



TARIFS 2024

SOMMAIRE GENERAL : TARIFS 2024

COMMERCE.....	3
SPORTS.....	17
EDUCATION.....	58
PETITE ENFANCE.....	93
CULTURE - ARCHIVES ET PATRIMOINE.....	105
GESTION DU DOMAINE / URBANISME.....	230
CIRCULATION VOIRIE	254
HYGIENE.....	263
FINANCES ET MARGES DE MANOEUVRE.....	268
MOYENS GENERAUX DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE.....	270
SYSTEMES D'INFORMATIONS.....	291
AFFAIRES GENERALES.....	297
COMMUNICATION	311
PATRIMOINE VEGETAL ET BIODIVERSITE.....	314
GRAND THEATRE.....	332
COHESION SOCIALE.....	390
RESSOURCES HUMAINES.....	395

COMMERCE

SOMMAIRE

DROITS DE PLACES FOIRES ET MARCHES..... 4

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - DROITS DE PLACES - COMMERCE - ANIMATIONS COMMERCIALES - MARCHES						
1.1 - MARCHES DE PLEIN-AIR						
1.1.1 - Marchés de quartier						
Toutes denrées ou produits manufacturés - par 1/2 journée - le M2	1,00	1,00		1,00		
1.1.2 - Marchés de la Brocante						
Rue de Bordeaux - par jour - l'emplacement de 9 M2	13,00	13,00		13,00		
Place de la Victoire - par jour - le M2	1,10	1,10		1,10		
Véhicules sur marché de la Victoire - l'un	6,00	6,00		6,00		
Boulevard Béranger - par jour - le M2	2,00	2,20		2,20		10,00
1.1.3 - Boulevard Béranger						
(Profondeur étalage égale à 2,50 M arrondie au M2 supérieur)						
Marché aux fleurs, graines, plantes, arbustes et marché forain - par jour - le M2	0,80	0,80		0,80		
1.1.4 - Marché Gourmand						
Par jour - le M2	1,50	1,50		1,50		
1.2 - ABONNEMENTS DES MARCHES						
Les abonnements sont payables au début de chaque trimestre (1ère quinzaine)						
1.2.1 - Marchés de quartier - (Toutes marchandises autorisées par le règlement)						
Ayant lieu une 1/2 journée par semaine - par mois - le M2	1,60	1,60		1,60		
Ayant lieu deux 1/2 journées par semaine - par mois - le M2	3,30	3,30		3,30		
1.2.2 - Marché de la Brocante (Marché de journée)						
Place de la Victoire - par mois - le M2	3,50	3,50		3,50		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.3 - Boulevard Béranger (Marché de journée) (Profondeur d'étalage égale à 2,50 M arrondie au M2 supérieur) Marché aux fleurs, graines, plantes, arbustes et marché forain - par mois - le M2	3,20	3,20		3,20		
1.2.4 - Marché Gourmand Ayant lieu une 1/2 journée par mois - par mois - le M2	1,00	1,00		1,00		
1.2.5 - Réabonnement après résiliation pour non-respect du règlement des marchés Frais de dossier		50,00		50,00		
1.3 - DROITS DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE SUR MARCHES						
1.3.1 - Journée						
Marchés de quartier - à la 1/2 journée	5,00	5,00		5,00		
Marchés Béranger - à la journée	7,00	7,00		7,00		
Autres à la journée	8,00	8,00		8,00		
1.3.2 - Abonnements - (payables par trimestre comme les abonnements marchés)						
Ayant lieu une 1/2 journée par semaine - par mois - l'un	8,00	8,00		8,00		
Ayant lieu deux 1/2 journées par semaine - par mois - l'un	16,00	16,00		16,00		
Marché Béranger - par mois - l'un	16,00	16,00		16,00		
Marché Gourmand - Ayant lieu une 1/2 journée par mois - par mois - l'un	2,00	2,00		2,00		
1.4 - RUES, PLACES ET AUTRES EMPLACEMENTS PUBLICS						
1.4.1 - Vente à poste fixe et/ou en ambulant (trucks, triporteurs : food, ateliers...)						
Par jour - le M2	4,00	4,00		4,00		
Par mois - le M2	12,00	12,00		12,00		
Lors des grandes manifestations et autres spectacles (+ de 1500 pers) - par jour - le M2	7,50	7,50		7,50		
Lors des animations de moindre ampleur (- de 1500 pers) - (brocantes, vide-greniers, etc.) - par jour - le M2	4,10	4,10		4,10		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Escape Game - par jour Forfait par emplacement de 8 M2	30,00	32,00		32,00		6,67
<u>1.4.2 - Panneaux Presse</u>						
Par mois - l'un	38,00	39,00		39,00		2,63
<u>1.4.3 - Huîtres et marrons</u>						
Par jour - le M2	3,60	3,70		3,70		2,78
Par mois - le M2	20,50	21,00		21,00		2,44
<u>1.4.4 - Emplacement réservé aux Cyclomoteurs et deux-roues de toutes sortes</u>						
Par mois - le M2	6,50	6,60		6,60		1,54
<u>1.4.5 - Espace réservé devant les hôtels à leur demande</u>						
Par mois - le M2	6,50	7,00		7,00		7,69
<u>1.4.6 - Kiosque à journaux</u>						
Par mois - le M2	205,00	205,00		205,00		
<u>1.4.7 - Autres espaces de distribution de journaux</u>						
Par mois - le forfait de 3 espaces de 1M2 maximum	30,00	31,00		31,00		3,33
<u>1.4.8 - Réservation d'emplacements de stationnement dédiés aux convoyeurs de fonds</u>						
Par mois et par emplacement de 10 m2	110,00	113,00		113,00		2,73
<u>1.4.9 - Exploitation d'espaces publicitaires dans le cadre de tournée promotionnelle</u>						
Par jour - le M2	28,00	29,00		29,00		3,57
<u>1.4.10 - Exploitation touristique d'un parcours utilisant la voirie communale</u>						
Par mois	460,00	470,00		470,00		2,17

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.5 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC						
(Dans les conditions autres que celles prévues au règlement)						
1.5.1 - 1ère zone						
(Toutes les rues, voies, places et emplacements compris dans le périmètre défini par la Loire, la rue de la Victoire, la place de la Victoire, la place des Halles, la place G. Paillhou, la rue Chanoineau, le bd Béranger, la rue G. Sand entre le bd Beranger et la rue V. Hugo, la rue V Hugo entre la rue G. Sand et la place Jean Jaurès, la rue de Bordeaux, la place du Mal Leclerc, la rue B. Palissy, la place F. Sicard, la rue Lavoisier)						
Par jour - le M2	2,20	2,20		2,20		
Par mois - le M2	28,00	29,00		29,00		3,57
1.5.2 - 2ème zone						
(Toutes les rues,voies,places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus)						
Par jour - le M2	1,65	1,70		1,70		3,03
Par mois - le M2	17,00	18,00		18,00		5,88
1.6 - PANNEAUX PUBLICITAIRES						
1.6.1 - 1ère zone (zone identique à celle des occupations autres)						
De moins d'un M2 - par mois - l'un	70,00	71,00		71,00		1,43
De plus d'un M2 - par mois - l'un	90,00	92,00		92,00		2,22
1.6.2 - 2ème zone (zone identique à celle des occupations autres)						
De moins d'un M2 - par mois - l'un	15,00	15,50		15,50		3,33
De plus d'un M2 - par mois - l'un	25,00	25,50		25,50		2,00

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.7 - PORTE-MENUS						
Non installés dans le périmètre déjà existant d'une terrasse. 1 porte-menu gratuit pour une terrasse de 20 M2. Au-delà de 20 M2, possibilité d'un second gratuit maximum						
1.7.1 - 1ère zone (zone identique à celle des occupations autres)						
De moins d'un M2 - par mois - l'un	35,00	35,00		35,00		
De plus d'un M2 par mois - l'un	57,00	58,00		58,00		1,75
1.7.2 - 2ème zone (zone identique à celle des occupations autres)						
De moins d'un M2 - par mois - l'un	15,00	15,00		15,00		
De plus d'un M2 par mois - l'un	26,00	27,00		27,00		3,85
1.8 - FESTIVITES DE FIN D'ANNEE						
1.8.1 - Commerçants (période des marchés de Noël) - (sauf jours fériés)						
Mise à disposition d'un chalet (forfait) - par jour - Secteur Heurteloup	28,00	24,17	4,83	29,00	20,00	3,57
Occupation du domaine public d'un chalet - par jour - Secteur Heurteloup	35,00	35,00		35,00		
Mise à disposition d'un chalet (forfait) - Autres secteurs	21,00	18,33	3,67	22,00	20,00	4,76
Occupation du domaine public d'un chalet - par jour - Autres secteurs	26,50	27,00		27,00		1,89
Occupation du domaine public en structure personnelle SUR l'ensemble des marchés de Noël - par M2 - par jour (sauf jours fériés)	5,20	5,20		5,20		
Occupation du domaine public en structure personnelle HORS marchés de Noël - par M2 -par jour (sauf jours fériés)	3,70	3,70		3,70		
1.8.2 - Artisans / Producteurs (tarifs à la semaine jusqu'à 2 semaines) - (sauf jours fériés)						
Mise à disposition d'un chalet (forfait) - Tous secteurs		18,00		18,00		
Occupation du domaine public d'un chalet - par jour - Tous secteurs		22,00		22,00		
1.8.3 - Prestations et services (période des marchés de Noël) - (hors jours fériés)						
Droit de branchement électrique 220 volts monophasé - par jour (sauf jours fériés)	10,00	10,00		10,00		
Droit de branchement électrique 220 volts triphasé - par jour (sauf jours fériés)	15,50	30,00		30,00		93,55

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Frais pour remboursement d'un cadenas en cas de non restitution, perte ou casse - l'un	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
1.8.4 - Attractions foraines (hors jours fériés)						
Attractions & Manèges de MOINS de 300 m² de surface PENDANT la période des marchés de Noël - Forfait par M2	3,70	3,70		3,70		
Attractions & Manèges de MOINS de 300 m² de surface HORS période des marchés de Noël - par M2 - par jour supplémentaire	0,50	0,50		0,50		
Attractions & Manèges de PLUS de 300 m² de surface PENDANT la période des marchés de Noël - Forfait par M2	2,90	2,90		2,90		
Attractions & Manèges de PLUS de 300 m² de surface HORS période des marchés de Noël - par M2 par jour supplémentaire	0,25	0,25		0,25		
1.9 - VITILLOIRE						
Pour tout exposant - l'emplacement (Droit de branchement électrique 220 volts inclus)	515,00	530,00		530,00		2,91
Droit de branchement électrique supplémentaire en triphasé	30,00	30,00		30,00		
Le verre nécessaire à la dégustation - l'un	6,00	5,00	1,00	6,00		
Le verre pour revendeurs - l'un	5,00	4,17	0,83	5,00		
Droit d'entrée à la soirée d'inauguration	65,00	50,00	10,00	60,00	20,00	-7,69
Carte postale exposant (lot de 25) - le lot	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
Mise à disposition de panneau/photographie de l'exposition - le panneau - par mois (Fixée par convention - Assurance et transport aller et retour à la charge de l'emprunteur)	60,00	50,00	10,00	60,00		
Forfait pour dégradation de panneau/photographie de l'exposition - par panneau	350,00	350,00		350,00		
1.10 - FETE DES VINS (HORS VITILLOIRE)						
Forfait mise à disposition d'un chalet (forfait et occupation du domaine public) - par jour	80,00	67,50	13,50	81,00	20,00	1,25
Forfait mise à disposition d'un stand (forfait et occupation du domaine public) - par jour	40,00	34,17	6,83	41,00	20,00	2,50
Occupation du domaine public d'un chalet de 8 M2 - par jour (sauf jours fériés)	54,00	55,00		55,00		1,85
Forfait occupation du domaine public de moins de 24 M2 - par jour	67,00	67,00		67,00		
Occupation du domaine public en structure personnelle - par M2 - par jour (sauf jours fériés)	3,70	3,80		3,80		2,70

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Droit de branchement électrique 220 volts - par jour	10,00	10,00		10,00		
1.11 - FOIRE A L'AIL						
Toutes denrées ou produits manufacturés - par jour - le M2	2,00	2,00		2,00		
1.12 - BRADERIE						
(* Les 2 zones sont déterminées par Arrêté Municipal en fonction du programme établi en concertation avec les organisations professionnelles						
<u>1.12.1 - Droit d'emplacement</u>						
Droit d'inscription - par emplacement	70,00	70,00		70,00		
<u>1.12.2 - Pour les exposants commerçants sédentaires ou non sédentaires</u>						
Dans la 1ère zone (*) - le M2	5,70	5,70		5,70		
<u>1.12.3 - Pour les exposants commerçants sédentaires ou non sédentaires</u>						
Dans la 2ème zone (*) - le M2	3,30	3,40		3,40		3,03
<u>1.12.4 - Pour les exposants artisans d'art et/ou artistes</u>						
L'emplacement de 4 mètres linéaires	15,00	15,00		15,00		
<u>1.12.5 - Pour les exposants brocanteurs</u>						
Le M2	3,00	3,00		3,00		
<u>1.12.6 - Pour les exposants trocateurs</u>						
L'emplacement de 4 mètres linéaires	20,00	22,00		22,00		10,00
<u>1.12.7 - Automobiles et véhicules de toutes sortes en vue de leur vente</u>						
L'une	350,00	360,00		360,00		2,86
1.13 - FETE FORAINE DE MAI						
<u>1.13.1 - Toutes attractions et baraques</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2	6,50	6,60		6,60		1,54
Période de prolongation - le M2	2,00	2,00		2,00		
<u>1.13.2 - Gros métiers de plus de 300 M2 de surface</u>						
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2 au dessus de 300 M2	4,70	4,80		4,80		2,13
Période de prolongation - le M2 au dessus de 300 M2	1,50	1,50		1,50		
<u>1.13.3 - Accessoires (hors emprise du métier : distributeurs de boissons, horoscopes, coup de poing, barbe à papa, etc...)</u>						
Période obligatoire (Deux premières semaines) - le M2	35,00	36,00		36,00		2,86
Période de prolongation - le M2	10,00	10,00		10,00		
<u>1.13.4 - Marchand vendant à la journée sans installation fixe</u>						
Par jour - le M2	3,70	3,80		3,80		2,70
<u>1.13.5 - Stationnement véhicules</u>						
Toutes caravanes pour tout ou partie de la durée de la Fête Foraine, par semaine le M2	1,70	1,70		1,70		
Autres véhicules supplémentaires - l'un	1 550,00	1 600,00		1 600,00		3,23
Essieu stationné sur le terrain ou porte-voiture - l'un	200,00	200,00		200,00		
Camions et camionnettes Frigo, Atelier - l'un	105,00	110,00		110,00		4,76
(Taxes applicables aux véhicules autorisés sur le Champ de Foire)						
<u>1.13.6 - Fourniture d'Eau potable :</u>						
Pour toutes caravanes et toute la période - Le M2	1,40	1,50		1,50		7,14
Perception minimum du forfait eau potable	50,00	50,00		50,00		
Si le montant dû est inférieur à 50 €, le montant de perception minimum sera alors appliqué.						
Perception maximum du forfait eau potable	150,00	160,00		160,00		6,67

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.14 - ATTRACTIONS FORAINES (HORS FETES FORAINES ET FESTIVITES DE FIN D'ANNEE)						
Attractions & manèges de MOINS de 300 M2 de surface - par M2 par jour	1,55	1,60		1,60		3,23
Attractions & manèges de MOINS de 300 M2 de surface - par M2 par semaine	2,60	2,65		2,65		1,92
Attractions & manèges de MOINS de 300 M2 de surface - par M2 par mois	3,60	3,65		3,65		1,39
Attractions & manèges de PLUS de 300 M2 de surface - par M2 par jour	1,00	1,00		1,00		
Attractions & manèges de PLUS de 300 M2 de surface - par M2 par semaine	1,60	1,65		1,65		3,12
Attractions & manèges de PLUS de 300 M2 de surface - par M2 par mois	2,60	2,65		2,65		1,92
1.15 - TERRASSES DE CAFES, RESTAURANTS, PATISSERIES, OU AUTRES ETABLISSEMENTS						
Lorsque le montant à acquitter est supérieur à 600 euros pour l'année, le permissionnaire pourra solliciter le fractionnement du paiement de cette somme.						
1.15.1 - 1ère Zone						
(Toutes les rues,voies,places et emplacements situés à l'intérieur du périmètre défini par la Loire, la rue de la Victoire, la place des Halles, la rue des Halles, la rue Marceau et la rue Constantine à l'exclusion de celles-ci et place Jean Jaurès)						
Par mois, le M2	4,20	5,00		5,00		19,05
1.15.2 - 2ème zone						
(Rues de Bordeaux, Nationale et du Commerce (hors 1ère Zone), avenue de Grammont, entre la place Jean Jaurès et les rues Grécourt et Salengro)						
Par mois - le M2	3,10	4,00		4,00		29,03
1.15.3 - 3ème zone						
(Avenue de Grammont (hors 2ème zone) jusqu'au rues Thiou et Boisdénier, place du Mal Leclerc, Bd Heurteloup jusqu'à la rue B. Palissy, Bd Béranger jusqu'à la rue de la Grandière, section piétonne de la rue Michelet et rue V. Hugo dans sa partie comprise entre la place Jean Jaurès et la rue G. Sand, rue Colbert, place Foire le Roi et toutes les rues, voies, places et emplacements situés dans le périmètre défini par la rue des Tanneurs, la rue Constantine, la rue Marceau, la rue des Halles et la rue Nationale exceptés les rues du Commerce et Nationale)						
Par mois - le M2	2,55	3,00		3,00		17,65

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.15.4 - 4ème zone</u> (Toutes les rues, voies, places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus) Par mois, le M2	1,20	1,20		1,20		
<u>1.15.5 - Agrandissement de terrasse lors des grandes manifestations, spectacles et animations ponctuelles hors Braderie)</u> Par jour - le M2	6,20	6,20		6,20		
<u>1.15.6 - Terrasses estivales sur emplacement de stationnement</u> Par mois - l'emplacement	100,00	100,00		100,00		
<u>1.15.7 - Terrasses estivales (autorisations délivrées à titre exceptionnel)</u> Par mois - le M2		7,00		7,00		
1.16 - TERRASSES (SOUS STRUCTURES) DE CAFES, RESTAURANTS, PATISSERIES, OU AUTRES ETABLISSEMENTS Lorsque le montant à acquitter est supérieur à 600 € pour l'année, le permissionnaire pourra solliciter le fractionnement du paiement de cette somme. Par mois - le M2	10,00	5,00		5,00		-50,00
1.17 - BACS A FLEURS (HORS TERRASSES) Par établissement						
<u>1.17.1 - Jusqu'à 4 bacs</u> Par mois - le bac	1,00	1,00		1,00		
<u>1.17.2 - Au-delà de 4 bacs</u> Par mois - le bac supplémentaire	2,00	2,00		2,00		

	2023	2024			
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux %
1.18 - DROITS D'ETALAGE A LA DEVANTURE DES MAGASINS					
<u>1.18.1 - 1ère zone</u>					
(Place J. Jaurès, rue Nationale, rue de Bordeaux et section piétonne de la rue Michelet)					
Par mois le M2	15,50	16,00		16,00	3,23
<u>1.18.2 - 2ème zone</u>					
(Toutes les rues,voies,places et emplacements dans leur partie non dénommée ci-dessus)					
Par mois le M2	7,00	4,00		4,00	-42,86
<u>1.18.3 - Animations commerciales</u>					
Par jour - le M2	5,20	5,50		5,50	5,77
(Toutes les rues de la ville)					
1.19 - PARAVENTS FIXES, MOBILES ET AUTRES OBJETS					
(Servant à délimiter une partie du domaine public et non imposés par la Ville sauf bacs à fleurs et arbustes)					
Taxe payable à l'année					
<u>1.19.1 - Jusqu'à 2 ML de longueur</u>					
Par mois - l'un	2,50	2,50		2,50	
<u>1.19.2 - Au delà de 2 ML de longueur</u>					
Par mois - le ML supplémentaire	1,70	1,80		1,80	5,88
1.20 - FOIRES AU TROC/VIDE-GRENIERS					
Boulevard Béranger - par jour - l'emplacement de 4 mètres linéaires	20,00	20,00		20,00	
Foires au troc / Vide-greniers de quartier :					
* Part fixe (à la charge de l'organisateur) :		10,00		10,00	
* Part variable (à la charge de l'organisateur) : par jour et par exposant - l'emplacement de 4M	5,00	5,00		5,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.21 - TERRAINS ENTOURES DE BARRIERES, BARAQUES DE CHANTIERS ET ECHAFAUDAGES						
<u>1.21.1 - Sur le Domaine Public, en avant des maisons en construction ou en réparation.</u>						
Terrains clos au moyen de palissades, dépôts de toutes espèces et matériaux, véhicules de chantiers et bennes à décombres						
Le M2 par semaine	1,00	1,00		1,00		
(Toute semaine est due entièrement - toute fraction de M2 sera comptée pour un M2)						
<u>1.21.2 - Perception minimum des droits d'occupation</u>						
Si le montant des droits d'occupation est inférieur à 30 €, le montant de perception minimum sera alors appliqué.	30,00	30,00		30,00		
1.22 - GRANDS CHAPITEAUX						
Cirques - par jour de représentation	465,00	480,00		480,00		3,23
Variétés, Music-Halls et Spectacles - par jour	1 340,00	1 370,00		1 370,00		2,24
Mise à disposition du terrain de la Fête Foraine de Rochepinard, vacation de 4 heures, l'une	410,00	420,00		420,00		2,44
1.23 - OBSERVATIONS GENERALES :						
Pour application des droits à la semaine, à la quinzaine, au mois ou à l'année, la semaine partira du lundi, la quinzaine du 1er au 15 ou du 16 au 31 de chaque mois, le mois du 1er de chaque mois et l'année du 1er janvier de chaque année.						
En cas de force majeure, de service non fait ou d'absence pour maladie, un remboursement de la totalité des droits encaissés à l'avance pourra être effectué sur la base des tarifs de l'année en cours.						
Ce remboursement devra faire l'objet d'une demande écrite avec, le cas échéant, présentation de justificatif.						
L'exonération pourra être examinée à la demande et au cas par cas, conformément aux lois et règlements en vigueur.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Les recettes seront constatées au :						
Droits de Place : marchés, foires, autres animations, ... - 73154.64 Y30						
Droits de stationnement et locations : Convoyeurs de fonds, 2 roues - 70321.632 Y30						
Mise à disposition des chalets de Noël : 7083.64 Y10 HT (sous TVA)						
Autres taxes : terrasses, porte-menus, échafaudages, installations de chantier, ... 70321.632 Y30						
Vitiloire : vte d'objets dt verres en 7088.64 Y10 et 7088.64 Y10 HT (TVA 20%)						
Repas soirée inauguration 70632.64 Y10						
Fourniture eau potable 7011.64 Y10						

SPORTS

SOMMAIRE

<i>CITECLUB, TARIFS D'ENTREES, AUTRES ACTIVITES.....</i>	18
<i>PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF.....</i>	40
<i>MANIFESTATIONS SANS PUBLIC PAYANT.....</i>	46
<i>MANIFESTATIONS AVEC PUBLIC PAYANT.....</i>	48
<i>PRODUITS DIVERS.....</i>	50
<i>TARFICATIONS AUX COLLEGES, LYCEES, ECOLES, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....</i>	53
<i>EXONERATIONS.....</i>	54

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - CITÉCLUB, TARIFS D'ENTRÉES, AUTRES ACTIVITÉS						
1.1 - CITÉCLUB						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024						
1.1.1 - TARIFS CARTE						
1.1.1.1 - HABITANT DE TOURS						
1.1.1.1.1 - De 0 à 11 ans :						
- Carte CitéClub " Gratuit"						
- Carte CitéClub préférence "Gratuit"						
Quotient familial < ou égal à 1000 €						
Licence dans un club sportif de Tours						
Personne handicapée						
1.1.1.1.2 - De 12 à 64 ans :						
- Carte CitéClub	12,00	12,00		12,00		
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
Quotient familial < ou égal à 1000 €						
Attestation de boursier pour les étudiants						
Licence dans un club sportif de Tours						
Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées						
Personne handicapée						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.1.1.1.3 - 65 ans et plus :</u>						
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
- Carte CitéClub préférence "Gratuit"						
Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées						
Licence dans un club sportif de Tours						
Personne handicapée						
1.1.1.2 - HABITANT HORS TOURS						
<u>1.1.1.2.1 - De 0 à 11 ans :</u>						
- Carte CitéClub	7,00	7,00		7,00		
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
Licence dans un club sportif de Tours						
Personne handicapée						
<u>1.1.1.2.2 - De 12 à 64 ans :</u>						
- Carte CitéClub	17,00	17,00		17,00		
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
Licence dans un club sportif de Tours						
Personne handicapée						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.1.1.2.3 - 65 ans et plus :						
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
- Carte CitéClub préférence "Gratuit" Attestation d'allocation de solidarité aux personnes âgées Licence dans un club sportif de Tours Personne handicapée						
- Comité des entreprises de Tours pour leurs adhérents						
- Carte CitéClub préférence	7,00	7,00		7,00		
- Cas de perte ou demande de duplicata	3,00	3,00		3,00		
- Frais d'envoi	1,00	1,00		1,00		
1.1.2 - TARIFS D'ACCES TENNIS ET GYMNASES (pour les adhérents CitéClub)						
1.1.2.1 - Accès salles et gymnases par séance (maximum 15 personnes)						
Tarif CitéClub	40,00	40,00		40,00		
Tarif CitéClub préférence	30,00	30,00		30,00		
1.1.2.2 - Accès tennis Tourettes et salle badminton par heure (maximum 4 personnes)						
Tarif CitéClub	10,00	10,00		10,00		
Tarif CitéClub préférence	5,00	5,00		5,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2 - TARIFS D'ENTREES						
<u>1.2.1 - PISCINES</u>						
1.2.1.1 - Tickets d'entrées						
<u>1.2.1.1.1 - Le Ticket d'entrée</u>						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	4,25	4,40		4,40		3,53
Du 01/09 au 31/12	4,40	4,50		4,50		2,27
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	3,00	3,10		3,10		3,33
Du 01/09 au 31/12	3,10	3,15		3,15		1,61
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	2,15	2,20		2,20		2,33
Du 01/09 au 31/12	2,20	2,25		2,25		2,27
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08	5,60	6,00		6,00		7,14
Du 01/09 au 31/12	6,00	6,20		6,20		3,33
<u>1.2.1.1.2 - La Carte de 10 entrées</u>						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	38,25	39,60		39,60		3,53
Du 01/09 au 31/12	39,60	40,50		40,50		2,27

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	27,00	27,90		27,90		3,33
Du 01/09 au 31/12	27,90	28,35		28,35		1,61
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	17,20	17,60		17,60		2,33
Du 01/09 au 31/12	17,60	18,00		18,00		2,27
1.2.1.1.3 - Le Ticket accompagnateur						
Montant :	1,00	1,00		1,00		
Accompagnateur d'enfant (non-accès à l'espace de bain)						
Accès gratuit au parent accompagnant un adhérent lors des activités municipales						
1.2.1.1.4 - La Leçon particulière de natation (30min)						
- Tarif du 01/01 au 31/08	16,50	17,00		17,00		3,03
Dont 12,50 euros reversés par la Ville au maître nageur						
- Tarif du 01/09 au 31/12	17,00	17,40		17,40		2,35
Dont 12,75 euros reversés par la Ville au maître nageur						
LA VALIDITÉ DES TICKETS UNITAIRES EST LIMITÉE À 1 AN						
LA VALIDITÉ DES CARTES DE 10 ENTRÉES EST LIMITÉE À 5 ANS						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.1.2 - ABONNEMENTS PISCINES POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE CITÉCLUB ET CITÉCLUB PRÉFÉRENCE :						
<u>1.2.1.2.1 - Abonnement annuel</u>						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	141,00	146,00		146,00		3,55
Du 01/09 au 31/12	146,00	149,00		149,00		2,05
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	115,50	120,00		120,00		3,90
Du 01/09 au 31/12	120,00	122,40		122,40		2,00
<u>1.2.1.2.2 - Abonnement semestriel</u>						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	87,00	90,00		90,00		3,45
Du 01/09 au 31/12	90,00	92,00		92,00		2,22
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	62,50	65,00		65,00		4,00
Du 01/09 au 31/12	65,00	66,50		66,50		2,31
<u>1.2.1.2.3 - Abonnement mensuel</u>						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	26,20	27,00		27,00		3,05
Du 01/09 au 31/12	27,00	27,60		27,60		2,22

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	18,80	19,50		19,50		3,72
Du 01/09 au 31/12	19,50	20,00		20,00		2,56
1.2.1.3 - ACTIVITES AQUAFIT'NESS (activité + natation)						
Réservé aux plus de 16 ans.						
1.2.1.3.1 - Ticket (tarif unique)						
Du 01/01 au 31/08	8,90	9,20		9,20		3,37
Du 01/09 au 31/12	9,20	9,40		9,40		2,17
1.2.1.3.2 - Abonnement annuel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	290,00	300,00		300,00		3,45
Du 01/09 au 31/12	300,00	306,00		306,00		2,00
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	212,00	220,00		220,00		3,77
Du 01/09 au 31/12	220,00	224,50		224,50		2,05
1.2.1.3.3 - Abonnement semestriel						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	162,00	167,00		167,00		3,09
Du 01/09 au 31/12	167,00	170,50		170,50		2,10

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	118,00	122,00		122,00		3,39
Du 01/09 au 31/12	122,00	124,50		124,50		2,05
<u>1.2.1.3.4 - Abonnement mensuel</u>						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	32,70	34,00		34,00		3,98
Du 01/09 au 31/12	34,00	34,70		34,70		2,06
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	24,00	24,80		24,80		3,33
Du 01/09 au 31/12	24,80	25,30		25,30		2,02
Dispositions particulières pour les publics payants dans les piscines:						
L'accompagnateur d'une personne handicapée bénéficie de la gratuité, après rendez-vous avec le chef de bassin.						
Le tarif séance à thème ne s'applique pas aux titulaires d'un abonnement piscine ou sport forme.						
Ponctuellement, sur avis de la Commission des Sports, entrée aux tarifs CitéClub lors des séances à thème, selon le programme CitéClub.						
Accueil des groupes pendant les séances publiques :						
Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil de loisirs hors Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Association sportive et autre groupement de Tours agréés Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autre groupement Hors Tours agréés Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil des handicapés reconnu par les institutions : Tarif CitéClub préférence pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Accueil des groupes en dehors des séances publiques : Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport : Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Activités Municipales : Ponctuellement, entrée gratuite aux titulaires de la carte CitéClub lors de séances à thème, selon le programme CitéClub proposé.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.2 - PATINOIRE						
1.2.2.1 - Tarifs d'entrées						
1.2.2.1.1 - Entrée hors-location de patins						
1.2.2.1.1.1 - Le Ticket d'entrée						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08						
	5,20	5,50		5,50		5,77
Du 01/09 au 31/12						
	5,50	5,60		5,60		1,82
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08						
	5,60	6,00		6,00		7,14
Du 01/09 au 31/12						
	6,00	6,20		6,20		3,33
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08						
	4,10	4,30		4,30		4,88
Du 01/09 au 31/12						
	4,30	4,40		4,40		2,33
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08						
	3,20	3,30		3,30		3,12
Du 01/09 au 31/12						
	3,30	3,40		3,40		3,03

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.2.1.1.2 - La Carte de 10 entrées						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	46,80	49,50		49,50		5,77
Du 01/09 au 31/12	49,50	50,40		50,40		1,82
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	36,90	38,70		38,70		4,88
Du 01/09 au 31/12	38,70	39,60		39,60		2,33
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	25,60	26,40		26,40		3,12
Du 01/09 au 31/12	26,40	27,20		27,20		3,03
1.2.2.1.1.3 - Le Ticket accompagnateur						
Montant :						
	1,00	1,00		1,00		
Accompagnateur d'enfant (nonaccès à la surface de glace).						
Accès gratuit au parent accompagnant un adhérent lors des activités municipales.						
<u>1.2.2.1.2 - Entrée avec location de patins</u>						
1.2.2.1.2.1 - Le Ticket d'entrée						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	8,70	9,10		9,10		4,60
Du 01/09 au 31/12	9,10	9,30		9,30		2,20

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Séance à thème (sur liste d'événements validés par la Commission des Sports)						
Du 01/01 au 31/08	9,10	9,60		9,60		5,49
Du 01/09 au 31/12	9,60	9,90		9,90		3,13
 Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	7,60	7,90		7,90		3,95
Du 01/09 au 31/12	7,90	8,10		8,10		2,53
 Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	6,70	6,90		6,90		2,99
Du 01/09 au 31/12	6,90	7,10		7,10		2,90
 1.2.2.1.2.2 - La Carte de 10 entrées						
Tarif						
Du 01/01 au 31/08	73,30	76,80		76,80		4,77
Du 01/09 au 31/12	76,80	78,40		78,40		2,08
 Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	63,40	66,00		66,00		4,10
Du 01/09 au 31/12	66,00	67,60		67,60		2,42
 Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	52,10	53,70		53,70		3,07
Du 01/09 au 31/12	53,70	55,20		55,20		2,79
LA VALIDITE DU TICKET EST LIMITEE A 1 AN.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
LA VALIDITÉ DES CARTES DE 10 ENTRÉES EST LIMITÉE À 5 ANS						
1.2.2.2 - ABONNEMENTS PATINOIRE POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE CITÉCLUB ET CITÉCLUB PRÉFÉRENCE :						
<u>1.2.2.2.1 - Abonnement annuel</u>						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB						
Du 01/01 au 31/08	109,60	113,00		113,00		3,10
Du 01/09 au 31/12	113,00	115,30		115,30		2,04
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE						
Du 01/01 au 31/08	80,50	83,00		83,00		3,11
Du 01/09 au 31/12	83,00	84,70		84,70		2,05
1.2.2.3 - Autres prestations						
<u>1.2.2.3.1 - Location de patins (la paire par séance)</u>						
- Le Ticket						
Du 01/01 au 31/08	3,50	3,00	0,60	3,60	20,00	2,86
Du 01/09 au 31/12	3,60	3,08	0,62	3,70	20,00	2,78
- La Carte de 10 locations						
Du 01/01 au 31/08	26,50	22,75	4,55	27,30	20,00	3,02
Du 01/09 au 31/12	27,30	23,33	4,67	28,00	20,00	2,56
LA VALIDITÉ DES TICKETS UNITAIRES EST LIMITÉE À 1 AN						
LA VALIDITÉ DES CARTES DE 10 ENTRÉES EST LIMITÉE À 5 ANS						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.2.3.2 - Affûtage de patins (la paire)						
Du 01/01 au 31/08	6,00	5,17	1,03	6,20	20,00	3,33
Du 01/09 au 31/12	6,20	5,33	1,07	6,40	20,00	3,23
Dispositions particulières pour les publics payants à la patinoire :						
L'accompagnateur d'une personne handicapée bénéficie de la gratuité, après rendez-vous avec le responsable de la patinoire.						
Le tarif séance à thème ne s'applique pas aux titulaires d'un abonnement patinoire.						
Ponctuellement, sur avis de la Commission des Sports, entrée aux tarifs CitéClub lors des séances à thème, selon le programme CitéClub.						
Accueil des groupes pendant les séances publiques :						
- Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil de loisirs hors Tours agréé Jeunesse et Sports :						
Tarif CitéClub + Location de patins payante pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autres groupements de Tours agréés Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Association sportive et autre groupement Hors Tours agréés Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub + Location de patins payante pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Centre d'accueil des handicapés reconnu par les institutions :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif CitéClub préférence + Location de patins gratuite pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Accueil des groupes en dehors des séances publiques :						
Centre d'accueil de loisirs de Tours agréé Jeunesse et Sport :						
Tarif CitéClub pour tout le groupe (accompagnateurs compris).						
Activités Municipales :						
Ponctuellement, entrée et location de patins gratuites aux titulaires de la carte						
CitéClub lors de séances à thème, selon le programme CitéClub proposé.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3 - TARIFS ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES						
<u>1.3.1 - ACTIVITÉS MUNICIPALES JEUNESSE</u>						
Titulaires de la carte CitéClub						
1.3.1.1 - Activité "A l'eau bébé"						
<u>1.3.1.1.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/05/2024</u>						
1.3.1.1.1.1 - Habitant de Tours						
CitéClub	103,50	70,00		70,00		-32,37
CitéClub préférence	70,50	50,00		50,00		-29,08
1.3.1.1.1.2 - Habitant de hors-Tours						
CitéClub	133,00	90,00		90,00		-32,33
CitéClub préférence	121,50	80,00		80,00		-34,16

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.3.1.1.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/06/2024 AU 31/12/2024</u>						
1.3.1.1.2.1 - Habitant de Tours						
CitéClub	70,00	71,50		71,50		2,14
CitéClub préférence	50,00	51,00		51,00		2,00
1.3.1.1.2.2 - Habitant de hors-Tours						
CitéClub	90,00	92,00		92,00		2,22
CitéClub préférence	80,00	82,00		82,00		2,50
1.3.1.2 - Activités annuelles dont la liste est soumise à validation de la Commission des Sports						
Exemples : J'apprends à barboter, j'apprends à patiner, j'apprends à nager, éveil au sport, mercredis du sport, école handisport, perfectionnement natation.						
<u>1.3.1.2.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/05/2024</u>						
1.3.1.2.1.1 - Habitant de Tours						
- CitéClub	103,50	107,00		107,00		3,38
- CitéClub préférence	70,50	73,00		73,00		3,55

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3.1.2.1.2 - Habitant hors-Tours						
- CitéClub	133,00	138,00		138,00		3,76
- CitéClub préférence	121,50	126,00		126,00		3,70
<u>1.3.1.2.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/06/2024 AU 31/12/2024</u>						
1.3.1.2.2.1 - Habitant de Tours						
- CitéClub	107,00	109,50		109,50		2,34
- CitéClub préférence	73,00	74,50		74,50		2,05
1.3.1.2.2.2 - Habitant hors-Tours						
- CitéClub	138,00	141,00		141,00		2,17
- CitéClub préférence	126,00	129,00		129,00		2,38

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3.1.3 - Stages "SPORT ET VACANCES"						
Forfait repas compris sans hébergement						
<u>1.3.1.3.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/08/2024</u>						
- Semaine de 5 jours						
1.3.1.3.1.1 - Habitant de Tours						
- CitéClub	93,00	96,00		96,00		3,23
- CitéClub préférence	49,00	51,00		51,00		4,08
1.3.1.3.1.2 - Habitant hors-Tours						
- CitéClub	118,00	122,00		122,00		3,39
- CitéClub préférence	106,00	110,00		110,00		3,77
- Semaine de 4 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 4/5 arrondi à l'euro supérieur						
- Semaine de 3 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 3/5 arrondi à l'euro supérieur						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3.1.3.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2024 AU 31/12/2024						
- Semaine de 5 jours						
1.3.1.3.2.1 - Habitant de Tours						
- CitéClub	96,00	98,00		98,00		2,08
- CitéClub préférence	51,00	52,00		52,00		1,96
1.3.1.3.2.2 - Habitant hors-Tours						
- CitéClub	122,00	125,00		125,00		2,46
- CitéClub préférence	110,00	112,50		112,50		2,27
- Semaine de 4 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 4/5 arrondi à l'euro supérieur						
- Semaine de 3 jours						
- Tarif semaine de 5 jours x 3/5 arrondi à l'euro supérieur						
1.3.1.4 - Animation Sport Loisir "Mon anniversaire" hors CitéClub						
Tarif/groupe - piscines/patinoire						
Du 01/01 au 31/05	120,00	124,00		124,00		3,33
Du 01/06 au 31/12	124,00	127,00		127,00		2,42

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.3.2 - ACTIVITÉS MUNICIPALES SPORT LOISIRS ET SANTE</u>						
1.3.2.1 - Activités natation adultes, plus de 16 ans						
<u>1.3.2.1.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/05/2024</u>						
Tarif à la saison sportive.						
1.3.2.1.1.1 - Habitant de Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	115,50	120,00		120,00		3,90
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	100,50	104,00		104,00		3,48
1.3.2.1.1.2 - Habitant hors-Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	164,50	170,00		170,00		3,34
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	152,50	158,00		158,00		3,61
<u>1.3.2.1.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/06/2024 AU 31/12/2024</u>						
Tarif à la saison sportive.						
1.3.2.1.2.1 - Habitant de Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	120,00	123,00		123,00		2,50
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	104,00	107,00		107,00		2,88
1.3.2.1.2.2 - Habitant hors-Tours						
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB	170,00	174,00		174,00		2,35
Tarif titulaire de la carte CITÉCLUB PRÉFÉRENCE	158,00	162,00		162,00		2,53

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3.2.2 - Parcours Forme et Bien-être, plus de 16 ans						
1.3.2.2.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/08/2024						
- Ticket pour une séance (validité 1 an)	4,80	5,00		5,00		4,17
- Lot de 10 tickets (validité 1 an)	37,50	39,00		39,00		4,00
- Abonnement 3 mois + accès piscine	59,50	62,00		62,00		4,20
- Abonnement 6 mois + accès piscine	99,00	102,00		102,00		3,03
- Abonnement 12 mois + accès piscine	178,00	184,00		184,00		3,37
1.3.2.2.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2024 AU 31/12/2024						
- Ticket pour une séance (validité 1 an)	5,00	5,10		5,10		2,00
- Lot de 10 tickets (validité 1 an)	39,00	39,80		39,80		2,05
- Abonnement 3 mois + accès piscine	62,00	63,30		63,30		2,10
- Abonnement 6 mois + accès piscine	102,00	104,20		104,20		2,16
- Abonnement 12 mois + accès piscine	184,00	188,00		188,00		2,17
1.3.2.3 - Activité aquatique prénatale						
- Le Ticket activité						
Du 01/01 au 31/08	8,80	9,20		9,20		4,55
Du 01/09 au 31/12	9,20	9,40		9,40		2,17
Disposition commune pour les activités sportives jeunesse et adulte :						
- Les cas de demandes de remboursement validés par la Commission des Sports ou conformes au règlement, feront l'objet d'une retenue pour frais de gestion de 10 % du montant de la prestation acquitée.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENT SPORTIF						
2.1 - Participation horaire aux charges de fonctionnement pour la mise à disposition de créneaux dans les installations sportives municipales						
<p>- Référentiels des installations sportives et des disciplines sportives validés par la commission des Sports.</p> <p>- Forfait minimum de 15,00 € par facturation annuelle.</p> <p>Définition des catégories d'usagers :</p> <p>Catégorie 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associations de Tours dont l'activité principale n'est pas inscrite au référentiel des disciplines sportives, - Associations de Tours Métropole Val de Loire dont l'activité principale est inscrite au référentiel des disciplines sportives, - Universités et grandes écoles de Tours, - Clubs entreprises de Tours, - Instituts médicaux éducatifs (hors projet éducatif DASEN), - Etablissements et Service d'Aide par le travail. - Association sportive dispensant des formations - Association de sport santé hors-Tours 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Catégorie 2 :						
- Associations de Tours Métropole Val de Loire dont l'activité principale n'est pas inscrite au référentiel des disciplines sportives,						
- Associations hors Métropole,						
- DDCS pôle jeunesse et sport et Inspection Académique pour leurs actions de formation et d'examens,						
- Fédérations et organismes sportifs à vocation départementale, régionale, ligues et fédérations nationales,						
- Services d'ordre, de sécurité et de défense dépendant d'un Ministère ou d'une collectivité publique,						
- Autres.						
<u>2.1.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/08/2024</u>						
2.1.1.1 - PISCINES						
<u>2.1.1.1.1 - Ligne d'eau de 25 m par heure</u>						
- catégorie 1	4,55	4,72		4,72		3,74
- catégorie 2	18,70	19,32		19,32		3,32
<u>2.1.1.1.2 - AQUAGYM ligne d'eau de 25 m par heure*</u>						
- catégorie 1	10,10	10,52		10,52		4,16
- catégorie 2	18,70	19,32		19,32		3,32
* Bassin ludique MORTIER (bloc 3 lignes d'eau de 25 M), bassins TOURETTES et BOZON (bloc 4 lignes d'eau de 25 M)						
Tarif bassin ludique de la piscine du Mortier :						
- Application du tarif ligne d'eau X 3						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.1.1.2 - PATINOIRE						
2.1.1.2.1 - Quart de surface par heure de glace						
- catégorie 1	12,10	12,52		12,52		3,47
- catégorie 2	15,15	15,60		15,60		2,97
PATINOIRE hors-glace : application du tarif "sites majeurs"						
2.1.1.3 - GYMNASES, TERRAINS ET STADES						
2.1.1.3.1 - SITES MAJEURS						
- catégorie 1	8,05	8,32		8,32		3,35
- catégorie 2	17,15	17,72		17,72		3,32
2.1.1.3.2 - SITES INTERMEDIAIRES						
- catégorie 1	3,05	3,16		3,16		3,61
- catégorie 2	10,10	10,52		10,52		4,16
2.1.1.3.3 - AUTRES SITES						
- catégorie 1	2,55	2,68		2,68		5,10
- catégorie 2	6,55	6,76		6,76		3,21

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.1.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2024 AU 31/12/2024						
2.1.2.1 - PISCINES						
2.1.2.1.1 - Ligne d'eau de 25 m par heure						
- catégorie 1	4,72	4,84		4,84		2,54
- catégorie 2	19,32	19,72		19,72		2,07
2.1.2.1.2 - AQUAGYM ligne d'eau de 25 m par heure*						
- catégorie 1	10,52	10,76		10,76		2,28
- catégorie 2	19,32	19,72		19,72		2,07
* Bassin ludique MORTIER (bloc 3 lignes d'eau de 25 M), bassins TOURETTES et BOZON (bloc 4 lignes d'eau de 25 M)						
Tarif bassin ludique de la piscine du Mortier :						
- Application du tarif ligne d'eau X 3						
2.1.2.2 - PATINOIRE						
2.1.2.2.1 - Quart de surface par heure de glace						
- catégorie 1	12,52	12,80		12,80		2,24
- catégorie 2	15,60	15,92		15,92		2,05
PATINOIRE hors-glace : application du tarif "sites majeurs"						
2.1.2.3 - GYMNASES, TERRAINS ET STADES						
2.1.2.3.1 - SITES MAJEURS						
- catégorie 1	8,32	8,52		8,52		2,40
- catégorie 2	17,72	18,08		18,08		2,03

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>2.1.2.3.2 - SITES INTERMEDIAIRES</u>						
- catégorie 1	3,16	3,24		3,24		2,53
- catégorie 2	10,52	10,76		10,76		2,28
<u>2.1.2.3.3 - AUTRES SITES</u>						
- catégorie 1	2,68	2,76		2,76		2,99
- catégorie 2	6,76	6,92		6,92		2,37
<u>2.1.3 - REDEVANCE POUR MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS AU PROFIT D'UNE SOCIETE SPORTIVE</u>						
La redevance comporte deux éléments :						
- Part fixe, pour remboursement forfaitaire des charges de fonctionnement de l'équipement.						
- Part variable, au pourcentage des recettes de billetterie et abonnements, de la buvette et des ventes de produits dérivés.						
<u>2.1.3.1 - SAS TOURS VOLLEY BALL</u>						
Salle Grenon et espaces associés.						
Part fixe du 1er janvier au 31 décembre 2024	40 000,00	40 000,00		40 000,00		
Part variable : 2% sur toutes les recettes de billetterie et abonnements, de la buvette et des ventes de produits dérivés						
La part variable est actionnée à partir d'un niveau de recettes supérieur à 250 000 €.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.1.3.2 - SAS TOURS METROPOLE BASKET						
Salle Monconseil et barnum associé.						
Part fixe du 1er janvier au 31 décembre 2024	16 000,00	16 000,00		16 000,00		
Part variable : 2% sur toutes les recettes de billetterie et abonnements, de la buvette et des ventes de produits dérivés.						
La part variable est actionnée à partir d'un niveau de recettes supérieur à 200 000 €.						
2.1.3.3 - SASP TOURS FOOTBALL CLUB						
Redevance du stade de la vallée du Cher et terrain annexe n° 1 :						
Part fixe pour la saison sportive du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 :	72 300,00	72 300,00		72 300,00		
Montant prenant en compte la valeur locative, les frais à la charge de la collectivité et les avantages retirés par le titulaire de l'occupation du stade.						
Réfaction développement durable :						
Il sera appliqué une déduction de 750,00 € par match joué sans utilisation de l'éclairage du stade						
Cette redevance sera plafonnée dans la convention à conclure avec la SASP TFC à 6,5 % du chiffre d'affaires total du club, hors produits issus des mutations des joueurs, après application de la réfaction développement durable.						
Part variable : 2% sur toutes les recettes de billetterie et abonnements, de la buvette et des ventes de produits dérivés.						
La part variable est actionnée à partir d'un niveau de recettes supérieur à 200 000 €.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - MANIFESTATIONS SANS PUBLIC PAYANT						
# Pour tous les sites excepté le stade de la Vallée du Cher						
Suivant les référentiels des installations sportives et des disciplines sportives, validés par la Commission des Sports.						
3.1 - Manifestations sportives						
Tarif de mise à disposition correspondant à chaque catégorie (hors stade de la vallée du Cher)						
3.2 - Activités d'ordre privé organisées par un groupement						
Entrées sur invitation						
Tarif HORAIRE						
3.2.1 - Sites majeurs						
3.2.1.1 - Catégorie 1						
- Du 01/01 au 31/08/2024	150,00	129,17	25,83	155,00	20,00	3,33
- Du 01/09 au 31/12/2024	155,00	131,67	26,33	158,00	20,00	1,94
3.2.1.2 - Catégorie 2						
- Du 01/01 au 31/08/2024	450,00	395,83	79,17	475,00	20,00	5,56
- Du 01/09 au 31/12/2024	475,00	404,17	80,83	485,00	20,00	2,11
3.2.2 - Patinoire : 1/4						
3.2.2.1 - Catégorie 1						
- Du 01/01 au 31/08/2024	38,40	33,33	6,67	40,00	20,00	4,17
- Du 01/09 au 31/12/2024	40,00	34,17	6,83	41,00	20,00	2,50
3.2.2.2 - Catégorie 2						
- Du 01/01 au 31/08/2024	120,00	104,17	20,83	125,00	20,00	4,17

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Du 01/09 au 31/12/2024	125,00	106,67	21,33	128,00	20,00	2,40
<u>3.2.3 - Sites intermédiaires et autres sites</u>						
3.2.3.1 - Catégorie 1						
- Du 01/01 au 31/08/2024	30,00	26,67	5,33	32,00	20,00	6,67
- Du 01/09 au 31/12/2024	32,00	27,50	5,50	33,00	20,00	3,13
3.2.3.2 - Catégorie 2						
- Du 01/01 au 31/08/2024	60,00	51,67	10,33	62,00	20,00	3,33
- Du 01/09 au 31/12/2024	62,00	53,33	10,67	64,00	20,00	3,23
<u>3.2.4 - Lignes d'eau de 25 M</u>						
3.2.4.1 - Catégorie 1						
- Du 01/01 au 31/08/2024	14,40	12,50	2,50	15,00	20,00	4,17
- Du 01/09 au 31/12/2024	15,00	12,83	2,57	15,40	20,00	2,67
3.2.4.1 - Catégorie 2						
- Du 01/01 au 31/08/2024	28,80	25,00	5,00	30,00	20,00	4,17
- Du 01/09 au 31/12/2024	30,00	25,83	5,17	31,00	20,00	3,33
Dans tous les cas : + REDEVANCE POUR MANQUE A GAGNER :						
Toute manifestation annulant une séance publique à la piscine ou à la patinoire, par séance :						
- Du 01/01 au 31/08/2024	1 320,00	1 133,33	226,67	1 360,00	20,00	3,03
- Du 01/09 au 31/12/2024	1 360,00	1 156,67	231,33	1 388,00	20,00	2,06
Exonération de la redevance pour manque à gagner en raison de manifestations sportives annulant une séance publique pour les associations sportives de Tours affiliées à la FFN, FFESSM, FFSG, FFSS.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - MANIFESTATIONS AVEC PUBLIC PAYANT						
Suivant le référentiel des installations sportives, validé par la Commission des Sports (hors stade de la Vallée du cher)						
4.1 - Manifestations						
Assiette de participation = 10 % de la recette de billetterie (entrées + abonnements hors TVA)						
Résultat soumis à la TVA en vigueur.						
Application d' un minimum pour chaque catégorie :						
4.1.1 - Sites majeurs et patinoire						
- Du 01/01 au 31/08/2024	1 200,00	1 033,33	206,67	1 240,00	20,00	3,33
- Du 01/09 au 31/12/2024	1 240,00	1 054,17	210,83	1 265,00	20,00	2,02
4.1.2 - Sites intermédiaires et autres sites						
- Du 01/01 au 31/08/2024	360,00	308,33	61,67	370,00	20,00	2,78
- Du 01/09 au 31/12/2024	370,00	315,00	63,00	378,00	20,00	2,16
4.1.3 - Piscines						
- Du 01/01 au 31/08/2024	720,00	625,00	125,00	750,00	20,00	4,17
- Du 01/09 au 31/12/2024	750,00	637,50	127,50	765,00	20,00	2,00
Cas de non présentation des recettes :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
10% du montant correspondant à la capacité d'accueil du site multiplié par le prix d'entrée plein tarif de la manifestation.						
Dans tous les cas : + REDEVANCE POUR MANQUE A GAGNER en cas d'annulation de séance publique piscine, patinoire par séance						
- Tarif du 01/01 au 31/08/2024	1 320,00	1 133,33	226,67	1 360,00	20,00	3,03
- Tarif du 01/09 au 31/12/2024	1 360,00	1 156,67	231,33	1 388,00	20,00	2,06
Exonération de la redevance pour manque à gagner en raison de manifestations sportives annulant une séance publique pour les associations sportives de Tours affiliées à la FFN, FFESSM, FFSG, FFSS.						
4.2 - Match organisé au stade de la vallée du Cher						
Association du territoire métropolitain (par match)	2 500,00	2 083,33	416,67	2 500,00	20,00	
Association hors territoire métropolitain (par match)	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
Société sportive (par match)						
Une part fixe + une part variable						
- Part fixe	12 000,00	10 000,00	2 000,00	12 000,00	20,00	
- Part variable : 10 % des recettes de billetterie						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5 - PRODUITS DIVERS						
5.1 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024						
<u>5.1.1 - Bureaux et locaux d'activités (hors stockage) mis à disposition à titre permanent</u>						
- Tarif annuel au M ²	11,30	9,63	1,93	11,56	20,00	2,30
- Avec un minimum annuel de	141,50	120,30	24,06	144,36	20,00	2,02
5.2 - TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2023 AU 31/08/2023						
<u>5.2.1 - Autres salles et barnums, par heure</u>						
Liste des salles concernées définie dans le référentiel des installations sportives						
- Tarif horaire	18,15	15,60	3,12	18,72	20,00	3,14
<u>5.2.2 - Club house du pôle nautique du Cher</u>						
- Avec usage de la cuisine (compris nettoyage ville)						
Tarif à l'heure avec minimum de réservation et facturation de 5 heures	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
<u>5.2.3 - Carte de contrôle d'accès dans les équipements sportifs</u>						
- Tarif de la carte	7,60	15,00		15,00		97,37
Première dotation gratuite, les nouvelles dotations, les cas de perte ou non-restitution donneront lieu à facturation.						
<u>5.2.4 - Clés d'équipements sportifs</u>						
Première dotation gratuite, les nouvelles dotations, les cas de perte ou non-restitution donneront lieu à facturation.						
- Clé simple, clé de cadenas	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
- Clé de sécurité reproductible	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Clé de sécurité non-reproductible	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
<u>5.2.5 - Sanctions (non-respect des règles d'occupation)</u>						
- Non respect des délais de réservations vacances scolaires, dépassement horaire, utilisation sans autorisation	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
- Dégâts et salissures	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Dans tous les cas, l'utilisateur devra supporter les frais de remise en état d'un site dégradé.						
<u>5.2.6 - Vacation du personnel Municipal, par heure et par agent : intervention technique, d'entretien, activités sportives (hors dispositions conventionnelles)</u>						
- Montant	45,50	39,17	7,83	47,00	20,00	3,30
<u>5.2.7 - Encadrement activité sportive dans le cadre d'une convention de partenariat</u>						
- Montant	26,80	23,00	4,60	27,60	20,00	2,99
5.3 - TARIFS APPLICABLES DU 01/09/2023 AU 31/12/2023						
<u>5.3.1 - Autres salles et barnums, par heure</u>						
Liste des salles concernées définie dans le référentiel des installations sportives						
- Tarif horaire	18,72	15,93	3,19	19,12	20,00	2,14
<u>5.3.2 - Club house du pôle nautique du Cher</u>						
- Avec usage de la cuisine (compris nettoyage ville)	80,00	68,00	13,60	81,60	20,00	2,00
Tarif à l'heure avec minimum de réservation et facturation de 5 heures						
<u>5.3.3 - Carte de contrôle d'accès dans les équipements sportifs</u>						
- Tarif carte	15,00	15,00		15,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>5.3.4 - Clés d'équipements sportifs</u>						
- Clé simple, clé de cadenas	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
- Clé de sécurité reproductible	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
- Clé de sécurité non-reproductible	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
<u>5.3.5 - Sanctions pour non-respect des règles d'occupation</u>						
Non respect des délais de réservations vacances scolaires, dépassement horaire, utilisation sans autorisation.	100,00	85,00	17,00	102,00	20,00	2,00
Dégâts et salissures	200,00	170,00	34,00	204,00	20,00	2,00
Dans tous les cas, l'utilisateur devra supporter les frais de remise en état d'un site dégradé.						
<u>5.3.6 - Vacation du personnel Municipal, par heure : intervention technique, activités sportives (hors dispositions conventionnelles)</u>						
- Montant	47,00	41,67	8,33	50,00	20,00	6,38
<u>5.3.7 - Encadrement activité sportive dans le cadre d'une convention de partenariat</u>						
- Montant	27,60	24,17	4,83	29,00	20,00	5,07

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS : COLLEGES, LYCEES, ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES de TOURS hors période scolaire, ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES hors-TOURS						
TARIFS APPLICABLES DU 01/01/2023 AU 31/12/2023						
Participation horaire (tarif horaire défini quel que soit le nombre d'utilisateurs)						
Suivant le référentiel des installations sportives défini par la commission des Sports						
Gymnase et salle de sport équipée en gymnastique ou escalade	14,20	14,52		14,52		2,25
Autres salles de sports	5,30	5,44		5,44		2,64
Stade de base	21,00	21,44		21,44		2,10
Piste d'athlétisme	11,50	11,76		11,76		2,26
Plateau d'éducation physique et terrains stabilisés	5,05	5,16		5,16		2,18
Terrain gazonné et synthétique	6,10	6,24		6,24		2,30
Piscine, ligne d'eau de 25 mètres par classe	31,00	31,64		31,64		2,06
Patinoire, quel que soit la surface, pour une classe sans encadrement	68,00	69,40		69,40		2,06
- Tarifs applicables pour l'accueil des sections sportives :						
Application d'un coefficient de minoration de 50%						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7 - EXONERATIONS						
7.1 - Sont exonérés totalement ou partiellement des tarifs de mise à disposition pour :						
<u>7.1.1 - Les installations sportives (hors mise à disposition de bureaux et autres salles et barnums) :</u>						
- Les associations de Tours dont l'activité principale est inscrite au référentiel des disciplines sportives						
- Les associations de sport santé de Tours						
- Union Sportive de l'Education Primaire						
- Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre						
- Union Nationale des Sports Scolaires et associations sportives des établissements scolaires publics du second degré						
- Association Sportive du Personnel Municipal						
- Les services municipaux de Tours, ex: Cohésion sociale, culture, police municipale, dans le cadre d'actions municipales dont ils sont organisateurs						
- Fédération Française du Sport Universitaire						
- Les crèches et centres de loisirs sans hébergement de la ville de Tours						
- Les opérateurs sociaux de Tours						
- Les écoles primaires et maternelles de Tours, pendant les périodes scolaires						
- Les écoles primaires et maternelles de Tours Métropole dans les sites métropolitains, pendant les périodes scolaires						
- Les établissements scolaires dans le cadre du dispositif "vacances apprenantes"						
- Les structures des projets de performance fédéraux (PPF)						
- Les Instituts Médicaux Educatifs dans le cadre d'un projet éducatif ou pédagogique validé par l'Education Nationale						
- Les manifestations sportives ponctuelles ainsi que les manifestations caritatives après avis de la Commission des Sports						
- Toute utilisation que la Collectivité souhaitera aider du fait des objectifs que l'organisateur développera pour la ville, après avis de la Commission des Sports						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>7.1.2 - Les locaux réservés pour une utilisation non sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les organisateurs de réunions politiques pendant la période pré-électorale officielle - Les associations sportives de Tours pour la mise à disposition d'une salle pour réunion par an et exonération permanente de la salle n°113 du C.M.S. - Toute utilisation que la Collectivité souhaitera aider du fait des objectifs que l'organisateur développera pour la ville, après avis de la commission des sports. 						
<p>7.2 - Sont exonérés totalement ou partiellement des tarifs de droits d'entrées pour les établissements recevant des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants de moins de 4 ans (hors location de patins à la Patinoire) - Les structures municipales d'accueil d'enfants (crèches, A.L.S.H.) de la Ville de TOURS - Dans le cadre des actions de promotion des équipements sportifs municipaux, attribution sur l'avis de la Commission des Sports, d'entrées gratuites aux Piscines, à la Patinoire (plus location de patins), pour des actions soit municipales, soit associatives dont l'objet est reconnu d'intérêt général - Délivrance de tickets piscines et patinoire en cas de problème technique entraînant la fermeture de l'établissement pendant la séance publique - Autorisation d'accès gratuite au parent accompagnant d'un adhérent lors des activités municipales dans les piscines et à la patinoire - Accompagnateur d'une personne handicapée après rendez-vous avec le chef de bassin à la piscine ou le chef de piste à la patinoire - Dotation aux écoles et associations de Tours dans le cadre des demandes de lots pour manifestations 						
<p>7.3 - CitéClub :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement, entrée gratuite aux titulaires de la carte CitéClub lors des journées et soirées à thème, selon le programme CitéClub proposé - La liste des cas d'exonération du droit d'inscription à CitéClub est définie par la Commission des sports - Entrée exonérée pour toute demande de validation d'un test de natation (brevet de natation, test anti-panique) dans les piscines, par un adhérent CitéClub 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>- L'application des tarifs précités prendra effet à compter du 1er Janvier 2024. Sur les tarifs hors taxes figurant ci-dessus, il sera appliqué le taux de TVA en vigueur au moment de la perception de la redevance.</p> <p>- Les délibérations du Conseil Municipal prises antérieurement et fixant des tarifs différents sont abrogées.</p> <p>- Toute exonération d'un quelconque droit de location autre que celles déjà prévues devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, après avis de la Commission des Sports comme indiqué plus haut.</p> <p>- Si lors d'une manifestation sans public payant, il est constaté que l'accès des spectateurs à la salle est subordonné à l'achat obligatoire d'un ticket de tombola, de bourriche, de programmes, de badges etc...il sera appliqué les dispositions concernant la tarification de matchs avec public payant avec un minimum correspondant à la catégorie de l'organisateur.</p> <p>- Les recettes résultant des précédents tarifs seront affectées suivant leur nature aux postes budgétaires ci-après :</p> <p>Centre Municipal des Sports :</p> <p>- Accès des visiteurs et usagers à la Piscine Gilbert Bozon Imputation 70632 323 S20 - redevances et droits des services à caractère sportif Imputation 752 323 S20 - revenus des immeubles Imputation 752 323 S20 HT- revenus des immeubles sous T.V.A.</p> <p>- Accès des visiteurs et usagers à la Patinoire Imputation 70632 325 S30 - redevances et droits des services à caractère sportif Imputation 752 325 S30 - revenus des immeubles Imputation 752 325 S30 HT - revenus des immeubles sous T.V.A.</p> <p>- Prestations diverses Patinoire Imputation 7083 325 S30 HT - autres produits - locations diverses (autres qu'immeubles) Imputation 70878 325 S30 HT - produits de gestion courante facturés à d'autres redevables</p> <p>- Salles spécialisées et salles polyvalentes du C.M.S.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Imputation 752 321 S11 - revenus des immeubles						
Imputation 752 321 S11 HT - revenus des immeubles sous TVA						
Salles et Gymnases municipaux						
Imputation 752 321 S50 - revenus des immeubles						
Imputation 752 321 S50 HT- revenus des immeubles sous TVA						
Animation sportive municipale						
Imputation 70632 302 S02 - redevances et droits des services à caractère sportif						
Vacation de Personnel						
- Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes - sports sous TVA						
Imputation 70848 321/322/323/325 (*) HT en fonction du code correspondant à l'établissement concerné.						
Stades et Terrains						
Imputation 752 322 S42 - revenus des immeubles						
- Les recettes résultant des entrées, locations et des abonnements à la piscine des Tourettes et à la piscine du Mortier seront affectées suivant leur nature aux postes budgétaires suivants :						
Piscine des Tourettes						
Imputation 70632 323 S21 - redevances et droits de services à caractère sportif.						
Imputation 752 323 S21 - revenus des immeubles						
Piscine du Mortier						
Imputation 70632 323 S22 - redevances et droits de services à caractère sportif.						
Imputation 752 323 S22 - revenus des immeubles						

EDUCATION

SOMMAIRE

<i>RESTAURATION MUNICIPALE.....</i>	<i>59</i>
<i>AUTRES TARIFS DE RESTAURANT SOUS TVA.....</i>	<i>62</i>
<i>RESTAURANTS SCOLAIRES.....</i>	<i>64</i>
<i>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT.....</i>	<i>69</i>
<i>ACCUEIL PERISCOLAIRE.....</i>	<i>76</i>
<i>CONTRIBUTION COMMUNALE AUX ECOLES PRIVEES.....</i>	<i>86</i>
<i>PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DF DES ECOLES PUBLIQUES.....</i>	<i>87</i>
<i>PARTICIPATION DE LA VILLE DE TOURS AUX DF DES ECOLES PUBLIQUES.....</i>	<i>88</i>
<i>LOCATION D'EQUIPEMENTS DE L'ACCUEIL DE LA CHARPRAIE.....</i>	<i>89</i>
<i>VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE.....</i>	<i>91</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - RESTAURANT MUNICIPAL						
1.1 - Employés Municipaux - TVA à 10,00 %						
Ticket journalier sites extérieurs (Milletière, Meneton ...)	4,45	4,25	0,42	4,67	10,00	4,94
Menu du jour	4,45	4,25	0,42	4,67	10,00	4,94
Menu végétarien du jour à 5 composantes		4,25	0,42	4,67	10,00	
Viande seule ou poisson seul 120 gr	2,02	1,93	0,19	2,12	10,00	4,95
bavette 120 gr	2,29	2,18	0,22	2,40	10,00	4,80
Faux filet 120 gr	2,19	2,08	0,21	2,29	10,00	4,57
Entrecôte 120 gr	2,48	2,36	0,24	2,60	10,00	4,84
Légumes seuls du jour	1,06	1,01	0,10	1,11	10,00	4,72
Plat végétarien complet	2,44	2,33	0,23	2,56	10,00	4,92
Plat végétarien simple	1,38	1,31	0,13	1,44	10,00	4,35
Hors d'oeuvre	0,69	0,91	0,09	1,00	10,00	44,93
Charcuterie - entrée chaude - pizza	1,06	1,09	0,11	1,20	10,00	13,21
Fromage - dessert - fruit frais et autres desserts	0,68	0,65	0,06	0,71	10,00	4,41
Salade	0,33	0,31	0,03	0,34	10,00	3,03
Yaourt nature - petit suisse - fromage blanc	0,33	0,41	0,04	0,45	10,00	36,36
Yaourt fermier nature - fromage blanc fermier	0,43	0,50	0,05	0,55	10,00	27,91
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,54	0,73	0,07	0,80	10,00	48,15
Yaourt aux fruits	0,43	0,41	0,04	0,45	10,00	4,65
Yaourt fermier aromatisé	0,54	0,51	0,05	0,56	10,00	3,70
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	3,40	3,64	0,36	4,00	10,00	17,65

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2 - Tarifs invités - TVA à 10,00 % (conjoints et enfants)						
Menu du jour	5,51	5,41	0,54	5,95	10,00	7,99
Viande seule ou poisson seul	2,33	2,75	0,27	3,02	10,00	29,61
bavette	2,40	2,75	0,27	3,02	10,00	25,83
faux filet	2,30	2,75	0,27	3,02	10,00	31,30
entrecôte	2,55	2,75	0,27	3,02	10,00	18,43
Légumes	1,38	1,35	0,14	1,49	10,00	7,97
plat végétarien complet	2,96	2,91	0,29	3,20	10,00	8,11
Plat végétarien simple	1,58	1,55	0,16	1,71	10,00	8,23
Hors-d'oeuvre	0,90	0,88	0,09	0,97	10,00	7,78
charcuterie - entrée chaude - pizza	1,38	1,35	0,14	1,49	10,00	7,97
Fromage ou dessert - fruit frais - autres desserts	0,90	0,88	0,09	0,97	10,00	7,78
Salade	0,43	0,42	0,04	0,46	10,00	6,98
Yaourt nature - petit suisse - fromage blanc	0,43	0,42	0,04	0,46	10,00	6,98
Yaourt fermier nature ou fromage blanc fermier	0,54	0,53	0,05	0,58	10,00	7,41
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,64	0,63	0,06	0,69	10,00	7,81
Yaourt aux fruits	0,54	0,53	0,05	0,58	10,00	7,41
Yaourt fermier aromatisé	0,64	0,63	0,06	0,69	10,00	7,81
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	4,13	4,05	0,41	4,46	10,00	7,99
1.3 - Clientèle extérieure - TVA 10,00 %						
Menu du jour	10,08	9,90	0,99	10,89	10,00	8,04
Viande seule ou poisson seul	4,03	3,95	0,40	4,35	10,00	7,94
bavette	4,40	7,27	0,73	8,00	10,00	81,82
faux filet	4,30	7,27	0,73	8,00	10,00	86,05

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
entrecôte	4,50	7,27	0,73	8,00	10,00	77,78
Légumes	2,44	2,40	0,24	2,64	10,00	8,20
plat végétarien complet	5,72	5,62	0,56	6,18	10,00	8,04
Hors-d'oeuvre	1,81	1,77	0,18	1,95	10,00	7,73
Plat végétarien simple	3,28	3,22	0,32	3,54	10,00	7,93
charcuterie- entrée chaude - pizza	2,44	2,40	0,24	2,64	10,00	8,20
Fromage - dessert - fruit frais - autres desserts	1,81	1,77	0,18	1,95	10,00	7,73
Salade	0,54	0,53	0,05	0,58	10,00	7,41
Yaourt nature - petit suisse - fromage blanc	0,54	0,53	0,05	0,58	10,00	7,41
Yaourt fermier nature - fromage blanc fermier	0,64	0,63	0,06	0,69	10,00	7,81
Yaourt à la grecque ou à la confiture ou tout yaourt liégeois	0,75	0,74	0,07	0,81	10,00	8,00
Yaourt aux fruits	0,64	0,63	0,06	0,69	10,00	7,81
Yaourt fermier aromatisé	0,75	0,74	0,07	0,81	10,00	8,00
Assiette froide : 2 crudités + 1 viande ou poisson froid	7,65	7,51	0,75	8,26	10,00	7,97
Les recettes seront constatées au 7066 020 E92 HT pour les employés municipaux et au 70688 020 E92 HT pour les invités et la clientèle extérieure.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - AUTRES TARIFS DE RESTAURATION						
2.1 - Associations ou établissements scolaires non municipaux. (TVA à 10,00 %)						
Enfants : IME Les Elfes, Sports et vacances, ...	4,52	4,19	0,42	4,61	10,00	1,99
Adultes : ALSH	5,30	4,92	0,49	5,41	10,00	2,08
Autres adultes	6,00	5,10	1,02	6,12	20,00	2,00
Goûters, galette et petit déjeuner	0,72	0,66	0,07	0,73	10,00	1,39
Crèches associatives	2,10	1,95	0,19	2,14	10,00	1,90
Les recettes seront constatées au 7067 281 E92 HT						
Imputation spéciale pour les opérateurs : 7067 331 E92 HT						
Imputation pour les repas des syndicats : 70688 020 E92 HT						
2.2 - Prestations diverses pour repas spéciaux - T.V.A. à 10 %						
Goûter, galette, petit déjeuner standard	0,68	0,65	0,07	0,72	10,00	5,88
Goûter, galette, petit déjeuner supérieur	1,33	1,27	0,13	1,40	10,00	5,26
Plateau repas froid standard	4,67	4,48	0,45	4,93	10,00	5,57
Plateau repas froid supérieur	6,98	6,69	0,67	7,36	10,00	5,44
Plateau repas chaud standard	6,25	5,99	0,60	6,59	10,00	5,44
Plateau repas supérieur	8,56	8,21	0,82	9,03	10,00	5,49
Buffet chaud standard	16,38	15,71	1,57	17,28	10,00	5,49
Buffet chaud supérieur	24,68	23,67	2,37	26,04	10,00	5,51
Café accueil avec café, thé, sucre et gobelet	1,50	1,44	0,14	1,58	10,00	5,33
Boisson non alcoolisée	0,25	0,24	0,02	0,26	10,00	4,00

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Boisson alcoolisée	1,15	1,01	0,20	1,21	20,00	5,22
Lot de 3 viennoiseries	0,54	0,52	0,05	0,57	10,00	5,56
Plateau petits fours salés ou sucrés 35 pièces	28,70	28,18	2,82	31,00	10,00	8,01
Plateau petits fours salés ou sucrés 30 pièces	24,60	23,64	2,36	26,00	10,00	5,69
Plateau petits fours salés ou sucrés 25 pièces	20,50	19,09	1,91	21,00	10,00	2,44
Plateau de 6 sortes de charcuterie ou de fromage pour 20 personnes	40,00	37,27	3,73	41,00	10,00	2,50
Plateau de 6 crudités et fromage blanc pour 20 personnes	30,00	28,18	2,82	31,00	10,00	3,33
Les recettes seront constatées :						
- Prestations concernant les services municipaux de la Ville au 7066 020 E92 HT (TVA 10 %)						
-Prestations concernant les services non municipaux au 70688 020 E92 HT (TVA 20%)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - RESTAURANTS SCOLAIRES						
Les tarifs valables du 1er janvier au 31 août 2024 sont les mêmes que ceux appliqués depuis le 1er septembre 2023						
3.1 - ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES : PRIX DU REPAS RESERVE						
Le quotient familial (QF) pris en compte est celui issu des services de la CAF Touraine. La famille qui n'a pas fourni, ou n'a pas voulu le faire, les éléments nécessaires au calcul de son quotient familial s'acquitte du tarif maximum.						
3.1.1 - <u>Enfant domicilié à Tours</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24						
Le tarif des repas réservés est établi selon un barème par tranche de quotient familial :						
de 0 à 290		0,70		0,70		
de 291 à 450		1,10		1,10		
de 451 à 650	2,50	1,70		1,70		-32,00
de 651 à 830	2,90	2,40		2,40		-17,24
de 831 à 1000	3,35	2,90		2,90		-13,43
de 1001 à 1200		3,40		3,40		
de 1201 à 1600	3,80	3,90		3,90		2,63
de 1601 à 2100		4,20		4,20		
de 2101 à 2500		4,50		4,50		
de 2501 et plus	4,90	5,20		5,20		6,12
Disposition pour les enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et pris en compte, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant. Il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.						
Du 01.09.24 au 31.12.24						
Le tarif des repas réservés est établi selon un barème par tranche de quotient familial :						
De 0 à 290	0,70	0,73		0,73		4,29
De 291 à 450	1,10	1,15		1,15		4,55
De 451 à 650	1,70	1,78		1,78		4,71
De 651 à 850	2,40	2,52		2,52		5,00
De 851 à 1000	2,90	3,04		3,04		4,83
De 1001 à 1200	3,40	3,57		3,57		5,00
De 1201 à 1600	3,90	4,09		4,09		4,87
De 1601 à 2100	4,20	4,41		4,41		5,00
de 2101 à 2500		4,72		4,72		
de 2501 et plus		5,46		5,46		
<u>3.1.2 - Enfant habitant Tours avec fourniture du repas complet dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24	1,05	1,10		1,10		4,76
Du 01.09.24 au 31.12.24	1,10	1,15		1,15		4,55
<u>3.1.3 - Enfant domicilié hors Tours</u>						
Ne sont pas concernés par les tarifs hors-Tours les enfants dont les familles n'ont pas le choix de l'établissement scolaire.						
Du 01.01.24 au 31.08.24						
Repas réservé	4,90	5,20		5,20		6,12

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Du 01.09.24 au 31.12.24 Repas réservé	5,20	5,46		5,46		5,00
<u>3.1.4 - Enfant habitant hors Tours avec fourniture du repas complet dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24 Repas réservé	1,30	1,40		1,40		7,69
Du 01.09.24 au 31.12.24 Repas réservé	1,40	1,47		1,47		5,00
3.2 - ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES : PRIX DU REPAS NON RESERVE						
Les recettes seront constatées au 7067 281 E91						
<u>3.2.1 - Enfant domicilié à Tours</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24	5,00	5,50		5,50		10,00
Du 01.09.24 au 31.12.24	5,50	5,77		5,77		4,91
<u>3.2.2 - Enfant habitant Tours avec fourniture du repas complet dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24	1,65	1,75		1,75		6,06
Du 01.09.24 au 31.12.24	1,75	1,83		1,83		4,57
<u>3.2.3 - Enfant domicilié hors Tours</u>						
Du 01.01.24 au 31.08.24	6,00	6,50		6,50		8,33
Du 01.09.24 au 31.12.24	6,50	6,82		6,82		4,92
<u>3.2.4 - Enfant habitant hors Tours avec fourniture du repas complet dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé)</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Du 01.01.24 au 31.08.24	1,95	2,10		2,10		7,69
Du 01.09.24 au 31.12.24	2,10	2,20		2,20		4,76
3.3 - REPAS DIVERS EN RESTAURATION SCOLAIRE						
Les recettes seront constatées au 7067 281 E92 HT (TVA 5,5 %)						
Les recettes seront constatées au 7066 201 E92 HT (TVA 10 %)						
<u>3.3.1 - Repas adultes (enseignants ou autres adultes autorisés) TVA 5.5%</u>						
Du 01.01.24 au 31.12.24		5,62	0,31	5,93	5,50	
<u>3.3.2 - Repas personnel de service (assurant la restauration, AVS, AESH, stagiaires et services civiques)</u>						
Du 01.01.24 au 31.12.24	3,10	3,08	0,17	3,25	5,50	4,84
<u>3.3.3 - Repas autres employés municipaux</u>						
Du 01.01.24 au 31.12.24	4,45	4,25	0,42	4,67	10,00	4,94
Les factures sont établies chaque mois sur la base du nombre de repas réservés et éventuellement des repas non réservés. Toute réservation d'un repas est donc facturable que l'enfant soit présent ou absent sans justification.						
3.4 - MODALITÉS DE FACTURATION						
Peuvent être déduits de la facture les jours d'absence en cas de :						
- maladie de l'enfant (certificat médical)						
- sortie scolaire sans fourniture de pique-nique par la Cuisine centrale						
- classes transplantées						
- force majeure et/ou service non fait.						
Le justificatif d'absence doit être transmis au service familles de la Direction éducation Alimentation dans un délai de 5 jours ouvrés après le 1er jour d'absence, par courrier, par mail ou via l'espace familles.						
En cas de présence imprévue, il sera donné à l'enfant un repas d'un enfant absent ou un repas incomplet. Le tarif du repas sera majoré en tarif « repas non réservé »						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Une aide financière exceptionnelle peut être accordée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur demande de la famille et après instruction d'un dossier par un travailleur social.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions afférentes.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>4 - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT</p> <p>En référence à la Convention "Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs", signée avec la CAF</p> <p>Charpraie et accueils de loisirs gérés par les opérateurs associatifs dans le cadre d'un marché public</p> <p>La facturation est établie sur une base forfaitaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10h30 par jour avec repas les mercredis en période scolaire ou pendant les vacances scolaires (8h - 18h30) - 5h par demi-journée sans repas (8h-13h ou 13h30-18h30) <p>et du nombre de journées d'inscription figurant sur la fiche d'inscription.</p> <p>Le quotient familial pris en compte est issu de "mon compte partenaire", applicatif internet de la CAF.</p> <p>Les tarifs valables du 1er janvier au 1er septembre 2024 sont les mêmes que ceux appliqués depuis le 1er septembre 2023.</p> <p>La famille qui n'a pas fourni, ou n'a pas voulu le faire, les éléments nécessaires au calcul de son quotient familial s'acquitte du tarif maximum.</p> <p>4.1 - Familles domiciliées à TOURS</p> <p>4.1.1 - Les tarifs sont établis de 1er janvier au 31 août 2024.</p> <p>4.1.1.1 - Tarifs Journée avec repas</p> <p>Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :</p> <p>* Taux d'effort</p> <p>Quotient familial</p> <ul style="list-style-type: none"> de 0 à 450 - 0,985 % de 451 à 830 - 1 % de 831 à 1200 - 1,13 % de 1201 à 2500 - 1,15 % de 2501 et plus - 1,17 % 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* Prix minimum	3,55	3,75		3,75		5,63
* Prix maximum	16,50	18,20		18,20		10,30
4.1.1.2 - Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 450 - 0,785 %						
de 451 à 830 - 0,910 %						
de 831 à 1200 - 1,080 %						
de 1201 à 2500 - 1,100 %						
de 2501 et plus - 1.120%						
* Prix minimum	3,45	3,65		3,65		5,80
* Prix maximum	14,55	16,05		16,05		10,31
4.1.1.3 - Tarifs demi-journée sans repas						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 450 - 0,535 %						
de 451 à 830 - 0,575 %						
de 831 à 1200 - 0,62 %						
de 1201 à 2500 - 0,64 %						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 2501 et plus - 0.66%						
* Prix minimum	1,77	1,88		1,88		6,21
* Prix maximum	7,85	8,80		8,80		12,10
4.1.2 - Les tarifs sont établis du 1 septembre au 31 décembre 2024.						
Ces tarifs seront actualisés et votés au cours du 1er semestre 2024 par délibération municipale.						
4.1.2.1 - Tarifs Journée avec repas						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 450 - 0,995 %						
de 451 à 830 - 1,00 %						
de 831 à 1200 - 1,14 %						
de 1201 à 2500 - 1,17 %						
de 2501 et plus - 1,19 %						
* Prix minimum	3,75					
* Prix maximum	18,20					
4.1.2.2 - Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 450 - 0,800 %						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 451 à 830 - 0,925 %						
de 831 à 1200 - 1,090 %						
de 1201 à 2500 - 1,120 %						
de 2501 et plus - 1,140 %						
* Prix minimum	3,65					
* Prix maximum	16,05					
4.1.2.3 - Tarif demi-journée sans repas						
Les tarifs sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						
Quotient familial						
de 0 à 450 - 0,545 %						
de 451 à 830 - 0,585 %						
de 831 à 1200 - 0,630 %						
de 1201 à 2500 - 0,655 %						
de 2501 et plus - 0,675 %						
* Prix minimum	1,88					
* Prix maximum	8,80					
4.2 - Familles domiciliées hors TOURS						
Hors Tours : familles ayant leur résidence principale dans une autre commune à la date de l'inscription au séjour - Ne sont pas pris en compte : le lieu de travail, le lieu de scolarité des enfants, les impôts locaux autres que la taxe d'habitation qui pourraient être payés à Tours.						
En cas de changement de domicile entre l'inscription et le début du séjour, la famille devra apporter la preuve du nouveau domicile.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.2.1 - Les tarifs sont établis du 1er janvier au 31 août 2024.						
4.2.1.1 - Tarifs journée avec repas						
Tarifs journée avec repas Tours + majoration de 18,25 €						
* Prix minimum	20,60	22,00		22,00		6,80
* Prix maximum	33,55	36,45		36,45		8,64
4.2.1.2 - Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Tarif journée PAI Tours + majoration de 15,55 €						
* Prix minimum	17,95	19,20		19,20		6,96
* Prix maximum	29,05	31,60		31,60		8,78
4.2.1.3 - Tarifs demi-journée sans repas						
Tarif demi-journée sans repas Tours + majoration de 13,70 €						
* Prix minimum	14,57	15,58		15,58		6,93
* Prix maximum	20,65	22,50		22,50		8,96
4.2.2 - Les tarifs sont établis du 1er septembre au 31 décembre 2024.						
Ces tarifs seront actualisés et votés au cours du 1er semestre 2024 par délibération municipale.						
4.2.2.1 - Tarifs journée avec repas						
Tarif journée avec repas Tours + majoration de 18,60 €						
* Prix minimum	22,00					
* Prix maximum	36,45					

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.2.2.2 - Tarifs journée PAI* (avec fourniture du repas par la famille)						
*PAI : Projet d'Accueil Individualisé						
Tarif journée PAI Tours + majoration de 15,85 €						
* Prix minimum	19,20					
* Prix maximum	31,60					
4.2.2.3 - Tarifs demi-journée sans repas						
Tarif demi-journée sans repas Tours+ majoration de 14.00 €						
* Prix minimum	15,58					
* Prix maximum	22,50					
4.3 - Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance						
Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant.						
Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.						
4.4 - Pénalité en cas d'annulation de séjour (pendant un séjour de vacances) :						
4.4.1 - Du 1er janvier au 31 août 2024.						
L'annulation de l'inscription à l'accueil de loisirs doit être formulée par écrit pour pouvoir être prise en compte.						
Montant du dédit par enfant et par semaine annulée :						
- QF inférieur ou égal à 830 :	7,00	7,00		7,00		
- QF supérieur à 830 :	14,00	14,00		14,00		
4.4.2 - Du 1er septembre au 31 décembre 2024.						
Ces tarifs seront actualisés et votés au cours du 1er semestre 2024 par délibération municipale.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L'annulation de l'inscription à l'accueil de loisirs doit être formulée par écrit pour pouvoir être prise en compte.						
Montant du dédit par enfant et par semaine annulée :						
- QF inférieur ou égal à 830 :	7,00					
- QF supérieur à 830 :	14,00					
4.5 - Modalités de facturation						
* Les factures sont établies chaque mois sur la base du nombre de journées d'inscription figurant sur la fiche d'inscription.						
* Peuvent être déduits de la facture les jours d'absence en cas de :						
- maladie de l'enfant ou de l'adulte responsable s'il élève seul l'enfant (certificat médical),						
- décision de justice concernant la garde de l'enfant (copie du document officiel),						
- perte d'emploi du parent s'il élève seul l'enfant (copie de la lettre de licenciement),						
- présence à une classe transplantée (attestation de présence).						
Le justificatif d'absence doit être transmis au service familles de la Direction Education et Alimentation dans un délai de 5 jours ouvrés après le 1er jour d'absence, par courrier, par mail ou via l'espace familles. Passé ce délai, aucun justificatif ne pourra être pris en compte pour la facturation.						
* En cas d'inscription en urgence, la facturation sera effectuée sur la base du nombre de jours d'inscription.						
Les recettes seront constatées :						
Pour l'ALSH La Charpraie au 70632 331 E81						
Pour les Opérateurs au 70632 331 E85						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5 - ACCUEIL PERI-SCOLAIRE						
En référence à la convention Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs, signée avec la CAF.						
Le quotient familial pris en compte est issu de "mon compte partenaire", applicatif internet de la CAF.						
La famille qui n'a pas fourni, ou n'a pas voulu le faire, les éléments nécessaires au calcul de son quotient familial s'acquitte du tarif maximum.						
5.1 - Janvier à août 2024 (année scolaire 2023-2024)						
Les tarifs pour cette période reprennent ceux en vigueur depuis le 1er septembre 2023.						
<u>5.1.1 - Prestation Accueil Educatif du Matin et du Soir : AEMS</u>						
Le tarif est établi selon un barème par tranche de quotient familial.						
5.1.1.1 - Enfants domiciliés à Tours						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 450	0,94	0,99		0,99		5,32
de 451 à 830	1,00	1,05		1,05		5,00
de 831 à 1200	1,37	1,45		1,45		5,84
de 1201 à 2500	1,45	1,55		1,55		6,90
de 2501 et plus		1,60		1,60		
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	0,94	0,99		0,99		5,32
de 451 à 830	1,00	1,05		1,05		5,00
de 831 à 1200	1,37	1,45		1,45		5,84

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 1201 à 2500	1,45	1,55		1,55		6,90
de 2501 et plus		1,60		1,60		
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	1,88	1,98		1,98		5,32
de 451 à 830	2,00	2,10		2,10		5,00
de 831 à 1200	2,74	2,90		2,90		5,84
de 1201 à 2500	2,90	3,10		3,10		6,90
de 2501 et plus		3,20		3,20		
Enfants couverts*par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir diffèrent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	0,79	0,83		0,83		5,06
de 451 à 830	0,85	0,90		0,90		5,88
de 831 à 1200	1,21	1,28		1,28		5,79
de 1201 à 2500	1,29	1,37		1,37		6,20
de 2501 et plus		1,42		1,42		
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	1,73	1,82		1,82		5,20
de 451 à 830	1,85	1,95		1,95		5,41
de 831 à 1200	2,58	2,73		2,73		5,81
de 1201 à 2500	2,74	2,92		2,92		6,57
de 2501 et plus		3,02		3,02		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.1.1.2 - Enfants domiciliés hors Tours						
Ne sont pas concernés par les tarifs pré-cités les enfants dont les familles n'ont pas le choix de l'établissement scolaire.						
* Accueil matin 1h : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 450	2,96	3,15		3,15		6,42
de 451 à 830	3,01	3,20		3,20		6,31
de 831 à 1200	3,39	3,60		3,60		6,19
de 1201 à 2500	3,49	3,75		3,75		7,45
de 2501 et plus		3,85		3,85		
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	2,96	3,15		3,15		6,42
de 451 à 830	3,01	3,20		3,20		6,31
de 831 à 1200	3,39	3,60		3,60		6,19
de 1201 à 2500	3,49	3,75		3,75		7,45
de 2501 et plus		3,85		3,85		
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	5,92	6,30		6,30		6,42
de 451 à 830	6,02	6,40		6,40		6,31
de 831 à 1200	6,78	7,20		7,20		6,19
de 1201 à 2500	6,98	7,50		7,50		7,45
Enfants couverts*par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir différent de ceux ci-dessus annoncés :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	2,46	2,61		2,61		6,10
de 451 à 830	2,56	2,72		2,72		6,25
de 831 à 1200	2,78	2,95		2,95		6,12
de 1201 à 2500	2,88	3,06		3,06		6,25
de 2501 à et plus		3,17		3,17		
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	5,57	5,76		5,76		3,41
de 451 à 830	5,42	5,92		5,92		9,23
de 831 à 1200	6,17	6,55		6,55		6,16
de 1201 à 2500	6,37	6,81		6,81		6,91
de 2501 et plus		7,02		7,02		
<u>5.1.2 - Prestation Etudes surveillées : ES</u>						
5.1.2.1 - Enfants domiciliés à Tours						
Forfait 16h30 à 17h30, heure réservée, selon quotient familial						
de 0 à 450 gratuité						
de 451 à 830		1,40		1,40		
de 831 à 1200		2,15		2,15		
de 1201 à 2500		2,25		2,25		
de 2501 et plus		2,50		2,50		
Forfait 16h30 à 17h30 heure non réservée		3,00		3,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.1.2.2 - Enfants domiciliés hors Tours						
* forfait 16h30 - 17h30 : heure réservée	5,15	5,00		5,00		-2,91
* forfait 16h30 à 17h30 : heure non réservée		6,00		6,00		
5.1.3 - Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance						
<p>Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant.</p> <p>Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.</p>						
5.1.4 - Modalités de facturation :						
<p>Les accueils éducatifs du matin et du soir sont facturés en fonction des jours de présence de l'enfant à l'heure sur l'amplitude totale du service.</p> <p>Les tarifs indiqués sont valables quelles que soient les heures d'arrivée et/ou de départ des enfants.</p> <p>Pour l'étude surveillée, les factures sont établies chaque mois sur la base du nombre d'heures réservées et éventuellement des heures non réservées. Toute réservation de créneau horaire est donc facturable que l'enfant soit présent ou absent sans justification.</p>						
5.2 - Septembre à décembre 2024 (année scolaire 2024-2025)						
Ces tarifs seront actualisés et votés au cours du 1er semestre 2024 par délibération municipale.						
5.2.1 - Prestation Accueil Educatif du Matin et du Soir : AEMS						
Le tarif est établi selon un barème par tranche de quotient familial.						
5.2.1.1 - Enfants domiciliés à Tours						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 450				0,99		
de 451 à 830				1,05		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 831 à 1200	1,45					
de 1201 à 2500	1,55					
de 2501 et plus	1,60					
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	0,99					
de 451 à 830	1,05					
de 831 à 1200	1,45					
de 1201 à 2500	1,55					
de 2501 et plus	1,60					
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	1,98					
de 451 à 830	2,10					
de 831 à 1200	2,90					
de 1201 à 2500	3,10					
de 2501 et plus	3,20					
Enfants couverts par un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir diffèrent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	0,83					
de 451 à 830	0,90					
de 831 à 1200	1,28					
de 1201 à 2500	1,37					

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
de 2501 et plus	1,42					
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	1,82					
de 451 à 830	2,73					
de 831 à 1200	1,95					
de 1201 à 2500	2,92					
de 2501 et plus	3,02					
5.2.1.2 - Enfants domiciliés hors Tours						
Ne sont pas concernés par les tarifs pré-cités les enfants dont les familles n'ont pas le choix de l'établissement scolaire.						
* Accueil matin (1h) : forfait de 7h30 à 8h30 :						
de 0 à 450	3,15					
de 451 à 830	3,20					
de 831 à 1200	3,60					
de 1201 à 2500	3,75					
de 2501 et plus	3,85					
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	3,15					
de 451 à 830	3,20					
de 831 à 1200	3,60					
de 1201 à 2500	3,75					
de 2501 et plus	3,85					

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	6,30					
de 451 à 830	6,40					
de 831 à 1200	7,20					
de 1201 à 2500	7,50					
de 2501 et plus	7,70					
Enfants couverts par un PAI * (Projet d'Accueil Individualisé) avec fourniture du goûter par la famille :						
Seuls, pour ces enfants, les tarifs de l'accueil soir différent de ceux ci-dessus annoncés :						
* Accueil soir 2ème heure (1h) : forfait 17h30 à 18h30 après étude surveillée :						
de 0 à 450	2,61					
de 451 à 830	2,72					
de 831 à 1200	2,95					
de 1201 à 2500	3,06					
de 2501 et plus	3,17					
* Accueil soir 2 heures : forfait 16h30 à 18h30 :						
de 0 à 450	5,76					
de 451 à 830	5,92					
de 831 à 1200	6,55					
de 1201 à 2500	6,81					
de 2501 et plus	7,02					

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.2.2 - Prestations Etudes surveillées : ES						
5.2.2.1 - Enfants domiciliés à Tours						
Forfait 16h30 - 17h30						
Heure réservée						
de 0 à 450 - la gratuité est accordée pour cette tranche						
de 451 à 830						
	1,40					
de 831 à 1200						
	2,15					
de 1201 à 2500						
	2,25					
de 2501 et plus						
	2,50					
Heure non réservée						
	3,00					
5.2.2.2 - Enfants domiciliés hors Tours						
Forfait 16h30 - 17h30						
Heure réservée						
	5,00					
Heure non réservée						
	6,00					
5.2.3 - Accueil d'enfants bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance						
Pour des raisons de confidentialité des données personnelles, le quotient familial de la famille de l'enfant ne saurait être consulté et appliqué, ni celui de la famille d'accueil sans lien de parenté avec l'enfant.						
Afin d'obtenir un tarif médian correspondant au prix moyen des participations familiales, il est décidé d'appliquer un quotient familial de 800 €.						
5.2.4 - Modalités de facturation :						
Les accueils éducatifs du matin et du soir sont facturés en fonction des jours de présence de l'enfant à l'heure sur l'amplitude totale du service.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Les tarifs indiqués sont valables quelles que soient les heures d'arrivée et/ou de départ des enfants.</p> <p>Pour l'étude surveillée, les factures sont établies chaque mois sur la base du nombre d'heures réservées et éventuellement des heures non réservées. Toute réservation d'un créneau horaire est donc facturable que l'enfant soit présent ou absent sans justification.</p> <p>Peuvent être déduits de la facture les jours d'absence en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie de l'enfant (certificat médical) - classes transplantées - force majeure et/ou service non fait. <p>Le justificatif d'absence doit être transmis au service familles de la Direction Education Alimentation dans un délai de 5 jours ouvrés après le 1er jour d'absence, par courrier, par mail ou via l'espace familles.</p> <p>En cas de présence imprévue à l'étude et sans inscription à l'accueil du soir, un tarif majoré "heure non réservée" sera facturé.</p> <p>Une aide financière exceptionnelle peut être accordée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur demande de la famille et après instruction d'un dossier par un travailleur social.</p> <p>Les recettes seront constatées au 7067 331 E85.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6 - CONTRIBUTION COMMUNALE ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT						
DEPENSES ANNEE 2023						
6.1 - Année scolaire 2023 - 2024 : du 1er janvier au 31 août 2024						
- élève des classes élémentaires	525,00	535,00		535,00		1,90
- élève des classes maternelles	875,00	892,00		892,00		1,94
6.2 - Année scolaire 2024 - 2025 : du 1er septembre au 31 décembre 2024						
- élève des classes maternelles	875,00	892,00		892,00		1,94
- élève des classes élémentaires	525,00	535,00		535,00		1,90
Les dépenses seront constatées à l'imputation : 6558 212 E23						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7 - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE TOURS A FREQUENTATION INTERCOMMUNALE						
7.1 - Année scolaire 2023 - 2024 : du 1er janvier au 31 août 2024 (rappel)						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2023/2024	555,00	560,00		560,00		0,90
- élève école maternelle - Année scolaire 2023/2024	930,00	940,00		940,00		1,08
7.2 - Année scolaire 2024 - 2025 : du 1er septembre au 31 décembre 2024						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2024/2025	560,00	572,00		572,00		2,14
- élève école maternelle - Année scolaire 2024/2025	940,00	959,00		959,00		2,02
Les recettes seront constatées à l'imputation :						
74741 212 E20 : communes membres du GFP						
74748 212 E20 : autres communes						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE TOURS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DES AUTRES COMMUNES A FREQUENTATION INTERCOMMUNALE						
8.1 - Année scolaire 2023 - 2024 : du 1er janvier au 31 août 2024 (rappel)						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2023/2024	555,00	560,00		560,00		0,90
- élève école maternelle - Année scolaire 2023/2024	930,00	940,00		940,00		1,08
8.2 - Année scolaire 2024 - 2025 : du 1er septembre au 31 décembre 2024						
- élève école élémentaire - Année scolaire 2024/2025	560,00	572,00		572,00		2,14
- élève école maternelle - Année scolaire 2024/2025	940,00	959,00		959,00		2,02
Les dépenses seront constatées à l'imputation : 657382 212 E20						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9 - LOCATION D'EQUIPEMENTS DE L'ACCUEIL DE LA CHARPRAIE						
Les recettes seront constatées au 752 331 E81 HT (TVA 20 %)						
9.1 - Du 1er janvier 2024 au 31 août 2024						
<u>9.1.1 - Associations et organismes Tours</u>						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
9.1.1.1 - location à l'année (pour une occupation 1 jour par semaine)						
Dépend du : 9.1.1.1 Equipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	136,35	125,00	25,00	150,00	20,00	10,01
Dépend du : 9.1.1.1 Salle	52,90	48,33	9,67	58,00	20,00	9,64
9.1.1.2 - location ponctuelle :						
Equipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	68,20	62,50	12,50	75,00	20,00	9,97
Préau	68,20	62,50	12,50	75,00	20,00	9,97
Salle	22,90	25,00	5,00	30,00	20,00	31,00
9.1.1.3 - forfait mensuel (pour une occupation 1 jour par semaine)						
Equipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)	17,40	41,67	8,33	50,00	20,00	187,36
Salle	6,65	25,00	5,00	30,00	20,00	351,13
9.1.1.4 - Coût de l'eau chaude :						
Par séance, par groupe < 25 personnes	6,65	6,67	1,33	8,00	20,00	20,30
<u>9.1.2 - Associations et organismes hors Tours :</u>						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
Tarifs multipliés par 3 (Trois) pour les utilisations ponctuelles.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.2 - Du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024						
<u>9.2.1 - Associations et organismes Tours</u>						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
9.2.1.1 - location à l'année (pour une occupation 1 jour par semaine)						
9.2.1.2 - location ponctuelle :						
Equipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)		62,50	12,50	75,00	20,00	
Préau		62,50	12,50	75,00	20,00	
Salle		25,00	5,00	30,00	20,00	
9.2.1.3 - forfait mensuel (pour une occupation 1 jour par semaine)						
Equipements extérieurs (en supplément consommation eau chaude)		41,67	8,33	50,00	20,00	
Salle		25,00	5,00	30,00	20,00	
9.2.1.4 - Coût de l'eau chaude :						
Par séance et par groupe (<25 personnes)		6,67	1,33	8,00	20,00	
<u>9.2.2 - Associations et organismes hors Tours :</u>						
L'utilisation des sanitaires est incluse dans le tarif.						
Tarifs multipliés par 3 (Trois) pour les utilisations ponctuelles.						
N.B. : l'exonération de la tarification sera accordée :						
- Aux utilisateurs qui rendent des services signalés à notre accueil de loisirs.						
- Pour les manifestations co-organisées par la Ville de Tours						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
10 - VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE ET LIVRES						
Chaise primaire	10,00	10,50		10,50		5,00
Chaise maternelle	9,00	9,50		9,50		5,56
Table maternelle	14,00	14,50		14,50		3,57
Table primaire individuelle	16,00	16,50		16,50		3,13
Table primaire double	22,00	22,50		22,50		2,27
Mobilier des crèches	22,00	22,50		22,50		2,27
Table primaire double avec sièges attenants	37,00	38,00		38,00		2,70
Bureau de maître	52,00	53,00		53,00		1,92
Autre mobilier (porte-cartes, fauteuils en bois,)	22,00	22,50		22,50		2,27
Autre matériel (ronéo, tourne-disques, radio, machine à alcool,...)	22,00	22,50		22,50		2,27
Armoire portes vitrées	62,00	63,00		63,00		1,61

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Livre de poche	2,00	2,50		2,50		25,00
Les recettes seront constatées à l'imputation : 758888 212 E20						

PETITE ENFANCE

SOMMAIRE

CRECHES.....	94
HALTES GARDERIES MUNICIPALES.....	102

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>1 - ACCUEIL REGULIER</p> <p>CRECHES COLLECTIVES , CRECHES FAMILIALES , MULTI ACCUEIL</p> <p>1.1 - La conclusion du contrat d'accueil :</p> <p>Un contrat d'accueil est établi et signé entre la Ville et les parents pour une période maximale de 11 mois, allant du mois de septembre de l'année N au mois de juillet de l'année N+1.</p> <p>Il fixe les modalités d'accueil propres à l'enfant, et est renouvelé à chaque fois qu'un changement intervient dans les horaires d'accueil, le choix de l'établissement ou les modalités de calcul de la participation financière des familles.</p> <p>Pour le mois d'août un contrat spécifique sera établi pour les familles qui en feront la demande écrite avant le 31 mai de l'année en cours.</p> <p>Le contrat détermine le volume d'heures, les horaires de l'enfant et les modalités d'accueil en fonction de la situation familiale et professionnelle au jour de la signature. L'accueil commence au premier jour indiqué sur le contrat.</p> <p>Toute signature de contrat engendre la facturation du mois en cours.</p> <p>Selon le besoin exprimé, le service dirige la famille vers le mode d'accueil qui lui est le plus approprié.</p> <p>Les horaires d'accueil sont établis à la demande des parents en concertation avec le responsable d'établissement. Ils sont fixés dans le contrat d'accueil et doivent être respectés.</p> <p>Les accueils en crèche familiale doivent être établis sur la base d'un contrat minimum de 36h semaine.</p> <p>Il est souhaitable que l'admission soit précédée d'une période d'adaptation dans la limite maximale de 15 heures sur une période de 4 jours consécutifs. Ces heures sont facturées selon la présence de l'enfant et le même mode de calcul que la participation familiale détaillée ci-après.</p> <p>1.2 - L'engagement contractuel des familles :</p> <p>La famille doit informer par écrit la Direction Petite Enfance de tout changement de situation familiale ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur le contrat d'accueil ou le tarif horaire.</p> <p>En cas de non-respects répétés par la famille des horaires fixés au contrat d'accueil, la Direction Petite Enfance se réserve le droit de modifier le contrat en conséquence et d'appliquer les modifications financières correspondantes.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.3 - Le calcul de la participation financière :						
1.3.1 - Montant horaire :						
<p>Conformément aux directives de la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales), le montant horaire est calculé sur la base d'un taux d'effort prenant en compte les ressources de la famille et la composition familiale.</p> <p>Un plancher et un plafond de ressources dont les montants sont déterminés annuellement par la CNAF fixent les limites de l'application du taux d'effort. Ils sont applicables par le service du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour les accueils réguliers contractualisés.</p> <p>En début d'année civile, les familles accueillies sont informées par mail de la révision annuelle des taux d'effort et plancher/plafond par la CNAF, pouvant faire évoluer le tarif horaire de leur contrat d'accueil.</p>						
1.3.2 - Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 :						
<p>Actualisation des plancher et plafond des ressources mensuelles suivant la circulaire de la CNAF.</p> <p>Cela aboutit aux tableaux de taux d'effort suivants :</p>						
1.3.2.1 - Taux d'effort pour les accueils collectifs et familiaux en multi accueil :						
<p>Famille avec 1 enfant : 0,0619 %</p> <p>Famille avec 2 enfants : 0,0516 %</p> <p>Famille avec 3 enfants : 0,0413 %</p> <p>Famille de 4 à 7 enfants : 0,0310 %</p> <p>Famille de 8 enfants et plus : 0,0206 %</p>						
1.3.2.2 - Taux d'effort pour l'accueil familial: (crèche familiale Monconseil) :						
<p>Famille avec 1 enfant : 0,0516 %</p> <p>Famille avec 2 enfants : 0,0413 %</p> <p>Famille de 3 à 5 enfants : 0,0310 %</p> <p>Famille de 6 enfants et plus : 0,0206 %</p>						
1.3.2.3 - Taux d'effort pour les enfants AEEH :						
<p>Le taux d'effort immédiatement inférieur est appliqué aux familles qui ont la charge d'un enfant porteur de handicap.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Dans ce cas, une attestation de versement de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) doit être fournie ou, à défaut, la décision de la MDPH.</p> <p>1.3.2.4 - Taux d'effort en accueil d'urgence :</p> <p>En accueil d'urgence, est appliqué le taux d'effort dès que les ressources sont connues ou le tarif plancher, pour les situation d'urgence sociale.</p> <p>1.4 - Ressources prises en compte :</p> <p>Les ressources prises en compte à l'admission et au moment de la révision annuelle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales celles retenues dans " l'assiette-ressource" de la CAF consultable sur le service télématique "CDAP" (base de données allocataires accessible par Internet); <p>Une convention de service entre la CAF et le partenaire garantit le respect des règles de confidentialité et fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Nationale Informatique et libertés (CNIL). En cas de désaccord sur le montant des ressources indiquées dans CDAP, les parents devront prendre contact avec la CAF afin de régulariser leur dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les familles non-allocataires dépendantes du Régime Général, ou les familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole, celles perçues avant toutes déductions fiscales figurant dans le dernier avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 et en fonction de l'activité professionnelle. <p>Pour l'année 2024, les ressources à prendre en compte sont celles de 2022.</p> <p>L'application de la nouvelle tarification sera mise en place par la Direction Petite Enfance dès qu'il sera informé de cette modification et à compter du mois suivant.</p> <p>Seuls les changements de situation familiale ou professionnelle pris en compte par la CAF seront considérés et pourront donner lieu à la révision de la participation financière en cours d'année.</p> <p>A défaut de présentation des justificatifs de ressources ou en cas de refus de la part de la famille de justifier de ses ressources, la participation financière est calculée sur la base du montant maximum. Ce taux horaire sera régularisé à réception des documents, sans effet rétroactif.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>1.5 - Modification du contrat :</p> <p>Une révision du contrat peut entraîner une révision de la participation financière ainsi que du nombre de jours de congés déduits.</p>						
<p>1.6 - Le départ de l'enfant et la résiliation du contrat :</p> <p>1.6.1 - Départ définitif :</p> <p>Les parents doivent signaler le départ de l'enfant par écrit un mois avant sa date de départ définitif. En l'absence de préavis, le mois suivant le départ de l'enfant est dû.</p> <p>Si la famille a bien déposé son préavis de départ un mois avant la date de sortie, la facturation du mois de sortie sera établie en fonction du nombre de jours réservés.</p> <p>1.6.2 - Résiliation du contrat d'accueil :</p> <p>Le contrat d'accueil pourra être résilié à l'initiative de la Ville dans les conditions suivantes:</p> <p>Après une absence non justifiée de 10 jours calendaires,</p> <p>En cas de non-règlement,</p> <p>En cas de non-respect des dispositions du présent règlement,</p> <p>Dans ces 3 circonstances, le contrat est résilié par la Ville, après avertissement, et la place est considérée comme vacante. Le mois en cours est facturé.</p>						
<p>1.7 - Facturation du temps d'accueil :</p> <p>1.7.1 - La facture :</p> <p>La facturation est mensuelle et réalisée sur la base des heures réservées sur le mois, des heures complémentaires éventuellement réalisées et de la déduction des absences justifiées.</p> <p>1.7.2 - Les heures complémentaires :</p> <p>A titre ponctuel et sous réserve d'une demande expresse acceptée par le responsable de l'établissement d'accueil, la famille pourra bénéficier d'heures complémentaires à celles prévues au contrat. Elles seront facturées au tarif horaire de la famille.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Une demi-heure d'accueil complémentaire sera déclenchée dès la première minute de dépassement d'un retard et/ou d'une avance constaté(e) du contrat. Les retards et/ou avances doivent être exceptionnels. A défaut, un changement de contrat devra être effectué.</p> <p>1.8 - Les déductions :</p> <p>1.8.1 - Les congés :</p> <p>Des périodes de congé donnent droit à déductions sous réserve que l'absence ait été sollicitée dans les délais impartis soit à minima 15 jours avant la période concernée.</p> <p>La demande de déduction doit être faite par écrit auprès de la direction de la structure.</p> <p>A défaut, le responsable pourra être amené à procéder à une déduction systématique des heures de congés pour toute absence non signalée jusqu'à épuisement des heures.</p> <p>Le nombre d'heures de déduction est calculé au prorata du nombre d'heure réservées au contrat.</p> <p>Les familles disposent d'environ 6 semaines de congés au prorata de la durée du contrat et des heures réservées. Toute heure de congés dépassant les droits du contrat sera refacturée.</p> <p>Les jours de fermeture de la structure sont comptabilisés dans les jours de congés des parents et donnent droit à déduction en dehors de la période de fermeture entre Noël et Nouvel an et de celles énoncées en cours d'année.</p> <p>Les familles disposent d'un solde de jours de congés à prendre.</p> <p>Toute modification de contrat entraîne une révision de volume d'heures déductibles. Si la famille a utilisé plus de congés que les droits recalculés après la modification du contrat, il lui sera refacturé, sur la dernière facture, les heures prises au-delà des droits, au tarif horaire en vigueur.</p> <p>Il n'y a pas de déduction de congés pour les enfants en contrat d'urgence.</p> <p>De plus la période d'adaptation et les contrats établis sur la fin août ne donnent pas droit à congés.</p> <p>1.8.2 - Les absences:</p> <p>Dès le 1er jour d'absence, une déduction de la participation sera effectuée dans les cas suivants:</p> <p>Eviction de l'établissement sur présentation d'un certificat médical (Liste des évictions obligatoires disponibles dans les établissements, et annexée au règlement de fonctionnement des établissements municipaux de la Petite Enfance distribué aux familles).</p> <p>Hospitalisation de l'enfant suivie ou non d'une convalescence, sur présentation du bulletin de situation et du certificat médical</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Fermeture exceptionnelle de la crèche (force majeure et/ou service non fait)</p> <p>A compter du 4ème jour d'absence, en cas de maladie de l'enfant supérieure à 3 jours, sur présentation du justificatif médical dès le retour de l'enfant dans la structure. Le délai de carence comprend le premier jour d'absence et les 2 jours calendaires qui suivent.</p> <p>1.8.3 - Les regroupements ou accueil dans une autre structure:</p> <p>Des regroupements d'établissement sont organisés pendant la période d'été.</p> <p>En crèche familiale, pendant les congés ou absence imprévues de l'assistant maternel, l'enfant est accueilli chez un autre assistant maternel ou en structure collective.</p> <p>Les regroupements ou accueil dans une autre structure ne donnent aucun droit à déduction de la participation financière, même en cas de refus de la nouvelle affectation par la famille.</p> <p>1.9 - La prise en charge des enfants :</p> <p>Sur décision médicale, si l'enfant bénéficie de repas spécifique apportés par la famille, aucune déduction financières ne pourra être effectuée.</p> <p>Les couches sont fournies par la Ville mais si les familles souhaitent les apporter, aucune déduction de sera appliquée.</p> <p>Chaque structure municipale d'accueil organise des temps pédagogiques, en séquence de deux heures, deux fois dans l'année, réunissant l'ensemble du personnel de la structure et visant à la conduite du projet pédagogique. L'établissement est alors fermé au public à partir de 16 heures. Il n'y a pas de déduction de facturation sur ces temps pédagogiques.</p> <p>1.10 - Modalités de paiement :</p> <p>La participation mensuelle des familles est encaissée à terme échu.</p> <p>Les modes de paiement mis à disposition sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement en ligne via l'Espace Famille - Prélèvement automatique <p>Et au guichet Petite Enfance en mairie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéraire - Chèque bancaire - CESU - Carte bancaire 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
En cas d'impayés :						
Si le délai de paiement indiqué sur la facture n'est pas respecté, la facture est transmise au Service de Gestion Comptable (SGC) de Tours ville et métropole qui est alors chargé de recouvrer le paiement. En cas d'impayés à ce stade, des poursuites peuvent être engagées par le SGC à l'encontre des redevables (huissier, saisie sur salaire ou sur prestation).						
Pour s'acquitter des impayés, il convient de se rendre au SGC : 40 rue Édouard Vaillant 37000 Tours (02.47.21.72.68). Des échelonnements de dette sont possibles (sur demande).						
Les recettes seront constatées aux : 7066 4221 pour les crèches collectives et la crèche familiale 7066 4222 pour les multi accueils						
1.11 - Cartes d'accès et de pointage :						
L'accès sécurisé et/ou pointage dans les structures Petite Enfance s'effectuent à l'aide de cartes magnétiques. Le badgeage est obligatoire à l'arrivée et au départ de l'établissement.						
Deux premières cartes sont mises à disposition des familles pour chacun des enfants accueillis.						
Une troisième carte peut être délivrée gratuitement par la Direction Petite Enfance à la demande de la famille.						
<u>1.11.1 - 4ème carte :</u>						
A partir de la 4ème carte, une facture sera établie suivant un tarif unitaire réexaminé chaque année:						
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :	7,95	8,10		8,10		1,89
<u>1.11.2 - Perte ou détérioration :</u>						
En cas de perte ou de détérioration de l'une de ces cartes, la Direction Petite Enfance remplacera la carte qui sera facturée:						
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :	7,95	8,10		8,10		1,89
<u>1.11.3 - En cas de non retour :</u>						
En cas de non-retour des cartes mises à disposition, un mois après la date de départ définitif de l'enfant, une facture sera établie, au tarif unitaire suivant :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :	7,95	8,10		8,10		1,89
Dans tous les cas, aucun remboursement ni annulation de titre ne pourra être effectué.						
Les recettes seront constatées aux :						
En 758888 4221 pour les crèches collectives et la crèche familiale						
En 758888 4222 pour les multi accueils						
1.12 - Réserve de place en crèche collective par une personne morale :						
Tarif d'une place (à l'année)	11 000,00	11 200,00		11 200,00		1,82
Les recettes seront constatées aux :						
74718 : Etat						
7473 : Département						
7478 : Autres organismes						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>2 - ACCUEIL OCCASIONNEL</p> <p>HALTE-GARDERIE</p> <p>2.1 - L'accueil en halte-garderie:</p> <p>Les enfants inscrits sont accueillis après réservation des créneaux horaires effectuée auprès de la responsable de la structure selon les places disponibles.</p> <p>Ces heures sont réservables à tout moment.</p> <p>La facturation s'effectue à la demi-heure.</p> <p>Si une plage horaire d'accueil réservée par la famille n'est pas utilisée (quel que soit le motif de l'absence) et que l'absence n'a pas été signalée, au plus tard à l'ouverture de la structure dès 8h30, les heures réservées seront dues.</p> <p>Les couches sont fournies par la Ville mais si les familles souhaitent les apporter, aucune déduction ne sera appliquée.</p> <p>2.2 - L'engagement contractuel des familles:</p> <p>La famille doit informer par écrit la structure de tout changement de situation familiale ou professionnelle pouvant avoir des incidences sur le tarif horaire.</p> <p>2.3 - La calcul de la participation financière :</p> <p>2.3.1 - Montant horaire :</p> <p>Conformément aux directives de la CNAF, le montant horaire est calculé sur la base d'un taux d'effort prenant en compte les ressources de la famille et la composition familiale.</p> <p>Un plancher et un plafond de ressources dont les montants sont déterminés annuellement par la CNAF fixent les limites de l'application du taux d'effort. Ils sont applicables par le service du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour les accueils occasionnels.</p> <p>En début d'année civile, les familles sont informées par le responsable d'établissement de la révision annuelle des taux d'effort et plancher/plafond par la CNAF, pouvant faire évoluer le tarif horaire de leur accueil en halte-garderie.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024:</p> <p>Actualisation des plancher et plafond des ressources mensuelles suivant la circulaire de la CNAF.</p> <p><u>2.3.2 - Taux d'effort pour les accueil collectifs occasionnels:</u></p> <p>Cela aboutit au tableau de taux d'effort suivant :</p> <p>Famille avec 1 enfant : 0,0619 %</p> <p>Famille avec 2 enfants : 0,0516 %</p> <p>Famille avec 3 enfants : 0,0413 %</p> <p>Famille de 4 à 7 enfants : 0,0310 %</p> <p>Famille de 8 enfants et plus : 0,0206 %</p> <p><u>2.3.3 - Taux d'effort pour les enfants AEEH :</u></p> <p>Le taux d'effort appliqué à la famille sera minoré dès lors qu'une famille assume la charge d'un enfant porteur. Dans ce cas, une attestation de versement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) doit être fournie ou, à défaut, la décision de la MDPH.</p> <p><u>2.3.4 - Taux d'effort en accueil d'urgence :</u></p> <p>En accueil d'urgence, est appliqué le taux d'effort dès que les ressources sont connues ou le tarif plancher pour les situations d'urgence sociale.</p> <p><u>2.3.5 - Ressources prises en compte :</u></p> <p>Les ressources prises en compte à l'admission et au moment de la révision annuelle sont :</p> <p>- Pour les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales celles retenues dans "l'assiette-ressource" de la CAF consultable par la Direction Petite Enfance sur le service télématique "CDAP" ;</p> <p>Une convention de service entre la CAF et le partenaire garantit le respect des règles de confidentialité et fait l'objet d'un avis favorable de la CNIL.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>En cas de désaccord sur le montant des ressources indiquées dans CDAP, les parents devront prendre contact avec les services administratifs de la Caf afin de régulariser leur dossier.</p> <p>- Pour les non-allocataires dépendants du Régime Général ou les familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole celles perçues avant toute déduction fiscale figurant dans le dernier avis d'imposition sur le revenu de l'année N-2 et en fonction de l'activité professionnelle.</p> <p>Pour l'année 2024, les ressources à prendre en compte sont celles de 2022.</p> <p>Seuls les changements de situation familiale, professionnelle pris en compte par la CAF seront considérés et pourront donner lieu à la révision de la participation financière en cours d'année.</p> <p>L'application de la nouvelle tarification sera mise en place par la Direction Petite Enfance dès qu'elle sera informée de cette modification et à compter du mois suivant.</p> <p>A défaut de présentation des justificatifs de ressources ou en cas de refus de la part de la famille de justifier de ses ressources, la participation financière est calculée sur la base du montant maximum. Ce taux horaire sera régularisé à réception des documents, sans effet rétroactif.</p> <p>2.4 - Modalités de paiement :</p> <p>La famille règle sur place selon deux modalités: :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit en créditant le compte famille de la structure - soit à l'échéance du temps d'accueil de la journée <p>Ces heures prépayées ne sont ni cessibles, ni remboursables.</p> <p>Les familles peuvent régler par CESU, chèque bancaire ou espèces auprès du responsable de la structure d'accueil.</p> <p>Les parents veillent à créditer régulièrement leur compte famille, gèrent leur compte en fonction de leurs besoins et s'assurent de la mise à jour de leur compte avant leur départ définitif.</p> <p>Aucune réservation ne sera prise en compte si le compte famille est débiteur.</p> <p>Les recettes seront constatées: Au 7066 4222 pour les multi accueil Au 7066 4221 pour les halte-garderie</p>						

CULTURE - ARCHIVES ET PATRIMOINE

SOMMAIRE

<i>CONDITIONS COMMUNES MUSEE CHATEAU.....</i>	<i>106</i>
<i>ARCHIVES.....</i>	<i>109</i>
<i>MUSEE DES BEAUX ARTS.....</i>	<i>118</i>
<i>MUSEE DU COMPAGNONNAGE.....</i>	<i>127</i>
<i>MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE.....</i>	<i>150</i>
<i>CHATEAU.....</i>	<i>175</i>
<i>BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES.....</i>	<i>181</i>
<i>CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL.....</i>	<i>185</i>
<i>ACTIVITES CULTURELLES - AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUE.....</i>	<i>202</i>
<i>CINEMATHEQUE.....</i>	<i>208</i>
<i>PATRIMOINE.....</i>	<i>226</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - CONDITIONS COMMUNES AUX MUSEES ET CHÂTEAU DE TOURS						
1.1 - CONDITIONS COMMUNES DE GRATUITE :						
Indépendamment des conditions spécifiques de chaque établissement et uniquement sur présentation de carte ou justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité :						
- Jeunes jusqu'à 26 ans inclus						
- Groupes scolaires et étudiants accompagnés de leur(s) professeur(s) pour visite libre (crèches, maternelles, primaires, collèges, lycées, université, CFA)						
- Accueils de loisirs sans hébergement (centres de loisirs) ou avec hébergement (séjours, colonies)						
- Étudiants détenteurs du PCE (Passeport Culturel Étudiant)						
- Demandeurs d'emploi, allocataires du RSA						
- Personnes en situation de handicap et leur accompagnateur						
- Anciens combattants						
- Guides du tourisme						
- Porteurs de la carte "Bienvenue Loisirs Accueil d'Indre-et-Loire"						
- Accompagnateurs et chauffeurs de groupes et organisateurs de voyages (1 accompagnateur et 1 chauffeur par groupe de plus de 10 personnes)						
- Membres de la presse						
- Membres du Conseil International des Musées (ICOM)						
- Membres du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)						
- Carte Culture du Ministère de la Culture						
- Membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France (AGCCPF)						
- Membres de l'Association des Musées Centre Val de Loire (MCVL)						
- Élus de Tours et de Tours Métropole						
- Employés municipaux de Tours, de Tours Métropole ou adhérents au Comité des Œuvres Sociales (COS)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<ul style="list-style-type: none"> - Conjoint et enfants des agents de la Direction Musées-Château - 30 entrées mensuelles pour l'association "Cultures du Cœur en Indre-et-Loire" - A tout public lors de la Nuit Européenne des Musées, et lors des Journées Européennes du Patrimoine - Donateur d'item enrichissant les collections d'un musée <p>La gratuité pourra en outre être accordée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour des actions de médiation menées par les personnes en charge des publics au sein des établissements concernés et entrant dans le cadre de la "Charte Culture pour tous, Culture partout" (actions de médiation en direction de professionnels ou de publics spécifiques) - Lors de journées de promotion ou d'animation présentant un intérêt particulier pour les établissements et susceptibles de favoriser la fréquentation (Nuit des Conservatoires, Journées de l'EAC...) - Pour des actions de médiation initiées par l'association "Cultures du cœur" s'adressant aux groupes de professionnels ou de publics spécifiques, sur réservation recommandée - A des groupes accompagnés par des personnels de structures thérapeutiques ou sociales, sur réservation préalable - Dans le cadre d'actions promotionnelles en direction de collectivités, partenaires, la Direction Musées-Château peut ponctuellement offrir des entrées gratuites, des ouvrages ou objets habituellement vendus - En cas de service très dégradé (fermeture d'espaces, canicule...) <p>1.2 - CONDITIONS COMMUNES DE TARIF REDUIT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires du tarif réduit devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité - Étudiants de plus de 26 ans - Enseignants munis du Pass Éducation ou sur présentation d'un justificatif en cours de validité - Personnels du Ministère de la Culture - Personnes munies de la carte de la Maison des Artistes - Groupes constitués de 10 personnes et plus - Personnes âgées de 65 ans et plus 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<ul style="list-style-type: none"> - Offices de Tourisme en vue d'une commercialisation de billets intégrés à une offre plus large - Lors de journée de promotion ou d'animation présentant un intérêt particulier pour les établissements et susceptibles de favoriser la fréquentation - En cas de service dégradé (fermeture de salles...) - Tarif Rémi (titre de transport SNCF Rémi ou billet de car REMI de moins de 24h, Pass Rémi Découverte ou Pass Rémi Découverte Plus de moins de 72h, Pass Carmillon) <p>Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) est autorisé à signer avec un partenaire une convention sur la base de ces modalités tarifaires.</p>						
<p>1.3 - ABONNEMENT ET CARTE MULTI-VISITES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abonnement annuel Musées et Château (en vente par la Ville dans ses Musées et au Château) pour l'accès au Musée des Beaux-Arts, Musée du Compagnonnage, Muséum d'Histoire Naturelle et Château de Tours. Carte nominative valable 1 an de date à date, qui permet l'accès illimité à tous les établissements. 	22,00	23,00		23,00		4,55
<ul style="list-style-type: none"> - Carte multi-visites (en vente par la Ville dans ses Musées et au Château) Carte valable 1 an de date à date, pour 1 entrée au Musée des Beaux-Arts, 1 au Musée du Compagnonnage, 1 au Muséum d'Histoire Naturelle et 1 au Château de Tours 	13,00	13,30		13,30		2,31

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
10 - ARCHIVES						
10.1 - REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES						
Les tarifs énoncés dans la rubrique 10.1 sont désormais gratuits.						
Les archives municipales conservent des informations publiques. Seules les informations publiques telles que définies dans le règlement : c'est-à-dire les documents librement communicables à tous sur lesquels des tiers ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle peuvent être réutilisés. La réutilisation est gratuite.						
Les réutilisations d'informations privées telles que définies dans le règlement doivent faire l'objet d'une licence gratuite. Cependant, des frais technique de mise à disposition (reproduction, extraction, coût du support...) peuvent être demandés et devront être acquittés par le Réutilisateur avant la mise à disposition des informations.						
10.1.1 - OUVRAGES OU PERIODIQUES PAPIER						
Jusqu'à 1 000 vues ; au-delà le tarif peut faire l'objet d'une négociation en fonction de l'économie du projet						
10.1.1.1 - Image insérée au texte N/B ou couleur par vue						
De 1 à 3000 exemplaires						
De 3001 à 10 000 exemplaires						
De 10 001 à 100 000 exemplaires						
Plus de 100 001 exemplaires						
10.1.1.2 - Image pleine page N/B ou couleur par vue						
De 1 à 3 000 exemplaires						
De 3 001 à 10 000 exemplaires						
De 10 001 à 100 000 exemplaires						
Plus de 100 001 exemplaires						
10.1.1.3 - Image en première ou dernière de couverture						
De 1 à 3 000 exemplaires						
De 3 001 à 10 000 exemplaires						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
De 10 001 à 100 000 exemplaires						
Plus de 100 001 exemplaires						
<u>10.1.2 - EXPOSITION</u>						
Tarif par vue						
Panneau et support de communication						
<u>10.1.3 - UTILISATION PUBLICITAIRE</u>						
Tarif par vue						
Produits publicitaires et de promotion, produits divers						
<u>10.1.4 - SUPPORT MULTIMEDIA</u>						
Tarif par vue						
Cd-Rom, film, télévision, etc.jusqu'à 1000 vues						
Films tarif par minute commencée						
<u>10.1.5 - SITE INTERNET</u>						
10.1.5.1 - Redevance annuelle de réutilisation commerciale avec diffusion publique des images sans fourniture de celles-ci par les Archives Municipales.						
Les demandeurs assureront à leurs frais, aux archives municipales, la reproduction des images selon les conditions fixées par l'établissement.						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an						
De 100 001 à 50 000 vues						
De 50 001 à 100 000 vues						
Au-delà de 100 001 vues						
10.1.5.2 - Redevance annuelle de réutilisation commerciale avec diffusion publique des images avec fourniture de celles-ci par les Archives Municipales.						
<u>10.1.5.2.1 - Tarification, sans métadonnées, par vue et par an</u>						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an						
De 10 001 à 50 000 vues						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
De 50 001 à 100 000 vues						
Au-delà de 100 001 vues						
10.1.5.2.2 - Tarification, avec métadonnées, par vue et par an						
De 1 à 10 000 vues, par vue et par an						
De 10 001 à 50 000 vues						
De 50 001 à 100 000 vues						
Au-delà de 100 001 vues						
10.2 - RECHERCHES GENEALOGIQUES						
Gratuité						
10.3 - PHOTOTHEQUE :						
- Redevance - droit d'exploitation (pour clichés appartenant à la Ville)						
Appliquée aux demandes provenant du secteur de l'édition pour un objectif à caractère lucratif						
Forfait à l'image jusqu'à 30 images	30,00	31,00		31,00		3,33
- Au-delà de 30 images, une convention sera établie avec le demandeur.						
Les recettes seront comptabilisées au 75888 315 D50						
- Sont exonérés de la redevance :						
La presse lorsqu'elle intervient en promotion de la Ville,						
Les associations à caractère scientifique et culturel ainsi que les institutions locales.						
Les étudiants, chercheurs et enseignants seront facturés aux coûts de reproduction des documents.						
10.4 - FRAIS TECHNIQUES						
Transfert de données numériques sur CD :	2,85	2,90		2,90		1,75
Transfert de données numériques sur DVD :	5,15	5,25		5,25		1,94

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Numérisation par image	1,00	1,00		1,00		
10.5 - REPRODUCTION D'UN DOCUMENT ADMINISTRATIF						
Document administratif	0,18	0,18		0,18		
Les recettes seront comptabilisées au 70878 315 D50						
10.6 - DIVERS ARTICLES						
Cartes postales, fac-similés de documents						
De	0,15	0,15		0,15		
A	7,70	7,70		7,70		
10.7 - LIBRAIRIE EXPOSITIONS						
Affiches, brochures, CD, DVD, plaquettes, catalogues, cartes postales, produits dérivés, catalogues, monographies, ouvrages vendus en fonction de leur coût d'édition						
De	1,50	1,50		1,50		
A	76,30	76,30		76,30		
10.7.1 - Affiches						
A001 - Jardin de la France	5,00	5,10		5,10		2,00
A002 - Vue générale de Tours, 1850	5,00	5,10		5,10		2,00
A003 - Tours en ballon vers 1847	5,00	5,10		5,10		2,00
10.7.2 - Plaquettes, CDROM, DVD						
PLA001 - Espaces et Paysages volume 1	7,90	8,00		8,00		1,27
PLA002 - Espaces et Paysages volume 2	7,90	8,00		8,00		1,27
PLA003 - Espaces et Paysages lot volume 1 et 2	12,00	12,50		12,50		4,17
PLA004 - Les découvertes archéologiques du château de Tours	2,85	2,90		2,90		1,75

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PLA005 - Les voyages au Moyen Age	4,20	4,30		4,30		2,38
CD001 - Espaces et Paysages	17,50	18,00		18,00		2,86
<u>10.7.3 - Guides</u>						
G001 - Tours antique et médiéval	6,30	6,40		6,40		1,59
<u>10.7.4 - Cartes postales</u>						
CP001 - Fonds Jean Bourgeois à l'unité	1,00	1,00		1,00		
CP001 - Fonds Jean Bourgeois lot de 10 cartes	8,25	8,40		8,40		1,82
CP002 - Hôtel de ville	1,55	1,60		1,60		3,23
CP003 - Gare de Tours	1,55	1,60		1,60		3,23
CP004 - Armoiries de Tours	1,55	1,60		1,60		3,23
CP005 - Tours mémoires d'une ville	1,55	1,60		1,60		3,23
CP006 - Jardin de la France	1,55	1,60		1,60		3,23
CP007 - Vue générale de Tours 1850	1,55	1,60		1,60		3,23
CP008 - Tours en ballon vers 1847	1,55	1,60		1,60		3,23
<u>10.7.5 - Collection Tours se raconte</u>						
PTR001 - N°1 Promenade historique dans le quartier Rabelais Tonnellé	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
PTR002 - N°2 Quartier Rabelais Tonnellé Paroles d'habitants	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
PTR003 - N°3 Le Sanitas un quartier chargé d'histoire	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
PTR004 - N°4 Sanitas Paroles d'habitants	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
PTR005 - N°5 Histoire du quartier Blanqui	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
PTR008 - N°8 Le quartier Paul-Bert : récits et film	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
PTR007 - N°7 La Tranchée : la belle entrée de Tours	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
PTR009 - N°9 Quartier Paul-Bert aujourd'hui	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
PTR006 - N°6 bis Quartier Clos Moreau	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
PTR010 - N°10 Quartier de la Rotonde	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
PTR011 - N°11 Saint-Symphorien (1919-1945) et les transformations contrastées d'une commune périurbaine, récit historique et film	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
10.7.6 - Collection Tours Mémoires						
PTM001 - Tours mémoires d'une ville - prix public	24,00	24,00		24,00		
PTM001 - Tours mémoires d'une ville - prix adhérent COS	18,00	18,00		18,00		
PTM002 - Tours mémoires du tramway	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
PTM003 - Tours mémoires des casernes	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
PTM004 - Tours mémoires du sport	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
PTM006 - Tours mémoires de l'aviation	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
PTM005 - Tours mémoires des cimetières	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
10.7.7 - Catalogues						
C001 - Tours d'en haut	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C002 - Jeux de Loire	2,85	2,90		2,90		1,75
C003 - Les jardins des Frères Bühler	3,95	4,00		4,00		1,27
C004 - Tours et ses Hôtels de ville	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C005 - Monnaies mémoire	6,20	6,30		6,30		1,61
C006 - 1917, les américains à Tours	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C007 - Ernest-Henry Tourlet, botaniste pharmacien érudit	6,30	6,40		6,40		1,59
C008 - Tours coteau nord	11,60	11,80		11,80		1,72
C009- Les tribulations du pont de pierre	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C010 - Le Sanitas quartier de mémoire quartier d'avenir	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C011- 1910, les pionniers de l'aviation	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
C012 - Les Américains à Tours 1917-1919	16,00	15,17	0,83	16,00	5,50	
C013- Quand Honoré de Balzac séjournait à Tours	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
10.7.8 - Ouvrages						
OU001 - L'Hôtel de ville de Tours éditions Itinéraires du Patrimoine version française	4,50	4,50		4,50		

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
OU002 - L'Hôtel de ville de Tours éditions Itinéraires du Patrimoine version anglaise	4,50	4,50		4,50		
OU003 - L'Hôtel de ville de Tours éditions Itinéraires du Patrimoine version allemande	4,50	4,50		4,50		
OU004 - Tours des chemins et des hommes	24,00	22,75	1,25	24,00	5,50	
OU005 - Les dessins de Marcel Durieux	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
OU006 - Le Six-Six à la guerre : 1914-1918	8,00	8,00		8,00		
OU007 - Tours 1914-1918 - Une ville de l'arrière et ses régiments au cœur de la Grande Guerre	22,00	22,00		22,00		
OU008 - Tours 2000 ans d'Histoire	29,00	29,00		29,00		
OU009 - Tours 2000 ans d'histoire - Tarif réduit pour le personnel de la ville de Tours et Métropole	20,00	20,00		20,00		
Les recettes seront comptabilisées au 7088 315 D50 et 7088 315 D50 HT (TVA 5,5 %)						
Une remise de 30 % sera consentie aux libraires et professionnels de diffusion de livres pour toute commande d'au moins cinq catalogues identiques.						
Les frais d'affranchissement et d'expédition seront refacturés au destinataire selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.						
les recettes seront comptabilisées au 70878 315 D50						
<u>10.7.9 - Pour les ouvrages et articles commandés sur le site internet de la ville</u>						
Des frais de port seront ajoutés à l'unité selon les tarifs en vigueur de la Poste selon le poids						
Des frais de port seront ajoutés à l'unité selon les tarifs en vigueur de la Poste selon le poids						
Expédition pour la France tarifs collissimo de	0,60	0,60		0,60		
à	30,00	30,00		30,00		
Expédition vers d'autres pays selon les tarifs collissimo de	15,00	15,00		15,00		
à	200,00	200,00		200,00		
10.8 - PHOTOCOPIES						
Format A4	0,18	0,18		0,18		
Format A3	0,30	0,30		0,30		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
10.9 - TIRAGE DE PLANS						
Format A3	0,30	0,30		0,30		
Format A2	1,25	1,30		1,30		4,00
Format A1	1,80	1,85		1,85		2,78
Format A0	3,25	3,30		3,30		1,54
Format non standardisé et supérieur au A0	5,90	6,00		6,00		1,69
10.10 - REPRODUCTION DE DOCUMENTS						
sur scan	0,18	0,18		0,18		
sur CD rom	2,75	2,75		2,75		
sur DVD	5,00	5,00		5,00		
10.11 - MISE A DISPOSITION D'EXPOSITIONS CATALOGUES ET OBJETS DIVERS						
<p>- Gratuité : le public est reçu gratuitement dans l'ensemble des lieux présentant des expositions temporaires organisées par la Direction adjointe du Patrimoine et des Archives sauf caractère dérogatoire instauré par délibération municipale.</p> <p>- Le service des Archives et l'Atelier Patrimoine accueillent gratuitement les élèves et leurs enseignants sur le temps scolaire, dans le cadre d'ateliers pédagogiques consacrés à l'histoire locale, au patrimoine monumental et architectural de la ville.</p> <p>- L'assurance et le transport de ces classes sont à la charge des établissements scolaires.</p> <p>- La Direction adjointe du Patrimoine et des Archives peut dans le cadre d'une manifestation être amenée à pratiquer un dépôt vente.</p> <p>- Ce dépôt vente sera inclus ponctuellement dans le cadre de la convention signée avec le partenaire ou le coorganisateur.</p> <p>- Dans le cadre d'actions ou animations et d'échanges, la pratique de dons d'ouvrages et documents habituellement vendus, pourrait bénéficier à des collectivités et des partenaires culturels, institutionnels.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Une manifestation créée par ou en association avec la Direction adjointe du Patrimoine et des Archives pourra selon le cas être louée ou prêtée.						
Les frais de transport aller retour, d'assurance, de manipulation, restent systématiquement à la charge de l'emprunteur dans un cadre fixé par convention.						
- A titre gracieux dans le cas d'échanges culturels ou de relations avec des établissements ou organismes similaires relevant d'autres collectivités française ou étrangères.						
- A titre onéreux une redevance sera perçue pour mise à disposition lors d'une présentation dans un cadre commercial.						
- location à la semaine en fonction du coût de la réalisation						
de	160,00	160,00		160,00		
à	1 550,00	1 550,00		1 550,00		
Exposition "Les Américains à Tours 1917-1919"	200,00	205,00		205,00		2,50

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - MUSEE DES BEAUX-ARTS						
2.1 - DROITS D'ENTREE						
Les recettes seront constatées au 7062 314 C60						
2.1.1 - Plein tarif						
Le ticket est valable pour la journée	8,40	8,40		8,40		
2.1.2 - Tarif réduit						
Les bénéficiaires du tarif réduit devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité	4,00	4,20		4,20		
Le ticket est valable pour la journée						
- Membres de la Société des Amis du Louvre - Titulaires d'un abonnement au CCCOD						
2.1.3 - Gratuité						
Les bénéficiaires de la gratuité devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité						
Le ticket est valable pour la journée						
- Élèves de l'atelier de copie du Musée des Beaux-Arts, des écoles des Beaux-Arts et étudiants en Histoire de l'Art - Enseignants d'Histoire de l'Art et écoles d'Art - Élèves de l'école du Louvre - Personnes inscrites à l'école de la 2nde chance - Titulaires de la carte "Pass Pro Tourisme" - Membres de l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Musée des Beaux-Arts (ABM) - Membres de l'association des Château de la Loire						
Tous les 1ers dimanches du mois dans le cadre des "dimanches de gratuité"						
2.1.4 - Abonnement annuel						
Abonnement annuel Musée des Beaux-Arts (en vente par la Ville au Musée) pour l'accès au Musée des Beaux-Arts. Carte nominative valable 1 an de date à date, qui permet l'accès illimité au Musée des Beaux-Arts.	12,00	12,30		12,30		2,50

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.1.5 - Visites commentées						
Visite commentée du souterrain - sur réservation préalable Plein Tarif	3,00	3,00		3,00		
Visite commentée du souterrain - sur réservation préalable Tarif réduit	1,50	1,50		1,50		
Groupe de 25 personnes maximum, visite assurée par un médiateur culturel. Ce droit de visite s'accompagne d'un droit d'entrée à tarif réduit - sur réservation préalable	75,00	75,00		75,00		
Groupe de 25 personnes maximum, visite assurée par un commissaire d'exposition ou conservateur. Ce droit de visite s'accompagne d'un droit d'entrée à tarif réduit - sur réservation préalable	125,00	125,00		125,00		
Dans le cadre du mécénat exclusivement : Visite-Atelier Familles pour 12 enfants et leur accompagnateur		225,00		225,00		
Dans le cadre du mécénat exclusivement : Groupe sans limitation de jauge, conférence-visite en visio.	40,00	40,00		40,00		
Dans le cadre du mécénat exclusivement : Visite avec cocktail à l'attention des mécènes. Valeur estimative de l'invitation pour une personne : 18 €	18,00	18,00		18,00		
2.1.6 - Animations						
Animation réservée aux enfants de 3 à 11 ans, accompagnés obligatoirement d'un adulte (tarification pour l'accompagnateur = droit d'entrée du musée) Ce tarif correspond aux animations n'excédant pas une demi-journée	3,00	3,00		3,00		
Animation réservée aux adolescents de 12 à 17 ans Ce tarif correspond aux animations n'excédant pas une demi-journée	6,00	6,00		6,00		
Stage réservé aux adultes - Tarif pour une journée	20,00	20,00		20,00		
Stage réservé aux adultes - Tarif pour une journée et demi	30,00	30,00		30,00		
Intervention "Hors les Murs" (sauf dans le cadre scolaire, CCAS ou convention) Ce tarif correspond aux animations n'excédant pas une demi-journée	105,00	105,00		105,00		
2.1.7 - Atelier de copie pour adultes						
Tarification au trimestre pour 1 cours hebdomadaire n'excédant pas une demi-journée (hors vacances scolaires)	130,00	130,00		130,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.2 - DIFFUSION DE DOCUMENTS						
<u>2.2.1 - Cartes postales, affiches et posters</u>						
de	0,10	0,10		0,10		
à	7,60	7,60		7,60		
<u>2.2.2 - Divers objets boutique non soumis à la TVA</u>						
de	0,50	0,50		0,50		
à	150,00	150,00		150,00		
<u>2.2.3 - Divers objets boutique soumis à la TVA</u>						
de	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
à	150,50	125,42	25,08	150,50	20,00	
<u>2.2.4 - Vente de Librairie</u>						
de	0,50	0,47	0,03	0,50	5,50	
à	150,00	142,18	7,82	150,00	5,50	
<u>2.2.5 - Pour les expositions, les petits journaux, catalogues sont vendus en fonction du coût d'édition</u>						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	76,00	72,04	3,96	76,00	5,50	
2.3 - LIBRAIRIE						
L202002 Catalogues du Musée (anglais, allemand, italien)	7,60	5,00		5,00		-34,21
L202007 Catalogue "Les sculptures sortent des réserves"	7,60	7,60		7,60		
L202012 Anciens catalogues vendus sous forme de lots	7,60	7,20	0,40	7,60	5,50	
L202014 Catalogues mis en lots à l'occasion de manifestations particulières (journées du patrimoine, nuit des musées, grande braderie, dimanche gratuit, expositions, etc ...)	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L202015 Catalogue "Claude Vignon"	58,00	54,98	3,02	58,00	5,50	
L202027 Catalogue "Collection Signol"	7,00	7,00		7,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L202028 Catalogue "La légende de Saint Martin"	26,30	24,93	1,37	26,30	5,50	
L202038 Catalogue "L'Ange de Peyron"	10,60	10,05	0,55	10,60	5,50	
L202039 Catalogue "Hommage aux donateurs"	7,00	7,00		7,00		
L202040 Catalogue "Dessins"	30,40	28,82	1,58	30,40	5,50	
L202043 Catalogue "Geneviève Asse"	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L202045 Catalogues "Peinture XIXème" TOME 1 + TOME 2 (lot)"	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L202046 Catalogue "l'Art du Clavecin"	5,00	5,00		5,00		
L202047 Catalogue "l'Apothéose du geste"	39,50	37,44	2,06	39,50	5,50	
L202048 Catalogue "Abraham Bosse"	27,30	25,88	1,42	27,30	5,50	
L202050 Catalogue "Yves Bonnefoy"	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	
L202054 Catalogue "Giovanni Volpato"	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L202057 Catalogue "Claire Chaigneau"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L202058 Catalogue "Peinture France XVIIIème "	17,20	16,30	0,90	17,20	5,50	
L202059 Catalogue "La Volupté du goût"	29,40	27,87	1,53	29,40	5,50	
L202061 Catalogue "Marx Ernst"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L202062 Catalogue "Richelieu"	49,70	47,11	2,59	49,70	5,50	
L202065 Catalogue "Olivier Seguin"	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L202071 Catalogue "Disegno et Couleur"	34,00	34,00		34,00		
L202072 Catalogue "En contrepoint de Disegno et Couleur"	16,00	16,00		16,00		
L202073 Catalogue "François André Vincent"	125,00	118,48	6,52	125,00	5,50	
L202074 Livret exposition "François André Vincent"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L202077 Catalogue "Martine-Martine"	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L202084 Catalogue "Louis-François Cassas"	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L202088 Catalogue "Martin de Tours"	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L202090 Catalogue Isabelle Champion-Métadier	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L202093 Catalogue "Monumental Balzac"	32,00	30,33	1,67	32,00	5,50	
L202095 Catalogue "Raphaël et la gravure"	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
L202096 Catalogue "Olivier Debré"	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
L202097 Catalogue "Le théâtre de Troie, Antoine Coypel, d'Homère à Virgile"	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
L202098 Revue Coypel	9,50	9,00	0,50	9,50	5,50	
L204008 Les Abbayes Martinienes	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L204013 Les Chemins de Randonnées Culturels	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L204026 Catalogue Joseph-Benoît Suvée	129,00	122,27	6,73	129,00	5,50	
L202094 Catalogue "Balzac et sa joyeuse Touraine"	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L202099 Catalogue "L'Amour en scène ! François Boucher, du théâtre à l'opéra"	29,00	27,49	1,51	29,00	5,50	
L202100 Catalogue "Promenades de papier"	42,00	39,81	2,19	42,00	5,50	
L202101 Catalogue "L'étoffe des Flamands"	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
2.4 - CARTERIE - PAPETERIE						
C202055 Affiches	3,00	3,00		3,00		
C202075 Affichettes	1,00	1,00		1,00		
C204014 Lot de 6 cartes postales Saint-Martin	1,50	1,50		1,50		
C204020 Carte postale Saint-Martin	0,50	0,50		0,50		
C201016 Poster Fritz	5,00	5,00		5,00		
C201017 Poster Cèdre	5,00	5,00		5,00		
C201019 Dépliant, un dessin pourquoi ?	1,50	1,50		1,50		
C2100110 Carnet de croquis différents visuels 180x240	7,00	7,50		7,50		7,14
C2100111 Carnet simple différents visuels A6 104x146	3,00	3,00		3,00		
C2100112 Carnet de croquis différents visuels A5 148x10	4,50	4,50		4,50		
C2100113 Carnet Pocket différents visuels	3,20	3,30		3,30		3,12

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C2100114 Notelet Fritz	2,50	2,50		2,50		
C2100115 Marque-page Magnétique différents visuels	2,20	2,30		2,30		4,55
C2100116 Set de coloriage avec bloc	7,50	6,90		6,90		-8,00
C2100117 Stylo à bille tube de peinture différents visuels	3,00	3,10		3,10		3,33
C2100118 Stylo photo différents visuels	2,60	2,70		2,70		3,85
C2100119 Crayon flexible	1,00	1,00		1,00		
C2100120 Stylo BIC 4 couleurs	4,00	4,00		4,00		
C2100121 Stylo métal brillant 2 anneaux	2,50	2,50		2,50		
C2100122 Crayon bois avec gomme	2,00	2,00		2,00		
C2100123 Cahier d'exercices A5 avec lignes	4,50	5,00		5,00		11,11
C2100124 Carnet de croquis A5 avec lignes 146*204	5,50	6,00		6,00		9,09
C2100125 Stylo serpente	2,90	3,00		3,00		3,45
C2100126 Bloc bambou gravé	9,00	9,00		9,00		
C2100127 Tube 6 crayons de couleurs avec taille crayon	2,80	2,80		2,80		
C2100128 Coffret lampe stylo	12,90	12,90		12,90		
C2100129 Carnet Vivarini	10,00	10,00		10,00		
2.5 - JEUX						
J204015 Jeu de cartes	8,00	8,00		8,00		
J500001 Micropuzzle	9,90	9,90		9,90		
J500002 Cube	12,50	12,50		12,50		
2.6 - BIJOUX						
B300120 Bracelet Musée des Beaux-Arts	3,00	2,50		2,50		-16,67

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.7 - DIVERS						
D202086 Badge St Martin	1,00	1,00		1,00		
D203010 DVD "Richelieu"	12,10	10,08	2,02	12,10	20,00	
D204019 CD Diabolus in Musica	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
D400110 Magnet différents visuels	3,50	4,00		4,00		14,29
D400112 Miroir de poche différents visuels	5,00	5,50		5,50		10,00
D400111 Eventail Venise	10,00	10,00		10,00		
D400113 Badge différents visuels	2,00	2,00		2,00		
D400114 Mug Enfant "La petite Simone" ou autre visuel	5,50	5,00		5,00		-9,09
D400115 Sac à dos pliable Fritz	4,50	4,50		4,50		
D400116 Gobelet	1,50	1,60		1,60		6,67
D400117 Magnet rond	3,50	4,00		4,00		14,29
D400118 Yoyo en bois	5,00	5,00		5,00		
D400119 Porte-clés boule à neige	5,00	5,00		5,00		
D400120 Porte-clés métal	5,00	5,00		5,00		
D400121 Savon Abeille	6,50	6,50		6,50		
D400122 Mug Beaux-Arts	7,50	7,50		7,50		
D400123 Magnet grand format	4,00	4,00		4,00		
D400124 Porte-clés jeton avec et sans décapsuleur	5,50	5,50		5,50		
D400125 Lampe led porte-clés	4,50	4,50		4,50		
D400126 Sac nounours	12,90	12,90		12,90		
D400129 Badges Vivarini cèdre Fritz etc	2,00	2,20		2,20		10,00
D400130 Magnet Vivarini Fritz cathédrale	3,50	3,50		3,50		
D400131 Mug Vivarini	10,00	10,00		10,00		
D400132 Savon turbulent	9,00	9,00		9,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
D400133 Savon éléphant	6,50	6,50		6,50		
<p>Une convention autorise la Direction des Musées de Tours à vendre les différentes réalisations (cartes postales, poster, livres, port-folio, etc.) financées par l'association des Amis de la Bibliothèque et du Musée.</p> <p>Tout envoi d'articles, ouvrages suite à une commande fera l'objet d'une refacturation au destinataire des frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de La Poste ou du transporteur.</p> <p>Les recettes seront constatées aux imputations budgétaires suivantes :</p> <p>Librairie et objets divers : 7088 314 C60 HT (TVA 5,5 % et 20 %)</p> <p>Librairie et objets divers sans TVA : 7088 314 C60</p> <p>Remboursement des frais d'affranchissement : 70878 314 C60</p>						
2.8 - MISE A DISPOSITION DE SALLES ET DE SALONS						
Le prix comprend la mise à disposition de la salle, du personnel, et la prise en charge des frais d'entretien des lieux et des fluides.						
2.8.1 - Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'une convention de mise à disposition						
2.8.1.1 - Salle de Diane						
Journée (le mardi)	7 000,00	5 833,33	1 166,67	7 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 21h15	2 500,00	2 083,33	416,67	2 500,00	20,00	
Soirée 18h15 - 22h15	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 00H15	4 000,00	3 333,33	666,67	4 000,00	20,00	
2.8.1.2 - Autre salle						
Journée (le mardi)	5 000,00	4 166,67	833,33	5 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 21h15	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
Soirée 18h15 - 22h15	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 00h15	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.8.2 - Mise à disposition d'une salle dans le cadre d'un mécénat						
2.8.2.1 - Salle de Diane						
Journée (le mardi)	4 000,00	3 333,33	666,67	4 000,00	20,00	
Pause méridienne (mardi) 12h - 14h	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 20h15	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 21h15	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
Soirée 18h15 - 22h15	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
Soirée 18h15 - 00h15	2 500,00	2 083,33	416,67	2 500,00	20,00	
2.8.2.2 - Autre salle						
Journée (le mardi)	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
Pause méridienne (mardi) 12h - 14h	750,00	625,00	125,00	750,00	20,00	
Soirée 18h15 - 20h15	750,00	625,00	125,00	750,00	20,00	
Soirée 18h15 - 21h15	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Soirée 18h15 - 22h15	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
Soirée 18h15 - 00h15	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
2.8.3 - Mobilisation du personnel municipal - tarif horaire						
De 7h à 22h, et/ou hors jours fériés	26,71	22,26	4,45	26,71	20,00	
De 22h à 7h, et/ou dimanches et jours fériés	35,56	29,63	5,93	35,56	20,00	
Les recettes seront constatées aux imputations suivantes :						
Location de salle : 752 314 C60 HT (TVA 20%)						
Vacations de personnel : 70848 314 C60						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - MUSEE DU COMPAGNONNAGE						
3.1 - DROITS D'ENTREE						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7062 314 C61						
3.1.1 - Plein tarif						
Le ticket est valable pour la journée	6,20	6,40		6,40		3,23
3.1.2 - Tarif réduit						
Les bénéficiaires du tarif réduit devront impérativement présenter, une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente, en cours de validité	3,10	3,20		3,20		3,23
- Familles de compagnons - kit voyageur						
3.1.3 - Gratuité						
Les bénéficiaires de la gratuité devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité						
Le ticket est valable pour la journée						
- Compagnons et donateurs du Musée						
3.1.4 - Abonnement Annuel						
Abonnement annuel Musée du Compagnonnage (en vente par la Ville au Musée) pour l'accès au Musée du Compagnonnage.	12,00	12,30		12,30		2,50
Carte nominative valable 1 an de date à date, qui permet l'accès illimité au Musée du Compagnonnage.						
3.1.5 - Visites commentées						
Groupe de 20 personnes maximum, visite assurée par un médiateur culturel. Ce droit de visite s'accompagne d'un droit d'entrée à tarif réduit - sur réservation préalable	50,00	50,00		50,00		
Groupe de 20 personnes maximum, visite assurée par un commissaire d'exposition ou conservateur. Ce droit de visite s'accompagne d'un droit d'entrée à tarif réduit - sur réservation préalable	80,00	80,00		80,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.1.6 - Animations						
Animation enfant individuel	3,10	3,20		3,20		3,23
Conférence	3,10	3,20		3,20		3,23
Forfait animation pédagogique	50,00	50,00		50,00		
Forfait atelier pédagogique	80,00	80,00		80,00		
Dans le cadre du mécénat exclusivement : Visite-Atelier Familles pour 12 enfants et leur accompagnateur		225,00		225,00		
3.2 - CARTERIE - PAPETERIE						
C10123 Carte postale	0,60	0,70		0,70		16,67
C10124 Lot de 5 cartes postales	2,40	2,50		2,50		4,17
C10125 Grandes cartes 24xD30	3,00	3,00		3,00		
C10126 Carte postale puzzle	2,10	2,10		2,10		
C10128 Carte à découper charpente	1,20	1,20		1,20		
C10130 Carte à découper	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C10131 Maquette prédécoupée	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
C10132 Marque-page carton	0,60	0,60		0,60		
C10133 Lot de 6 marque pages	2,60	2,60		2,60		
C10136 Affiche à escalier à dessous coulissant	7,50	7,50		7,50		
C10137 Poster	4,30	4,30		4,30		
C10138 Cartes panoramiques	2,00	2,00		2,00		
C10139 Lot 10 enveloppes	2,60	2,60		2,60		
C10140 Enveloppe (unité)	0,30	0,30		0,30		
C10147 Calendrier	7,80	7,80		7,80		
C10160 Set de table	6,00	6,00		6,00		
C10211 Crayon épure	2,30	2,30		2,30		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C10226 Carte postale bois	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
C10227 Affiche Salomon	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
C10228 Affiche Soubise	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
C10229 Affiche Maître Jacques	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
C10230 Gomme	1,80	1,80		1,80		
C10231 Clé USB	5,00	5,00		5,00		
C10232 Marque pages métal	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C10301 Livre maquette	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
C10330 Album batisseur	7,80	7,39	0,41	7,80	5,50	
C10331 Lot de 10 cartes postales	1,00	1,00		1,00		
3.3 - LIBRAIRIE						
L20099 Brochure Le pain dans la grande guerre	3,00	3,00		3,00		
L20100 Guide du Musée	12,60	12,60		12,60		
L20101 Recueil de conférences 1998	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20102 Recueil de conférences 1999	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20103 Recueil de conférences L2000	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20104 Recueil de conférences L2001	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20105 Recueil de conférences L2002	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20106 Recueil de conférences L2003	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20107 Recueil de conférences L2004	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20108 Recueil de conférences L2005	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20109 Recueil de conférences L2006	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20110 Recueil de conférences L2007	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20111 Recueil de conférences L2008	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20112 Recueil de conférences L2009	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20113 Recueil de conférences L2010	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20114 Recueil de conférences L2011	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20115 Recueil de conférences L2012	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20116 Recueil de conférences L2013	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20117 Recueil de conférences L2014	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20118 Recueil de conférences L2015	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20119 Recueil de conférences L2021	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
L20120 Recueil de conférences L2022	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
L20121 Recueil de conférences 2023	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L20150 Les symboles	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
L20151 Les saints et leurs attributs	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
L20152 Dictionnaire architecture	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20153 Les cathédrales	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20154 Reconnaître les styles	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20155 Les templiers	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20156 Les pèlerinages au Moyen-Age	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20157 Farceurs, polissons et paillards	9,00	8,53	0,47	9,00	5,50	
L20158 Pauvres et marginaux Moyen-Age	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
L20159 Les templiers en France	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
L20200 Les Compagnons chefs d'œuvre	29,90	28,44	1,56	30,00	5,50	0,33
L20201 Les compagnons au fil de la Loire	39,50	37,44	2,06	39,50	5,50	
L20202 "Le voyage oublié des maçons de la Creuse"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,50	
L20205 Chansonnier AO	13,00	12,32	0,68	13,00	5,50	
L20206 Que sais-je	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20207 "Les compagnons ou l'amour de la belle ouvrage"	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
L20209 "Mémoires d'un compagnon"	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20211 "Voyage dans l'île de Moncontour"	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
L20212 " La Sainte Baume"	14,20	13,46	0,74	14,20	5,50	
L20213 Cahier des amis de Roger Lecotté	15,00	15,00		15,00		
L20214 "Roger Lecotté, chantre du Compagnonnage"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20215 "Le serpent compatissant "	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20216 Dictionnaire (le Compagnonnage)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20218 "Le compagnon du tour de France " (G. Sand)	8,30	7,87	0,43	8,30	5,50	
L20220 "Etre compagnon"	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20222 Chansonnier de la fédération	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20223 Perdiguier	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20224 Chef-d'œuvres de F. Roux	8,10	7,68	0,42	8,10	5,50	
L20227 Jean-Paul le Forèzien	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20228 Régius	11,10	10,52	0,58	11,10	5,50	
L20229 Comp du Devoir au XXe siècle	22,30	21,14	1,16	22,30	5,50	
L20230 Jean Bernard Témoignages	23,30	22,09	1,21	23,30	5,50	
L20231 Le Comp de P. Ripert	18,20	17,25	0,95	18,20	5,50	
L20232 Œuvre à transmettre	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20233 Les compagnons en France	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20234 Des hommes de Devoir	19,20	18,20	1,00	19,20	5,50	
L20238 Images de compagnons	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20239 Le comp Martin St Léon	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20241 Journal de ma vie	21,60	20,47	1,13	21,60	5,50	
L20242 Raoul Vergez	18,50	17,54	0,96	18,50	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20243 Tranquillité de Caux	18,20	17,25	0,95	18,20	5,50	
L20244 CD Chant FCMB	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20245 Compagnon du Tour de France	40,40	38,29	2,11	40,40	5,50	
L20247 Glossaire du charpentier	35,50	33,65	1,85	35,50	5,50	
L20248 Taille de pierre AO	22,00	20,85	1,15	22,00	5,50	
L20250 BD Avignonnais la vertu	14,20	13,46	0,74	14,20	5,50	
L20251 Chansonnier de l'Union	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20252 Victor Auclair	19,70	18,67	1,03	19,70	5,50	
L20253 Compagnons du tour de France	26,00	24,64	1,36	26,00	5,50	
L20254 Etre compagnon aujourd'hui	32,00	30,33	1,67	32,00	5,50	
L20255 Dictionnaire des Compagnonnages	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
L20256 7 Hommages à Marie-Madeleine	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
L20257 Compagnon menuisier	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
L20259 Le passeur de lumière	7,90	7,49	0,41	7,90	5,50	
L20261 Compagnon de Saumur	16,20	15,36	0,84	16,20	5,50	
L20262 Compagnons charpentiers	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	
L20265 Les maîtres du pain	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
L20268 Les damnés de la terre	19,20	18,20	1,00	19,20	5,50	
L20269 Mon père Forgeron	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20270 Le dernier forgeron	8,60	8,15	0,45	8,60	5,50	
L20272 Métiers du fer	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20273 Boulanger St Laurent	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
L20274 Le forgeron de la liberté	7,20	6,82	0,38	7,20	5,50	
L20275 Le forgeron de Lourmarin	18,20	17,25	0,95	18,20	5,50	
L20276 Les travailleurs du fer	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20277 Les menuiseries de fenêtres	27,30	25,88	1,42	27,30	5,50	
L20278 Les mémoires du travail	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20279 La pierre de Chauvigny	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20280 L'Esprit des pierres	65,90	62,46	3,44	65,90	5,50	
L20281 Bâtir au Moyen-Age	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20299 Saints de la vigne et du vin	1,00	1,00		1,00		
L20301 Gestes de métiers	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20302 Travail et Honneur	53,70	50,90	2,80	53,70	5,50	
L20304 Chantiers d'Abbayes	14,20	13,46	0,74	14,20	5,50	
L20305 Voutes	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20307 Maréchal ferrant	50,00	47,39	2,61	50,00	5,50	
L20308 Batisseur au Moyen-Age	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20309 Histoires de sabots	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20310 Les plus beaux métiers	12,10	11,47	0,63	12,10	5,50	
L20312 "Les métiers du bois"	23,30	22,09	1,21	23,30	5,50	
L20313 "Rêver l'outil"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20314 "Des hommes et des forêts"	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
L20315 "Outils du métier du bois"	4,90	4,64	0,26	4,90	5,50	
L20316 "Le guide des essences du bois"	24,50	23,22	1,28	24,50	5,50	
L20317 "Le tournage sur bois"	22,40	21,23	1,17	22,40	5,50	
L20318 " Les outils et leurs symboles"	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20322 "Les outils de métiers"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20323 "Les hâches"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20324 "Les outils taillants"	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20325 " Fer forgé et serrurerie"	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20326 "Des outils et des hommes"	13,10	12,42	0,68	13,10	5,50	
L20328 "Fer forgé, Histoire, pratique..."	29,40	27,87	1,53	29,40	5,50	
L20331 La soie en Touraine	15,00	15,00		15,00		
L20334 le peuple des ateliers	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20335 J'ai commencé à travailler	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20336 Les vanniers	1,00	1,00		1,00		
L20337 Dictionnaire des outils	65,90	62,46	3,44	65,90	5,50	
L20338 Dictionnaire des métiers	65,90	62,46	3,44	65,90	5,50	
L20339 Gens de métiers	25,20	23,89	1,31	25,20	5,50	
L20340 La renaissance	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20341 Châteaux forts	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20342 Essai sur divers arts	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20343 Petit almanach	9,10	8,63	0,47	9,10	5,50	
L20345 Evasion des polyèdres	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20347 Artisans	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20349 Les métiers au moyen age	18,10	17,16	0,94	18,10	5,50	
L20352 L'Esprit du compas	40,50	38,39	2,11	40,50	5,50	
L20353 Vitraux de la Sainte Baume	22,30	21,14	1,16	22,30	5,50	
L20354 Sabots et sabotiers	9,60	9,10	0,50	9,60	5,50	
L20355 Etudes sur les marques de tailleurs de pierre	28,40	26,92	1,48	28,40	5,50	
L20356 Les Frahans, maçons...	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20357 Dans l'abîmes des eaux	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
L20358 La mémoire des chemins	20,50	19,43	1,07	20,50	5,50	
L20359 Bois de la tonnellerie	46,10	43,70	2,40	46,10	5,50	
L20361 Le fer forgé	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20362 Clochers tors d'Europe	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20363 Cloitre	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20364 De l'Arbre à l'ouvrage	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20366 La cathédrale	39,50	37,44	2,06	39,50	5,50	
L20368 Chier dans le cassetin	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20369 La cathédrale de Tours	55,70	52,80	2,90	55,70	5,50	
L20370 Vieux fours à pain	23,30	22,09	1,21	23,30	5,50	
L20371 Construire un four à pain	22,30	21,14	1,16	22,30	5,50	
L20373 Pains et gâteaux traditionnels de Vendée	22,00	20,85	1,15	22,00	5,50	
L20374 100 pour 100 pains	32,40	30,71	1,69	32,40	5,50	
L20375 Dictionnaire universel du pain	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20376 Au four et au moulin	30,20	28,63	1,57	30,20	5,50	
L20378 La gastronomie	9,10	8,63	0,47	9,10	5,50	
L20379 A l'apprentissage de la vie	20,20	19,15	1,05	20,20	5,50	
L20380 Contes et récits	8,10	7,68	0,42	8,10	5,50	
L20381 La petite Varlope	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20382 Voix d'en bas	29,40	27,87	1,53	29,40	5,50	
L20383 Ouvries poètes	18,20	17,25	0,95	18,20	5,50	
L20384 Typographes	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20385 La touraine typographique	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20386 Lyon, un chantier limousin	30,41	28,82	1,59	30,41	5,50	
L20387 Compagnons célestes	22,30	21,14	1,16	22,30	5,50	
L20388 Des paysans à l'atelier	7,01	6,64	0,37	7,01	5,50	
L20389 Vitrail, peinture de lumière	45,60	43,22	2,38	45,60	5,50	
L20390 Nombre d'or et mathématiques	9,10	8,63	0,47	9,10	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20391 Nombre d'or et créativité	9,10	8,63	0,47	9,10	5,50	
L20392 Nombre d'or et nature	9,10	8,63	0,47	9,10	5,50	
L20393 Géométrie du nombre d'or	19,20	18,20	1,00	19,20	5,50	
L20394 Outil des couleurs	29,40	27,87	1,53	29,40	5,50	
L20395 Comment les voyages forment la jeunesse	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L20396 Petites histoires de la couleur	12,10	11,47	0,63	12,10	5,50	
L20397 Couleur, travail et société	38,50	36,49	2,01	38,50	5,50	
L20398 François Pinet	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20399 Nombre d'or, Harmonie d'enfance	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
L20440 DVD L'hermione	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
L20441 DVD Ardéchois	33,10	27,58	5,52	33,10	20,00	
L20442 DVD Déoditoo	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
L20443 DVD Menuisier	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
L20444 DVD Touraine	9,90	8,25	1,65	9,90	20,00	
L20446 DVD Outils de menuisier	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
L20447 La Loire documentaire	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
L20448 La Loire musique	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
L20501 GEO "Les châteaux de la Loire"	25,30	23,98	1,32	25,30	5,50	
L20503 Le roman de la tour Eiffel	12,10	11,47	0,63	12,10	5,50	
L20504 Cathédrales - L'art français	15,20	14,41	0,79	15,20	5,50	
L20505 Tours au fil de l'histoire	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L20506 Tours throughout history	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L20507 Le Menuisier	7,50	7,11	0,39	7,50	5,50	
L20508 Charpentier	40,00	37,91	2,09	40,00	5,50	
L20509 L'imagerie des métiers	11,70	11,09	0,61	11,70	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20510 L'artisanat	9,00	8,53	0,47	9,00	5,50	
L20511 Quel est ton métier ?	13,50	12,80	0,70	13,50	5,50	
L20512 Le vêtement de travail une deuxième peau	25,50	24,17	1,33	25,50	5,50	
L20513 La symbolique des cathédrales	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	
L20514 Compagnon nouveau départ	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
L20515 Compagnons couvreurs	40,00	37,91	2,09	40,00	5,50	
L20600 "Construire une maison"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,50	
L20601 "Pourquoi une maison ?"	11,10	10,52	0,58	11,10	5,50	
L20602 Les lutins et le cordonnier	5,25	4,98	0,27	5,25	5,50	
L20603 Atelier de pépère	15,10	14,31	0,79	15,10	5,50	
L20604 La grande histoire du livre	16,77	15,90	0,87	16,77	5,50	
L20607 "Naissance d'une cathédrale"	7,60	7,20	0,40	7,60	5,50	
L20608 "Les grandes constructions"	28,90	27,39	1,51	28,90	5,50	
L20609 Le chantier	11,00	10,43	0,57	11,00	5,50	
L20610 Exp pour déguster	14,70	13,93	0,77	14,70	5,50	
L20611 Exp pour construire	14,40	13,65	0,75	14,40	5,50	
L20612 Il était une fois les cathédrales	21,20	20,09	1,11	21,20	5,50	
L20613 Apprentis et compagnons	12,10	11,47	0,63	12,10	5,50	
L20615 Les métiers	11,00	10,43	0,57	11,00	5,50	
L20617 Au temps des cathédrales	8,10	7,68	0,42	8,10	5,50	
L20618 Découvrir les métiers	17,50	16,59	0,91	17,50	5,50	
L206L20 Dépliant pain	1,20	1,14	0,06	1,20	5,50	
L20621 Bon comme le pain	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20622 Je colorie les vitraux	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
L20625 Les illusions visuelles	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20626 Le menuisier	7,60	7,20	0,40	7,60	5,50	
L20630 Les châteaux (coloriage)	4,50	4,27	0,23	4,50	5,50	
L20631 Guédelon (coloriage)	4,50	4,27	0,23	4,50	5,50	
L20632 La ville au Moyen-Age	2,80	2,65	0,15	2,80	5,50	
L20633 La renaissance (jeunesse)	2,80	2,65	0,15	2,80	5,50	
L20634 La grande aventure des compagnons	4,60	4,36	0,24	4,60	5,50	
L20635 Les trois petits cochons	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
L20641 Maître de pierre Vol1	10,50	9,95	0,55	10,50	5,50	
L20642 Maître de pierre Vol2	10,50	9,95	0,55	10,50	5,50	
L20643 Maître de pierre Vol3	10,50	9,95	0,55	10,50	5,50	
L20644 Maître de pierre Vol4	10,50	9,95	0,55	10,50	5,50	
L20800 Taille de pierre (cahier tech)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20801 Maçonnerie (cahier tech)	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20802 Vocabulaire illustré de l'ornement	39,90	37,82	2,08	39,90	5,50	
L20803 Histoires de géomètres et de géométries	27,00	25,59	1,41	27,00	5,50	
L20804 L'art de la charpenterie	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	
L20805 Alphabet Arts et Métiers	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
L20806 Comment on construit une maison	12,50	11,85	0,65	12,50	5,50	
L20807 Le livre du Compagnonnage	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	
L20808 Le livre d'or des symboles	29,45	27,91	1,54	29,45	5,50	
L20809 Symboles et allégories	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
L20810 Saint-Lys la Fidélité	14,00	13,27	0,73	14,00	5,50	
L20811 La France et son pain	25,40	24,08	1,32	25,40	5,50	
L20812 Le four à pain : origine et évolution	18,90	17,91	0,99	18,90	5,50	
L20813 Le pain	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20814 Honoré le plâtrier	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20815 Méli mélo les métiers	3,95	3,74	0,21	3,95	5,50	
L20816 Moi je serai boulanger	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20817 La véritable histoire de Bartholomé	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
L20818 Les confessions d'un compagnon	18,25	17,30	0,95	18,25	5,50	
L20819 Plombier de l'extrême	12,90	12,23	0,67	12,90	5,50	
L20820 Les enfants de salomon	39,90	37,82	2,08	39,90	5,50	
L20821 Cahier chants compagnonnique n°2	10,10	9,57	0,53	10,10	5,50	
L20822 Compagnonnage en Beaujolais	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
L20823 Le travail en chanson	19,00	15,83	3,17	19,00	20,00	
L20824 Le cuir dans tous ses états	29,90	28,34	1,56	29,90	5,50	
L20825 Les noix de coco gravées	5,00	5,00		5,00		
L20826 Documents sur le Compagnonnage	5,00	5,00		5,00		
L20827 La musique et Saint Martin	3,00	3,00		3,00		
L20828 Rondes et chants du Pays Briard	5,00	5,00		5,00		
L20829 Rencontres avec le Compagnonnage du XXIe siècle	17,00	16,11	0,89	17,00	5,50	
L20830 Le livre des métiers	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
L20831 Charpente - Construction bois	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20832 Maxi family métiers	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20833 L'outil et le compagnon	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
L20834 Traité élémentaire de la coupe de pierre	21,50	20,38	1,12	21,50	5,50	
L20835 Le petit livre des métiers d'autrefois	14,95	14,17	0,78	14,95	5,50	
L20836 Tours des chemins et des hommes	24,00	22,75	1,25	24,00	5,50	
L20837 Rites et mystères chrétiens des compagnonnages	45,00	42,65	2,35	45,00	5,50	
L20838 Souvenirs de Tourangeau Cœur Fidèle	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20839 Le vaillant petit tailleur de pierre	3,95	3,74	0,21	3,95	5,50	
L20840 La fabuleuse histoire du papier	24,50	23,22	1,28	24,50	5,50	
L20841 Emblèmes de métiers en Alsace	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
L20842 Blason du monde	18,00	17,06	0,94	18,00	5,50	
L20843 Les métiers KIDIDOC	11,95	11,33	0,62	11,95	5,50	
L20844 C'est quoi ton métier ?	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
L20845 Le chantier	11,90	11,85	0,65	12,50	5,50	5,04
L20846 La cuisine	11,90	11,85	0,65	12,50	5,50	5,04
L20847 Apprentissage et formation	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
L20848 Le petit pâtissier	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
L20849 Le petit menuisier	5,50	5,21	0,29	5,50	5,50	
L20850 Au temps des cathédrales	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	
L20851 Histoire de l'habitat	17,00	16,11	0,89	17,00	5,50	
L20852 Petits doc le chantier	7,40	7,01	0,39	7,40	5,50	
L20853 Les métiers de l'artisanat en images	14,00	13,27	0,73	14,00	5,50	
L20854 Le cuisinier	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L20855 Cherche et trouve l'anachronisme au Moyen-âge	14,50	13,74	0,76	14,50	5,50	
L20856 Saints et symboles les clés à décrypter	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
L20857 Symboles dans l'art populaire	28,00	26,54	1,46	28,00	5,50	
L20858 Châteaux de la Loire	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20859 Châteaux de la Loire (anglais)	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20900 Brochure archive GM	4,80	4,80		4,80		
L20901 Brochure archive PM	4,50	4,50		4,50		
L20902 Lucarnes	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20903 Les clefs	38,00	36,02	1,98	38,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20904 Traces et coupes de pierres	45,00	42,65	2,35	45,00	5,50	
L20905 La menuiserie	19,90	18,86	1,04	19,90	5,50	
L20906 Le nombre d'or	45,70	43,32	2,38	45,70	5,50	
L20907 Encyclopédie Technique bois	13,90	13,18	0,72	13,90	5,50	
L20908 Ferragus, chef des dévorants	5,90	5,59	0,31	5,90	5,50	
L20909 Coffret Le chocolat	24,90	23,60	1,30	24,90	5,50	
L20910 Encyclopédie de la pâtisserie	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L20911 La goumandise et la faim	8,10	7,68	0,42	8,10	5,50	
L20912 La merveilleuse histoire de la pâtisserie	24,95	23,65	1,30	24,95	5,50	
L20913 Cours de trait	40,00	37,91	2,09	40,00	5,50	
L20914 Boite illusions	14,95	14,17	0,78	14,95	5,50	
L20915 Tous les secrets des illusions	21,00	19,91	1,09	21,00	5,50	
L20916 Première boîte à outils	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20917 La cuisine des enfants	16,50	15,64	0,86	16,50	5,50	
L20918 Metiers gommettes	7,90	7,49	0,41	7,90	5,50	
L20919 Les métiers	11,90	11,85	0,65	12,50	5,50	5,04
L20920 Mes petits métiers	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20921 Je suis chef cuisinier	11,50	10,90	0,60	11,50	5,50	
L20922 Le loup qui enquêtait au musée	9,80	9,29	0,51	9,80	5,50	
L20923 Chefs-d'œuvre du tour de France	11,50	10,90	0,60	11,50	5,50	
L20924 Architecture gothique	2,80	2,65	0,15	2,80	5,50	
L20925 L'architecture	2,80	2,65	0,15	2,80	5,50	
L20926 L'architecture romane	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
L20927 Les abbayes cisterciennes	3,00	2,84	0,16	3,00	5,50	
L20928 Les abbayes bénédictines	2,80	2,65	0,15	2,80	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20929 Compagnonnage français vol 1	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L20930 Compagnonnage français vol 2	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L20931 Compagnonnage français vol 3	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L20932 On ne bâtit pas des cathédrales avec des idées reçues	17,00	16,11	0,89	17,00	5,50	
L20933 Les métiers d'antan	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L20934 Normand le bien aimé du tour de France	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
L20935 La bible du bois	24,95	23,65	1,30	24,95	5,50	
L20936 Légendes des compagnons	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L20937 Pâtisserie leçons en pas à pas	19,90	18,86	1,04	19,90	5,50	
L20938 Les enfants au musée	16,90	16,02	0,88	16,90	5,50	
L20939 Travailler ça sert à quoi	9,50	9,00	0,50	9,50	5,50	
L20940 Qu'y-a-t-il dans mon pain ?	11,95	11,33	0,62	11,95	5,50	
L20941 Ouvrages divers	4,00	3,79	0,21	4,00	5,50	
L20942 Ouvrages divers	1,00	0,95	0,05	1,00	5,50	
L20943 Le pain des compagnons	185,00	175,36	9,64	185,00	5,50	
L20944 Catalogue expo	4,00	3,79	0,21	4,00	5,50	
L20945 Histoire des arts	6,80	6,45	0,35	6,80	5,50	
L20946 Ouvrages divers	9,50	9,00	0,50	9,50	5,50	
L20947 3 minutes pour comprendre les métiers	22,00	20,85	1,15	22,00	5,50	
L20948 Petite histoire du Compagnonnage	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
L20949 L'art de la charpenterie	75,00	71,09	3,91	75,00	5,50	
L20950 Le manuel du tapissier	16,95	16,07	0,88	16,95	5,50	
L20951 La tapisserie française au moyen-âge	8,90	8,44	0,46	8,90	5,50	
L20952 L'humble tailleur de pierre	9,90	9,38	0,52	9,90	5,50	
L20953 Taille de (la)	16,00	15,17	0,83	16,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20954 Travailler le cuir	29,00	27,49	1,51	29,00	5,50	
L20955 Bijouterie : problèmes et solutions	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20956 Histoire des arts	12,50	11,85	0,65	12,50	5,50	
L20957 Traité de maçonnerie ancienne	74,00	70,14	3,86	74,00	5,50	
L20958 Comment construire en bois	42,00	39,81	2,19	42,00	5,50	
L20959 Le menuisier carrossier	32,90	31,18	1,72	32,90	5,50	
L20960 Le tour de France des métiers d'art	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20961 Graffitis	4,90	4,64	0,26	4,90	5,50	
L20962 Chaussures	13,50	12,80	0,70	13,50	5,50	
L20963 Du labeur à l'ouvrage	19,50	18,48	1,02	19,50	5,50	
L20964 Origamis faciles	9,95	9,43	0,52	9,95	5,50	
L20965 Copain du bricolage	14,95	14,17	0,78	14,95	5,50	
L20966 Notre-Dame de Paris : la nuit du feu	15,50	14,69	0,81	15,50	5,50	
L20967 Architecture des cathédrales	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
L20968 Jules et Louise	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L20969 Les bâtisseurs Viollet Le Duc	15,95	15,12	0,83	15,95	5,50	
L20970 Notre-Dame de Paris Victor Hugo	4,50	4,27	0,23	4,50	5,50	
L20971 Relever Notre-Dame	16,00	15,17	0,83	16,00	5,50	
L20972 Guide de la restauration : Notre-Dame de Paris	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L20973 C'est pas sorcier Notre-Dame de Paris	11,99	11,36	0,63	11,99	5,50	
L20974 Cathédrales chantier au moyen-âge	13,95	13,22	0,73	13,95	5,50	
L20975 Notre-Dame : L'histoire de la cathédrale de Paris	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L20976 La mère des compagnons du devoir	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
L20977 Le chef d'œuvre de François Roux	56,00	53,08	2,92	56,00	5,50	
L20978 Pâtisserie Leçons en pas à pas adultes	29,90	28,34	1,56	29,90	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L20979 Le compagnonnage : voyager, apprendre, transmettre	35,00	33,18	1,82	35,00	5,50	
L20980 Ouvrage bradé 1	20,00	18,96	1,04	20,00	5,50	
L20981 Ouvrage bradé 2	10,00	9,48	0,52	10,00	5,50	
Le conseil municipal autorise le maire à modifier les tarifs des ouvrages en fonction des variations des "prix public éditeur".						
3.4 - DECORATION						
D30120 Labyrinthe	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
D30140 Couteau	7,30	8,00		8,00		9,59
D30202 Symbole des compagnons	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00	
D30203 Statuette métier en pierre	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
D30204 Cathédrale en pierre	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
D30205 Statuette Curieux PM	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
D30206 Statuette Fidélité GM	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
D30207 Statuette Fidélité PM	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
D30208 Amoureux	22,00	18,33	3,67	22,00	20,00	
D30220 Blason Equerre Compas	20,00	20,00		20,00		
D30222 Blason Logo	20,00	20,00		20,00		
D30224 Compagnon Pierre	35,00	35,00		35,00		
D30229 Blason trois tours	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
D30230 Métiers fer	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
D30241 Jeu de clous ardoise	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
D30251 Marque page bois	2,20	1,83	0,37	2,20	20,00	
D30300 Marque page doré	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D30324 Bourse d'Arville	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
D30328 Bloc notes cuir	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D30329 Porte monnaie cuir	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D30332 Marque pages cuir	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
D30335 Monnaie de Paris	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D30336 Carnet 6	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
D30337 Eventail	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
D30338 Plume	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
D30339 Set de calligraphie	9,80	8,33	1,67	10,00	20,00	2,04
D30340 Tampon	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
D30341 Carnet pavoisement	2,60	2,17	0,43	2,60	20,00	
D30342 Carnet à croquis		7,08	1,42	8,50	20,00	
D30343 Marque-pages liège		6,25	1,25	7,50	20,00	
D30344 Pot à crayon		16,67	3,33	20,00	20,00	
3.5 - JEUX						
J40110 Toupie couleur	2,60	2,17	0,43	2,60	20,00	
J40111 Toupie pirouette	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
J40112 Toupie ficelle PM	4,20	3,50	0,70	4,20	20,00	
J40113 Toupie ficelle GM	9,20	7,67	1,53	9,20	20,00	
J40124 Illusion optique	6,20	5,17	1,03	6,20	20,00	
J40126 Toupie Toton	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
J40127 Yoyo	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
J40128 CT métal	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
J40129 CT pierre	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
J40130 Equilibloc color	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J40131 Jeux 50 cubes	14,90	12,42	2,48	14,90	20,00	
J40132 Maison des formes	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
J40135 Les bâtisseurs moyen-âge	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
J40136 L'atelier du chef	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
J40208 Mini Casse-tête bois	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
J40210 CT Bois couleur	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
J40212 CT Bois Pyramide	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
J40400 Jeu de cartes	11,80	9,83	1,97	11,80	20,00	
J40401 Jeu de tarot	21,50	17,92	3,58	21,50	20,00	
J40403 Jeu leçons de choses	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
J40534 Tecap Jeu	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
J40535 Voiture Bois	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
J40536 Bilboquet PM	5,10	4,25	0,85	5,10	20,00	
J40537 Bateau Elastique	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
J40538 Bateau Ballon	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
J40539 Pivert	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
J40544 Tangram battle	16,00	13,33	2,67	16,00	20,00	
J40545 Oiseau sifflet	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
J40602 Acrobate couleur	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
J40607 7 familles au travail	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
J40609 Qu'est-ce-que c'est ?	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
J40610 Les ombres chinoises	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
J40611 Porte-clefs niveau à bulle	2,80	2,50	0,50	3,00	20,00	7,14
J40612 Stylo-bille pied	1,60	1,67	0,33	2,00	20,00	25,00
J40613 Joli casse-tête	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J40614 Jeu de la tour	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
J40615 Jeu de 7 familles Moyen-âge	6,50	6,16	0,34	6,50	5,50	
J40616 Carte France magnétique	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
J40617 24 recettes pour enfants	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
J40618 22 recettes de la contesse	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
J40619 Cahier de cuisine	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
J40620 Plastron en carton	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
3.6 - TEXTILE						
T50123 Cravate bois	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
T50231 Sac tissu	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
T50232 Produits dérivés	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
T50233 Produits dérivés	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
T50234 Produits dérivés	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
T50235 Parapluie	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
3.7 - GADGET - BIJOUX						
G60100 Pin's	4,60	4,60		4,60		
G60101 Pin's Logo	4,50	4,50		4,50		
G60150 Pinchmark	3,50	3,50		3,50		
G60152 Magnet	2,60	3,00		3,00		15,38
G60153 Magnet bois	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
G60200 Mètre bois	8,20	6,83	1,37	8,20	20,00	
G60201 Crayon charpentier	2,30	2,30		2,30		
G60202 Mini mètre	4,00	3,50	0,70	4,20	20,00	5,00

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
G60400 PC Hare métier	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
G60402 PC SALSA	8,00	8,00		8,00		
G60404 PC Compagnon	8,00	8,00		8,00		
G60405 PC Fer à cheval	5,00	5,00		5,00		
G60406 PC Logo	6,20	6,20		6,20		
G60410 PC Acacia	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
G60413 PC bois	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
G60600 Bijou équerre / compas	5,00	5,00		5,00		
G60602 Mètre des inventions	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
G60603 Mètre historique	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
G60604 Stylo liège	6,60	5,50	1,10	6,60	20,00	
G60605 Stylo velours	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
G60607 Magnet pavoisement	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
G60608 Boucles d'oreilles avec crochet	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
G60609 Boucles d'oreilles avec créole	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00	
G60610 Pic à cheveux	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
G60611 Miroir à poche	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
G60612 Sac en coton	14,50	8,33	1,67	10,00	20,00	-31,03
G60613 PC bois local	9,50	9,50		9,50		
G70100 Thé du Forgeron	5,30	5,30		5,30		
G70101 Thé Mère des compagnons	5,30	5,30		5,30		
G70102 Tisane charpentiers	6,30	6,30		6,30		
G70103 Tisane Ste Baume	6,30	6,30		6,30		
G70104 Tisane du tailleur de pierre	6,30	6,30		6,30		
G70203 Mug	7,50	7,50		7,50		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
G70204 Boite infusions	8,50	8,06	0,44	8,50	5,50	
G70205 Planche à découper	39,00	39,00		39,00		
G70206 Miel de fleurs	7,50	7,11	0,39	7,50	5,50	
G70207 Miel de gourmandise	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
G70208 Pastilles de miel	4,00	3,79	0,21	4,00	5,50	
G70301 Verre frise	5,30	4,42	0,88	5,30	20,00	
G70302 Bouteille en verre	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
3.8 - Divers objets boutique						
Avec imputation 7088.314.C61		de	0,50	0,50	0,50	
à	150,00	150,00		150,00		
Avec imputation 7088.314.C61 HT (TVA 20 %)		de	0,50	0,42	0,08	0,50
à	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
3.9 - Vente de librairie et de produits alimentaires						
Avec imputation 7088.314.C61 HT (TVA 5,5 %)		de	0,50	0,47	0,03	0,50
à	150,00	142,18	7,82	150,00	5,50	
Tout envoi d'articles, ouvrages suite à une commande fera l'objet d'une refacturation au destinataire des frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de La Poste ou du transporteur.						
La recette sera constatée à l'imputation budgétaire 70878 314 C61						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE						
4.1 - DROITS D'ENTREE						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7062 314 C66						
4.1.1 - Plein tarif						
Le ticket est valable pour la journée	4,20	4,40		4,40		
4.1.2 - Tarif réduit						
Les bénéficiaires du tarif réduit devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité	2,10	2,20		2,20		
Le ticket est valable pour la journée						
4.1.3 - Abonnement Annuel						
Abonnement annuel Muséum d'Histoire Naturelle (en vente par la Ville au Muséum) pour l'accès au Muséum. Carte nominative valable 1 an de date à date, qui permet l'accès illimité au Muséum d'Histoire Naturelle.	10,00	12,00		12,00		
4.1.4 - Visites commentées						
Visite commentée tout public (en plus du droit d'entrée)	2,00	3,00		3,00		
4.1.5 - Animations						
Atelier découverte tout public (en plus du droit d'entrée)	5,00	5,00		5,00		
Forfait animation pédagogique	50,00	50,00		50,00		
Forfait atelier pédagogique	80,00	80,00		80,00		
Dans le cadre du mécénat exclusivement : Visite-Atelier Familles pour 12 enfants et leur accompagnateur		225,00		225,00		
4.1.6 - Bibliothèque						
La carte d'abonnement est gratuite, valable un an. Elle permet d'emprunter quatre livres et deux revues toutes les trois semaines à la bibliothèque du Muséum.						
Pour les livres, ouvrages, CD, etc ... non rapportés, la Ville en facture le coût au lecteur, conformément au règlement intérieur adopté par délibération municipale en date du 7 octobre 2013.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.2 - DIFFUSION DE DOCUMENTS						
Pour les expositions, les catalogues sont vendus en fonction de leur coût d'édition						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	75,00	71,09	3,91	75,00	5,50	
Avec imputation 7088 322 C66 HT (TVA 5,50%)						
4.3 - CARTERIE - PAPETERIE						
C310001 Affiche	3,00	3,00		3,00		
C310002 Affiche Libellule	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C310003 Grande affiche	10,00	10,00		10,00		
C310104 Carte Muséum	0,90	0,90		0,90		
C310105 Coffret Redouter	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
C310107 Carte Flammarion 2 Grèbe Huppé	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310110 Carte Flammarion 2 Crabier Chevelu	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310111 Carte Flammarion 2 Chevreuil	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310113 Carte Flammarion 2 Rainette Arboricole	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310114 Carte Muséum Martin Pêcheur	0,90	0,90		0,90		
C310115 Carte Muséum Grenouille Verte	0,90	0,90		0,90		
C310116 Carte Muséum Chouette Effraie	0,90	0,90		0,90		
C310117 Carte Muséum Bobby	0,90	0,90		0,90		
C310118 Carte Muséum Du Minéral à l'Animal	0,90	0,90		0,90		
C310119 Carte Muséum Des Plantes et des Hommes	0,90	0,90		0,90		
C310120 Carte Muséum Plantes Carnivores	0,90	0,90		0,90		
C310121 Carte Muséum Vers à Soie Fil de Soie	0,90	0,90		0,90		
C310122 Carte Muséum La Loutre et le Castor	0,90	0,90		0,90		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C310123 Carte Muséum Ma Maison est une Coquille	0,90	0,90		0,90		
C310124 Carte Muséum Elephantillage	0,90	0,90		0,90		
C310125 Carte Muséum Maîtres du Vent Les Rapaces	0,90	0,90		0,90		
C310126 Lot de 3 affiches collections Museum	6,00	6,00		6,00		
C310127 Carte Muséum Ours	0,90	0,90		0,90		
C310128 Carte Muséum Mammouths	0,90	0,90		0,90		
C310129 Carte Muséum Gorilles	0,90	0,90		0,90		
C310130 Carte Muséum Serpents	0,90	0,90		0,90		
C310131 Carte Muséum Fourmis	0,90	0,90		0,90		
C310132 Carte Muséum Pourquoi j'ai mangé mon chien ?	0,90	0,90		0,90		
C310133 Carte Muséum Ptérosaures	0,90	0,90		0,90		
C310134 Carte Muséum Destination Mars	0,90	0,90		0,90		
C310201 Grand Crayon de Bois	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C310203 Stylo Animaux	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310205 Répertoire Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310206 Répertoire Husky	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310207 Répertoire Loup	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310208 Répertoire Cheval	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310209 Journal Secret Husky	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
C310210 Journal Secret Dauphin	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
C310211 Journal Secret Loup	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
C310212 Journal Secret Cheval	4,70	3,92	0,78	4,70	20,00	
C310213 Répertoire Saint-Bernard	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310214 Répertoire Phoque	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310215 Marque-Pages Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C310216 Règle Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310217 Règle Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310218 Carnet Grand Dinosaur	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
C310219 Carnet Grand papillon	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
C310220 Carnet Petit papillon	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
C310221 Carnet Petit Dinosaur	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
C310222 Marque-Pages Hippocampe	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310223 Magnet Hippocampe	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310224 Marque-Pages Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310225 Magnet Dauphin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310226 Marque-Pages Coccinelle	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310227 Magnet Coccinelle	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310228 Carte Postale Papillon	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310229 Règle Papillon	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310230 Magnet Papillon	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310231 Règle Dinosaur	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310232 Marque-Pages Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310233 Magnet Dinosaur	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310234 Carte Postale Dinosaur n° 5	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310235 Carte Postale Dinosaur n° 1	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310236 Carte Postale Dinosaur n° 2	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310237 Carte Postale Dinosaur n° 3	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310238 Carte Postale Dinosaur n° 4	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310239 Carte Postale Requin	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310240 Règle Requin	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C310241 Magnet Requin	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310242 Carte Postale Poisson clown	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310243 Règle Poisson clown	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310244 Magnet Poisson clown	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310245 Règle Papillon rose	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310246 Marque-Pages Papillon rose	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310247 Magnet Papillon rose	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310248 Stickers Papillons	1,30	1,08	0,22	1,30	20,00	
C310249 Grand crayon Papillons	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
C310250 Crayon de bois papillon	0,60	0,50	0,10	0,60	20,00	
C310251 Crayons Pop	12,90	10,75	2,15	12,90	20,00	
C310252 Feutres ultralavables	11,90	9,92	1,98	11,90	20,00	
C310253 Animal City - Poster	12,90	10,75	2,15	12,90	20,00	
C310254 Jungle - Poster	12,90	10,75	2,15	12,90	20,00	
C310255 Animals - Coloriage pocket	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
C310256 Animo - Painting kit	11,90	9,92	1,98	11,90	20,00	
C310257 Carnet Mésanges bleues	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C310258 Carnet Paons	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C310259 Cahier Planisphère	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C310260 Cahier Animalphabet	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
C310261 Carnet spirale Paons	9,95	8,29	1,66	9,95	20,00	
C310262 Carnet spirale Grues	9,95	8,29	1,66	9,95	20,00	
C310263 Carnet spirale Mésanges	9,95	8,29	1,66	9,95	20,00	
C310264 Carnet Planisphère	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
C310265 Carnet cousu Poppy	10,20	8,50	1,70	10,20	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C310266 Carnet cousu Lemonade	10,20	8,50	1,70	10,20	20,00	
C310267 Carnet dos carré "Papillons & Cie"	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
C310268 Crayon Tomate cerise	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
C310269 Crayon Basilic	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
C310270 Crayon Chia	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
C310271 Crayon Thym	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
C310272 Crayon Oeillet	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
C310273 Crayon Fleur sauvage	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
4.4 - LIBRAIRIE						
L320002 Catalogue Méolithique, Les derniers chasseurs de la préhistoire	5,00	5,00		5,00		
L320003 Catalogue Préhistoire Pourquoi j'ai mangé mon chien ? Une archéologie des animaux	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
L320006 La Grande Imagerie	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320007 Livre Libellule	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L320008 Livre Photo	15,00	14,22	0,78	15,00	5,50	
L320009 La Petite Imagerie	5,60	5,31	0,29	5,60	5,50	
L320010 Symbioses	3,10	3,10		3,10		
L320011 Dossier pédagogique noir et blanc	2,00	2,00		2,00		
L320012 Catalogue serpents	8,00	8,00		8,00		
L320013 Dossier pédagogique couleur	3,20	3,20		3,20		
L320014 Autocollant animaux préhistorique	3,60	3,41	0,19	3,60	5,50	
L320015 L'imagerie animale les animaux préhistorique	6,95	6,59	0,36	6,95	5,50	
L320016 J'apprends à dessiner	5,90	5,59	0,31	5,90	5,50	
L320018 100 infos à connaître "les Fossiles"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	
L320019 100 infos à connaître "les roches et minéraux"	5,00	4,74	0,26	5,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L320020 Tours Des chemins et des hommes	24,00	22,75	1,25	24,00	5,50	
L320021 Le livre de la jungle	6,90	6,54	0,36	6,90	5,50	
L320022 Les Fables	24,95	23,65	1,30	24,95	5,50	
L320023 Peines de cœur	5,40	5,12	0,28	5,40	5,50	
L320024 Vingt mille lieues sous les mers	14,90	14,12	0,78	14,90	5,50	
L320025 Enquêtes au Muséum : la malédiction du gecko	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320026 Enquêtes au Muséum : le mystère des oiseaux sans pattes	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320027 Enquêtes au Muséum : au pays des oiseaux qui ne volent pas	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320028 Enquêtes au Muséum : le papillon du bout du monde	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320029 Enquêtes au Muséum : l'enigme de la patte de chat	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320030 Enquêtes au Muséum : l'île aux monstres	6,00	5,69	0,31	6,00	5,50	
L320031 Fritz	18,50	17,54	0,96	18,50	5,50	
L320032 Les As de la jungle T01 À l'île de Maurice	11,50	10,90	0,60	11,50	5,50	
L320033 Les As de la jungle T02 Ice Micmac	11,50	10,90	0,60	11,50	5,50	
4.5 - JEUX DE CARTES						
J330001 Jeu Cartes Heritage Animaux d'Afrique	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330002 Jeu Cartes Heritage Animaux Sauvage	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330003 Jeu Cartes Heritage Arbres	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330004 Jeu Cartes Heritage Au bord de la Mer	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330005 Jeu Cartes Heritage Baleines Dauphins	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330006 Jeu Cartes Heritage Chats du Monde	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330007 Jeu Cartes Heritage Chats sauvages	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330008 Jeu Cartes Heritage Chevaux/Poneys	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330009 Jeu Cartes Heritage Chiens du Monde	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J330010 Jeu Cartes Heritage Classic Roses	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330011 Jeu Cartes Heritage Coquillages	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330012 Jeu Cartes Heritage Dinosaures	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330013 Jeu Cartes Heritage Fossiles	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330014 Jeu Cartes Heritage InsectesAraignées	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330015 Jeu Cartes Heritage Oiseaux de la Mer	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330016 Jeu Cartes Heritage Oiseaux des Jardins	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330017 Jeu Cartes Heritage Papillons	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330018 Jeu Cartes Heritage Poissons	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330019 Jeu Cartes Heritage Potagers	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330020 Jeu Cartes Heritage Rapaces	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330021 Jeu Cartes Heritage Reptiles Amphibiens	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330022 Jeu Cartes Heritage Vie des Océans	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330023 Jeu Cartes Heritage Herbes	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330024 Jeu Cartes Heritage Oiseaux Aquatiques	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J330101 Jeu 7 Familles Autour du Petit Dej	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
J330102 Jeu 7 Familles Botanique	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
J330103 Jeu 7 Familles Leçon de Choses	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
J330104 Jeu 7 Familles Les Champignons	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
J330105 Jeu Cartes Créatures Préhistoriques	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
J330106 Jeu Cartes Les Constellations	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330107 Jeu Cartes Le Monde Marin	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330108 Jeu Cartes Le Monde Animal	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330110 Jeu Cartes Fruits et Légumes	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330111 Jeu Cartes Les Oiseaux	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J330112 Jeu Cartes Les Insectes	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
J330113 Jeu Cartes L'Evolution de l'Homme	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330114 Jeu Cartes La Mythologie	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330115 Jeu Cartes Le Corps Humain	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330116 Jeu Cartes Mamans Bébés	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330117 Jeu Cartes L'Herbier de Mamy	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330118 Jeu Cartes Les Chiens	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330119 Jeu Cartes Les Plantes Médicinales	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330120 Jeu Cartes Les Champignons	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330121 Jeu Cartes Les Dinosaures	4,10	3,42	0,68	4,10	20,00	
J330122 Jeu Cartes Mes Animaux Préférés	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330123 Jeu Cartes Les Poissons Tropicaux	5,20	4,33	0,87	5,20	20,00	
J330124 Jeu de cartes défis nature "Reptiles"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
J330125 Jeu de cartes défis nature "Oiseaux"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
J330126 Jeu de cartes mes premières enigmes "Animaux"	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
J330127 Jeu de cartes défis des petits "Savanes"	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
J330128 Jeu de cartes C'est pas sorcier "l'environnement"	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
J330129 Mina la fourmis	4,75	4,50	0,25	4,75	5,50	
J330130 Fourmis les imageries	6,95	6,59	0,36	6,95	5,50	
4.6 - PELUCHES						
P340001 Peluche GM	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
P340003 Peluche serpent	14,70	12,25	2,45	14,70	20,00	
P340004 Serpent peluche n° 1	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
P340005 Serpent peluche n° 2	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
P340006 Serpent peluche n° 3	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
P340007 Lezard	6,80	5,67	1,13	6,80	20,00	
P340008 Serpent peluche n° 4	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
P340009 Mammouth peluche n°1	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
P340010 Mammouth peluche n°2	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
P340011 Mammouth peluche n°3	9,80	8,17	1,63	9,80	20,00	
P340012 Caméléon	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
P340013 Lézard gecko	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
P340014 Serpent vert	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
P340015 Phoque assis	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
P340016 Serpent 90 cm	10,90	9,08	1,82	10,90	20,00	
P340017 Tortue Cacouanne	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
P340018 Singe atèle	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
P340019 Poisson clown	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
P340020 Grenouille rainette	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
P340021 Phoque tacheté	16,00	13,33	2,67	16,00	20,00	
P340022 Grizzly	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
P340023 Poisson clown	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
P340024 Peluche bébé ours polaire	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
P340025 Peluche loup assis	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
P340026 Peluche bébé tigre	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
P340027 Peluche bébé panthère noire	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
P340028 Peluche bébé lapin	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
P340029 Birdling Robin	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340030 Birdling Kingfisher	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
P340031 Birdling Blue Tit	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340032 Birdling Woodpecker	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340033 Percy Penguin	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
P340034 Bashful Bat	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
P340035 Stevie Snake	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
P340036 Perry Polar Bear	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
P340037 Tumbletuft Squirrel	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
P340038 Bashful Seal	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
P340039 Huggady Elephant	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
P340040 Curvie Hippo	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
P340041 Cushy Fox	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
P340042 Louie Lion	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
P340043 Livi Leopard	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
P340044 Bashful Tiger	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
P340045 Bashful Zebra	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
P340046 Perdie Gorilla	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
P340047 Chimpanzé 30cm	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
P340048 Girafe 30cm	17,00	14,17	2,83	17,00	20,00	
P340049 Baleine 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340050 Lion 18cm	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
P340051 Tigre 18cm	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
P340052 Cerf 22cm	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
P340053 Dauphin 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340054 Bébé Manchot Empereur 18cm	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	
P340055 Renard 18cm	11,00	9,17	1,83	11,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
P340056 Tortue 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340057 Blaireau 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340058 Phoque 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340059 Ours polaire 25cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
P340060 Ane 25cm	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
P340061 Panda 25cm	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
P340062 Cochon 18cm	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
4.7 - GADGET - BIJOUX						
G350001 Bague	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
G350002 Bracelet Eléphant	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350003 Collier	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
G350004 Porte-Clef Poisson	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350005 Bracelet Zèbre	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350006 Bracelet Dauphin	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350008 Bracelet Lion	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350009 Bracelet Girafe	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350010 Porte-Clefs Marmotte	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350011 Porte-Clefs Tortue	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
G350012 Porte-Clefs Saint-Bernard	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350013 Porte-Clefs Vache	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350014 Porte-Clefs Tortue Métal	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350015 Porte-Clefs Chien Rigolo	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350016 Porte-Clefs Chat	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350017 Bracelet Saint-Bernard	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
G350018 Bracelet Husky	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
G350019 Porte-Clefs Chatte	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350020 Porte-Clefs Bébé Dalmatien	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350021 Porte-Clefs Poulain Shetland	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350022 Porte-Clefs Lionceau sur le dos	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350023 Porte-Clefs Bébé Gorille	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350024 Porte-Clefs Bébé Chimpanzé	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350025 Porte-Clefs Bébé Panda	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350026 Porte-Clefs Ourson Pyrénées	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350027 Porte-Clefs Agneau Mérinos	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350028 Porte-Clefs Bébé Tigre Blanc	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350029 Porte-Clefs Bébé Tigre	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350030 Porte-Clefs Ecureuil	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350031 Porte-Clefs Ours polaire	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350032 Porte-Clefs Chimpanzé	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350033 Porte-Clefs lionceau jouant	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350034 Porte-Clefs lionceau	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
G350102 Coffret TPS	15,50	15,50		15,50		
G350104 Terrarium	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
G350111 Maquette 3D métal SCORPION	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
G350112 Maquette 3D métal ARAIGNEE	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
G350113 Balle antistress ARAIGNEE	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
G350114 Araignée	4,50	3,75	0,75	4,50	20,00	
G350115 Slime ARAIGNEE	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
G350116 Slime DINOSAURE	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
G350117 Œuf de DINOSAURE (à mettre dans l'eau)	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
G350118 PC Dinosaures	3,30	2,75	0,55	3,30	20,00	
G350119 Eléphant en papier	27,50	22,92	4,58	27,50	20,00	
G350120 Cerf en papier	27,50	22,92	4,58	27,50	20,00	
G350121 Grizzly en papier	27,50	22,92	4,58	27,50	20,00	
G350122 Loupe	11,90	9,92	1,98	11,90	20,00	
G350123 Cabane à oiseaux	19,90	16,58	3,32	19,90	20,00	
G350124 Hôtel à insectes	19,90	16,58	3,32	19,90	20,00	
G350125 Jumelles	19,90	16,58	3,32	19,90	20,00	
G350126 Boussole	9,90	8,25	1,65	9,90	20,00	
G350127 Boîte à insectes	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
G350128 Porte-clés Abeille Napoléon	6,95	5,79	1,16	6,95	20,00	
G350129 Éventail Grues	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
4.8 - JEUX						
J360001 Casse-Tête	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
J360003 Jeu BZZZ !	12,90	10,75	2,15	12,90	20,00	
J360005 Kit fouille squelette dinosaure	5,30	4,42	0,88	5,30	20,00	
J360006 Balle rebondissante araignée	2,60	2,17	0,43	2,60	20,00	
J360007 Magnet Fourmis	3,60	3,60		3,60		
J360008 Boite loupes insectes plus	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
J360009 Boite microscope buggy	12,50	10,42	2,08	12,50	20,00	
J360010 Magnet Muséum Fourmis	3,50	3,50		3,50		
J360011 Pot à crayons Muséum	2,50	2,50		2,50		
J360012 Porte-clés Fourmis Museum	5,00	5,00		5,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
J360013 Domino-Puzzle des animaux	14,90	12,42	2,48	14,90	20,00	
4.9 - SUJETS ANIMAUX						
S370001 Aimant	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370002 Animaux Ressort	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370003 Caniche	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370004 Chien	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
S370006 Fox	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370007 Grenouille	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
S370008 Iguane	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
S370009 Sable	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370010 Singe	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370012 Phoque Gris Grand	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
S370013 Phoque Gris Petit	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370014 Hiboux	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370016 Perroquet	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370017 Ara Vert	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370018 Cacatoes rouge	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370019 Cacatoes jaune	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370020 Chat	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370021 Aimant poisson	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370022 Couple de perroquets	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370026 Couple de perroquets	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370027 Renard	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370028 Chouette	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370029 Lapin marron	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370030 Lapin papillon	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370031 Bébé Panda jouant	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370032 Paon	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370033 Bébé zèbre	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370034 Bébé tigre	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
S370038 Serpent souple n° 7	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370039 Serpent souple n° 6	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370040 Serpent souple n° 1	0,80	0,67	0,13	0,80	20,00	
S370041 Serpent souple n° 2	5,40	4,50	0,90	5,40	20,00	
S370042 Serpent souple n° 3	3,80	3,17	0,63	3,80	20,00	
S370043 Serpent souple n° 4	2,80	2,33	0,47	2,80	20,00	
S370044 Serpent souple n° 5	1,80	1,50	0,30	1,80	20,00	
S370045 Bébé gorille	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
S370046 Renne	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370101 Autruche	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
S370102 Bébé Hippopotame	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
S370103 Bébé Zèbre	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
S370105 Castor	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370106 Chimpanzé	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370107 Cygne Blanc	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370108 Cygne Noir	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
S370110 Dodo	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
S370111 Ecureuil	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370112 Feu de Camp	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370114 Gorille	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370115 Kangourou	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370116 Mandrille	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370117 Marmotte	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370118 Ours Noir	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370119 Ours	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370120 Ourson	4,30	3,58	0,72	4,30	20,00	
S370121 Pélican	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370124 Tortue	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370128 Sachet de Chevaux	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
S370130 Bébé Tigre	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370131 Lionceau	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370132 Bébé Ours Polaire	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
S370133 Lionne	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370134 Ours Polaire	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370135 Panda	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
S370136 Dragon de Komodo	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370137 Bébé Panda Assis	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370138 Bébé Crocodile	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370139 Bébé Mammouth	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370140 Panda et son bébé	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370141 Rhinocéros noir	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370142 Girafe mâle	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370143 Girafe	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370144 Girafon	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370145 Gibon	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370148 Tortue Caouanne	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
S370149 Tigre	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370150 Cobra	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370151 Lamentin	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370152 Requin	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370153 Zèbre	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370154 Hyène	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370155 Perroquet	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370156 Tigresse et son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370158 Chimpanzé et son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370159 Suricate debout	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370160 Caméléon	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370161 Chouette	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370162 Perroquet Ara	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370163 Bébé Loup	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370164 Sanglier	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370165 Lièvre debout	3,50	2,92	0,58	3,50	20,00	
S370168 Cerf	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370169 Biche	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370170 Faon	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370171 Panthère	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370172 Lemurien et son bébé	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370201 Allosaure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370202 Ankylosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370203 Crocodile	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370204 Eléphant	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370205 Eléphant Barissant	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370206 Eléphant d'Asie	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370207 Eléphanteau d'Asie	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
S370208 Eléphanteau	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370209 Hippopotame	6,30	5,25	1,05	6,30	20,00	
S370210 Lion	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370212 Louve Papo	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370213 Mammouth	16,60	13,83	2,77	16,60	20,00	
S370214 Oviraptore	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370215 Pachyrhinosauure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370216 Plesiosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370217 Pteranodon	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
S370219 Smilodon	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
S370220 Spinosauure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370221 Stegosaure	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
S370222 Styracosauure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370223 Tyranosauure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370224 Vélociraptor	12,50	10,42	2,08	12,50	20,00	
S370228 Parasauurolophus	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
S370229 Brachiosaure	27,00	22,50	4,50	27,00	20,00	
S370230 Triceratops	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
S370231 Jeune Mammouth	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370232 T-Rex Courant Vert	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370233 Bébé T-Rex Vert	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370234 Bébé T-Rex Marron	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370239 Dimetrodon	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
S370240 Tylosaure	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370241 Carnosaure	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
S370242 Rhinocéros laineux	12,00	10,00	2,00	12,00	20,00	
S370243 Archéopterix	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
S370244 Dilophosaure	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
S370245 Baryonix	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370246 Vélociraptor à plumes	13,00	10,83	2,17	13,00	20,00	
S370247 Tupuxuara	8,90	7,42	1,48	8,90	20,00	
S370248 Kaprosuchus	26,00	21,67	4,33	26,00	20,00	
S370249 Dimorphodon	13,50	11,25	2,25	13,50	20,00	
S370250 Marabout d'Afrique	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370251 Crotale	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370252 Lézard à collerette	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370253 Idoles des Maures	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370254 Poisson clown rouge	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370255 Poisson chirurgien	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370256 Perroquet Ara bleu	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370257 Vautour	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370258 Scorpion	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370259 Gorille des montagnes	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370260 Phoque	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370261 Crocodile du Nil	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370262 Panthère noire	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370263 Antilope Koudou	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370264 Impala	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370266 Chat Chartreux	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370267 Chat assis	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370268 Tarentule	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370269 Lionne chassant	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370270 Lionne avec son bébé	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370271 Tigre rugissant	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370272 Tigresse couchée et ses bébés	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
S370273 Tigre debout	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370274 Papillon	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370275 Tortue d'Hermann	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370276 Bébé tigre debout	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370277 Ours polaire debout	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370278 Tube sauvage LOT1	17,50	14,58	2,92	17,50	20,00	
S370279 Tube sauvage LOT2	17,50	14,58	2,92	17,50	20,00	
S370280 Tube dinosaure LOT1	17,50	14,58	2,92	17,50	20,00	
S370281 Jeune tricératops	9,50	7,92	1,58	9,50	20,00	
S370282 Pentocerotops	19,50	16,25	3,25	19,50	20,00	
S370283 Giganotosaure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370284 Spinosaurus EDITION LIMITE	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
S370285 T-REX	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370286 Acrocanthosaurus	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
S370287 Smilodon rugissant	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370288 Jeune spinosaure	19,00	15,83	3,17	19,00	20,00	
S370289 Pieuvre	12,50	10,42	2,08	12,50	20,00	
S370290 Chevreau	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370291 Chat	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370292 Panda assis et son bébé	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370293 Kangourou et son bébé	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370294 Hérisson	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370295 Zèbre mâle	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370296 Lion rugissant	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370297 Ecureuil	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370298 Dragon de Komodo	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370299 Elan, mâle	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370300 Gorille, mâle	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370301 Crocodile	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370302 Phoque	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
S370303 Mygale	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370304 Renard	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370305 Tortue géante	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370306 Manchot	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
S370307 Girafe femelle	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370308 Hippopotame	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370309 Tigre du Bengale mâle	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370310 Orque	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370311 Grenouille équatoriale jaune	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370312 Grenouille équatoriale bleue	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
S370313 Grenouille équatoriale verte	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370314 Grenouille équatoriale rouge	6,50	5,42	1,08	6,50	20,00	
S370315 Chauve-souris	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370316 Albatros	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370317 Otarie	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
S370318 Figurine Ours blanc Pompon	14,95	12,46	2,49	14,95	20,00	
S370319 Buffle	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
S370320 Alligator	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
S370321 Chèvre blanche	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
S370322 Cormoran	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
S370323 Renne Schleich	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
4.10 - ANIMAUX VIVANTS						
A380001 Python royal (python regius)	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
A380002 Boa constricteur ordinaire jeune	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
A380003 Boa constricteur ordinaire adulte	120,00	109,09	10,91	120,00	10,00	
A380004 Boa constricteur phasé jeune	150,00	136,36	13,64	150,00	10,00	
A380005 Boa constricteur phasé adulte	300,00	272,73	27,27	300,00	10,00	
A380006 Tortue d'Hermann jeune	80,00	72,73	7,27	80,00	10,00	
A380007 Tortue d'Hermann adulte	400,00	363,64	36,36	400,00	10,00	
A380008 Tortue grecque jeune	80,00	72,73	7,27	80,00	10,00	
A380009 Tortue grecque adulte	250,00	227,27	22,73	250,00	10,00	
A380010 Tortue de Horsfield jeune	50,00	45,45	4,55	50,00	10,00	
A380011 Tortue de Horsfield adulte	100,00	90,91	9,09	100,00	10,00	
A380012 Elaphe guttata jeune	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
A380013 Elaphe guttata adulte	100,00	90,91	9,09	100,00	10,00	
A380014 Tortue aquatique	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
A380015 Transpondeur	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
A380016 Lézard	60,00	54,55	5,45	60,00	10,00	
4.11 - DIVERS OBJETS DE BOUTIQUE						
de	0,50	0,50		0,50		
à	150,00	150,00		150,00		
Avec imputation 7088 314 C66						
de	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
à	150,50	125,42	25,08	150,50	20,00	
Avec imputation 7088 314 C66 HT (TVA 20%)						
4.12 - VENTE DE LIBRAIRIE						
de	0,50	0,47	0,03	0,50	5,50	
à	150,00	142,18	7,82	150,00	5,50	
Avec imputation 7088 314 C66 HT (TVA 5,50%)						
<p>Tout envoi d'articles, ouvrages suite à une commande fera l'objet d'une refacturation au destinataire des frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de La Poste ou du transporteur.</p> <p>La recette sera constatée à l'imputation budgétaire 70878 314 C66</p>						
4.13 - LOCATION D'EXPOSITIONS						
<p>Le Muséum conçoit des expositions qu'il présente au public et qui sont susceptibles d'être louées à des preneurs éventuels aux tarifs suivants :</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Pour les expositions contenant des objets (collections, maquettes, jeux, etc) :						
Location par semaine	250,00	250,00		250,00		
Location par mois	650,00	650,00		650,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5 - CHÂTEAU DE TOURS						
5.1 - DROITS D'ENTREE						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7062 314 C10						
5.1.1 - Plein tarif						
Le ticket est valable pour la journée	4,40	4,50		4,50		2,27
5.1.2 - Tarif réduit						
les bénéficiaires devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité	2,20	2,30		2,30		4,55
- Titulaires d'un abonnement au CCCOD						
5.1.3 - Gratuité						
Les bénéficiaires de la gratuité devront impérativement présenter une carte ou un justificatif attestant de la qualité afférente en cours de validité						
- Tous les 1ers dimanches du mois dans le cadre des dimanches de gratuité						
- Amis, partenaires et abonnés du Jeu de Paume						
- Membres de l'Association des Amis de la Bibliothèque et du Musée des Beaux-Arts (ABM)						
5.1.4 - Abonnement Annuel						
Abonnement annuel Château de Tours (en vente par la Ville au Château) pour l'accès au Château. Carte nominative valable 1 an de date à date, qui permet l'accès illimité au Château de Tours.	12,00	12,30		12,30		2,50
5.1.5 - Visites commentées						
Visite commentée des expositions (en complément d'une mise à disposition de la salle de réception au Rez de Chaussée pour soirée mécénat ou d'intérêt culturel)	155,00	155,00		155,00		
5.1.6 - Tarifs en partenariat avec le Service Patrimoine						
Les recettes seront comptabilisées à l'imputation budgétaire 7062 312 D60						
Tarif individuel de visite commentée en partenariat avec le service patrimoine de la Ville de Tours, sur inscription préalable	6,00	6,00		6,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif de groupe (10 à 30 personnes maximum) pour visite commentée en partenariat avec le service Patrimoine de la Ville de Tours, sur réservation préalable.	90,00	90,00		90,00		
5.2 - DIFFUSION DE DOCUMENTS						
<u>5.2.1 - cartes postales, affiches, posters et autres documents</u>						
(ex : signets, marque page)						
de	0,30	0,30		0,30		
à	20,00	20,00		20,00		
<u>5.2.2 - Des petits journaux d'expositions, brochures et autres catalogues sont vendus en fonction de leur coût d'édition</u>						
de	1,50	1,50		1,50		
à	100,00	100,00		100,00		
Une remise de 30 % sera consentie aux libraires et professionnels de diffusion de livres pour toute commande d'au moins dix catalogues identiques.						
Les frais d'affranchissement et d'expédition seront refacturés au destinataire selon les tarifs en vigueur de La Poste ou du transporteur.						
Le Château de Tours peut, dans le cadre d'une manifestation, être amené à pratiquer ou à accepter un dépôt-vente.						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7088 314 C10						
5.3 - LIBRAIRIE						
L410190 Le chant de la phalène	25,00	23,70	1,30	25,00	5,50	
L410191 Le temps est caché dans les plis d'une fleur	30,00	28,44	1,56	30,00	5,50	
L410192 Du monde vers le monde	23,00	21,80	1,20	23,00	5,50	
L410193 Madame Air	8,00	7,58	0,42	8,00	5,50	
L416132 La France en Chine		26,54	1,46	28,00	5,50	
L416133 La Chine au XX ème siècle- d'une révolution à l'autre(1895-1949)		31,28	1,72	33,00	5,50	

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L416134 Chine trois fois muette		7,11	0,39	7,50	5,50	
L416135 Essai sur l'art chinois de l'écriture et ses fondements		27,01	1,49	28,50	5,50	
L416136 Une rencontre à Pékin		8,06	0,44	8,50	5,50	
L416137 Leçons sur Tchouang-Tseu		5,88	0,32	6,20	5,50	
L416138 Court traité du langage et des choses: tiré du Tchouang- Tseu		7,11	0,39	7,50	5,50	
L416142 Entre source et nuage		8,44	0,46	8,90	5,50	
L416143 Vide et plein		8,06	0,44	8,50	5,50	
L 416144 La vraie gloire est ici		6,73	0,37	7,10	5,50	
L416145 Le dit de Tianyi		8,72	0,48	9,20	5,50	
L416146 Connaissance de l'est		11,47	0,63	12,10	5,50	
L416147 Hélène Hoppenot		11,37	0,63	12,00	5,50	
L416148 Power and perspective		61,61	3,39	65,00	5,50	
L416149 Que cent fleurs s'épanouissent		8,06	0,44	8,50	5,50	
L416150 Les cent fleurs à l'usine agitation ouvrière		40,76	2,24	43,00	5,50	
L416151 Journal 1940-1944		33,18	1,82	35,00	5,50	
L416152 Journal 1936-1940		46,45	2,55	49,00	5,50	
L416153 Journal 1918-1933		45,50	2,50	48,00	5,50	
L416154 Tunisie		23,70	1,30	25,00	5,50	
L416155 La pensée chinoise		8,25	0,45	8,70	5,50	
L416156 Le pousse pousse		7,58	0,42	8,00	5,50	
L416157 Le journal d'un fou et autres nouvelles		9,00	0,50	9,50	5,50	
L416158 Erased		44,55	2,45	47,00	5,50	
L416159 From Pékin to Paris		49,29	2,71	52,00	5,50	
L416160 Album ombres chinoises		9,00	0,50	9,50	5,50	
L416161 La montagne de l'âme		9,19	0,51	9,70	5,50	

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
L416162 Le sorgho rouge		21,80	1,20	23,00	5,50	
L416164 La question de la technique en Chine		18,01	0,99	19,00	5,50	
L416165 Petite et grande histoire de la Cité Interdite		21,80	1,20	23,00	5,50	
5.4 - CARTERIE - PAPETERIE						
C410500 Affiche Lucien Hervé	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
C410502 Carte postale Lucien Hervé	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C410607 Carte postale D. Boudinet	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C410608 Affiche D. Boudinet	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
C410701 Carte postale Koen Wessing	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C410702 Affiche Koen Wessing	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
C410801 Affiche A. Kertesz	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
C410802 Carte postale Kertesz	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C410901 Affiche Jacques	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
C410902 Carte postale Jacques	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C410951 Affiche Studio Zgorecki	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
C410953 Carte postale Studio Zgorecki	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C412001 Affiche Cuisset	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
C412002 Carte postale Cuisset	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
C412200 Affiche Franck Horvat	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
C412202 Carte postale Franck Horvat	1,20	1,00	0,20	1,20	20,00	
Lot de cartes postales des expositions passées par 5	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
Lot de cartes postales des expositions passées par 10	9,00	7,50	1,50	9,00	20,00	
Lot d'affiches à 5 € des expositions passées par 3	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
Lot d'affiches à 10 € des expositions passées par 3	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
C 416130 Affiche ombres chinoises		8,33	1,67	10,00	20,00	
C416131 Carte postale ombres chinoises		1,08	0,22	1,30	20,00	
5.5 - DIVERS						
D410501 Magnet Lucien Hervé	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D410606 Magnet D. Boudinet	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D410703 Magnet Koen Wessing	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D410803 Magnet A. Kertesz	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D410903 Magnet Jacques	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D410952 Magnet Studio Zgorecki	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D412000 Magnet Cuisset	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
D412201 Magnet Franck Horvat	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
Lot de 2 magnets des expositions passées	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
D416139 DVD A l'ouest des rails		33,33	6,67	40,00	20,00	
D416140 DVD Argent amer		22,50	4,50	27,00	20,00	
D416141 DVD Les trois sœurs du Yunnan		17,50	3,50	21,00	20,00	
D416163 DVD La Chine		20,83	4,17	25,00	20,00	
5.6 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION JEU DE PAUME (convention avec la Ville) :						
pour la tenue d'expositions au Château de Tours						
5.6.1 - vente de Documents et Produits dérivés communs Ville Jeu de paume :						
5.6.1.1 - cartes postales, affiches, posters, autres documents / produits dérivés						
de	0,30	0,25	0,05	0,30	20,00	
à	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.6.1.2 - petits journaux d'exposition, brochures et autres catalogues						
de	1,50	1,42	0,08	1,50	5,50	
à	200,00	189,57	10,43	200,00	5,50	
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7088 314 C10 HT (TVA 5.5 % et 20 %)						
5.7 - LOCATION DE SALLE DU CHÂTEAU						
Dans le cadre de soirée de mécénat ou d'intérêt culturel	680,00	566,67	113,33	680,00	20,00	
La recette sera comptabilisée à l'imputation budgétaire 752 314 C10 HT (TVA 20 %)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES						
6.1 - DROITS D'INSCRIPTION						
Tarif applicable du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024						
IN01 - RE01 Adulte résidant dans la métropole de Tours Val de Loire	12,00	12,00		12,00		
IN01 - RE01 Adulte ne résidant pas dans la métropole de Tours Val de Loire	25,00	25,00		25,00		
Gratuité des services						
>Moins de 18 ans, Demandeurs d'emploi, ABM, étudiants, apprentis de 18 à 25 ans, étudiants bénéficiaires de la carte PCE, étudiants de l'Institut de Touraine sur présentation de la carte "quitus", allocataires du RSA, bénéficiaires fonds de solidarité, allocation de solidarité aux personnes âgées, bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, demandeurs d'asile, déficients visuels, agents de la Ville de Tours. GRATUIT						
>Lors de journées de promotion ou d'animation présentant un intérêt particulier pour les établissements et susceptibles de favoriser la fréquentation.						
L'inscription se fait sur présentation d'une pièce d'identité et de justificatifs (domicile, carte étudiant/apprenti/allocataire, ou toute autre attestation émise par l'autorité compétente prouvant le statut d'allocataire/bénéficiaire)						
6.2 - PRÊT AUX STRUCTURES ET ETABLISSEMENTS EXTERIEURS						
Ecoles, collèges, crèches, centres de loisirs sans hébergement, instituts médico-éducatifs & pédagogiques, associations socio-culturelles, maisons de retraite.						
Tarifs applicables du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024						
Situés dans la métropole de Tours Val de Loire - GRATUIT						
IN01 - RE01 Non situés dans la métropole de Tours Val de Loire	50,00	50,00		50,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.3 - FACTURATION RAPPELS						
RL01 Pour les livres, ouvrages, CD, liseuses, instruments de musique, etc ... non rapportés, la Ville en facture le coût au lecteur. La recette est encaissée en régie ou à défaut, un titre de recettes est émis.						
Frais de gestion	8,00	8,00		8,00		
6.4 - IMPRESSION						
WD01 Impression page web (tarif à la page)	0,20	0,20		0,20		
PC01 Photocopies	0,20	0,20		0,20		
6.5 - LIBRAIRIE						
CA01 Catalogue Yves Bonnefoy. Poésie et peinture 1993-2005	30,00	30,00		30,00		
CA02 Catalogue René Boylesve	16,75	16,75		16,75		
CA03 Catalogue Rabelais	9,15	9,15		9,15		
CA04 Catalogue Balzac	7,65	7,65		7,65		
CA05 Catalogue Mame - couverture bleue	18,00	18,00		18,00		
CA06 Catalogue Mame - couverture noire	18,00	18,00		18,00		
CA07 Livre Patrice Wolf	10,00	10,00		10,00		
CA08 Brochure Balzac	6,00	6,00		6,00		
Dans le cadre d'expositions, des ouvrages et des objets pourront être mis en vente selon leur coût d'édition compris entre 1 à 30 €						
Une convention autorise la Bibliothèque municipale de Tours à vendre les différentes réalisations (cartes postales, catalogues, ect...) financées par l'association des Amis de la Bibliothèque et du Musée.						
6.6 - VENTE DANS LE CADRE DE DESHERBAGES						
Livres de poche, romans, documentaires de format classique, bandes dessinées et mangas de 0,50 à 1 €						
Catalogues, ouvrages reliés et illustrés de grand format (livres d'art, encyclopédies...),CD,OT de périodiques de 1 à 5 €						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.7 - TRAVAUX SPECIFIQUES						
<u>6.7.1 - Travaux Noir et blanc</u>						
PA30 Copie laser A4	1,00	1,00		1,00		
PA31 Copie laser A3	2,00	2,00		2,00		
PA28 Photocopie de microfilm A4	0,25	0,25		0,25		
PA29 Photocopie de microfilm A3	0,50	0,50		0,50		
<u>6.7.2 - Travaux Couleur</u>						
<u>6.7.2.1 - Particuliers</u>						
<u>6.7.2.1.1 - Produits numériques</u>						
6.7.2.1.1.1 - Image numérique basse définition sur CD ROM						
PA06 Le support	2,00	2,00		2,00		
PA07 + vue d'après un fichier existant	0,50	0,50		0,50		
PA08 + vue à partir de documents originaux	2,00	2,00		2,00		
6.7.2.1.1.2 - Image numérique basse définition transmise par mail						
PA09 La vue d'après fichier existant	0,25	0,25		0,25		
PA10 La vue à partir de documents originaux	1,00	1,00		1,00		
PA11 Copie laser A4	2,00	2,00		2,00		
PA12 Copie laser A3	3,00	3,00		3,00		
PA13 Diapositive 24 x 36	3,00	3,00		3,00		
PA14 Diapositive 6 x 9	8,00	8,00		8,00		
PA15 Duplicata 24 x 36	2,00	2,00		2,00		
PA16 Diapositive 10 x12,5	16,00	16,00		16,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.8 - RESERVATION ET PRÊTS INTERBIBLIOTHEQUES						
PIB01 Réservation	7,00	7,00		7,00		
6.8.1 - Reproduction de documents						
PIB02 1 tranche (soit 1 à 10 pages du document reproduit)	4,15	4,15		4,15		
PIB03 2 tranches	6,20	6,20		6,20		
PIB04 3 tranches	8,25	8,25		8,25		
PIB05 4 tranches	10,30	10,30		10,30		
PIB06 5 tranches	12,35	12,35		12,35		
PIB07 6 tranches	14,40	14,40		14,40		
PIB08 7 tranches	16,50	16,50		16,50		
PIB09 8 tranches	18,50	18,50		18,50		
PIB10 9 tranches	20,60	20,60		20,60		
PIB11 10 tranches	22,65	22,65		22,65		
<p>Tout envoi d'articles, ouvrages, après commande sera refacturé au destinataire en frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de la Poste ou du transporteur.</p> <p>Les recettes seront constatées aux imputations suivantes :</p> <p>Droits d'inscription - 7062 313 C40 (Toutes les Bibliothèques sauf Médiathèque François Mitterrand) et 7062 313 C47 (Médiathèque François Mitterrand)</p> <p>Vente de librairie (Catalogues + Ventes de livres) - 7088 313 C40</p> <p>Ouvrages non rendus (Remboursement livres + Trop perçu) - 7588882 313 C40</p> <p>Prêt d'exposition - 7083 313 C40</p> <p>Remboursement de frais (Patrimoine + Photocopies + PIB + Frais de gestion) - 70878 313 C40</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL						
7.1 - FRAIS DE SCOLARITE ET DE LOCATIONS :						
Les frais de scolarité seront constatés à l'imputation budgétaire 7062 3111 C20 Les locations d'instruments seront constatées à l'imputation budgétaire 7083 3111 C20 HT (TVA 20 %)						
7.1.1 - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024						
Les présents tarifs s'appliquent du 01/09/2023 au 31/12/2023 (année scolaire 2023/2024). Les tarifs applicables du 01/09/2024 au 31/12/2024 (année scolaire 2024/2025 seront votés en Conseil municipal au cours du 1er semestre 2024.						
7.1.1.1 - ELEVES EN HORS TEMPS SCOLAIRE ET EN HORAIRES AMENAGES - COURS HEBDOMADAIRES						
TARIFS PAR TRANCHE DE QUOTIENT						
- TARIF 1 : Cursus Hors Temps Scolaire (HTS) Elèves en initiation instrument, en cycle 1, 2, 3, cycle spécialisé, parcours personnalisé et auditeur en musique, danse, art dramatique, jazz. Forfait pour une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires. Forfait pour 3 disciplines collectives.						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	100,00	60,00		60,00		-40,00
QF 451 à 830		112,00		112,00		
QF 831 à 1000		180,00		180,00		
QF 1001 à 1200		250,00		250,00		
QF 1201 à 1600	234,00	260,00		260,00		11,11
QF 1601 à 2500	353,00	390,00		390,00		10,48
QF 2501 à 3500		430,00		430,00		
QF > 3500		460,00		460,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	125,00	78,00		78,00		-37,60
QF 451 à 830		146,00		146,00		
QF 831 à 1000		234,00		234,00		
QF 1001 à 1200	234,00	325,00		325,00		38,89
QF 1201 à 1600		338,00		338,00		
QF 1601 à 2500	416,00	507,00		507,00		21,88
QF 2501 à 3500		559,00		559,00		
QF > 3500		598,00		598,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL:	454,00	598,00		598,00		31,72
- TARIF 2 : Spécialité ou instrument ou discipline dominante supplémentaire ou parcours supplémentaire						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	81,00	50,00		50,00		-38,27
QF 451 à 830		90,00		90,00		
QF 831 à 1000	158,00	152,00		152,00		-3,80
QF 1001 à 1200	188,00	200,00		200,00		6,38
QF 1201 à 1600		208,00		208,00		
QF 1601 à 2500	234,00	260,00		260,00		11,11
QF 2501 à 3500		285,00		285,00		
QF > 3500		305,00		305,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450		65,00		65,00		
QF 451 à 830		117,00		117,00		
QF 831 à 1000		198,00		198,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
QF 1001 à 1200		260,00		260,00		
QF 1201 à 1600		270,00		270,00		
QF 1601 à 2500		338,00		338,00		
QF 2501 à 3500		371,00		371,00		
QF > 3500		397,00		397,00		
En 2023 un tarif unique à 338 € était appliqué sans distinction de QF.						
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL :	338,00	397,00		397,00		17,46
- TARIF 3 : Cours Horaires Aménagés (HA), Seconde option lourde et S2TMD, Discipline collective seule, éveil, initiation danse en Cours Hors Temps Scolaire (HTS)						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	61,00	37,00		37,00		-39,34
QF 451 à 830		64,00		64,00		
QF 831 à 1000	100,00	96,00		96,00		
QF 1001 à 1200	125,00	134,00		134,00		
QF 1201 à 1600		140,00		140,00		
QF 1601 à 2500	158,00	175,00		175,00		
QF 2501 à 3500		193,00		193,00		
QF > 3500		205,00		205,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450		48,00		48,00		
QF 451 à 830		83,00		83,00		
QF 831 à 1000		125,00		125,00		
QF 1001 à 1200		174,00		174,00		
QF 1201 à 1600		182,00		182,00		
QF 1601 à 2500		228,00		228,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
QF 2501 à 3500		251,00		251,00		
QF > 3500		267,00		267,00		
En 2023 un tarif unique à 197 € était appliqué sans distinction de QF.						
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL	197,00	267,00		267,00		35,53
7.1.1.2 - ELEVES INSCRITS AU DEPARTEMENT MUSIQUE ANCIENNE (DMA) - COURS MENSUELS						
TARIFS PAR TRANCHE DE QUOTIENT						
TARIF 1 DMA :						
Forfait pour une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires. Forfait à partir de 3 pratiques collectives.						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450		54,00		54,00		
QF 451 à 830		101,00		101,00		
QF 831 à 1000		162,00		162,00		
QF 1001 à 1200		225,00		225,00		
QF 1201 à 1600		234,00		234,00		
QF 1601 à 2500		351,00		351,00		
QF 2501 à 3500		387,00		387,00		
QF > 3500		414,00		414,00		
QF < 450		70,00		70,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF 451 à 830		131,00		131,00		
QF 831 à 1000		211,00		211,00		
QF 1001 à 1200		293,00		293,00		
QF 1201 à 1600		304,00		304,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
QF 1601 à 2500		456,00		456,00		
QF 2501 à 3500		503,00		503,00		
QF > 3500		538,00		538,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL :		538,00		538,00		
TARIF 2 DMA : Instrument ou cursus supplémentaire						
Elèves domiciliés à Tours						
QF < 450		45,00		45,00		
QF 451 à 830		81,00		81,00		
QF 831 à 1000		137,00		137,00		
QF 1001 à 1200		180,00		180,00		
QF 1201 à 1600		187,00		187,00		
QF 1601 à 2500		234,00		234,00		
QF 2501 à 3500		257,00		257,00		
QF > 3500		275,00		275,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450		59,00		59,00		
QF 451 à 830		105,00		105,00		
QF 831 à 1000		178,00		178,00		
QF 1001 à 1200		234,00		234,00		
QF 1201 à 1600		243,00		243,00		
QF 1601 à 2500		304,00		304,00		
QF 2501 à 3500		333,00		333,00		
QF > 3500		357,00		357,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL		357,00		357,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF 3 DMA : Discipline collective seule, danse Renaissance						
Elèves domiciliés à Tours						
QF < 450		33,00		33,00		
QF 451 à 830		58,00		58,00		
QF 831 à 1000		86,00		86,00		
QF 1001 à 1200		121,00		121,00		
QF 1201 à 1600		126,00		126,00		
QF 1601 à 2500		158,00		158,00		
QF 2501 à 3500		174,00		174,00		
QF > 3500		185,00		185,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450		43,00		43,00		
QF 451 à 830		75,00		75,00		
QF 831 à 1000		112,00		112,00		
QF 1001 à 1200		157,00		157,00		
QF 1201 à 1600		164,00		164,00		
QF 1601 à 2500		205,00		205,00		
QF 2501 à 3500		226,00		226,00		
QF > 3500		240,00		240,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL		240,00		240,00		
7.1.1.3 - DISPOSITIONS TARIFAIRES						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Des frais de dossier seront appliqués pour chaque inscription et réinscription. Les frais de dossier sont perçus par élève et ne sont pas remboursables. Ils ne seront pas appliqués aux élèves qui justifient un quotient familial inférieur à 830.		10,00		10,00		
Les frais de scolarité sont annuels. Ils sont exigibles après inscription ou re inscription. Un paiement par trimestre est possible et ne constitue qu'une modalité de facturation.						
Le tarif de Tours et le tarif de la Métropole TMVL sont applicables avec justificatif de domicile. Le tarif en fonction du QF est appliqué sur présentation, à l'inscription ou à la ré inscription d'un justificatif établi par la CAF et mentionnant le nom des bénéficiaires. Le tarif QF > 3500 est appliqué de droit sans ce justificatif.						
La gratuité des frais de scolarité est accordée aux élèves, membres de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours (OHVT), sur présentation d'un justificatif d'inscription aux activités de l'OHVT.						
7.1.1.4 - LOCATION D'INSTRUMENTS						
Pendant le cycle d'initiation : gratuit sous réserve de disponibilité et dans la limite d'une année						
Après le cycle d'initiation : forfait annuel						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	81,00	33,33	6,67	40,00	20,00	-50,62
QF 451 à 830		41,67	8,33	50,00	20,00	
QF 831 à 1000	158,00	67,50	13,50	81,00	20,00	-48,73
QF 1001 à 1200	188,00	83,33	16,67	100,00	20,00	-46,81
QF 1201 à 1600		104,17	20,83	125,00	20,00	
QF 1601 à 2500	234,00	131,67	26,33	158,00	20,00	-32,48
QF 2501 à 3500		156,67	31,33	188,00	20,00	
QF > 3500		195,00	39,00	234,00	20,00	
Elèves domiciliés hors Tours et hors Métropole TMVL	234,00	195,00	39,00	234,00	20,00	
7.1.1.5 - LOCATION DE SALLES						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 752 3111 C20 HT (TVA 20 %)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Droit d'occupation de salle sans piano (demi-journée ou soirée)		41,67	8,33	50,00	20,00	
Droit d'occupation de salle avec piano (demi-journée ou soirée)		70,83	14,17	85,00	20,00	
7.1.2 - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024						
Les présents tarifs s'appliquent à partir du 01/01/2024 jusqu'au 31/08/2024 (année scolaire 2023/2024)						
7.1.2.1 - ELEVES EN HORS TEMPS SCOLAIRE ET EN HORAIRES AMENAGES - COURS HEBDOMADAIRES						
TARIFS PAR TRANCHE DE QUOTIENT						
TARIF 1 : Cursus Hors Temps Scolaire (HTS)						
Elèves en initiation instrument, en cycle 1, 2, 3, cycle spécialisé, parcours personnalisé et auditeur en musique, danse, art dramatique, jazz. Forfait pour une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires. Forfait pour 3 disciplines collectives.						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	60,00	60,00		60,00		
QF 451 à 830	112,00	112,00		112,00		
QF 831 à 1000	180,00	180,00		180,00		
QF 1001 à 1200	250,00	250,00		250,00		
QF 1201 à 1600	260,00	260,00		260,00		
QF 1601 à 2500	390,00	390,00		390,00		
QF 2501 à 3500	430,00	430,00		430,00		
QF > 3500	460,00	460,00		460,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	78,00	78,00		78,00		
QF 451 à 830	146,00	146,00		146,00		
QF 831 à 1000	234,00	234,00		234,00		
QF 1001 à 1200	325,00	325,00		325,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
QF 1201 à 1600	338,00	338,00		338,00		
QF 1601 à 2500	507,00	507,00		507,00		
QF 2501 à 3500	559,00	559,00		559,00		
QF > 3500	598,00	598,00		598,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL :	598,00	598,00		598,00		
TARIF 2 : Cursus Hors Temps Scolaire (HTS) Spécialité ou instrument ou discipline dominante supplémentaire ou cursus supplémentaire						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	50,00	50,00		50,00		
QF 451 à 830	90,00	90,00		90,00		
QF 831 à 1000	152,00	152,00		152,00		
QF 1001 à 1200	200,00	200,00		200,00		
QF 1201 à 1600	208,00	208,00		208,00		
QF 1601 à 2500	260,00	260,00		260,00		
QF 2501 à 3500	285,00	285,00		285,00		
QF > 3500	305,00	305,00		305,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	65,00	65,00		65,00		
QF 451 à 830	117,00	117,00		117,00		
QF 831 à 1000	198,00	198,00		198,00		
QF 1001 à 1200	260,00	260,00		260,00		
QF 1201 à 1600	270,00	270,00		270,00		
QF 1601 à 2500	338,00	338,00		338,00		
QF 2501 à 3500	371,00	371,00		371,00		
QF > 3500	397,00	397,00		397,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL	397,00	397,00		397,00		
TARIF 3 :						
Cursus Horaires Aménagés (HA), Seconde option lourde et S2TMD, Discipline collective seule, éveil, initiation danse en Cursus Hors Temps Scolaire (HTS)						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	37,00	37,00		37,00		
QF 451 à 830	64,00	64,00		64,00		
QF 831 à 1000	96,00	96,00		96,00		
QF 1001 à 1200	134,00	134,00		134,00		
QF 1201 à 1600	140,00	140,00		140,00		
QF 1601 à 2500	175,00	175,00		175,00		
QF 2501 à 3500	193,00	193,00		193,00		
QF > 3500	205,00	205,00		205,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	48,00	48,00		48,00		
QF 451 à 830	83,00	83,00		83,00		
QF 831 à 1000	125,00	125,00		125,00		
QF 1001 à 1200	174,00	174,00		174,00		
QF 1201 à 1600	182,00	182,00		182,00		
QF 1601 à 2500	228,00	228,00		228,00		
QF 2501 à 3500	251,00	251,00		251,00		
QF > 3500	267,00	267,00		267,00		
Elèves domiciliés hors Tours et hors TMVL	267,00	267,00		267,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7.1.2.2 - ELEVES INSCRITS AU DEPARTEMENT MUSIQUE ANCIENNE (DMA) - COURS MENSUELS						
TARIFS PAR TRANCHE DE QUOTIENT						
TARIF 1 DMA :						
Forfait pour une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires. Forfait à partir de 3 pratiques collectives.						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	54,00	54,00		54,00		
QF 451 à 830	101,00	101,00		101,00		
QF 831 à 1000	162,00	162,00		162,00		
QF 1001 à 1200	225,00	225,00		225,00		
QF 1201 à 1600	234,00	234,00		234,00		
QF 1601 à 2500	351,00	351,00		351,00		
QF 2501 à 3500	387,00	387,00		387,00		
QF > 3500	414,00	414,00		414,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	70,00	70,00		70,00		
QF 451 à 830	131,00	131,00		131,00		
QF 831 à 1000	211,00	211,00		211,00		
QF 1001 à 1200	293,00	293,00		293,00		
QF 1201 à 1600	304,00	304,00		304,00		
QF 1601 à 2500	456,00	456,00		456,00		
QF 2501 à 3500	503,00	503,00		503,00		
QF > 3500	538,00	538,00		538,00		
Elèves domiciliés hors Tours et TMVL	538,00	538,00		538,00		
TARIF 2 DMA : Instrument ou cursus supplémentaire						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Elèves domiciliés à Tours						
QF < 450	45,00	45,00		45,00		
QF 451 à 830	81,00	81,00		81,00		
QF 831 à 1000	137,00	137,00		137,00		
QF 1001 à 1200	180,00	180,00		180,00		
QF 1201 à 1600	187,00	187,00		187,00		
QF 1601 à 2500	234,00	234,00		234,00		
QF 2501 à 3500	257,00	257,00		257,00		
QF > 3500	275,00	275,00		275,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	59,00	59,00		59,00		
QF 451 à 830	105,00	105,00		105,00		
QF 831 à 1000	178,00	178,00		178,00		
QF 1001 à 1200	234,00	234,00		234,00		
QF 1201 à 1600	243,00	243,00		243,00		
QF 1601 à 2500	304,00	304,00		304,00		
QF 2501 à 3500	333,00	333,00		333,00		
QF > 3500	357,00	357,00		357,00		
Elèves domiciliés hors Tours et TMVL	357,00	357,00		357,00		
TARIF 3 DMA : Discipline collective seule, danse Renaissance						
Elèves domiciliés à Tours						
QF < 450	33,00	33,00		33,00		
QF 451 à 830	58,00	58,00		58,00		
QF 831 à 1000	86,00	86,00		86,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
QF 1001 à 1200	121,00	121,00		121,00		
QF 1201 à 1600	126,00	126,00		126,00		
QF 1601 à 2500	158,00	158,00		158,00		
QF 2501 à 3500	174,00	174,00		174,00		
QF > 3500	185,00	185,00		185,00		
Elèves domiciliés dans la Métropole TMVL :						
QF < 450	43,00	43,00		43,00		
QF 451 à 830	75,00	75,00		75,00		
QF 831 à 1000	112,00	112,00		112,00		
QF 1001 à 1200	157,00	157,00		157,00		
QF 1201 à 1600	164,00	164,00		164,00		
QF 1601 à 2500	205,00	205,00		205,00		
QF 2501 à 3500	226,00	226,00		226,00		
QF > 3500	240,00	240,00		240,00		
Elèves domiciliés hors Tours et TMVL	240,00	240,00		240,00		
7.1.2.3 - DISPOSITIONS TARIFAIRES						
Des frais de dossier seront appliqués pour chaque inscription et réinscription. Les frais de dossier sont perçus par élève et ne sont pas remboursables. Ils ne seront pas appliqués aux élèves qui justifient un quotient familial inférieur à 830.						
Les frais de scolarité sont annuels. Ils sont exigibles après inscription ou re inscription. Un paiement par trimestre est possible et ne constitue qu'une modalité de facturation.						
Le tarif de Tours et le tarif de la Métropole TMVL sont applicables avec justificatif de domicile.						
Le tarif en fonction du QF est appliqué sur présentation, à l'inscription ou à la ré inscription d'un justificatif établi par la CAF et mentionnant le nom des bénéficiaires. Le tarif QF > 3500 est appliqué de droit sans ce justificatif.						
La gratuité des frais de scolarité est accordée aux élèves, membres de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours (OHVT), sur présentation d'un justificatif d'inscription aux activités de l'OHVT.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7.1.2.4 - LOCATION D'INSTRUMENTS AUX ELEVES						
Pendant le cycle d'initiation : gratuit sous réserve de disponibilité et dans la limite d'une année						
Après le cycle d'initiation : forfait annuel						
Elèves domiciliés à Tours :						
QF < 450	40,00	40,00		40,00		
QF 451 à 830	50,00	50,00		50,00		
QF 831 à 1000	81,00	81,00		81,00		
QF 1001 à 1200	100,00	100,00		100,00		
QF 1201 à 1600	125,00	125,00		125,00		
QF 1601 à 2500	158,00	158,00		158,00		
QF 2501 à 3500	188,00	188,00		188,00		
QF > 3500	234,00	234,00		234,00		
Elèves domiciliés hors Tours et TMVL	234,00	234,00		234,00		
7.1.2.5 - LOCATIONS DE SALLES						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 752 3111 C20 HT (TVA 20 %)						
Droit d'occupation de salle sans piano (demi-journée ou soirée)	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Droit d'occupation de salle avec piano (demi-journée ou soirée)	86,00	71,67	14,33	86,00	20,00	
7.2 - LOCATION DE LOCAUX TOUS SITES : PETIT PRE, JULES SIMON, LOUIS PERGAUD						
7.2.1 - STUDIOS DE REPETITION (jusqu'à 5 personnes)						
1 heure (avec un minimum de 2 heures)	7,50	6,25	1,25	7,50	20,00	
Forfait 10 heures	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Forfait 30 heures	95,00	79,17	15,83	95,00	20,00	
<u>7.2.2 - SALLES DE REPETITION (à partir de 6 personnes)</u>						
1 heure avec (un minimum de 2 heures)	10,50	8,75	1,75	10,50	20,00	
Forfait annuel avec 3 heures hebdomadaires	291,00	242,50	48,50	291,00	20,00	
<u>7.2.3 - SALLES DE DIFFUSION : Auditorium JM Cochereau, Salle Dupré</u>						
1/2 journée et concert consécutifs	81,00	67,50	13,50	81,00	20,00	
Les répétitions sans concert sont facturées à l'heure aux tarifs et conditions "salles ou studios de répétition".						
La gratuité des studios de répétition et des salles de répétition et diffusion est accordée aux partenaires directs conventionnés avec le CRR et aux acteurs locaux en partenariat avec la ville de Tours.						
<u>7.2.4 - TARIFS SPECIFIQUES</u>						
7.2.4.1 - Espace Joséphine Baker						
Location de salles	162,00	150,00	30,00	180,00	20,00	
Mise à disposition du piano	120,00	105,00	21,00	126,00	20,00	
Forfait technique	144,00	125,83	25,17	151,00	20,00	
Forfait technique majoré - dimanche et jours férié	46,00	216,67	43,33	260,00	20,00	
Mise à disposition d'un agent de sécurité SIAAP		41,67	8,33	50,00	20,00	
7.2.4.2 - Résidence artistique - aide à la création						
Les accueil en résidence artistique seront issus essentiellement de partenariats. La facturation sera donc peu appliquée mais permettra de valoriser le montant de l'aide apportée. Les tarifs Location salle sont en cohérence avec ceux des salles Ockeghem, Villeret et Sanitas pour l'accueil de spectacle ou de résidence.						
Location salle - tarif à la journée	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Location salle - forfait 3 jours	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
Location salle - forfait 5 jours	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Location piano - tarif à la journée	46,50	38,75	7,75	46,50	20,00	
Location piano - forfait 3 jours	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Location piano - forfait 5 jours	180,00	150,00	30,00	180,00	20,00	
Forfait technique	65,00	54,17	10,83	65,00	20,00	
Forfait technique majoré - dimanche et jours férié	93,00	77,50	15,50	93,00	20,00	
7.2.4.3 - La cour d'honneur						
Location	95,00	79,17	15,83	95,00	20,00	
7.2.4.4 - Prestation enregistrement audio du concert						
Enregistrement stéréo	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Enregistrement multipistes	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Option mixage des pistes (voir tarif 7.3.2)	54,00	45,00	9,00	54,00	20,00	
7.3 - PRESTATIONS ASSUREES PAR LES AGENTS DE LA VILLE :						
Les recettes seront constatées sur le 70848 3111 C20 HT (TVA 20 %)						
<u>7.3.1 - SALLES DE DIFFUSION (hors espace Joséphine Baker) :</u>						
En situation d'accueil de public :						
Forfait 1 - Personnel sécurité incendie SSIAP si l'organisateur ne dispose pas d'un SSIAP	46,00	38,33	7,67	46,00	20,00	
Forfait 2 - Personnel Technicien et régie technique si l'organisateur demande l'intervention d'un personnel régie technique	64,00	53,33	10,67	64,00	20,00	
Forfait 3 - Forfait accompagnement et régie technique (dimanche et jours fériés)	93,00	77,50	15,50	93,00	20,00	
<u>7.3.2 - STUDIOS D'ENREGISTREMENT AVEC CONSEILS OU INITIATION :</u>						
Enregistrement, mixage, montage, mastering, tarif horaire	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
Aide à la communication, tarif horaire	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
Forfait 8 heures : aide à la création d'un site web (puis tarif horaire aide à la communication)	98,00	81,67	16,33	98,00	20,00	
Forfait 5 heures : conseils et initiation P.A.O. (puis tarif horaire aide à la communication)	76,00	63,33	12,67	76,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
La gratuité des studios de répétition et des salles de répétition et diffusion est accordée aux partenaires directs conventionnés avec le CRR et aux acteurs locaux en partenariats avec la Ville de Tours.						
7.4 - AUTRES RECETTES :						
Billetterie spectacle à partir de 20 artistes, la place	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	
Billetterie spectacle de moins de 20 artistes, la place - 1 place gratuite par participant	7,50	7,35	0,15	7,50	2,10	
Vente de spectacles à partir de 20 artistes	2 082,00	1 973,46	108,54	2 082,00	5,50	
Vente de spectacles de moins de 20 artistes	1 041,00	986,73	54,27	1 041,00	5,50	
Spectacle scolaire : tarif enfant - Gratuit pour les accompagnants	2,00	2,00		2,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8 - ACTIVITES CULTURELLES - AIDE A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUE						
8.1 - TEMPO LOCO / SITE PONT AUX OIES						
La Ville de Tours est propriétaire de matériels scéniques qu'elle peut mettre à disposition.						
Les tarifs de mise à disposition sont fixés selon le tableau suivant et font l'objet de modalités d'emprunt spécifiques (attestation d'assurance, engagement au remplacement du matériel à l'identique en cas de perte, vol et détérioration).						
Emprunt de matériel moins de 3 jours - Coefficient 1						
Emprunt de matériel de 3 jours et moins de 7 jours francs : Coefficient 1,5						
Emprunt de matériel au-delà de 7 jours : Coefficient 2						
Gratuité : organisme réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville.						
8.1.1 - LOCATION DE MATERIELS SCENIQUES						
8.1.1.1 - Rallonges électriques :						
Rallonges 2m	0,25	0,25	0,05	0,30	20,00	20,00
Rallonges 5m	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
Rallonges 10m	0,70	0,67	0,13	0,80	20,00	14,29
Rallonges 15m	1,00	0,92	0,18	1,10	20,00	10,00
Rallonges 25m	1,50	1,33	0,27	1,60	20,00	6,67
Rallonges 35m	1,75	1,50	0,30	1,80	20,00	2,86
Multi paires 2 lignes	2,25	1,92	0,38	2,30	20,00	2,22
Multi paires 5 lignes	3,25	2,75	0,55	3,30	20,00	1,54

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8.1.1.2 - Prises électriques :						
Doublettes	0,50	0,42	0,08	0,50	20,00	
Biplites	0,30	0,25	0,05	0,30	20,00	
Quadrettes	1,25	1,08	0,22	1,30	20,00	4,00
8.1.1.3 - Projecteurs :						
Spots à pinces 60w	0,85	0,75	0,15	0,90	20,00	5,88
Quartz 500w	1,55	1,33	0,27	1,60	20,00	3,23
PC ADB 500w	1,75	1,50	0,30	1,80	20,00	2,86
PC JULIAT 306 1000w	2,25	1,92	0,38	2,30	20,00	2,22
PC STRAND 1000w	2,25	1,92	0,38	2,30	20,00	2,22
PC JULIAT 310 1000w	2,25	1,92	0,38	2,30	20,00	2,22
PARS 64 CP 62 1000w	1,65	1,42	0,28	1,70	20,00	3,03
Découpes ETC 750w	6,50	5,58	1,12	6,70	20,00	3,08
Découpes Strand cantata 1126 1000w	6,50	5,58	1,12	6,70	20,00	3,08
8.1.1.4 - Accessoires :						
Crochets 878	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Platine sol	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Coupelles pied	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Paniers	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
Touret alimentation 20m	15,45	13,17	2,63	15,80	20,00	2,27
Rallonge épanouie 63 A 20m	5,00	4,25	0,85	5,10	20,00	2,00
Rallonge épanouie 63 A 01m	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Rallonge épanouie 32 A 25m	6,00	5,08	1,02	6,10	20,00	1,67
Rallonge épanouie 32 A 01m	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
8.1.1.5 - Pieds de levage :						
Pieds Mobiltech à crémaillères + barres	7,00	6,00	1,20	7,20	20,00	2,86
Pieds ALT 400 C à crémaillères + barres	7,00	6,00	1,20	7,20	20,00	2,86
8.1.1.6 - Consoles et gradateurs :						
Console lumière JESTER	31,90	27,08	5,42	32,50	20,00	1,88
Gradateur GALATEC	22,65	19,33	3,87	23,20	20,00	2,43
Gradateur STAGER	22,65	19,33	3,87	23,20	20,00	2,43
DMX 50m	12,00	10,25	2,05	12,30	20,00	2,50
Armoire électrique 32 A	12,35	10,50	2,10	12,60	20,00	2,02
Passage de câbles	6,20	5,25	1,05	6,30	20,00	1,61
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 7083.311.C00 HT						
<u>8.1.2 - LOCATION DE STUDIO DE REPETITION</u>						
1 heure (avec un minimum de 2 heures)	8,00	7,08	1,42	8,50	20,00	6,25
Forfait 10 heures	46,00	39,17	7,83	47,00	20,00	2,17
Forfait 30 heures	98,00	82,50	16,50	99,00	20,00	1,02
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 752.311.C00 HT						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8.2 - SITE JEAN DE OCKEGHEM						
8.2.1 - SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE						
8.2.1.1 - Location salle						
Tarif à la journée	31,00	26,25	5,25	31,50	20,00	1,61
Forfait 3 jours	77,00	65,42	13,08	78,50	20,00	1,95
Forfait 5 jours	123,50	105,00	21,00	126,00	20,00	2,02
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 752.311.C00 HT						
8.2.1.2 - Location piano						
Tarif à la journée	48,00	40,83	8,17	49,00	20,00	2,08
Forfait 3 jours	123,50	105,00	21,00	126,00	20,00	2,02
Forfait 5 jours	185,00	157,50	31,50	189,00	20,00	2,16
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 7083.311.C00 HT						
8.2.1.3 - Forfait technique						
Forfait	67,00	58,33	11,67	70,00	20,00	4,48
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 70848.311.C00 HT						
8.2.1.4 - Forfait technique majoré Dimanche et jour férié						
Forfait	97,00	82,50	16,50	99,00	20,00	2,06
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 70848.311.C00 HT						
Les accueils en résidence artistique seront issus essentiellement de partenariats. La facturation sera donc peu appliquée mais permettra de valoriser le montant de l'aide apportée.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8.2.2 - PRESTATION ENREGISTREMENT AUDIO DU CONCERT						
Enregistrement stéréo	31,00	26,67	5,33	32,00	20,00	3,23
Enregistrement multiplistes	51,50	44,17	8,83	53,00	20,00	2,91
Option mixage des pistes	55,50	47,50	9,50	57,00	20,00	2,70
Option clé USB fourni	5,15					
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 7083.311.C00 HT						
8.2.3 - BILLETTERIE						
8.2.3.1 - Tarif plein : adultes de plus de 18 ans						
Tarif A	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	
Tarif B	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	
Tarif C	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
Tarif D	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
8.2.3.2 - Tarif réduit : moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, bénéficiaires service civique, titulaires allocation adulte handicapé et adhérents COS						
Tarif A	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	
Tarif B	3,00	2,94	0,06	3,00	2,10	
Tarif C	6,00	5,88	0,12	6,00	2,10	
Tarif D	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8.2.3.3 - Tarif PCE : étudiants détenteurs du Passeport Culturel Etudiant						
Tarif A	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	
Tarif B - Gratuit						
Tarif C	4,00	3,92	0,08	4,00	2,10	
Tarif D	6,00	5,88	0,12	6,00	2,10	
Les recettes seront encaissées à l'imputation : 7062.311.C00 HT						
Gratuité : enfants moins de 12 ans, accompagnateur de personne en situation de handicap, personnes accompagnées dans l'action culturelle portée ou co-portée par la Direction des Affaires Culturelles						
8.3 - SITE GRANGES COLLIERES						
Gratuité en 2024 compte tenu de la petite jauge du site et de l'année expérimentale autour de la production initiée de "rendez-vous" pour favoriser l'émergence d'un lieu de proximité et de convivialité sur le quartier des Deux Lions.						
8.4 - MATERIELS ET MOBILIER						
Chaises de spectacle de la Direction des Affaires Culturelles Prix Unitaire TTC sans transport	2,00	1,71	0,34	2,05	20,00	2,50
Les modalités de location ou de mise à disposition se font suivant les modalités de la DMGAL. Les tarifs représentent un forfait de 3 jours consécutifs de location. Au-delà de trois jours, chaque jour supplémentaire sera facturé à raison de 50% du tarif unitaire de location sans transport, ni montage.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9 - TARIFS CINEMATHEQUE						
SAISON 2023/2024 (du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024)						
9.1 - Tarifs projections aux Cinémas Studio :						
9.1.1 - Adulte plus de 26 ans :						
9.1.1.1 - Abonné Cinémathèque ou Studio :						
un film :	6,00	6,00		6,00		
soirée 2 films :	8,00	8,00		8,00		
9.1.1.2 - Non abonné :						
un film :	10,00	10,00		10,00		
soirée 2 films :	12,00	12,00		12,00		
9.1.2 - Etudiant moins 26 ans et titulaires de minimas sociaux, RSA, chômeurs, agents du service civique :						
9.1.2.1 - Abonné Cinémathèque ou Studio :						
un film :	4,10	4,10		4,10		
soirée 2 films :	6,00	6,00		6,00		
9.1.2.2 - Non abonné :						
un film :	7,20	7,20		7,20		
soirée 2 films :	8,00	8,00		8,00		
9.1.3 - Jeune 14 à 17 ans :						
9.1.3.1 - Abonné Cinémathèque ou Studio :						
un film :	3,80	3,80		3,80		
soirée 2 films :	6,00	6,00		6,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.1.3.2 - Non abonné :						
un film :	6,20	6,20		6,20		
soirée 2 films :	8,00	8,00		8,00		
9.1.4 - Moins de 14 ans :						
9.1.4.1 - Abonné Cinémathèque ou Studio :						
un film :	3,20	3,20		3,20		
soirée 2 films :	5,00	5,00		5,00		
9.1.4.2 - Non abonné :						
un film :	5,20	5,20		5,20		
soirée 2 films :	7,00	7,00		7,00		
9.1.5 - Billet Passeport Culturel Etudiant (P.C.E.)						
un film :	3,00	3,00		3,00		
soirée 2 films :	5,00	5,00		5,00		
9.1.6 - Comité d'entreprise :						
Prix	7,00	7,00		7,00		
9.2 - AUTRES TARIFS						
9.2.1 - Séances spéciales organisées en partenariat avec des organismes ou institutions qui mettent gratuitement le film à disposition et sur leur demande expresse d'un tarif préférentiel (Ciclic, services culturels d'ambassade, etc...).						
Tarif unique :	3,00	3,00		3,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>9.2.2 - Séances organisées en dehors des Studio ou séances organisées avec d'autres structures que les Studio : tarifs calqués sur ceux pratiqués par cette structure, avec tarif réduit pour les membres de la cinémathèque.</u>						
Séances "Jeune public" organisées avec la mairie de quartier des Fontaines dans le cadre de sa programmation : Projection simple	3,00	3,00		3,00		
Ciné-concert	5,00	5,00		5,00		
<u>9.2.3 - Séances organisées à la demande des établissements scolaires :</u>						
Forfait Prestation séance cinéma scolaire	1 000,00	1 000,00		1 000,00		
Les tarifs d'entrée vont de 3 à 20 € par personne, selon le nombre de spectateurs et le coût de la projection qui comprend notamment le coût de la location de la salle et le coût du film.						
<u>9.2.4 - Tarifs groupes :</u>						
- scolaires : prix par élève (gratuité pour les accompagnateurs)	3,00	3,00		3,00		
- autres groupes à partir de 8 personnes : prix par personne	4,10	4,10		4,10		
<u>9.2.5 - Printemps du Cinéma : application des tarifs nationaux :</u>						
<u>9.2.6 - Pass Lycéens / Escat :</u>						
Carte annuelle Cinémathèque (réservée aux élèves en section et en option Cinéma audiovisuel, section Européenne et aux étudiants de l'Ecole Supérieure de Cinéma et d'Audiovisuel de Tours (ESCAT))	8,00	8,00		8,00		
<u>9.2.7 - Catalogue :</u>						
Abonnement donnant droit à un catalogue, L'unité	12,00	12,00		12,00		
<u>9.2.8 - Vente du Livre de Donatien MAZANY Tours capitale du court métrage (1955-1971) :</u>						
Prix adhérents et COS ville de Tours	12,00	11,37	0,63	12,00	5,50	
Prix public	19,00	18,01	0,99	19,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.2.9 - Vente de sacs Cinémathèque :						
Prix	4,00	4,00		4,00		
9.2.10 - Gratuité des séances :						
Invités, personnel, stagiaires de la cinémathèque						
Elèves de l'Ecole des Beaux Arts contre coupon délivré par l'Ecole qui reverse 3 euros par élève et par séance						
Elèves en section et option Cinéma et audio-visuel (CAV) et en section Européenne et détenteurs de la carte Cinémathèque						
Professeurs des établissements scolaires partenaires (au mx 2 personnes)						
Accompagnateurs des séances scolaires						
Correspondants des établissements d'enseignement supérieur						
Salariés des Cinémas Studio						
Personnes envoyées par l'association Culture du Cœur (au mx 5 places par séance)						
Adhérents de la Confédération des cinémas d'art et d'essai						
Elèves de l'école Supérieure de Cinéma et de l'Audiovisuel de Tours détenteurs de la carte cinémathèque						
9.3 - TOURNAGE DE FILMS						
9.3.1 - BIBLIOTHEQUE :						
<u>En dehors de l'Auditorium les tournages à la bibliothèque ne sont possibles que le lundi (actuel jour de fermeture au public) ou pour des demandes très spécifiques les autres jours.En dehors des heures d'ouverture, frais de personnel en sus.</u>						
9.3.1.1 - Lieux ouverts au public : Hall d'entrée, escalier monumental, salle de lecture adulte, salle musique et cinéma, salle du RDC par jour						
Long métrage et Téléfilm :	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	720,00	600,00	120,00	720,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.1.2 - Bureaux et espaces techniques, salle des archives, salle de catalogage, magasins, salle des machines, magasins fonds anciens par jour						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
9.3.1.3 - Auditorium par jour						
Long métrage et Téléfilm :	450,00	375,00	75,00	450,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.1.4 - Médiathèques F. Mitterrand et Fontaines par jour						
Long métrage et Téléfilm :	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
9.3.1.5 - Autres bibliothèques par jour						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
9.3.2 - SALLE OCKEGHEM / SALLE JACQUES VILLERET :						
9.3.2.1 - JOUR						
Long métrage et Téléfilm :	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	310,00	258,33	51,67	310,00	20,00	
9.3.2.2 - NUIT						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	310,00	258,33	51,67	310,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.3 - CELLIER SAINT JULIEN par jour						
Long métrage et Téléfilm :	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
9.3.4 - CONSERVATOIRE :						
9.3.4.1 - Salle de répétition par jour						
Long métrage et Téléfilm :	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	210,00	175,00	35,00	210,00	20,00	
9.3.4.2 - Auditorium par jour						
Long métrage et Téléfilm :	130,00	108,33	21,67	130,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	260,00	216,67	43,33	260,00	20,00	
9.3.4.3 - Chapelle par jour						
Long métrage et Téléfilm :	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	60,00	50,00	10,00	60,00	20,00	
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
9.3.4.4 - Cour par jour						
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.5 - EQUIPEMENTS SPORTIFS (sous réserve d'accord avec les club utilisateurs)						
9.3.5.1 - Stade d'honneur de la vallée du Cher par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 250,00	1 041,67	208,33	1 250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
9.3.5.2 - Stade Tonnellé par jour avec salle panoramique :						
Long métrage et Téléfilm	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
9.3.5.3 - Stade Tonnellé par jour sans salle panoramique :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
9.3.5.4 - Piscine du Mortier par jour avec fermeture au public :						
Long métrage et Téléfilm	1 250,00	1 041,67	208,33	1 250,00	20,00	
Publicité	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
9.3.5.5 - Piscine du Mortier par jour sans fermeture au public :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
9.3.5.6 - Piscine du centre des Sports par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 250,00	1 041,67	208,33	1 250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.5.7 - Patinoire par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 250,00	1 041,67	208,33	1 250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
9.3.5.8 - Dojos par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.5.9 - Autre salle de sport par jour :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
<u>9.3.6 - GENTILHOMMIERE Bois des Hâtes par jour :</u>						
Long métrage et Téléfilms	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
<u>9.3.7 - THEATRE :</u>						
les tarifs figurent à la rubrique Grand Théâtre						
<u>9.3.8 - HOTEL DE VILLE</u>						
9.3.8.1 - Ancien cabinet du maire par jour :						
Long métrage et Téléfilm	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
9.3.8.2 - Un bureau par jour :						
Long métrage et Téléfilm	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
9.3.8.3 - Des bureaux par jour :						
Long métrage et Téléfilm	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
9.3.8.4 - Salle Anatole France A par jour :						
Long métrage et Téléfilm	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
9.3.8.5 - Salle Anatole France B par jour :						
Long métrage et Téléfilm	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
9.3.8.6 - Salle Anatole France A et B par jour :						
Long métrage et Téléfilm	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
9.3.8.7 - Salle des Commissions Générales par jour :						
Long métrage et Téléfilm	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.8.8 - Salle des Fêtes par jour :						
Long métrage et Téléfilm	750,00	625,00	125,00	750,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 050,00	875,00	175,00	1 050,00	20,00	
9.3.8.9 - Salle des mariages par jour :						
Long métrage et Téléfilm	450,00	375,00	75,00	450,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.8.10 - Péristyle et escalier d'honneur par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.8.11 - Forfait Hôtel de Ville par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip, Web série	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Publicité	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
<u>9.3.9 - MUSEE DES BEAUX ARTS (le mardi seulement ou pour projets spécifiques)</u>						
9.3.9.1 - Salle Diane par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 050,00	875,00	175,00	1 050,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 550,00	1 291,67	258,33	1 550,00	20,00	
9.3.9.2 - Salons côté sud par jour :						
Long métrage et Téléfilm	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
9.3.9.3 - Salon Richelieu par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.9.4 - Escalier (accès entrée) par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.9.5 - Autres salles par jour :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.9.6 - Souterrains :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
9.3.9.7 - Forfait par jour :						
Long métrage et Téléfilm	2 550,00	2 125,00	425,00	2 550,00	20,00	
Publicité	3 600,00	3 000,00	600,00	3 600,00	20,00	
9.3.10 - PARCS ET JARDINS						
9.3.10.1 - Serres du jardin botanique :						
Long métrage et Téléfilm par jour	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Long métrage et Téléfilm par semaine	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série par jour	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité par jour	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
9.3.10.2 - Jardin botanique par jour :						
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
9.3.10.3 - Jardin des Prébendes par jour :						
Publicité	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
9.3.10.4 - Square F. Sicard, Parc Balzac, Parc Mirabeau par jour :						
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
9.3.10.5 - Parc Sainte Radegonde par jour						
Publicité	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
<u>9.3.11 - ECOLES - HALTES GARDERIES - CRECHES</u>						
9.3.11.1 - Ecole dans son ensemble (sauf bureau de direction, office et restaurant) :						
Long métrage et Téléfilm	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Publicité	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
9.3.11.2 - Jusqu'à 3 salles de classe et le préau :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
9.3.11.3 - Cour de récréation :						
Long métrage et Téléfilm	110,00	91,67	18,33	110,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	44,00	36,67	7,33	44,00	20,00	
Publicité	220,00	183,33	36,67	220,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.11.4 - Ancien logement de fonction :						
Long métrage et Téléfilm	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Publicité	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
<u>9.3.12 - SOUS-SOLS - PARKING - LIEUX DESAFFECTES</u>						
Long métrage et Téléfilm	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
<u>9.3.13 - ATELIERS MUNICIPAUX</u>						
9.3.13.1 - Un atelier :						
Long métrage et Téléfilm	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
9.3.13.2 - Plusieurs ateliers et bureaux sur un même site :						
Long métrage et Téléfilm	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
Publicité	1 400,00	1 166,67	233,33	1 400,00	20,00	
9.3.13.3 - Un site dans son ensemble :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Publicité	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
<u>9.3.14 - LES GRANGES COLLIERES</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.14.1 - Bâtiment A (Rez-de-chaussée) :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	125,00	104,17	20,83	125,00	20,00	
Publicité	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
9.3.14.2 - Bâtiment A (Rez-de-chaussée et Mezzanine) :						
Long métrage et Téléfilm	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	130,00	108,33	21,67	130,00	20,00	
Publicité	1 100,00	916,67	183,33	1 100,00	20,00	
9.3.15 - LA FERME DE LA MILLETTIERE (Le site dans son entier) :						
Long métrage et Téléfilm	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Publicité	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
9.3.16 - AUTRES LIEUX						
9.3.16.1 - Autres terrains de sport :						
Long métrage et Téléfilm	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
9.3.16.2 - Salles Paul Bert et Sainte Radegonde :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
Publicité	1 400,00	1 166,67	233,33	1 400,00	20,00	
9.3.16.3 - Mairies annexes jusqu'à 2 pièces :						
Long métrage et Téléfilm	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
Publicité	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
9.3.16.4 - Conservatoire de musique Tours Nord Louis Pergaud en entier :						
Long métrage et Téléfilm	700,00	583,33	116,67	700,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	280,00	233,33	46,67	280,00	20,00	
Publicité	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
9.3.16.5 - Conservatoire de musique Tours Nord Louis Pergaud jusqu'à 3 salles :						
Long métrage et Téléfilm	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
9.3.16.6 - Muséum :						
Long métrage et Téléfilm	700,00	583,33	116,67	700,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	280,00	233,33	46,67	280,00	20,00	
Publicité	1 400,00	1 166,67	233,33	1 400,00	20,00	
9.3.16.7 - Château de Tours :						
Long métrage et Téléfilm	700,00	583,33	116,67	700,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	280,00	233,33	46,67	280,00	20,00	
Publicité	1 400,00	1 166,67	233,33	1 400,00	20,00	
9.3.16.8 - Château de Tours 1 étage :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
Publicité	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
9.3.16.9 - Château d'Azay-Le-Ferron (Tournage extérieur) :						
Long métrage et Téléfilm	700,00	583,33	116,67	700,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	280,00	233,33	46,67	280,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Publicité	1 400,00	1 166,67	233,33	1 400,00	20,00	
9.3.16.10 - Château d'Azay-Le-Ferron (Tournage intérieur) :						
Long métrage et Téléfilm	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
Publicité	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
9.3.16.11 - Domaine de la Charpraie :						
Long métrage et Téléfilm	700,00	583,33	116,67	700,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Publicité	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
9.3.16.12 - Domaine de la Charpraie (Espaces extérieurs et jusqu'à 3 salles) :						
Long métrage et Téléfilm	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
Court-métrage, Documentaire, Clip et Web-série	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Publicité	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
<u>9.3.17 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :</u>						
9.3.17.1 - Stationnement (forfait pose de 1 à 20 panneaux) :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Publicité	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
9.3.17.2 - Stationnement (forfait pose au delà de 20 panneaux) :						
Long métrage et Téléfilm	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
9.3.17.3 - Barrières (forfait pose et dépose de 1 à 20 barrières) :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	80,00	66,67	13,33	80,00	20,00	
9.3.17.4 - Barrières (forfait pose et dépose de plus de 20 barrières) :						
Long métrage et Téléfilm	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
Publicité	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
9.3.17.5 - Stationnement en hyper centre (entre Loire et Liberté, Halles et Mirabeau) :						
<u>9.3.17.5.1 - Forfait par jour de 1 à 10 emplacements :</u>						
Long métrage et Téléfilm	30,00	30,00		30,00		
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	20,00	20,00		20,00		
Publicité	30,00	30,00		30,00		
<u>9.3.17.5.2 - Forfait par jour de 11 à 30 emplacements :</u>						
Long métrage et Téléfilm	80,00	80,00		80,00		
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	80,00	80,00		80,00		
Publicité	80,00	80,00		80,00		
<u>9.3.17.5.3 - Forfait plus de 30 emplacements :</u>						
Long métrage et Téléfilm	150,00	150,00		150,00		
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	150,00	150,00		150,00		
Publicité	150,00	150,00		150,00		
<u>9.3.18 - EMBLACEMENT POUR UN BARNUM avec fourniture d'eau et d'électricité (lorsque possible)</u>						
9.3.18.1 - Emplacement moins de 50 m2. Par jour :						
Long métrage et Téléfilm	30,00	30,00		30,00		
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	15,00	15,00		15,00		
Publicité	40,00	40,00		40,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
9.3.18.2 - Emplacements de plus de 50 m2. par jour :						
Long métrage et Téléfilm	80,00	80,00		80,00		
Court métrage, Documentaire, Clip et Web-série	30,00	30,00		30,00		
Publicité	80,00	80,00		80,00		
<u>9.3.19 - MISE A DISPOSITION D'AGENT MUNICIPAL</u>						
Tarif horaire jour	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
Tarif horaire nuit (21h à 7h)	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
<u>9.3.20 - AUTRES (EXONERATION, ABATTEMENT, GRATUITE, MAJORATION) :</u>						
Prix à la journée à diviser par deux pour location en demi-journée						
Hyper centre : périmètre compris entre la Loire, la place de la Liberté, les Halles et la rue Mirabeau						
Facturation du matériel non rendu ou détérioré selon tarifs en vigueur						
Gratuité pour les établissements scolaires sur présentation de leur projet						
Exonération pour les émissions de télévisions ayant pour sujet Tours						
Majoration de nuit (de 21h à 7h), dimanches et jours fériés : + 50 %						
Forfait montage et démontage : - 50 %						
Abattement équipe moins de 30 personnes : - 40 % (sauf pour CM et documentaire)						
Majoration en cas de fermeture au public : + 50 %						
A partir de trois jours de tournage sur un même décor : - 50 % à partir du 3e jour						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
11 - PATRIMOINE						
11.1 - BILLETTERIE VISITES						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7062 311 D60						
<u>11.1.1 - Promenade en ville - visite :</u>						
Tarif plein	7,00	7,00		7,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	4,00	4,00		4,00		
Gratuite pour les moins de 18 ans						
<u>11.1.2 - Visite de la Tour Charlemagne</u>						
Tarif plein pour public individuel	6,00	6,00		6,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS	4,00	3,00		3,00		
Tarif unique formule avec dégustation pour public individuel	20,00	20,00		20,00		
Tarif unique formule avec dégustation pour groupes jusqu'à 18 personnes maximum	400,00	400,00		400,00		
<u>11.1.3 - Visite guidée patrimoniale</u>						
Groupe (au maximum 35 personnes et sur réservation)	100,00	100,00		100,00		
<u>11.1.4 - Visite préfiguration du CIAP pour groupe</u>						
Salle d'exposition, durée 45 minutes	50,00	50,00		50,00		
Salle d'exposition + Tour Charlemagne ou quartier, durée 1h30	100,00	100,00		100,00		
<u>11.1.5 - Visite de l'hôtel de ville</u>						
Tarif plein pour visite individuel	6,00	6,00		6,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	3,00	3,00		3,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>11.1.6 - Visite spéléo à Marmoutier</u>						
Tarif unique pour public individuel	5,00	5,00		5,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						
<u>11.1.7 - Visite Chenin à Marmoutier</u>						
Tarif unique pour public individuel	12,00	12,00		12,00		
11.2 - BILLETTERIE ANIMATIONS ET SPECTACLES						
Les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7062 311 D60						
<u>11.2.1 - Actions envers le jeune public</u>						
Par enfant et par séance	5,00	5,00		5,00		
<u>11.2.2 - Spectacle d'été sur le site de Marmoutier</u>						
Tarif plein	10,00	10,00		10,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	5,00	6,00		6,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						
<u>11.2.3 - Spectacle en ville</u>						
Tarif plein	8,00	8,00		8,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	4,00	4,00		4,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						
<u>11.2.4 - Jeu d'énigmes à l'hôtel de ville</u>						
Tarif unique	12,00	12,00		12,00		
Tarif unique pour mini énigmes	5,00	5,00		5,00		
<u>11.2.5 - Jeu d'énigmes à Marmoutier</u>						
Tarif plein	20,00	20,00		20,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	15,00	15,00		15,00		
<u>11.2.6 - Animation historique à Marmoutier</u>						
Tarif plein	10,00	10,00		10,00		
Tarif réduit : demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires RSA, allocataires adultes handicapés et un accompagnant, adhérents du COS.	6,00	6,00		6,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						
<u>11.2.7 - Soirée astronomie à Marmoutier</u>						
Tarif unique		4,00		4,00		
Gratuité pour les moins de 18 ans						
11.3 - MISE A DISPOSITION DE LA TOUR CHARLEMAGNE						
les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 752 312 D60 HT						
<u>11.3.1 - Mise à disposition pour des opérations de promotion touristique</u>						
Visite organisée par un professionnel du tourisme pour des groupes avec accompagnement d'un guide conférencier						
Groupe de 18 personnes maximum	45,00	37,50	7,50	45,00	20,00	
<u>11.3.2 - Mise à disposition pour la réalisation de photographie, de tournage vidéo, de clip</u>						
Grille des tarifs du lundi au vendredi entre 8h et 18h.						
Majoration de 100 % : du lundi au vendredi de 18h et 8h, les samedis, dimanches et jours fériés.						
Forfait 1 heure	105,00	87,50	17,50	105,00	20,00	
Forfait 2 heures	210,00	175,00	35,00	210,00	20,00	
Forfait 3 heures	315,00	262,50	52,50	315,00	20,00	
Forfait 4 heures	420,00	350,00	70,00	420,00	20,00	
Forfait 5 heures	525,00	437,50	87,50	525,00	20,00	
Forfait 6 heures	630,00	525,00	105,00	630,00	20,00	
Forfait 7 heures	745,00	620,83	124,17	745,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Forfait 8 heures	840,00	700,00	140,00	840,00	20,00	
11.4 - PRODUITS DIVERS						
les recettes seront constatées à l'imputation budgétaire 7088 315 D60						
Gobelet réutilisable et recyclable	1,00	1,00		1,00		
Carnet de notes	2,50	2,50		2,50		
Crayon de bois avec gomme	1,50	1,50		1,50		
Mug	5,00	5,00		5,00		
Mug émaillé	8,00	8,00		8,00		
Poster	2,00	2,00		2,00		
Médailles Saint-Martin	2,00	2,00		2,00		
Tee-shirt	12,00	12,00		12,00		
Chapeau	6,00	6,00		6,00		
Casquette	6,00	6,00		6,00		
Magnet	2,50	2,50		2,50		
Porte-clés	2,50	2,50		2,50		
Tisane de Marmoutier	5,00	5,00		5,00		

GESTION DU DOMAINE / URBANISME

SOMMAIRE

<i>LOGEMENTS.....</i>	<i>231</i>
<i>PARKINGS.....</i>	<i>234</i>
<i>JARDINS FAMILIAUX.....</i>	<i>236</i>
<i>LOCATIONS TEMPORAIRES.....</i>	<i>237</i>
<i>LOCAUX ASSOCIATIFS.....</i>	<i>238</i>
<i>AUTRES LOCAUX.....</i>	<i>246</i>
<i>VENTE DE PLANS ET DOCUMENTS.....</i>	<i>251</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - LOGEMENTS						
1.1 - Révision des loyers dont le bail fait expressément référence à l'augmentation par le Conseil Municipal						
<p>Pour les logements listés ci-après, de même que pour les autres logements mis en location par la Ville, il n'est pas prévu d'augmentation pour 2024.</p>						
N° 28 Allée de la Fauvette	106,89	106,89		106,89		
N° 10 Rue Ernest Huard	97,46	97,46		97,46		
N° 4 Impasse du 86 rue du Pont aux Oies	35,63	35,63		35,63		
Maison Bossay sur Claise Lieudit "La Tuilerie"	54,52	54,52		54,52		
N° 72 rue des Halles	372,67	372,67		372,67		
La recette sera constatée au compte : 752 551 U52						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>1.2 - Demande de remboursement de certaines dépenses prises en charge par la Ville auprès d'un locataire</p> <p>A l'occasion du départ d'un locataire, la Ville récupère parfois le logement dans un état tel que des travaux importants de rénovation sont nécessaires avant sa remise en location.</p> <p>Afin de pouvoir imputer rapidement au locataire tout ou partie de la dépense, les sommes demandées seront basées sur le bordereau de prix établi par la Direction Architecture et Bâtiments (prix des marchés publics passés par la Ville avec les entreprises). Lorsque les travaux sont réalisés en régie, la main d'œuvre pourra également être valorisée (sur la base des coûts horaires fournis par la DRH).</p> <p>L'imputation des travaux ou réparations aux locataires peut également être envisagée lorsque la Ville les a pris en charge alors même qu'ils incombent à ces derniers en application du décret 87-712 du 26 août 1987.</p> <p>La recette sera constatée à l'imputation : 70878 551 U52</p>						
<p>1.3 - Résidences BARNSBY/CERDAN ET CHAMP JOLI</p> <p>La Ville est propriétaire de locaux d'habitation situés Résidence Barnsby, Champ Joli. Afin de déterminer le loyer à pratiquer à l'occasion d'une vacance, il est établi la tarification suivante au m² sur les sites suivants:</p> <p>Résidence Barnsby :</p> <p>Résidence Champ Joli :</p>	3,47 5,08	3,47 5,08		3,47 5,08		
<p>Ces tarifs ont été fixés sur la base des loyers les plus onéreux pratiqués sur ces différents sites.</p> <p>Pour les loyers des logements occupés, il n'est pas prévu d'augmentation pour 2023.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.4 - Autres logements						
La Ville dispose de logements dans son parc immobilier. Ils sont situés soit dans son domaine privé, soit dans son domaine public, par exemple, au sein des groupes scolaires.						
Il est prévu une tarification au m ² pour déterminer le loyer applicable en cas de vacance et/ou de désaffectation, laquelle tarification pourra varier en fonction de l'état desdits logements.						
On distingue ainsi 3 tarifs :						
Logement en excellent état :	9,81	9,81		9,81		
Logement en bon état :	6,54	6,54		6,54		
Logement présentant des signes de vétusté :	3,58	3,58		3,58		
L'utilisation des logements susévoqués par des organismes et administrations publics à des fins d'utilité publique est consentie à titre gratuit.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - PARKINGS						
2.1 - RESIDENCES FRONT DE CHER ET HONORE DE BALZAC						
<u>2.1.1 - LOCATION DES PARKINGS, DES BOXES, ET DES ATELIERS</u>						
Les montants des loyers des emplacements de parkings s'entendent "toutes charges comprises", ce qui signifie qu'ils comprennent une somme forfaitaire destinée à couvrir le montant des charges de fonctionnement de l'emplacement. Il n'y a pas de régularisation annuelle.						
Il est cependant précisé que le locataire peut se voir facturer de la Taxe d'Habitation afférente au parking loué, ladite taxe étant émise par le Centre des Impôts et non gérée par la Ville.						
Tarif mensuel 2024 pour les places de parking	35,60	30,42	6,08	36,50	20,00	2,53
Tarif mensuel au m² des boxes et ateliers pour les contrats signés en 2024	3,05	2,67	0,53	3,20	20,00	4,92
La recette sera constatée au compte suivant : 752 551 U54 HT						
<u>2.1.2 - SYSTEMES D'ENTREE DES PARKINGS HONORE DE BALZAC ET FRONT DE CHER (CARTES MAGNETIQUES ET EMETTEURS)</u>						
Lors de la location des places de parking, il est remis au locataire une carte magnétique pour le parking Honoré de Balzac et un émetteur pour le parking Front de Cher.						
En cas de perte, de vol, ou de détérioration, il est remis une nouvelle carte ou un nouvel émetteur au locataire facturé TTC au prix payé par la Ville au syndic de copropriété et sur pièce justificative d'achat.						
De même en cas de location à titre gracieux dans les 2 parcs de stationnement, une caution d'un montant correspondant au prix TTC payé par la Ville pour chaque émetteur ou carte sera demandée au bénéficiaire (personne morale ou personne physique).						
La recette sera constatée au compte : 758888 551 U54						
2.2 - PARKING RUE DU REMPART						

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Rappel : parking ouvert depuis le 1er avril 2005						
Loyer trimestriel 2024 :	137,70	117,50	23,50	141,00	20,00	2,40
La recette sera constatée au compte : 752 845 U52 HT						
2.3 - PARKING RUE BARBES						
Rappel : parking ouvert depuis le 1er mai 2006						
Loyer trimestriel 2024 :	137,70	117,50	23,50	141,00	20,00	2,40
La recette sera constatée au compte : 752 845 U52 HT						
2.4 - PARKING CITE MAME						
Loyer trimestriel 2024 :	137,70	117,50	23,50	141,00	20,00	2,40
Pour rappel, les loyers cités Mame sont appelés mensuellement.						
La recette sera constatée au compte : 752 845 U52 HT						
2.5 - GARAGE LEONARD DE VINCI						
Loyer trimestriel 2024 :	285,60	243,33	48,67	292,00	20,00	2,24
La recette sera constatée au compte : 752 845 U52 HT						
2.6 - BOX 4 AVENUE ANDRE MAGINOT						
Loyer mensuel 2024 :	60,90	52,08	10,42	62,50	20,00	2,63
La recette sera constatée au compte : 752 845 U52 HT						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - JARDINS FAMILIAUX						
<p>La Ville possède des jardins familiaux répartis sur son territoire mais aussi sur celui de deux communes limitrophes (La Riche et La-Ville-aux-Dames).</p> <p>Ces jardins sont mis à la disposition d'associations de jardiniers moyennant le paiement d'un loyer et d'une redevance forfaitaire pour la consommation d'eau.</p> <p>Le loyer et la redevance sont calculés en fonction de la superficie de chaque jardin et sur la base de 100 m². Une revalorisation annuelle est appliquée selon le taux d'augmentation définie par le Conseil municipal.</p>						
3.1 - Loyers pour tous les jardins						
Loyer annuel 2024 pour 100 m²	2,34	2,40		2,40		2,56
3.2 - Redevance forfaitaire pour tous les jardins						
Redevance annuelle 2024 pour 100 m²	17,40	17,80		17,80		2,30
Les recettes seront constatées aux imputations : 752 6312 U52 et 70878 6312 U52						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - LOCATIONS TEMPORAIRES, PRECAIRES ET REVOCABLES A TOUT MOMENT						
La Ville possède ou peut devenir propriétaire, au cours de l'année :						
- de délaissés de terrains, surplus d'opérations de voirie réalisées						
- des terrains faisant partie de son domaine non affectés et libres						
Dans l'attente de leur affectation définitive, de leur classement dans le domaine public, les biens cités ci-dessus peuvent être mis à la disposition de personnes (physiques ou morales) qui en font la demande, par bail précaire et révocable ou par autorisation unilatérale de la ville.						
4.1 - Tarif pour un terrain :						
Terrain productif de revenus issus de l'exploitation du terrain par le locataire : au m ² et par mois	3,11	3,20		3,20		2,89
Terrain non productif de revenus : au m ² et par mois	1,56	1,60		1,60		2,56
Terrain agricole : à l'hectare et au mois	10,93	11,20		11,20		2,47
Par ailleurs, l'utilisation de terrains ou de bâtiments par des organismes et administrations publics à des fins d'utilité publique (ex mise à disposition de la police nationale pour entraînements en conditions réelles...) est consentie à titre gratuit.						
La recette sera constatée à l'imputation : 752 020 U52						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>5 - LOCAUX CONCÉDÉS À DES ASSOCIATIONS OU À DES ORGANISMES PUBLICS DANS UN BUT D'INTERÊT GÉNÉRAL</p> <p>5.1 - Charges locatives</p> <p>La Ville met des locaux ou des terrains, dont elle est propriétaire ou locataire, à disposition d'associations ou d'organismes publics dans un but d'intérêt général.</p> <p>Les charges de fonctionnement relatives au local ou au terrain incombent à l'occupant (à l'exception des Centres Sociaux et de certains groupements d'intérêts publics qui peuvent bénéficier d'une gratuité des charges). Elles sont répercutées sous la forme de forfaits, ou au réel, selon la nature du poste facturé.</p> <p>Les forfaits portant sur le chauffage et la consommation électrique ont été calculés de concert avec la Direction de l'Energie en se basant sur les consommations passées et sur les caractéristiques des locaux en termes de performance énergétique.</p> <p>En outre, la Ville aura la faculté de répercuter à l'occupant le montant des visites de conformité électrique, lequel dépend des marchés de la Direction Architecture et Bâtiments.</p> <p>Pour les autres postes de charge (eau, entretien et taxes diverses) la répercussion des charges se fait soit au réel, soit par forfait de charges, selon les caractéristiques propres à chaque local. Des forfaits sont notamment mis en place lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'individualisation des charges réelles.</p> <p>Par ailleurs, des forfaits pourront être établis en cours d'année notamment si la Ville souhaite mettre de nouveaux locaux en location (suite à une acquisition, une prise à bail...) et seront intégrés au fur et à mesure aux tarifs municipaux.</p> <p>Certaines conventions prévoient un forfait de charges révisable selon l'indice des prix à la consommation publié par l'Insee (5.1.1). D'autres conventions prévoient un forfait de charges révisable selon les modalités prévues à la présente délibération (5.1.2).</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Enfin, d'autres conventions prévoient un forfait de charges dont le montant ne varie pas pendant toute la durée de la convention (5.1.3). Ces conventions sont conclues pour une durée de 3 ans, et le montant dudit forfait est réestimé au moment du renouvellement de la convention par la Direction de la Transition Energétique, au vu des consommations réellement constatées sur le local.</p> <p>À terme, c'est cette troisième modalité qui a vocation à s'appliquer sur l'ensemble des conventions gérées par la Direction des Grands Projets Urbains.</p> <p>À ce jour, et dans l'attente de l'arrivée à terme des conventions prises sous d'anciennes modalités, trois régimes de forfaits de charges co-existent.</p> <p><u>5.1.1 - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait révisé selon l'indice des prix à la consommation</u></p> <p>L'indice des prix à la consommation Electricité Gaz et autres combustibles n'est plus publié par l'insee. Ainsi, pour les conventions prévoyant un forfait révisé selon cet indice, celui-ci est substitué par l'IPC Energie (identifiant INSEE 001759967).</p> <p>Pour les locaux listés ci-après, le forfait de charges 2024 sera révisé selon l'IPC d'octobre 2023 dès sa parution.</p> <p>- N° 5 rue de Hollande (Locaux des Elfes) - Fin de convention : 04/04/2024</p> <p><u>5.1.2 - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait révisé selon la présente délibération</u></p> <p>Pour les locaux listés ci-après et sauf spécificités liées aux clauses conventionnelles, il est établi une hausse du forfait de charges de 2 %.</p>						

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.1.2.1 - N° 8 rue Jules Simon (Local Chorale Gabriel Fauré)						
Fin de convention : 29/04/2024						
_ Forfait annuel de chauffage et d'électricité	196,49	200,42		200,42		2,00
<u>5.1.3 - Locaux mis à disposition par convention prévoyant un forfait fixe pendant la durée de la convention</u>						
Cette modalité a vocation à s'appliquer à toute nouvelle convention conclue avec une association. Les locaux d'ores et déjà concernés sont les suivants :						
<ul style="list-style-type: none"> - N° 2 / 2 bis allée Alcuin - N° 6 allée Alcuin (local ADPEP) - N° 47 ter rue Avisseau - N° 1 bis rue Michel Baugé - N° 1 place Anne de Bretagne - N° 8 place du Cardinal Jean Balue - N° 1 allée Jean de la Bruyère - N° 15 place de Châteauneuf - N° 1 place Choiseul (Mode d'emploi) - N° 2 place Choiseul - N° 9 place Choiseul - N° 10 place Choiseul - N° 25 rue Camille Desmoulins - N° 12 rue Camille Flammarion (UFC Que Choisir) - N° 5 rue du Docteur Denoyelle - N° 44 / 46 rue de la Fosse Marine 						

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- N° 13 rue Galpin Thiou						
- Place Gaston Paillhou						
- N° 2 Avenue du Général de Gaulle (Local Compagnons Bâisseurs)						
- N° 8 rue Jean Goujon						
- N° 2 allée Guillaume Louis						
- N° 5 rue de Hollande (ex locaux APAJH)						
- N° 5 rue Lafayette						
- N° 24 rue de Lille						
- N° 90 Avenue André Maginot						
- N° 25 Avenue André Malraux						
- N° 83 bis rue Mirabeau						
- N° 85 rue Mirabeau						
- N° 3 rue Molière (Échiquier Tourangeau)						
- N° 5 allée Montéverdi						
- N° 10 place Neuve						
- N° 44 quai Paul Bert						
- N° 2 ter rue du Petit Pré						
- N° 53 avenue Jean Portalis						
- N° 11 allée de la Rochefoucauld						
- N° 92 rue du Sanitas (Médiation et Parentalité)						
- N° 8 rue Jules Simon						
- N° 7 / 7 bis rue des Tanneurs						
- N° 11 / 11 bis rue des Tanneurs						
- N° 15 rue des Tanneurs						
- N° 35 boulevard Tonnellé						

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- N° 7 rue Toulouse Lautrec (Atelier de Reliure Tourangelle / Maison des Jeux)						
- N° 71 rue de la Tour d'Auvergne						
- N° 17 / 21 rue de Tourcoing (local Mission Locale)						
- N° 11 rue de Turpenay						
- N° 10 rue Léonard de Vinci						
- N° 12 rue Léonard de Vinci						
- N° 19 rue du Père Goriot						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.2 - Loyers						
<p>Lorsque la mise à disposition s'inscrit dans le cadre de la politique municipale d'aide aux associations à savoir lorsque l'intérêt local des activités développées par l'association est validé par le Comité municipal d'attribution des locaux associatifs, la Ville consent la gratuité du loyer. Les locaux font toutefois l'objet d'une valorisation par la Ville réévalué chaque année au gré de l'évolution de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) du 2ème trimestre N-1.</p> <p>La valorisation pour 2024 s'élève à 69,00 €/m²/an (64,78 X 130,64 / 122,65) soit + 6,51 %.</p> <p>À titre dérogatoire, un loyer a vocation à s'appliquer sur les locaux listés ci-après. L'évolution propre à chacun est définie par les clauses contractuelles.</p>						
<u>5.2.1 - Loyers déterminés selon diverses modalités</u>						
<p>Pour les conventions mentionnant une évolution correspondant à la présente délibération, il est établi une augmentation de 2 %.</p>						
5.2.1.1 - N° 5 rue de Hollande (ex locaux APAJH)						
Loyer annuel :	12 061,50	12 302,73		12 302,73		2,00
5.2.1.2 - N° 5 rue de Hollande (locaux Les Elfes)						
Fin de convention : 04/07/2024						
Loyer annuel :	34 475,47	35 681,00		35 681,00		3,50
Révision selon IRL 2è trim. N-1. Indice 2ème trimestre 2023 : 140,59 / indice 2ème trimestre 2022 : 135,84 soit + 3,5 %.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5.2.1.3 - N° 14 Boulevard Preuilly (A.F.P.P) Fin de convention : 31/08/2028 Loyer annuel fixe :	36 000,00	36 000,00		36 000,00		
5.2.1.4 - N° 92 rue du Sanitas (Médiations et Parentalité) Fin de convention : 30/09/2024 Loyer annuel fixe :	12 158,00	12 158,00		12 158,00		
5.2.1.5 - N° 12 rue Camille Flammarion (Conseil Départemental) Fin de convention : 31/12/2029 Pour rappel, loyer mensuel 2023 = 2110,60 € (IRL de base = 3ème trimestre 2021 = 131,67) Loyer mensuel 2024 calculé selon l'évolution de l'IRL du 3ème trimestre 2022, soit 136,27 : $2110,60 \times 136,27 / 131,67$.	2 110,60	2 184,34		2 184,34		3,49
5.2.1.6 - N° 90 Avenue André Maginot (Mam'zelle Pain d'Epices) - Loyer annuel : Révisé selon ICC du 2ème trimestre N-1	8 162,24	8 814,06		8 814,06		7,99
5.2.1.7 - N° 97 bis boulevard Jean Royer (Maison de l'Europe) La Ville répercute à la Maison de l'Europe 50 % du loyer annuel réglé au propriétaire du local, lequel s'élève à 14 858,78 € au 01/01/2024. Ledit loyer fait l'objet d'une révision le 1er juillet de chaque année, suivant la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE.	6 945,41	7 429,39		7 429,39		6,97
<u>5.2.2 - Loyers révisés selon l'évolution de l'indice du coût de la construction</u> Pour les autres locaux non listés ci-dessus, la mise en place d'un loyer se base sur la valorisation au m² par an, révisable chaque année suivant l'évolution de l'ILAT du 2ème trimestre N-1.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Montant annuel au m ² :	64,78	69,00		69,00		6,51

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6 - AUTRES LOCAUX						
Locaux à usage commercial ou professionnel.						
La Ville dispose de locaux pouvant être utilisés à des fins commerciales ou professionnelles. Ces locaux sont mis à disposition de personnes physiques ou morales.						
Les locaux révisés au 1er janvier 2024 sont revalorisés selon les modalités suivantes :						
- taux de la présente délibération (+ 2 %)						
- IALT du 2ème trimestre N-1 : 130,64 (+ 6,51 %)						
- ICC du 2ème trimestre N-1 : 2123 (+ 7,99 %)						
- ICC du 3ème trimestre N-1 : inconnu à ce jour						
6.1 - Place Gaston Paillhou - Locaux de la partie Nord						
Loyer annuel au m ²	196,86	174,74	34,95	209,69	20,00	6,52
Une franchise de loyer peut être consentie contre prise en charge de travaux (Révision selon ILAT du 2è trim N-1).						
Forfait de charges locatives : montant annuel au m ²	14,26	16,62		16,62		16,55
6.2 - Place Gaston Paillhou - Locaux de la partie Nord mis à disposition (ex France Télévisions)						
Loyer annuel :	49 805,95	44 208,79	8 841,76	53 050,55	20,00	6,51
Révision au 1er janvier selon évolution de l'ILAT du 2è trim. N-1.						
6.3 - Place Gaston Paillhou - Locaux de la partie Sud						
Loyer annuel au m ² - Une franchise de loyer peut être consentie contre prise en charge de travaux (Révision le 01/01 de chaque année selon ILAT 2ème trimestre N-1).	98,42	87,36	17,47	104,83	20,00	6,51
6.4 - Local 84 rue des Halles						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Loyer annuel révisé au 30/01/2021 selon ICC du 3ème trimestre 2020 (1765) : Prochaine révision le 30/01/2024 selon ICC du 3ème trimestre 2023.	9 429,28	7 857,73	1 571,55	9 429,28	20,00	
6.5 - Local 84 rue des Halles : 1er étage de la tour de l'Horloge						
Loyer annuel : Révision le 01/01 de chaque année selon ILAT du 2è trim N-1.	490,81	522,78		522,78		6,51
6.6 - Rue Roger Salengro "Jardin des Prébendes d'Oé"						
Redevance part fixe annuelle : Révision le 01/01 de chaque année selon ILAT du 2è trim N-1. Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révision annuelles prévues par la convention d'occupation précaire. En outre, la redevance pourra être constituée d'une part variable, calculée sur la base du chiffre d'affaires annuel de l'exploitant, conformément aux clauses contractuelles.	8 706,03	9 273,18		9 273,18		6,51
6.7 - Boulevard Tonnelle "jardin Botanique"						
Redevance annuelle - part fixe : Révisée au 15/08/2023 selon ILC du 4ème trimestre N-1 conformément à l'avenant n°4 du 9 mai 2023. L'indice de référence étant celui du 4ème trimestre 2020 soit 115,79.	3 417,84	3 720,69		3 720,69		8,86
6.8 - Immeuble 185 boulevard Jean Royer						
Loyer annuel (révision triennale) : Révisé au 01/04/2022 selon ICC du 2è trim 2021 (1821), prochaine révision = 01/04/2025.	19 674,67	19 674,67		19 674,67		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.9 - N° 12 place du Président Coty Loyer annuel : Révisé depuis le 13/03/2023 selon ICC du 3ème trimestre 2022. Prochaine révision le 13/03/2026 selon ICC du 3ème trimestre 2025. Ce montant est susceptible de varier en fonction des clauses de révision triennales prévues par le bail.		66 686,96		66 686,96		
6.10 - N° 18 bis rue Rouget de l'Isle Redevance annuelle : Révision annuelle selon ICC du 2ème trimestre N-1.	8 866,42	9 574,47		9 574,47		7,99
6.11 - N° 20 rue Rouget de l'Isle Loyer annuel révisé le 01/01 de chaque année selon ILAT du 2ème trimestre N-1.	64 000,00	68 169,26		68 169,26		6,51
6.12 - N° 8 rue Jean Goujon Loyer annuel révisé tous les ans au 1er janvier selon l'évolution de l'ILAT du 2ème trimestre N-1.	7 216,54	7 686,66		7 686,66		6,51
6.13 - Immeuble et ex logement de fonction de l'Université 7 avenue Marcel Dassault Local commercial (Starway). Redevance annuelle révisée tous les ans au 1er janvier selon l'évolution de l'ILAT du 2ème trimestre N-1.	22 099,36	23 539,02		23 539,02		6,51

Date d'édition, le 18/12/2023

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.14 - Immeuble 12 rue Albert Thomas						
Loyer annuel :	23 803,62	25 704,52		25 704,52		7,99
Révision annuelle le 01/01 selon ICC du 2ème trimestre N-1.						
Forfait de chauffage annuel fixe (échéance de la convention au 27/03/2026)	1 972,52	2 359,55		2 359,55		19,62
6.15 - Local rue du Cheval Blanc						
Loyer annuel au m², révisé le 01/01 de chaque année selon taux de la présente DM.	52,22	53,26		53,26		1,99
6.16 - Conventions d'occupation privative du domaine public non routier						
Redevance annuelle au mètre linéaire par fourreau pour 2023 : 1,56 euros.						
Tarif 2024 non connu.						
Tarif déterminé par l'association des maires de France (AMF).						
6.17 - Hangar de la Lodière						
Loyer du m2 par an en cas de mise à disposition	49,96	53,21		53,21		6,51
Révisé selon l'ILAT du 2ème trimestre N-1.						
6.18 - Local 22 rue des Tanneurs (ex Galerie Passerelle)						
Local mis à disposition de l'Université à partir du 1er mai 2023 pour une durée de 12 ans. Loyer annuel révisé le 01/01 de chaque année suivant l'évolution de l'ILAT du 2ème trimestre N-1 (indice de base = ILAT du 2ème trimestre 2022, soit 122,65).	12 000,00	12 781,74		12 781,74		6,51

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.19 - Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc Balzac						
Forfait de charges annuel	60,00	60,00		60,00		
Redevance annuelle (part fixe) révisée le 01/01 de chaque année selon évolution de l'ILAT du 2ème trimestre N-1.	4 000,00	4 260,58		4 260,58		6,51
En outre, la redevance appliquée contiendra également une part variable correspondant à 2% du chiffre d'affaires annuel, dès lors que celui-ci atteindra les 200 000 €.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - VENTE DE PLANS ET DE DOCUMENTS						
Toute prestation d'un montant inférieur à 15 euros ne sera pas facturée.						
Toute demande qui cumulée, dans un délai de trois mois dépassera ce montant sera facturée.						
L'envoi des documents donne lieu à facturation des frais d'affranchissement selon les tarifs en vigueur.						
1.1 - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV)						
PSMV: Rapport de Présentation - Diagnostics	102,00	103,00		103,00		0,98
PSMV: Rapport de Présentation - Etat initial de l'environnement	17,00	18,00		18,00		5,88
PSMV: Rapport de Présentation - Les choix retenus	21,00	22,00		22,00		4,76
PSMV : Rapport de Présentation - Préservation et mise en valeur de l'environnement	10,00	11,00		11,00		10,00
PSMV :Orientations d'aménagement et de programmation	30,00	31,00		31,00		3,33
PSMV - Règlement	20,00	21,00		21,00		5,00
PSMV - Plan en couleurs au 1/2000	9,00	10,00		10,00		11,11
Dossier complet PSMV	224,00	224,00		224,00		
Servitudes d'utilité publique (document écrit)	6,00	7,00		7,00		16,67
Annexes sanitaires (document écrit)	12,00	13,00		13,00		8,33
Archéologie (document écrit)	3,00	4,00		4,00		33,33
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation (document écrit)	12,00	13,00		13,00		8,33
Classement sonore des infrastructures (document écrit)	13,50	14,00		14,00		3,70
Périmètre de captages (document écrit)	4,00	5,00		5,00		25,00
Plan servitudes d'utilité publique	8,00	9,00		9,00		12,50
Plan classement sonore des infrastructures	5,00	6,00		6,00		20,00

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Plan PPRI	5,00	6,00		6,00		20,00
Plan périmètre de protection MH et sites	5,00	6,00		6,00		20,00
Plan des annexes	5,00	6,00		6,00		20,00
Plan annexe Eau Potable	4,00	5,00		5,00		25,00
Plan annexe Eaux Pluviales	4,00	5,00		5,00		25,00
Plan annexe Eaux Usées	4,00	5,00		5,00		25,00
Dossier annexes et servitudes	60,00	60,00		60,00		
Dossier complet PSMV , annexes et servitudes	281,00	281,00		281,00		
Fourniture sur support CD	5,00	6,00		6,00		20,00
1.2 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)						
Règlement	31,00	32,00		32,00		3,23
PADD	11,00	12,00		12,00		9,09
RP: Diagnostic	40,00	41,00		41,00		2,50
RP: Etat initial de l'Environnement	30,00	31,00		31,00		3,33
RP: Explication des choix	36,00	37,00		37,00		2,78
RP: Mise en valeur et Evaluation environnementale	24,00	25,00		25,00		4,17
Orientations d'Aménagement et de Programmation	17,00	18,00		18,00		5,88
Éléments bâtis identifiés	21,00	22,00		22,00		4,76
Éléments paysagers identifiés	14,00	15,00		15,00		7,14
Servitudes d'utilité publique	8,00	9,00		9,00		12,50
Liste Emplacements réservés	5,00	6,00		6,00		20,00
Annexes sanitaires	13,00	14,00		14,00		7,69
Dossier de plans	178,00	178,00		178,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Dossier complet	446,00	446,00		446,00		
1.3 - DOCUMENTS D'URBANISME DIVERS						
<u>1.3.1 - Texte monochrome :</u>						
Format A4	1,00	2,00		2,00		100,00
Format A3	2,00	3,00		3,00		50,00
<u>1.3.2 - Texte couleur :</u>						
Format A4	2,00	3,00		3,00		50,00
Format A3	2,00	3,00		3,00		50,00
<u>1.3.3 - Graphique monochrome :</u>						
Format A4	1,00	2,00		2,00		100,00
Format A3	2,00	3,00		3,00		50,00
Le m2	5,00	6,00		6,00		20,00
<u>1.3.4 - Graphique couleur :</u>						
Format A4	3,00	4,00		4,00		33,33
Format A3	4,00	5,00		5,00		25,00
Le m2	9,00	10,00		10,00		11,11
<u>1.3.5 - Numériques :</u>						
En A4 et en noir et blanc	1,00	2,00		2,00		100,00
Plans en noir et blanc le mètre linéaire	6,00	7,00		7,00		16,67
Gravage sur CD	9,00	10,00		10,00		11,11
Réduction étudiant sur présentation de la carte en cours de validité : 75%						
Les recettes seront constatées au 7088 5102 U30						

CIRCULATION VOIRIE

SOMMAIRE

<i>TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE.....</i>	<i>255</i>
<i>DROITS D'ELEMENTS DE FACADE.....</i>	<i>257</i>
<i>STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE.....</i>	<i>259</i>
<i>VENTE D'HORODATEURS, TRAVAUX EN REGIE, BORNES AUTOMATIQUES.....</i>	<i>262</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - TAXE LOCALE DE PUBLICITE EXTERIEURE						
Taxe en application de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et de la DM du 25 mai 2009.						
Les tarifs de la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure sont présentés ici à titre indicatif, car ils ont été votés par délibération du 23 mai 2023 et en application des articles L2333-9, L2333-10 et L2333-11 du CGCT.						
Les tarifs s'appliquent par m².						
1.1 - Sans procédé numérique						
<u>1.1.1 - Dispositif publicitaire</u>						
Moins de 50 m² ou égal	26,14	31,14		31,14		19,13
Plus de 50 m²	52,28	62,28		62,28		19,13
<u>1.1.2 - Pré-enseigne</u>						
Moins de 50 m² ou égal	26,14	31,14		31,14		19,13
Plus de 50 m²	52,28	62,28		62,28		19,13
<u>1.1.3 - Enseigne</u>						
Moins de 12 m² ou égal	26,14	31,14		31,14		19,13
Plus de 12 à 50 m²	52,28	62,28		62,28		19,13
Plus de 50 m²	104,56	124,56		124,56		19,13

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2 - Avec procédé numérique						
<u>1.2.1 - Dispositif publicitaire</u>						
Moins de 50 m ² ou égal	78,42	93,42		93,42		19,13
Plus de 50 m ²	156,84	186,84		186,84		19,13
<u>1.2.2 - Pré-enseigne</u>						
Moins de 12 m ² ou égal	78,42	93,42		93,42		19,13
Plus de 12 à 50 m ²	156,84	186,84		186,84		19,13
Sont exonérés de la T.L.P.E. :						
Le mobilier urbain faisant l'objet d'un marché ;						
Les enseignes inférieures ou égales à 7 m ² , restent soumises aux droits d'éléments de façades.						
Les recettes seront constatées à l'imputation : 73174 01 T23						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - DROITS D'ELEMENTS DE FACADES						
2.1 - Portails roulants, caissons pour grilles de protection métalliques, en saillie sur la voie publique						
Etablissement ou remplacement						
Droit annuel - le m ² (projeté)	6,45	6,45		6,45		
2.2 - Marquises, auvents, store-bannes (mobiles ou fixes)						
Au m ² , au dessus de la voie publique (projections horizontales ou développement)						
Droit annuel - le m ² (projeté)	5,45	5,45		5,45		
2.3 - Stores verticaux, joues suspendues aux marquises ou stores lambrequins						
Droit annuel - le m ²	5,45	5,45		5,45		
2.4 - Enseignes parallèles au mur, inclus logo, totem						
Journal lumineux parallèle à la façade						
Droit annuel - le m ²	5,45	5,45		5,45		
2.5 - Enseignes perpendiculaires au mur, kakémono, drapeaux ou oriflammes publicitaires						
Droit annuel - le m ²	6,45	6,45		6,45		
2.6 - Lanternes, projecteurs ou spots						
Droit annuel - l'unité	6,45	6,45		6,45		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>2.7 - Rampes lumineuses ou tubes néon</p> <p>Avec un minimum de perception d'1 ml</p> <p>Droit annuel - le ml</p>	6,35	6,35		6,35		
<p>2.8 - Montres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appareils distributeurs automatiques sur façades ou devantures - Vitrines pour publicité - photos - agences affaires ou autre - Planimètres publicitaires - Vitrines menu <p>Surface minimum de 1 m²</p> <p>Droit annuel - le m²</p>	32,00	32,00		32,00		
<p>Le minimum de facturation est fixé à 15 €, conformément au décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Les recettes seront constatées à l'imputation : 7318 01 T23</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - DM du 18 septembre 2017						
3.1 - Forfait de Post-Stationnement						
Tarif	25,00	30,00		30,00		20,00
3.2 - Forfait de Post-Stationnement minoré (payable sous 48H après émission du FPS)						
Tarif	20,00	20,00		20,00		
Les pièces acceptées par les horodateurs sont : 0,10 - 0,20 - 0,50 - 1,00 - 2,00						
Paieiment especes, cartes bancaires et téléphone mobile						
La durée du stationnement est en fonction du montant versé dans l'appareil						
3.3 - Zones de Stationnement						
<u>3.3.1 - TARIF ROUGE</u>						
Tarif 1 heure	1,90	2,00		2,00		5,26
Tarif 2 heures	3,80	4,00		4,00		5,26
Tarif 2 heures 15	7,00	10,50		10,50		50,00
Tarif 2 heures 30	15,00	17,00		17,00		13,33
Tarif 2 heures 45	20,00	23,50		23,50		17,50
Tarif 3 heures	25,00	30,00		30,00		20,00
<u>3.3.2 - TARIF BLEU</u>						
Tarif 1 heure	1,30	1,50		1,50		15,38
Tarif 2 heures	2,60	3,00		3,00		15,38

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif 3 heures	3,90	4,50		4,50		15,38
Tarif 4 heures	5,20	6,00		6,00		15,38
Tarif 4 heures 15	7,00	12,00		12,00		71,43
Tarif 4 heures 30	15,00	18,00		18,00		20,00
Tarif 4 heures 45	20,00	24,00		24,00		20,00
Tarif 5 heures	25,00	30,00		30,00		20,00
3.4 - TARIFS APPLICABLES AUX RESIDENTS						
La demi-journée	1,30	1,50		1,50		15,38
La journée	1,90	2,00		2,00		5,26
Les 6 jours consécutifs	8,00	10,00		10,00		25,00
Les 7 jours consécutifs						
Mensuel	25,00	25,00		25,00		
Droit d'identification		GRATUIT				
3.5 - TARIFS RESERVES AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE						
Tarif 1 heure	0,40	0,50		0,50		25,00
Tarif 2 heures	0,80	1,00		1,00		25,00
Tarif 3 heures	2,00	2,00		2,00		
Tarif 3 heures 15	7,00	7,00		7,00		
Tarif 3 heures 30	15,00	15,00		15,00		
Tarif 3 heures 45	20,00	20,00		20,00		
Tarif 4 heures	25,00	25,00		25,00		
Mensuel	15,00	15,00		15,00		
Droit d'identification		GRATUIT				

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.6 - TARIFS APPLICABLES AUX ENTREPRISES ET COMMERCANTS DE MARCHE						
La demi-journée	3,00	3,00		3,00		
La journée	6,00	6,00		6,00		
Les 2 jours						
Mensuel	50,00	50,00		50,00		
Droit d'identification		GRATUIT				
3.7 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES VELOS EN LIBRE SERVICE						
Place de stationnement (10 m²)		50,00		50,00		
Les recettes seront constatées au 70383.847.T44						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - HORODATEURS - TRAVAUX EN REGIE - BORNES AUTOMATIQUES						
4.1 - VENTE D'HORODATEURS						
4.2 - TRAVAUX EN REGIE						
Pose / dépose panneaux et barrières	88,00	73,33	14,67	88,00	20,00	
Pose / dépose d'un poteau de signalisation de police, d'une borne ou de tous types de mobilier urbain, l'unité	82,00	68,33	13,67	82,00	20,00	
Pose d'un panneau de signalisation de police, l'unité	42,50	35,42	7,08	42,50	20,00	
Frais de déplacement, le forfait	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
4.3 - BORNES AUTOMATIQUES						
<u>4.3.1 - Distribution sous caution d'une clé d'accès aux riverains de voies fermées par un dispositif amovible</u>						
Caution	40,00	40,00		40,00		
<u>4.3.2 - Distribution d'un badge pour les bornes automatiques : le 1er exemplaire est délivré gratuitement. En cas de perte ou de vol, les exemplaires suivants seront facturés.</u>						
Badge	20,00	20,00		20,00		
Les recettes seront constatées au 7034.847.T44						

HYGIENE

SOMMAIRE

<i>DESINFECTION, DERATISATION, DESINSECTISATION.....</i>	<i>264</i>
<i>DEPOTS D'ANIMAUX MORTS.....</i>	<i>265</i>
<i>INTERVENTIONS DE NETTOIEMENT.....</i>	<i>266</i>
<i>PRESTATIONS DIVERSES.....</i>	<i>267</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - DESINFECTION - DESINSECTISATION - DERATISATION						
1.1 - Tarif par intervention						
Forfait de déplacement sur site	21,60	18,50	3,70	22,20	20,00	2,78
Par demi-heure sur site commencée	15,60	13,50	2,70	16,20	20,00	3,85
Les fournitures de produits biocides, insecticides, rodenticides sont facturées au prix coûtant.						
1.2 - Gratuité :						
Pour les interventions dans les locaux des associations caritatives ou humanitaires, dont le siège est situé à Tours ou ayant une antenne locale à Tours, seules les fournitures sont facturées à prix coûtant à chaque intervention.						
Le taux réduit de TVA peut s'appliquer pour les interventions dans les logements construits depuis plus de deux ans, sur fourniture d'une attestation et selon les conditions du bulletin officiel des Impôts en vigueur au moment des faits.						
Les recettes seront constatées au 706888 13 T85 HT (TVA 20 %)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - DEPÔTS D'ANIMAUX MORTS AU POSTE DE DESINFECTION						
2.1 - Tarifs pour les déposants ou propriétaires d'animaux domiciliés à Tours						
Par dépôt, forfait de base jusqu'à 10 Kg inclus	16,00	16,50		16,50		3,13
Par dépôt, au-delà de 10 Kg, le Kg supplémentaire	0,56	0,60		0,60		7,14
2.2 - Tarifs pour les déposants ou propriétaires d'animaux domiciliés hors Tours						
Par dépôt, forfait de base jusqu'à 10 kg inclus	23,50	24,00		24,00		2,13
Par dépôt, au-delà de 10 kg, le kg supplémentaire	0,84	0,90		0,90		7,14
2.3 - Modalités de facturation						
Le dépôt d'animaux au poste de désinfection est facturé au propriétaire de l'animal si celui ci est identifié. A défaut, il est facturé au déposant.						
Gratuité accordée sur présentation d'un justificatif aux :						
- Allocataires de minimas sociaux						
- Cas particuliers soumis à l'autorité sanitaire						
- Associations de protection animale						
Les recettes seront constatées au 706888 13 T85						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - ENLEVEMENT DE DECHETS ABANDONNES						
Frais d'enlèvement de déchets abandonnés, illicites ou non conformes au règlement de collecte métropolitain.						
3.1 - Enlèvement de déchets abandonnés de petite taille (sacs, cartons, bouteilles, emballages...)						
Déchets diffus respectant le mode de collecte prévu par le règlement mais déposés en dehors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors des horaires autorisés.						
Forfait par dépôt		75,00	15,00	90,00	20,00	
3.2 - Enlèvement de déchets de taille petite à moyenne (encombrants, D3E, déchets à déposer en déchetterie...)						
Déchets abandonnés de façon illicite ou ne respectant pas le mode de collecte prévu par le règlement.						
Forfait par dépôt		112,50	22,50	135,00	20,00	
3.3 - Enlèvement de dépôts de déchets abandonnés en grande quantité ou ayant un fort impact sur l'environnement						
Forfait par dépôt et par m3 (arrondi au m3 supérieur)		400,00	80,00	480,00	20,00	
Les recettes seront constatées au 706888 13 T89 HT (TVA 20%)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - PRESTATIONS DIVERSES						
4.1 - AFFICHAGE						
Affichage pour enquête publique dans le cadre des établissements classés selon les articles R512-14 et R512-15 du Code de l'environnement						
Rayon jusqu'à 500 m	124,00	127,00		127,00		2,42
Rayon au-delà de 500 m et jusqu'à 2 000 m	248,00	253,00		253,00		2,02
Rayon au-delà de 2 000 m	372,00	380,00		380,00		2,15
Les recettes seront constatées au 70878 13 T88						
4.2 - GESTION D'UN PIGEONNIER CONTRACEPTIF						
Intervention de nettoyage, désinfection, nourrissage, gestion de la population de pigeons (comptage, bagues, stérilisation des oeufs, animaux morts ou blessés), rapport d'intervention mensuel, par mois (2 interventions).						
Les recettes seront constatées au 706888 13 T85						
		185,00	37,00	222,00	20,00	

FINANCES ET MARGES DE MANOEUVRE

SOMMAIRE

<i>VENTE DE BUDGETS ET COMPTES - MECENAT.....</i>	269
---	------------

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - BUDGETS ET MECENATS						
1.1 - Prix des budgets et comptes						
Budget Principal et ses annexes (BP ou BS ou CA)	10,00	10,00		10,00		
Budget Annexe des Activités Lyriques et Symphoniques (BP ou BS ou CA)	6,40	6,40		6,40		
Budget Annexe Prestations Cimetière (BP ou BS ou CA)	6,40	6,40		6,40		
Budget Caisse des Ecoles	6,40	6,40		6,40		
1.2 - Mécénat						
<p>En référence aux règles applicables en matière de mécénat fléchées dans le cadre de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, et ses modifications successives ainsi qu'aux articles 200 et 238 bis du CGI, la Ville de Tours valorise les contreparties accordées aux mécènes.</p> <p>Les contreparties de communication et de visibilité (logo, témoignage de l'entreprise, mention du soutien...) accordées par la Ville à un mécène, pourront être valorisées comme un ensemble, pourcentage du montant du don évolutif en fonction du niveau de rayonnement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ 1 % du don en cas de rayonnement local _ 5 % du don en cas de rayonnement régional, _ 10 % en cas de rayonnement national 						

MOYENS GENERAUX DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE

SOMMAIRE

<i>LOCATION DE SALLES MUNICIPALES.....</i>	<i>271</i>
<i>LOCATION DE MATERIELS.....</i>	<i>284</i>
<i>ATELIERS MECANIQUES.....</i>	<i>288</i>
<i>FACTURATION DE TRAVAUX.....</i>	<i>289</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>1 - LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES</p> <p>La Ville peut mettre à disposition des locaux lorsqu'un intérêt public le justifie. Les locaux peuvent faire l'objet d'une location au bénéfice d'associations, particuliers, organismes publics ou privés.</p> <p>Les locaux sont classés selon les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Locaux standards, - Salles de prestige, - Salles de spectacle, - Maison des Associations - Salles des écoles, <p>Les recettes liées à la location de salles seront constatées aux : 752 HT - 311 C00, 313 C40, 314 C61, 212 E20, 201 W10, 024 I41 (TVA 20 %)</p> <p>1.1 - CONDITIONS TARIFAIRES</p> <p>Les tarifs sont mentionnés en plein tarif. Toute heure commencée est dûe.</p> <p>Cependant, certaines salles standards (mentionnées par un astérisque (*)) sont facturées sur un forfait de 4 heures minimum.</p> <p>Des forfaits soirée, 24 heures, 2 jours et week-end existent également et sont votés Plein tarif.</p> <p>Des cas de réduction, gratuité, majoration sont définis en fonction du statut de l'utilisateur et de l'utilisation du local, sous réserve d'appréciation du dossier déposé.</p> <p>1.1.1 - Tarif Réduit</p> <p>Une réduction à 50 % du tarif plein peut-être accordée aux utilisateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations dont le siège social est à Tours ou ayant une antenne locale à Tours ; - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local. 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Une réduction supplémentaire de 50% pourra être accordée pour les associations de Tours dont la manifestation aura fait l'objet d'un partenariat formalisé avec la ville en raison de l'intérêt public local de cette action.</p> <p>1.1.2 - Gratuité</p> <p>Elle peut-être accordée dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux associations dont le siège social est à Tours ou ayant une antenne locale à Tours : une fois par an pour la tenue de leur assemblée générale, hors salle de prestige ; - Aux associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire ; - Aux organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville ; - Aux comités de quartier (reconnus par la Ville) dans la limite de 6 manifestations par an organisées pour l'animation de quartier (y compris assemblée générale) et 2 créneaux par semaine pour mener des activités gratuites ouvertes aux habitants du quartier, hors salles de prestige ; - Aux candidats, dans le cadre des campagnes électorales fixées officiellement par le Ministère de l'Intérieur de la République Française pour la tenue des réunions publiques à compter du lundi de la quatrième semaine précédant le 1er tour de scrutin et entre les deux tours de scrutin dans la limite d'une réunion pour chacune des salles de la ville, pour chacun des deux tours. <p>1.1.3 - Occupations récurrentes</p> <p>Dans l'hypothèse d'une occupation récurrente (selon une programmation au moins trimestrielle) une dégressivité est appliquée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Occupation hebdomadaire : moins 20% ; - Occupation mensuelle : moins 15% ; - Occupation représentant plus de 100h par an : moins 50% supplémentaire cumulatif avec les créneaux récurrents. <p>1.1.4 - Majoration</p> <p>Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif horaire pour les manifestations de 20h à 23h, puis une majoration de 50% à partir de 23h pour les salles disposant de la présence d'un ou deux agents de sécurité. Sont concernés les sites du complexe des Halles, du Centre de Vie du Sanitas et de l'Espace Jacques Villeret.</p> <p>Un forfait soirée est appliqué pour les salles de l'Hôtel de Ville.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Une majoration de 50% est applicable aux entreprises et organismes à but lucratif ou manifestations à vocation commerciale ou lucrative.						
Les minorations et majorations sont arrondies au centime d'euro supérieur et sont calculées sur la base du hors Taxe (HT) unitaire.						
1.1.5 - Tournage de film :						
Les tarifs sont fixés par la présente délibération au chapitre Culture/Cinémathèque						
1.1.6 - Dans le cadre de la crise sanitaire						
- Une réduction de 25% pourra être appliquée au tarif initialement prévu, si la jauge de la salle est abaissée à 50% de la capacité normale en situation assise						
1.2 - SALLES STANDARDS						
1.2.1 - Complexe des Halles						
1.2.1.1 - Salle 104						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.2 - Salle 107						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.3 - Salle 109						
Tarif plein	7,54	6,42	1,28	7,70	20,00	2,12
1.2.1.4 - Salle 116						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.5 - Salle 117						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.6 - Salle 118						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.7 - Salle 119						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.1.8 - Salle 120						
Tarif plein	18,94	17,75	3,55	21,30	20,00	12,46
1.2.1.9 - Salle 121 (*)						
Tarif plein	27,58	23,50	4,70	28,20	20,00	2,25
1.2.1.10 - Salle Polyvalente Paul Tixier (*)						
Tarif plein	91,87	78,17	15,63	93,80	20,00	2,10
1.2.1.11 - Plateau						
Tarif plein	151,63	128,92	25,78	154,70	20,00	2,02
<u>1.2.2 - Centre de Vie du Sanitas</u>						
1.2.2.1 - Centre de Vie du Sanitas Petite salle						
Tarif plein	7,26	6,17	1,23	7,40	20,00	1,93
1.2.2.2 - Salle Frédéric Maurice						
Tarif plein	20,88	17,75	3,55	21,30	20,00	2,01
1.2.2.3 - Salle polyvalente						
Tarif plein	49,02	41,67	8,33	50,00	20,00	2,00
Forfait spectacle : tarif à l'article 1.4						
Forfait répétition : tarif à l'article 1.5						
<u>1.2.3 - Toulouse Lautrec</u>						
1.2.3.1 - Salle C						
Tarif plein	18,72	15,92	3,18	19,10	20,00	2,03
1.2.3.2 - Salle du parvis						
Tarif plein	18,72	15,92	3,18	19,10	20,00	2,03

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.4 - Salle Charcot						
Tarif plein	20,64	17,75	3,55	21,30	20,00	3,20
1.2.5 - Galerie Neuve						
Salle d'exposition Forfait 15 jours (Tarif Unique)	56,68	48,33	9,67	58,00	20,00	2,33
Salle d'exposition Forfait 7 jours (Tarif Unique)	32,53	28,00	5,60	33,60	20,00	3,29
1.2.6 - Hôtel de Ville						
1.2.6.1 - Salle Anatole France B (*)						
Tarif plein	12,24	10,92	2,18	13,10	20,00	7,03
Forfait soirée		58,75	11,75	70,50	20,00	
1.2.6.2 - Salle Anatole France A (*)						
Tarif plein	20,88	17,75	3,55	21,30	20,00	2,01
Forfait soirée		88,75	17,75	106,50	20,00	
1.2.6.3 - Salles Anatole France A et B (*)						
Tarif plein	29,83	25,42	5,08	30,50	20,00	2,25
Forfait soirée		127,08	25,42	152,50	20,00	
1.2.6.4 - Pallier Anatole France (*)						
Tarif plein	5,57	4,75	0,95	5,70	20,00	2,33
Forfait soirée		23,75	4,75	28,50	20,00	
1.2.6.5 - Salle Michel Petrucciani (*)						
Tarif plein	20,88	17,75	3,55	21,30	20,00	2,01
Forfait soirée		88,75	17,75	106,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.2.7 - Salle Champ Girault</u>						
Tarif plein	27,58	23,50	4,70	28,20	20,00	2,25
<u>1.2.8 - Salle Panoramique Espace Tonnellé</u>						
Tarif plein	44,16	37,50	7,50	45,00	20,00	1,90
<u>1.2.9 - Salles de St-Symphorien</u>						
1.2.9.1 - Salle de réunion						
Tarif plein	6,97	5,92	1,18	7,10	20,00	1,87
Forfait soirée		29,58	5,92	35,50	20,00	
1.2.9.2 - Salle du quartier Europe						
Tarif plein	7,20	6,17	1,23	7,40	20,00	2,78
1.2.9.3 - Milletière Salle de classe						
Tarif plein	11,71	10,00	2,00	12,00	20,00	2,48
1.2.9.4 - Annexe des Tourettes						
Tarif plein	20,88	17,75	3,55	21,30	20,00	2,01
1.2.9.5 - Salle Châteaubriand						
Tarif plein	24,80	21,08	4,22	25,30	20,00	2,02
1.2.9.6 - Salle des Tourettes						
Tarif plein	91,90	78,17	15,63	93,80	20,00	2,07
Forfait tarif plein (8h-2h)		718,92	143,78	862,70	20,00	
L'occupation de la salle pour des manifestations sportives est assujettie aux tarifs prévus au chapitre "Sports" de la présente délibération						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.10 - Salles Ste-Radegonde						
1.2.10.1 - Salle polyvalente Camus Maurois						
Tarif plein	11,59	9,83	1,97	11,80	20,00	1,81
1.2.10.2 - Salle des Fêtes						
Tarif plein	24,82	21,08	4,22	25,30	20,00	1,93
1.2.10.3 - Salle Paul Bert						
Tarif plein	24,82	21,08	4,22	25,30	20,00	1,93
1.2.11 - Espace Jacques Villeret						
1.2.11.1 - bureau permanence						
Tarif plein	6,97	5,92	1,18	7,10	20,00	1,87
1.2.11.2 - Salle rouge						
Tarif plein	7,26	6,17	1,23	7,40	20,00	1,93
1.2.11.3 - Salle verte						
Tarif plein	7,26	6,17	1,23	7,40	20,00	1,93
1.2.11.4 - Salle violette						
Tarif plein	12,24	10,50	2,10	12,60	20,00	2,94
1.2.11.5 - Salle de gymnastique						
Tarif plein	12,84	10,92	2,18	13,10	20,00	2,02
1.2.11.6 - Salle polyvalente						
Tarif plein	18,91	17,75	3,55	21,30	20,00	12,64
1.2.11.7 - Salle Jacques Villeret						
Tarif plein	49,02	41,67	8,33	50,00	20,00	2,00
Forfait spectacle : tarif à l'article 1.4						
Forfait répétition : tarif à l'article 1.5						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.12 - Salles des Fontaines						
1.2.12.1 - Salle familiale						
Tarif plein	51,24	43,58	8,72	52,30	20,00	2,07
Forfait tarif plein (8h-4h)	455,42	387,08	77,42	464,50	20,00	1,99
Forfait Tarif Plein 2 jours	655,85	557,50	111,50	669,00	20,00	2,01
Forfait tarif plein week-end	819,55	696,67	139,33	836,00	20,00	2,01
1.2.12.2 - Petite salle familiale						
Tarif plein	12,24	10,50	2,10	12,60	20,00	2,94
Forfait tarif plein (8h-4h)	108,07	91,83	18,37	110,20	20,00	1,97
Forfait tarif plein 2 jours	157,42	134,00	26,80	160,80	20,00	2,15
Forfait tarif plein week-end	196,22	166,83	33,37	200,20	20,00	2,03
1.2.12.3 - Petite et grande salle familiale						
Forfait tarif plein week-end	915,05	777,50	155,50	933,00	20,00	1,96
1.3 - SALLES DE PRESTIGE						
La facturation est de 4h minimum						
1.3.1 - Hôtel de Ville - Salle des Mariages						
Tarif plein	57,30	48,75	9,75	58,50	20,00	2,09
Forfait soirée tarif plein	517,00	439,42	87,88	527,30	20,00	1,99
1.3.2 - Hôtel de Ville - Salle des Fêtes						
Tarif plein	100,30	85,25	17,05	102,30	20,00	1,99
Forfait soirée tarif plein	804,00	683,33	136,67	820,00	20,00	1,99

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.3.3 - Hôtel de Ville - Salle des commissions générales</u>						
Tarif plein		10,92	2,18	13,10	20,00	
Forfait soirée tarif plein		58,75	11,75	70,50	20,00	
<u>1.3.4 - Hôtel de Ville - Péristyle</u>						
Tarif plein		60,92	12,18	73,10	20,00	
Forfait soirée tarif plein	367,00	311,92	62,38	374,30	20,00	1,99
<u>1.3.5 - Salle Capitulaire des Celliers Saint Julien</u>						
Tarif plein	23,44	21,08	4,22	25,30	20,00	7,94
Forfait soirée tarif plein	116,60	105,00	21,00	126,00	20,00	8,06
<u>1.3.6 - Saint Symphorien- Salle des Mariages</u>						
Tarif plein	28,64	25,30	5,06	30,36	20,00	6,01
Forfait soirée tarif plein	228,88	194,58	38,92	233,50	20,00	2,02
<u>1.3.7 - Annexe de la Milletière (petite salle)</u>						
Tarif plein	40,00	34,00	6,80	40,80	20,00	2,00
Forfait tarif plein 24 heures	385,40	327,58	65,52	393,10	20,00	2,00
Forfait journée (8h-20h)		204,17	40,83	245,00	20,00	
Forfait tarif plein 2 jours	513,90	436,92	87,38	524,30	20,00	2,02
Forfait tarif plein week-end	642,38	546,00	109,20	655,20	20,00	2,00
<u>1.3.8 - Grange de la Milletière (grande salle)</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Tarif plein	71,60	60,92	12,18	73,10	20,00	2,09
Forfait Journée		366,67	73,33	440,00	20,00	
<u>1.3.9 - Salle complémentaire exposant serre du Jardin Botanique</u>						
Tarif plein	12,36	10,50	2,10	12,60	20,00	1,94
Forfait soirée tarif plein		52,50	10,50	63,00	20,00	
<u>1.3.10 - Serre d'Orangerie du jardin botanique</u>						
Forfait soirée (18h-22h)		275,00	55,00	330,00	20,00	
Forfait tarif plein week-end (vendredi 18h - lundi 10h)	456,48	388,00	77,60	465,60	20,00	2,00
Forfait tarif plein 1 semaine	890,90	758,00	151,60	909,60	20,00	2,10
Forfait tarif plein 1 semaine supplémentaire	445,44	379,00	75,80	454,80	20,00	2,10
<u>1.3.11 - Auditorium bibliothèque municipale</u>						
Tarif plein	29,70	25,42	5,08	30,50	20,00	2,69
Forfait soirée tarif plein		389,67	77,93	467,60	20,00	
1.4 - SALLES DE SPECTACLE :						
Tarif à la journée exclusivement réservé à des manifestations culturelles						
Le mécanisme de réduction tarifaire déroge à la règle exposée en début de chapitre et se présente comme suit :						
<u>1.4.1 - Tarif plein</u>						
Salle Jean de Ockeghem	98,00	87,50	17,50	105,00	20,00	7,14
Location de piano salle Ockeghem	94,00	81,67	16,33	98,00	20,00	4,26

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Salle Jacques Villeret	98,00	87,50	17,50	105,00	20,00	7,14
Salle Polyvalente Centre de Vie du Sanitas	98,00	87,50	17,50	105,00	20,00	7,14
Forfait mobilisation technicien et régie technique	67,00	58,33	11,67	70,00	20,00	4,48
Forfait mobilisation technicien et régie technique (dimanche et jours fériés)	97,00	82,50	16,50	99,00	20,00	2,06
Forfait montage filage démontage (sans public)	49,00	41,67	8,33	50,00	20,00	2,04
<u>1.4.2 - Tarif réduit</u>						
Il est accordé aux manifestations présentant un intérêt public dans le cadre d'un partenariat formalisé.						
Salle Jean de Ockeghem	49,00	43,75	8,75	52,50	20,00	7,14
Salle Jacques Villeret	49,00	43,75	8,75	52,50	20,00	7,14
Salle Polyvalente Centre de Vie du Sanitas	49,00	43,75	8,75	52,50	20,00	7,14
<u>1.4.3 - Gratuité</u>						
Elle est accordée aux manifestations prolongeant une politique publique municipale dans le cadre d'un partenariat formalisé.						
<u>1.4.4 - La cour Ockeghem</u>						
Tarif unique	98,00	87,50	17,50	105,00	20,00	7,14
1.5 - LOCAUX DE REPETITIONS & DE CREATION ARTISTIQUE						
(Tarif ne bénéficiant d'aucune autre réduction)						
Salle polyvalente du Centre de vie du Sanitas, Salle Jacques Villeret						
- Tarif horaire	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
- 4 créneaux de 2 heures	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
- Forfait de 12 créneaux de 2 heures	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
1.6 - MAISON DES ASSOCIATIONS : Tarif horaire						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.6.1 - Salle 1</u>						
Tarif plein	7,54	6,42	1,28	7,70	20,00	2,12
<u>1.6.2 - Salle 2</u>						
Tarif plein	7,19	6,17	1,23	7,40	20,00	2,92
<u>1.6.3 - Salle 3</u>						
Tarif plein	7,19	6,17	1,23	7,40	20,00	2,92
<u>1.6.4 - Salle 4</u>						
Tarif plein	7,54	6,42	1,28	7,70	20,00	2,12
1.7 - SALLES DES ECOLES : Tarif horaire						
<u>1.7.1 - Salles de classes, d'arts plastiques, d'informatique, de bibliothèque, et cours d'école</u>						
Tarif plein	11,04	9,42	1,88	11,30	20,00	2,36
<u>1.7.2 - Salles de motricité</u>						
Tarif plein	17,93	15,25	3,05	18,30	20,00	2,06
<u>1.7.3 - Préaux couverts, salles polyvalentes</u>						
Tarif plein	24,82	21,08	4,22	25,30	20,00	1,93
<u>1.7.4 - Salles polyvalentes Raspail, Jean de la Fontaine, André Gide, Simone Veil</u>						
Tarif plein	44,14	37,50	7,50	45,00	20,00	1,95
1.8 - BOITE A LETTRES - Maison des Associations						
Gratuite pour la première année commencée						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- tarif annuel	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Les recettes seront constatées au 7083 024 I41 HT (TVA 20 %)						
1.9 - MATERIEL AUDIOVISUEL (à utiliser dans les salles municipales)						
- Sonorisation : à la journée	18,50	15,42	3,08	18,50	20,00	
- Rétroprojecteur : à la journée	16,50	13,75	2,75	16,50	20,00	
- Vidéo-projecteur et écran : tarif horaire	23,00	19,17	3,83	23,00	20,00	
Les recettes seront constatées aux 7083 HT - 311 C00, 313 C40, 314 C61, 201 W10, 024 I41 (TVA 20 %)10 (TVA 20%)						
1.10 - MOBILISATION DU PERSONNEL MUNICIPAL : Tarif horaire						
1.10.1 - Personnel d'entretien :						
de 7h à 22h, hors jours fériés	23,52	20,00	4,00	24,00	20,00	2,04
de 22h à 7h, dimanches et jours fériés	31,68	27,00	5,40	32,40	20,00	2,27
1.10.2 - Personnel technicien :						
de 7h à 22h, hors jours fériés	28,00	23,80	4,76	28,56	20,00	2,00
de 22h à 7h, dimanches et jours fériés	37,66	32,00	6,40	38,40	20,00	1,96
Les recettes seront constatées aux : 70848 HT - 311 C00, 201 W10, (TVA 20 %)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>2 - PRESTATIONS DU SERVICE MATERIEL ET FETES</p> <p>La Ville peut mettre du matériel à disposition des organisateurs de manifestations.</p> <p>Le service "Matériel et Fêtes" peut exécuter, à cette occasion, diverses prestations.</p> <p>Des cas de réduction ou de gratuité de location de matériel sont définis en fonction du statut de l'utilisateur, de la localisation de son siège social ou de la manifestation organisée, sous réserve d'appréciation du dossier déposé.</p> <p>2.1 - CONDITIONS TARIFAIRES</p> <p>2.1.1 - Demi-tarif</p> <p>Il peut être accordé aux utilisateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations dont le siège social est à Tours ou ayant une antenne locale à Tours - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local. <p>2.1.2 - Gratuité</p> <p>Elle peut être accordée dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les associations dont le siège social est à Tours ou ayant une antenne locale à Tours : une fois par an - les associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire - les comités de quartier (reconnus par la Ville) dans la limite de 6 manifestations par an pour mener des animations de quartier, et les centres socio-culturels ou espaces de vie sociale ayant passé une convention d'objectifs avec la Ville - les organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville. - les fêtes d'école maternelle, élémentaire et primaire de Tours, dans la limite de 2 manifestations par an. <p>2.1.3 - Majoration</p> <p>Une majoration de 50 % est appliquée aux entreprises et organisations menant des réunions et manifestations à vocation commerciale ou lucrative.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Les minorations et majorations sont arrondies au centime d'euro supérieur et sont calculées sur la base du hors taxe (HT) unitaire.						
Les tarifs représentent un forfait de 3 jours consécutifs de location. Au-delà de trois jours, chaque jour supplémentaire sera facturé à raison de 50 % du tarif unitaire de location sans transport, ni montage.						
Dans le cadre où une gratuité est accordée, dès lors que l'organisateur annule la manifestation la veille ou le jour même, il est tenu de payer jusqu'à 10 % de la valeur de la prestation.						
Le transport, montage et démontage sont à la charge de l'utilisateur. Toutefois, à titre exceptionnel, la Ville pourra envisager, sous réserve d'appréciation du dossier, la prise en charge de ces prestations.						
Les recettes seront constatées : 7083 020 W10 HT (TVA 20 %)						
2.2 - LOCATION DE MATERIEL (à venir chercher sur place)						
Nacelle élévatrice PMR	100,00	85,00	17,00	102,00	20,00	2,00
Conteneur 30 m3	6,00	5,42	1,08	6,50	20,00	8,33
Conteneur 20 m3	4,00	3,75	0,75	4,50	20,00	12,50
Grilles caddies	4,00	3,75	0,75	4,50	20,00	12,50
Drapeau	3,13	2,92	0,58	3,50	20,00	11,82
Pavillon	8,83	7,50	1,50	9,00	20,00	1,93
Trophée	12,47	10,83	2,17	13,00	20,00	4,25
Mât nu	41,05	35,00	7,00	42,00	20,00	2,31
Barrière métallique	4,15	3,75	0,75	4,50	20,00	8,43
Podium tubulaire (2 m x 2 m) le m², fourni avec 1 escalier	4,15	3,75	0,75	4,50	20,00	8,43
Praticable (2 m x 1 m) le m², fourni avec 1 escalier	4,68	4,17	0,83	5,00	20,00	6,84
Stand avec entourage	32,21	27,50	5,50	33,00	20,00	2,45
Table	4,69	4,17	0,83	5,00	20,00	6,61
Chaise	1,56	1,67	0,33	2,00	20,00	28,21
Banc	2,10	2,08	0,42	2,50	20,00	19,05

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Chalet	34,60	29,58	5,92	35,50	20,00	2,60
Tribune, la place	1,55	1,67	0,33	2,00	20,00	29,03
Barnum	156,90	133,75	26,75	160,50	20,00	2,29
Pagode	62,42	53,33	10,67	64,00	20,00	2,53
Scène mobile couverte	361,55	307,50	61,50	369,00	20,00	2,06
Escalier supplémentaire	2,59	2,50	0,50	3,00	20,00	15,83
2.3 - ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES						
<u>2.3.1 - Forum du logement étudiant</u>						
Stand à la journée - secteur privé		125,00	25,00	150,00	20,00	
Stand à la journée - secteur public ou associatif - GRATUIT						
Les recettes seront constatées à l'imputation 7083 555 I70						
<u>2.3.2 - Forum emploi</u>						
Stand à la journée - secteur privé		250,00	50,00	300,00	20,00	
Stand à la journée - secteur public ou associatif - GRATUIT						
Les recettes seront constatées à l'imputation 7083 61 I20						
2.4 - TRANSPORT DE MATERIEL						
Tours, par camion de 30 m3	33,26	28,33	5,67	34,00	20,00	2,22
Agglomération de Tours, par camion de 30 m3	65,48	55,83	11,17	67,00	20,00	2,32
2.5 - MONTAGE ET DEMONTAGE						
Drapeau	2,08	2,08	0,42	2,50	20,00	20,19

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Pavillon	4,69	4,17	0,83	5,00	20,00	6,61
Trophée	5,20	4,58	0,92	5,50	20,00	5,77
Mât nu	18,72	15,83	3,17	19,00	20,00	1,50
Barrière métallique	2,59	2,50	0,50	3,00	20,00	15,83
Podium tubulaire (2 m x 2 m) le m², fourni avec 1 escalier	2,09	2,08	0,42	2,50	20,00	19,62
Praticable (2 m x 1 m) le m², fourni avec 1 escalier	2,10	2,08	0,42	2,50	20,00	19,05
Stand avec entourage	20,78	17,92	3,58	21,50	20,00	3,46
Table	2,09	2,08	0,42	2,50	20,00	19,62
Chaise	1,04	1,25	0,25	1,50	20,00	44,23
Banc	1,56	1,33	0,27	2,00	20,00	1,92
Tribune, la place	2,09	2,50	0,50	3,00	20,00	43,54
Chalet	100,96	85,00	17,00	102,00	20,00	1,03
Barnum	13,51	11,67	2,33	14,00	20,00	3,63
Pagode	20,21	17,50	3,50	21,00	20,00	3,91
Scène mobile couverte	104,45	88,33	17,67	106,00	20,00	1,48
Escalier supplémentaire	1,56	1,67	0,33	2,00	20,00	28,21
2.6 - HEURES SUPPLEMENTAIRES - PERSONNEL TECHNICIEN						
entre 7h00 et 22h00, hors jours fériés	25,46	21,67	4,33	26,00	20,00	2,12
entre 22h00 et 7h00, dimanches et jours fériés	33,78	29,17	5,83	35,00	20,00	3,61
2.7 - VACATION PERSONNEL POUR INTERVENTION TECHNIQUE						
Forfait nettoyage	100,30	85,42	17,08	102,50	20,00	2,19

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - PARC AUTO						
3.1 - Prestations des ateliers mécaniques pour les collectivités ou établissements publics						
sous convention avec la Ville de Tours :						
Interventions pour maintenance et réparations sur tout véhicule						
Taux horaire de main d'œuvre mécanique/carrosserie	49,00	41,67	8,33	50,00	20,00	2,04
Les fournitures de pièces, produits divers, fluides et carburants, prestations sous-traitées, seront facturées au prix coutant.						
Les recettes seront constatées sous les imputations suivantes :						
_70876 020 W11 (Administration Générale)						
_70876 731 W11 (Eau et Assainissement)						
_70876 512 W11 (Eclairage Public)						
_70876 845 W11 (Voirie)						
_70876 847 W11 (Circulation)						
_70876 511 W11 (Espaces Verts Urbains)						
_70876 7222 W11 (Propreté Urbaine)						
_70876 7212 W11 (Collecte)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE MUNICIPAL IMPRIMERIE						
Les recettes seront constatées au 704 020 W22 HT (TVA 20 %)						
4.1 - PHOTOCOPIES						
4.1.1 - Photocopies noir et blanc						
Format A4 x 100	4,80	4,00	0,80	4,80	20,00	
Format A3 x 100	7,10	5,92	1,18	7,10	20,00	
4.1.2 - Photocopies couleurs						
Format A4 x 100	6,85	5,71	1,14	6,85	20,00	
Format A3 x 100	11,15	9,29	1,86	11,15	20,00	
4.2 - TRAITEMENT DE MISE SOUS PLI						
document x 100	4,20	3,50	0,70	4,20	20,00	
fourniture d'enveloppes (110 cm x 200 cm) x 100	5,70	4,75	0,95	5,70	20,00	
4.3 - LETTRAGE ADHESIF						
Forfait 1 m x 50 cm	12,52	10,43	2,09	12,52	20,00	
4.4 - PLASTIFICATION (A FROID OU A CHAUD)						
Pochette plastification A4 brillant	0,60	0,50	0,10	0,60	20,00	
Pochette plastification A3 brillant	0,90	0,75	0,15	0,90	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.5 - THERMORELIURE (dos carré collé)						
L'unité	1,10	0,92	0,18	1,10	20,00	
4.6 - PRESTATION P.A.O.						
Forfait horaire	22,19	18,49	3,70	22,19	20,00	
4.7 - PRESTATION DE FACONNAGE						
Forfait horaire assemblage ou finition ou massicotage	20,90	17,42	3,48	20,90	20,00	
4.8 - IMPRESSION GRAND FORMAT						
Format A2*1	6,60	5,50	1,10	6,60	20,00	
Format A1*1	13,20	11,00	2,20	13,20	20,00	
Format A0*1	26,40	22,00	4,40	26,40	20,00	

SYSTEMES D'INFORMATIONS

SOMMAIRE

<i>SERVICE INFORMATIQUE FACTURATION DE TRAVAUX.....</i>	292
<i>REDEVANCES OPERATEURS POUR OCCUPATION BATIMENTS PROPRIETE DE LA VILL</i>	293
<i>MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES.....</i>	296

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE INFORMATIQUE						
1.1 - Diffusion des listes électorales						
sur papier, par page de format A4	0,18	0,18		0,18		
support magnétique : CD	2,75	2,75		2,75		
envoi gratuit des listes électorales par messagerie électronique						
*tarifs définis par l'arrêté du 1er octobre 2001						
Les recettes seront constatées au 704.020.O10						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - REDEVANCES OPERATEURS						
2.1 - Principe tarifaire d'occupation du domaine public ou du domaine privé de la Ville par des opérateurs de téléphonie mobile, gestionnaires de patrimoine, organismes remplissant des missions de services publics ou de sécurité civile						
Le tarif de base comprend le système antenne et les moyens technologiques nécessaires au fonctionnement du relais, des tarifs pour des matériels supplémentaires. Pour tous les occupants, le tarif de base est modulé par l'IntégraScore en fonction de la typologie du site d'implantation. Pour les organismes remplissant des missions de service public, un coefficient sera appliqué spécifiquement sur le tarif de base. Pour les organismes remplissant des missions de sécurité civile, l'occupation est accordée à titre gracieux.						
<u>2.1.1 - Forfait d'instruction et d'installation en 1ère année uniquement pour tous les opérateurs quelque soit le lieu de l'implantation</u>						
Forfait d'instruction et d'installation	1 650,00	1 680,00		1 680,00		1,82
<u>2.1.2 - TARIFS DE BASE</u>						
2.1.2.1 - Dispositifs avec antennes visibles sur la base de 3 antennes						
Le câblage, goulottes, les fourreaux nécessaires à l'installation, un local technique ou zone technique < à 10 m2, la ou les baie(s) nécessaire(s) au fonctionnement de l'installation incluse(s) dans le local ou la zone technique, liaisons nécessaires au fonctionnement du relai, une antenne FH jusqu'à 0,60 cm de diamètre, une antenne GPS						
	8 000,00	8 160,00		8 160,00		2,00
2.1.2.2 - Dispositifs avec antennes non-visibles, quelque soit leur nombre						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Le câblage, les goulottes, les fourreaux nécessaires à l'installation, un local technique ou zone techniques < à 10 m2, la ou les baie(s) nécessaire(s) au fonctionnement de l'installation dans le local ou la zone technique, liaisons nécessaires au fonctionnement du relai, une antenne FH jusqu'à 0,60 cm de diamètre, une antenne GPS	8 000,00	8 160,00		8 160,00		2,00
2.2 - Tarifs moyens supplémentaires						
Antennes inférieures à 1,50 m de hauteur par antenne supplémentaire	440,00	449,00		449,00		2,05
Antennes supérieures à 1,50 m de hauteur par antenne supplémentaire	1 102,00	1 124,00		1 124,00		2,00
Antenne hertzienne (FH) inférieure à 0,60 m de diamètre, par antenne	660,00	673,00		673,00		1,97
Antenne hertzienne (FH) supérieure à 0,60 m de diamètre, par antenne	1 320,00	1 346,00		1 346,00		1,97
Superficie supplémentaire pour la zone ou le local technique, par m²	440,00	449,00		449,00		2,05
2.3 - Tarif de base pour l'occupation du domaine public ou privé de la Ville par de zones techniques mutualisées						
Dispositif pour l'installation sur une parcelle propriété de la Ville, d'une zone technique mutualisée en pied d'une infrastructure existante n'appartenant pas à la Ville, ni à un opérateur de téléphonie mobile, ni à un organisme remplissant des missions de services publics	4 000,00	4 080,00		4 080,00		2,00
Forfait non soumis à l'application de l'intégraScore						
2.4 - Coefficients modulateurs						
Applicable sur le tarif de base et les moyens complémentaires						
INTEGRAScore (cotations A à E) : indices pour coter la qualité de l'intégration des sites de radiotéléphonie mobile et leur impact sur le paysage. Application sur les tarifs de base et moyens supplémentaires.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>COTATION A : Installation sur une infrastructure non-dédiée à la téléphonie mobile (bâtiment...) SANS AUCUNE modification de l'architecture et ANTENNES INVISIBLES : intégration globale des équipements sans une aucune modification de l'architecture du site d'accueil : les aériens sont invisibles et ne nécessitent pas l'ajout de compositions structurelles extérieures (exemples : fausses cheminées, édile, colonnes en composite, bardage, ...) COEF de 0.75</p> <p>COTATION B : Installation sur une infrastructure non-dédiée à la téléphonie mobile (bâtiment ...) AVEC modification de l'architecture et antennes INVISIBLES : Intégration globale des équipements avec modification de l'architecture du site d'accueil : les aériens sont invisibles par l'ajout de compositions structurelles (exemples : fausses cheminées, édicule, colonne en composite, bardage, ...) COEF de 1</p> <p>COTATION C : Installation sur une infrastructure non-dédiée à la téléphonie mobile (bâtiment ...) AVEC modification de l'architecture et antennes VISIBLES : Installation des équipements sans intégration particulières, les aériens sont visibles (exemples : en bordure de toit terrasse, en pendulaire le long de la façade d'un bâtiment, sur un château d'eau, ...) COEF de 1.1</p> <p>COTATION D : Infrastructure dédiée à la téléphonie mobile (pylône monotube radômé) et antennes INVISIBLES : installation des équipements à l'intérieur du pylône, les aériens sont invisibles. COEF de 1.25</p> <p>COTATION E : Infrastructure dédiée à la téléphonie mobile (pylône treillis ou monotube) et antennes VISIBLES : installation des équipements sur le pylône treillis ou monotube, les aériens sont visibles. COEF. de 1.5</p> <p>Organismes exerçant une mission d'intérêt général ou de service public (GIE Taxis, réseau de transport, TMN) : coefficient 0,5</p> <p>Gratuité pour les organismes exerçant une mission de sécurité civile (ADRASEC, pompiers,...) Article L.2125-1 du code général de la propriété de la personne publique</p> <p>2.5 - Redevances auprès d'opérateurs de réseau bas débit pour la gestion d'objets connectés</p> <p>Installation d'une antenne</p>						
<p>Les recettes seront constatées à l'imputation : 70323 01 O40.</p>	550,00	561,00		561,00		2,00

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES PROPRIETES DE LA VILLE						
Installations techniques de télécommunication dans un bâtiment propriété de la mairie sur domaine public non routier (par m2)	450,00	459,00		459,00		2,00
Les recettes seront constatées à l'imputation : 752 78 O40						

AFFAIRES GENERALES

SOMMAIRE

<i>REDEVANCE D'EXPLOITATION DES TAXIS.....</i>	298
<i>ELECTIONS - ETAT CIVIL.....</i>	299
<i>CIMETIERES.....</i>	300
<i>MAIRIE DE QUARTIER DES FONTAINES BILLETTERIE.....</i>	310

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - TAXIS						
1.1 - REDEVANCE ANNUELLE DE STATIONNEMENT A COMPTE DU 1er JANVIER 2024						
Dûe par le titulaire de la licence taxi au 1er janvier de l'année.	114,50	117,00		117,00		2,18
Les recettes seront constatées à l'imputation 70321.94 A10						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - MATERIEL ELECTORAL ET AUTRES						
2.1 - TARIFS LOCATIONS URNE ET ISOLOIR						
Les recettes seront constatées à l'imputation 7083 022 A10, 70688 022 A10 et 752 022 A10						
<u>2.1.1 - Plein tarif</u>						
Location d'urne / unité / semaine	25,00	26,00		26,00		4,00
location isoloir à partir du 2ème (1er gratuit)	5,50	6,00		6,00		9,09
<u>2.1.2 - Demi-tarif accordé aux utilisateurs suivants :</u>						
Associations dont le siège social est à Tours ;						
Organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local.						
<u>2.1.3 - Gratuité accordée dans les cas suivants :</u>						
Associations dont le siège social est à Tours (une fois par an) ;						
Etablissements d'enseignement ;						
Organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé avec la Ville, des actions revêtant un intérêt public local (une fois par an).						
<u>2.1.4 - Tarif spécifique pour les élections de primaires de partis politiques :</u>						
Location d'urne						
Location isoloir à partir du 2ème (1er gratuit)	5,50	6,00		6,00		9,09
Mise à disposition salle	5,50	6,00		6,00		9,09
Forfait remboursement personnel	10,00	9,17	1,83	11,00	20,00	10,00
Aucun prêt d'enveloppe électorale						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - CIMETIERES						
3.1 - TARIFS DES CONCESSIONS (TVA à 0%)						
<u>3.1.1 - Concessions de terrain</u>						
3.1.1.1 - Achat ou renouvellement de concession 2m²						
Fosse, caveau ou enfeu						
Durée : 10 ans	170,00	174,00		174,00		2,35
Durée : 30 ans	544,00	556,00		556,00		2,21
Durée : 50 ans	1 480,00	1 510,00		1 510,00		2,03
3.1.1.2 - Achat ou renouvellement de concession 1m²						
Tous cimetières fosse et caveau petite dimension.						
Durée : 10 ans	85,00	87,00		87,00		2,35
Durée : 30 ans	272,00	278,00		278,00		2,21
Durée : 50 ans	740,00	755,00		755,00		2,03
<u>3.1.2 - Concessions cinéraires</u>						
3.1.2.1 - Achat ou renouvellement de concession cinéraire adulte						
Columbarium ; mini-case aménagée en sous-sol, enfouissement d'urne, enfouissement de cendres en réceptacle.						
Compétence communale						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Durée : 10 ans	262,00	268,00		268,00		2,29
Durée : 30 ans	824,00	842,00		842,00		2,18
Fourniture et pose gratuites d'un porte-fleurs sur simple demande.						
3.1.2.2 - Achat ou renouvellement de concession cinéraire enfant						
Columbarium enfant ou enfouissement de cendres en réceptacle (Cimetière Tours Sud uniquement)						
Durée : 10 ans	131,00	134,00		134,00		2,29
Durée : 30 ans	412,00	421,00		421,00		2,18
<u>3.1.3 - Conversion de concession</u>						
La conversion se fait obligatoirement pour une durée plus longue. Elle est gratuite.						
3.2 - REDEVANCES (TVA à 0%)						
<u>3.2.1 - Dépôt d'urne en dépositaire</u>						
Au cimetière de Tours Sud, à côté du crématorium, pour une durée maximum d'1 an.						
Montant mensuel	27,00	28,00		28,00		3,70
Tout mois commencé est dû en totalité.						
Les familles seront régulièrement sollicitées quant à la décision définitive :						
- retirer l'urne, sans autre frais						
- faire disperser les cendres dans le Jardin du Souvenir, moyennant le versement de la redevance d'entretien du Jardin des Souvenirs						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.2 - Dépôt de cercueil en caveau provisoire						
Tout dépôt en caveau provisoire n'excédant pas 48 heures est gratuit. Au delà de ce délai, le tarif est mensuel.						
Montant mensuel	54,00	56,00		56,00		3,70
Tout mois commencé est dû en totalité.						
Il est rappelé que pour tout dépôt en caveau provisoire excédant six jours*, la fourniture d'un cercueil hermétique est obligatoire.						
* Passé ce délai, en l'absence de cercueil hermétique, celui-ci sera immédiatement placé en terrain commun pour inhumation définitive.						
3.2.3 - Dispersion des cendres aux Jardins du Souvenir						
Redevance d'entretien des Jardins du Souvenir	69,00	70,00		70,00		1,45
Gratuit pour les enfants sans vie et jusqu'à 18 ans.						
3.2.4 - Gravure sur les stèles des jardins et autres lieux du souvenir						
Dans les Jardins du Souvenir sont érigées des stèles sur lesquelles les familles peuvent, si elles le désirent, faire graver le nom et l'initiale seulement de leurs défunts. Cette autorisation à graver est soumise au versement d'une redevance à la lettre.						
Montant par lettre pour une durée de 30 ans pour les adultes	5,00	6,00		6,00		20,00
Montant par lettre pour une durée de 15 ans pour les enfants (Jardin du Souvenir enfant de Tours-Sud)	2,50	3,00		3,00		20,00
La gravure proprement dite reste à la charge de la famille par le graveur de son choix.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.5 - Redevance de voirie						
Pour des raisons de sécurité et de salubrité publique, l'ouverture des caveaux se pratique à ciel ouvert à chaque fois que possible.						
Redevance d'ouverture dans l'allée	258,00	264,00		264,00		2,33
3.3 - VENTE D'OBJETS ET DE MONUMENTS (TVA à 20%)						
Sous réserve des disponibilités du moment.						
3.3.1 - Objets et monuments d'occasion						
La vente des objets et des monuments d'occasion est ouverte à tout demandeur sans distinction du lieu de destination des biens.						
Objets funéraires d'occasion (Christ, vases, jardinières, plaques)*	10,00	12,50	2,50	15,00	20,00	50,00
Passe-pied, cadre ciment d'occasion (toutes dimensions)	78,00	68,33	13,67	82,00	20,00	5,13
Porte de columbarium d'occasion	78,00	68,33	13,67	82,00	20,00	5,13
Dalle granit seule, monument enfant ou monument mini-case d'occasion	418,00	365,83	73,17	439,00	20,00	5,02
Ensemble en granito ou ensemble 4 branches granit d'occasion	245,00	215,00	43,00	258,00	20,00	5,31
Ensemble en granit d'occasion	747,00	654,17	130,83	785,00	20,00	5,09
Monument enfant en ciment d'occasion	47,00	40,83	8,17	49,00	20,00	4,26
Exposition des monuments et objets au cimetière La Salle. *Dans la limites des stocks disponibles.						
3.3.2 - Caveaux, enfeus						
3.3.2.1 - Caveaux, enfeus neufs						
Caveau traditionnel ou autonome* 1 case	1 089,00	1 044,17	208,83	1 253,00	20,00	15,06
Caveau traditionnel ou autonome* 2 cases	1 791,00	1 716,67	343,33	2 060,00	20,00	15,02
Caveau traditionnel ou autonome* 3 cases	2 504,00	2 400,00	480,00	2 880,00	20,00	15,02

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Caveau enfant (Cimetière La Salle ou Tours Sud)	301,00	288,33	57,67	346,00	20,00	14,95
Enfeu autonome simple	1 089,00	1 044,17	208,83	1 253,00	20,00	15,06
Enfeu autonome double	1 791,00	1 716,67	343,33	2 060,00	20,00	15,02
* Pré-semelle incluse, obligatoire à Tours Sud ou lorsque la nature du sol l'imposera.						
3.3.2.2 - Caveaux, enfeus d'occasion						
Caveau traditionnel d'occasion, la case	536,00	469,17	93,83	563,00	20,00	5,04
Caveau autonome d'occasion remis aux normes, la case	665,00	583,33	116,67	700,00	20,00	5,26
Caveau enfant d'occasion (Cimetière La Salle ou Tours Sud)	204,00	179,17	35,83	215,00	20,00	5,39
Enfeu autonome d'occasion remis aux normes, la case	665,00	583,33	116,67	700,00	20,00	5,26
3.3.2.3 - Matériel de mise aux normes de caveau ou enfeu autonome						
Kit de mise aux normes (Pour les caveaux ou enfeus installés par la Ville de Tours uniquement)	154,00	147,50	29,50	177,00	20,00	14,94
3.3.2.4 - Dalles de caveaux						
Dalle de caveaux neuve	20,00	23,00		23,00		15,00
3.3.3 - Fournitures d'exhumation						
Boîte à ossements en bois (0,40 m à 1m)	55,00	49,17	9,83	59,00	20,00	7,27
Cercueil avec poignées (1,20 m à 1,80m)	143,00	163,33	32,67	196,00	20,00	37,06
Housse de transport (Si nécessaire)	52,00	47,50	9,50	57,00	20,00	9,62
Cendrier cinéraire	47,00	43,33	8,67	52,00	20,00	10,64
Boîte de transport d'urne	18,00	16,67	3,33	20,00	20,00	11,11
3.4 - TRAVAUX, PRESTATIONS D'INHUMATION OU D'EXHUMATION (TVA à 20%)						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>3.4.1 - Creusement de fosse (Moyens de sécurité, comblement, sablage, finition et repérage de la concession)</u>						
Creusement 1 place	546,00	523,33	104,67	628,00	20,00	15,02
Creusement 2 places	649,00	622,50	124,50	747,00	20,00	15,10
Creusement 3 places	871,00	835,00	167,00	1 002,00	20,00	15,04
Fosse enfant	83,00	79,17	15,83	95,00	20,00	14,46
Creusement pour une urne	83,00	79,17	15,83	95,00	20,00	14,46
<u>3.4.2 - Ouverture et fermeture de caveau, d'enfeu, de mini-case (hors dépose ou repose de monument)</u>						
Ouverture et fermeture d'un caveau ou d'un enfeu (En cas d'ouverture par devant, frais de voirie en sus, Cf. 3.2.5)	197,00	189,17	37,83	227,00	20,00	15,23
Ouverture et fermeture d'une mini-case (Hors monument)	60,00	57,50	11,50	69,00	20,00	15,00
Glissement de dalle pour dépôt d'urne	161,00	155,00	31,00	186,00	20,00	15,53
<u>3.4.3 - Dépose de monument</u>						
Monument adulte	347,00	332,50	66,50	399,00	20,00	14,99
Monument enfant	80,00	76,67	15,33	92,00	20,00	15,00
Plaque ou plaque de columbarium (pour gravure hors cimetière)	44,00	42,50	8,50	51,00	20,00	15,91
Monument sur une mini-case	117,00	112,50	22,50	135,00	20,00	15,38
Passe-pied	117,00	112,50	22,50	135,00	20,00	15,38
<u>3.4.4 - Pose de monument</u>						
Monument granit	348,00	333,33	66,67	400,00	20,00	14,94
Monument 4 branches avec ou sans stèle	158,00	151,67	30,33	182,00	20,00	15,19

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Dalle ou cadre simple ciment ou granit	158,00	151,67	30,33	182,00	20,00	15,19
Monument sur mini-case	140,00	134,17	26,83	161,00	20,00	15,00
Monument enfant	85,00	81,67	16,33	98,00	20,00	15,29
Plaque (non fournie)	44,00	42,50	8,50	51,00	20,00	15,91
Plaque de columbarium pour travaux supplémentaires	52,00	50,00	10,00	60,00	20,00	15,38
Passe pied (non fourni)	105,00	100,83	20,17	121,00	20,00	15,24
<u>3.4.5 - Dépose et repose de monument existant</u>						
Monument	695,00	641,67	128,33	770,00	20,00	10,79
Stèle avec ou sans croix, avec joints ou gougeonnage	103,00	99,17	19,83	119,00	20,00	15,53
Monument sur mini-case	211,00	202,50	40,50	243,00	20,00	15,17
Plaque de columbarium pour travaux supplémentaires (columbarium ciment ou granit)	62,00	60,00	12,00	72,00	20,00	16,13
Passe-pied	144,00	138,33	27,67	166,00	20,00	15,28
Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement fosse 1 place	1 056,00	1 012,50	202,50	1 215,00	20,00	15,06
Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement fosse 2 places	1 164,00	1 115,83	223,17	1 339,00	20,00	15,03
Forfait dépose et repose du monument (hors passe-pied) + creusement fosse 3 places	1 299,00	1 245,83	249,17	1 495,00	20,00	15,09
<u>3.4.6 - Evacuation (avec traitement des déchets)</u>						
Monument adulte ou stèle après démontage	89,00	85,83	17,17	103,00	20,00	15,73
Monument ou stèle enfant	40,00	38,33	7,67	46,00	20,00	15,00
Evacuation de terre jusqu'à 1 m3	89,00	85,00	17,00	102,00	20,00	14,61
<u>3.4.7 - Entretien des monuments</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Réfection de joints et raccords sur monuments ciment, granit, calcaire	197,00	189,17	37,83	227,00	20,00	15,23
Réfection de joints avec démontage	228,00	219,17	43,83	263,00	20,00	15,35
Hydrofuge sur monuments poreux avec lavage	117,00	112,50	22,50	135,00	20,00	15,38
Hydrofuge sur chapelle avec lavage	358,00	343,33	68,67	412,00	20,00	15,08
Gravillonnage dans cadre simple ou monument 4 branches	63,00	60,83	12,17	73,00	20,00	15,87
Chape + gravillonnage dans cadre simple ou monument 4 branches	105,00	100,83	20,17	121,00	20,00	15,24
Ensablage d'une fosse et aménagement d'un tumulus	67,00	64,17	12,83	77,00	20,00	14,93
Lavage monument ciment ou granit (sous réserve de bon état)	129,00	124,17	24,83	149,00	20,00	15,50
Lavage monument enfant ou d'un passe pied seul	67,00	64,17	12,83	77,00	20,00	14,93
Redressement d'un monument avec ou sans démontage	389,00	373,33	74,67	448,00	20,00	15,17
Redressement d'un passe-pied	66,00	63,33	12,67	76,00	20,00	15,15
<u>3.4.8 - Prestation d'exhumation</u>						
Vacation de police	10,00	10,00		10,00		
Demi vacation de police	20,00	20,00		20,00		
Relèvement, traitement, rassemblement, conditionnement (le tarif comprend l'élimination des matériaux et enveloppes d'origine après exhumation) :						
Par corps : cercueil inférieur ou égal à 0,80 m	101,00	96,67	19,33	116,00	20,00	14,85
Par corps : cercueil supérieur à 0,80 m	200,00	193,33	38,67	232,00	20,00	16,00
Par boîte à ossements de restes mortels déjà réunis inférieure ou égale à 0,80 m	101,00	96,67	19,33	116,00	20,00	14,85
Les fournitures, la crémation éventuelle, et le transport ne sont pas inclus.						
Sortie du caveau provisoire :						
Cercueil inférieur à 0,80 m	33,00	31,67	6,33	38,00	20,00	15,15
Cercueil égal ou supérieur à 0,80 m	66,00	63,33	12,67	76,00	20,00	15,15
Elimination des matériaux et enveloppes d'origine après exhumation :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Montant par niveau	37,00	35,83	7,17	43,00	20,00	16,22
<u>3.4.9 - Autres prestations</u>						
Identification de concession	27,00	25,83	5,17	31,00	20,00	14,81
Comblement de fosse avec aménagement d'un tumulus	67,00	65,00	13,00	78,00	20,00	16,42
Prestation ponctuelle sans intervention majeure	29,00	27,50	5,50	33,00	20,00	13,79
<u>3.4.10 - Transport (TOURS et dans un rayon de 15 km) sous réserve des disponibilités du service</u>						
Montant du transport	114,00	110,00	22,00	132,00	20,00	15,79
<u>3.4.11 - Portage ponctuel, par agent et sous réserve des disponibilités du service</u>						
Montant pour un agent	21,00	20,00	4,00	24,00	20,00	14,29
La gratuité d'une concession peut être accordée pour des personnes ayant rendu des services exceptionnels à la Ville de Tours ou donné leur vie pour la Nation.						
Il est possible de procéder à la conversion ou à la rétrocession d'une concession, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, article L2223-16, et au règlement général des cimetières de la ville de Tours.						
La vente des objets et des monuments d'occasion est ouverte à tout demandeur sans distinction du lieu de destination des biens.						
Les recettes seront constatées aux imputations suivantes :						
Pour le budget ville :						
Produits des Concessions funéraires : imputation 70311 025 A60						
Redevances Communales: imputation 70312 025 A60						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Participation des Anciens Combattants : imputation 74718 025 A60						
Pour le budget annexe des prestations cimetières :						
Travaux et prestations : imputation 706 026 A62						
Vente d'objets et de monuments : imputation 707 026 A62						
Portage ponctuel : imputation 7084 026 A62						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - Billeteries spectacles jeune public						
4.1 - "Jeune Public"						
Billetterie pour les spectacles jeune public à l'espace Jacques Villeret Tarifs applicables de Septembre 2023 à Août 2024	4,50	4,70		4,70		4,44
Billetterie pour les spectacles jeune public scolaire - Prix par enfant Tarifs applicables de Septembre 2023 à Août 2024	1,00	1,00		1,00		
Billetterie pour les spectacles jeune public à l'espace Jacques Villeret Tarifs applicables de Septembre 2024 à Août 2025	4,70	5,00		5,00		6,38
Billetterie pour les spectacles jeune public scolaire - Prix par enfant Tarifs applicables de Septembre 2024 à Août 2025	1,00	1,00		1,00		
Gratuité pour adulte accompagnateur scolaire, centres de loisirs Pour les centres de loisirs et groupe	3,50	3,50		3,50		
4.2 - "Adultes"						
- Adultes	8,00	8,00		8,00		
- Etudiants, groupe 6 personnes minimum, moins 18 ans	6,00	6,00		6,00		
- Demandeur d'emploi, titulaire RSA /contrat aidé, bénéficiaire service civique et détenteur Passeport Culturel étudiant (PCE)	5,00	5,00		5,00		
Les recettes de billetterie sont imputées au : 7062.311.A73						

COMMUNICATION

SOMMAIRE

<i>VENTE D'ARTICLES PROMOTIONNELS.....</i>	312
---	------------

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - VENTES D'ARTICLES						
1.1 - VENTES D'ARTICLES PROMOTIONNELS "VILLE DE TOURS"						
Magnet (l'unité)	3,00	3,00		3,00		
Porte-clé (l'unité)	5,00	5,00		5,00		
Crayons de couleur (l'unité)	3,00	3,00		3,00		
Mug (l'unité)	6,50	6,50		6,50		
T-shirt (l'unité)	15,00	15,00		15,00		
Casquette (l'unité)	6,90	6,90		6,90		
Montre (l'unité)	16,20	16,20		16,20		
Petit sac à dos (l'unité)	16,20	16,20		16,20		
<p>Tout envoi d'article(s) suite à une commande sera refacturé au destinataire selon les tarifs d'affranchissement et d'expédition en vigueur de la Poste ou du transporteur.</p>						
1.2 - VENTE D'ARTICLES DIVERS MANIFESTATIONS						
<u>1.2.1 - Prix de vente au public</u>						
Mug porcelaine	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
Tee-shirt adulte	16,90	14,08	2,82	16,90	20,00	
Carnets quali A5	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	
Carnets A6 élastique	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
Carnet dépliant 100*150	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Essuie-lunettes	5,50	4,58	0,92	5,50	20,00	
Totebags	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
Magnets	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
Crayon bois seul	2,70	2,25	0,45	2,70	20,00	
Crayon bois par 2 dans étui	6,70	5,58	1,12	6,70	20,00	
Porte clé	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
Mug thermos + fourreau	9,80	8,16	1,64	9,80	20,00	
2 tasses à café + soucoupes	18,90	15,75	3,15	18,90	20,00	
Affiche	4,90	4,08	0,82	4,90	20,00	
1.2.2 - Prix de vente revendeurs (commerçants)						
Mug porcelaine	3,20	2,66	0,54	3,20	20,00	
Tee-shirt adulte	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
Carnets quali A5	5,00	4,16	0,84	5,00	20,00	
Carnets A6 élastique	4,60	3,83	0,77	4,60	20,00	
Carnet dépliant 100*150	2,00	1,66	0,34	2,00	20,00	
Essuie-lunettes	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
Totebags	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
Magnets	1,40	1,17	0,23	1,40	20,00	
Crayon bois seul	1,50	1,25	0,25	1,50	20,00	
Crayon bois par 2 dans étui	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
Porte clé	2,00	1,66	0,34	2,00	20,00	
2 tasses à café + soucoupes	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
Affiche	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	

PATRIMOINE VEGETAL ET BIODIVERSITE

SOMMAIRE

<i>DECORS FLORAUX, FOURNITURE DE PLANTS.....</i>	<i>315</i>
<i>ANIMAUX.....</i>	<i>317</i>
<i>ANIMATIONS ET VISITES GUIDEES.....</i>	<i>320</i>
<i>BOIS ET PRODUITS DERIVES.....</i>	<i>321</i>
<i>OCCUPATIONS TEMPORAIRES DANS LES PARCS ET JARDINS.....</i>	<i>323</i>
<i>PATRIMOINE ARBORE URBAIN.....</i>	<i>325</i>
<i>PRODUITS DE RECOLTE ET PRESTATIONS.....</i>	<i>327</i>
<i>MATERIELS ET ENGINS POUR TRAVAUX EN REGIE.....</i>	<i>329</i>
<i>OUVRAGES ET ARTICLES SUR LES THEMES DES PARCS ET JARDINS, NATURE ET BI</i>	<i>331</i>

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - DECORS FLORAUX, FOURNITURE DE PLANTS						
1.1 - LOCATION DE DECORS ET DE PLANTES						
<u>1.1.1 - DECORS FLORAUX POUR MANIFESTATIONS DIVERSES</u>						
Forfait de prise en charge et transport	235,00	200,00	40,00	240,00	20,00	2,13
Plantes à l'unité		13,64	1,36	15,00	10,00	
<u>1.1.2 - PLANTES POUR DECORS DE MANIFESTATIONS D'INTERET METROPOLITAIN</u>						
Forfait de prise en charge	140,00	125,00	25,00	150,00	20,00	7,14
Plantes à l'unité		13,64	1,36	15,00	10,00	
<u>1.1.3 - PLANTES SUR TIGE</u>						
Forfait location saison estivale	16,00	18,33	3,67	22,00	20,00	37,50
Pour la réalisation des décors floraux et la location de plantes, toute dégradation perte ou vol de plantes ou d'accessoires (ex. tuteur, cache-pot, soucoupe ...) sera facturé au demandeur au prix coûtant de remplacement.						
Les recettes sont encaissées au 7083.511 V30 HT						
1.2 - VENTE DE PLANTES						
<u>1.2.1 - FOURNITURE DE PLANTES</u>						
Ces tarifs sont appliqués dans le cadre de fournitures de plantes à diverses collectivités ou organismes publics, pour la valorisation de dotations et pour le chiffrage des préjudices.						
1.2.1.1 - Plantes pour décors permanents						
Grandes plantes vertes (1,80 m à 2,00 m)	33,50	30,91	3,09	34,00	10,00	1,49
Moyennes plantes vertes (1,00 m à 1,70 m)	22,15	20,91	2,09	23,00	10,00	3,84

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Petites plantes vertes ou fleuries (0,50 m à 0,90 m)	10,00	10,00	1,00	11,00	10,00	10,00
1.2.1.2 - Plantes annuelles et bisannuelles						
L'unité prête à planter issue de bouture, semis ou division	0,50	0,59	0,06	0,65	10,00	30,00
1.2.1.3 - Chrysanthèmes						
Potée traditionnelle	3,00	2,73	0,27	3,00	10,00	
Pyramide, cascade	13,90	12,64	1,26	13,90	10,00	
1.2.1.4 - Plantes vivaces, graminées et plants potagers						
L'unité	0,60	0,82	0,08	0,90	10,00	50,00
1.2.1.5 - Potées fleuries						
L'unité		9,09	0,91	10,00	10,00	
La ville se réserve la possibilité d'accorder ponctuellement son soutien à l'octroi de décors temporaires pour les évènements les plus emblématiques en terme d'image et de rayonnement de la Ville						
En outre, la fourniture de plantes à titre gracieux pourra être accordée à titre de dotation exceptionnelle pour :						
- les établissements scolaires de Tours						
- les premières installations de bacs collectifs ou jardins partagés préalablement autorisés sur l'espace public						
- les établissements ou projets à vocation d'intégration sociale de publics fragilisés						
- Les projets associatifs qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général						
-Les manifestations initiées ou soutenues par la Ville						
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toute convention afférente à ces fournitures.						
Les Recettes seront encaissées au 7028.511 V30						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - ANIMAUX						
2.1 - MAMMIFERES						
<u>2.1.1 - Ane (Equus asinus) :</u>						
moins d'1 an	255,00	231,36	23,14	254,50	10,00	
Adulte	331,00	300,91	30,09	331,00	10,00	
<u>2.1.2 - Chèvre (Capra hircus)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	48,50	44,09	4,41	48,50	10,00	
Adulte	46,00	41,82	4,18	46,00	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	45,00	40,91	4,09	45,00	10,00	
Adulte	50,00	45,45	4,55	50,00	10,00	
<u>2.1.3 - Mouton (Ovis aries)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	37,50	34,09	3,41	37,50	10,00	
Adulte	55,50	50,45	5,05	55,50	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	98,00	89,09	8,91	98,00	10,00	
Adulte	98,00	89,09	8,91	98,00	10,00	
<u>2.1.4 - Lama (Lama glama)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 2 ans	33,00	454,55	45,45	500,00	10,00	
Adulte	11,50	363,64	36,36	400,00	10,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Femelle						
Age inférieur ou égal à 2 ans	44,50	545,45	54,55	600,00	10,00	
Adulte	11,50	272,73	27,27	300,00	10,00	
<u>2.1.5 - Lapin de race (Oryctolagus cuniculus)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	13,50	27,27	2,73	30,00	10,00	122,22
Adulte	32,50	29,54	2,96	32,50	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	14,00	36,36	3,64	40,00	10,00	185,71
Adulte	36,00	32,73	3,27	36,00	10,00	
2.2 - OISEAUX						
<u>2.2.1 - Poule (Gallus gallus)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	16,00	14,54	1,46	16,00	10,00	
Adulte	30,00	27,27	2,73	30,00	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	14,00	12,73	1,27	14,00	10,00	
Adulte	24,50	22,27	2,23	24,50	10,00	
<u>2.2.2 - Dindon (Meleagris gallopavo)</u>						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	11,50	10,45	1,05	11,50	10,00	
Adulte	26,50	24,09	2,41	26,50	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	11,50	10,45	1,05	11,50	10,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Adulte	24,00	21,82	2,18	24,00	10,00	
2.2.3 - Pintade (Numida meleagris)						
Mâle						
Age inférieur ou égal à 1 an	8,50	7,73	0,77	8,50	10,00	
Adulte	12,50	11,36	1,14	12,50	10,00	
Femelle						
Age inférieur ou égal à 1 an	8,50	7,73	0,77	8,50	10,00	
Adulte	15,50	14,09	1,41	15,50	10,00	
<p>Avant de concrétiser la transaction, il sera demandé à l'acquéreur de s'engager à respecter des conditions de transport appropriées à l'espèce dont la cession est envisagée, selon la législation en vigueur.</p> <p>Les animaux cédés peuvent faire l'objet d'une livraison par le service chargé des parcs animaliers sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire ; dans ce cas, les tarifs seront soumis à une majoration égale à 20% appliquée sur le montant initial.</p> <p>Au delà de ce barème de tarifs unitaires, la Ville pourra être amenée à déterminer des tarifs par lot de plusieurs unités dans le cas de surplus et d'opportunité de transaction (minimum 3)</p> <p>Des dons et échanges sont privilégiés pour favoriser le renouvellement du cheptel et limiter la consanguinité avec des parcs zoologiques ou des personnes physiques ou morales référencées par des associations oeuvrant pour la préservation des espèces animales domestiques en voie de disparition.</p> <p>Les recettes seront encaissées au 7088 511 V61</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - ANIMATIONS						
3.1 - ANIMATIONS A THEME : ESPACES VERTS ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE						
Cette prestation se déroule dans les parcs et jardins de la Ville et n'est proposée que pour des groupes constitués et sur réservation (1h à 2h30). La gratuité est accordée aux accompagnateurs du groupe.						
Forfait groupe de 5 à 25 personnes		83,33	16,67	100,00	20,00	
Forfait groupe de 26 à 40 personnes		150,00	30,00	180,00	20,00	
La gratuité est accordée :						
- aux établissements scolaires de Tours ou d'enseignement supérieur du territoire métropolitain						
- aux gestionnaires de jardins ou parcs similaires						
- aux organismes à vocation médico-sociale						
- dans le cadre de projets à vocation d'intégration sociale de publics fragilisés						
- dans le cadre d'évènements ou actions organisés par la Ville						
Les recettes seront constatées au 70632.511 V70						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4 - BOIS ET PRODUITS DERIVES						
Les tarifs suivants concernent l'ensemble des massifs forestiers et boisements urbains et péri-urbains appartenant à la Ville : forêt de Preuilly, parc d'Azay-le-Ferron, parcs forestiers de Larcay-les-Hâtes, autres boisements et parcs urbains.						
Les tarifs suivants concernent de faibles volumes de bois dont la vente est limitée pour les particuliers à 30 m3 par an et par domiciliation.						
4.1 - Produits non transformés (sur pied) sur parcelle						
Brins de taillis ou de franc-pied =7 cm, le stère :	11,00	10,00	2,00	12,00	20,00	9,09
Têtes de chênes, le stère	9,00	8,33	1,67	10,00	20,00	11,11
Brins ligneux divers dont diamètre = 7 cm, le stère	2,00	2,08	0,42	2,50	20,00	25,00
Bois de qualité ou essence horticole précieuse, le m3	156,00	137,50	27,50	165,00	20,00	5,77
4.2 - Produits transformés (abattus et débités)						
4.2.1 - Grume de bois d'œuvre :						
4.2.1.1 - Chêne						
de très bonne qualité (tranchage, merrains), le m3	241,00	210,83	42,17	253,00	20,00	4,98
de bonne qualité (sciage menuiserie), le m3	171,00	150,00	30,00	180,00	20,00	5,26
de moyenne qualité (charpente), le m3	75,00	65,83	13,17	79,00	20,00	5,33
de basse qualité (traverses et palettes), le m3	40,00	35,00	7,00	42,00	20,00	5,00
4.2.1.2 - Autres feuillus						
de bonne qualité, le m3	111,00	97,50	19,50	117,00	20,00	5,41
de basse qualité, le m3	35,00	30,83	6,17	37,00	20,00	5,71

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.2.1.3 - Résineux						
de bonne qualité (douglas, séquoia, cèdre, etc), le m3	60,00	52,50	10,50	63,00	20,00	5,00
de basse qualité (pin), le m3	30,00	26,25	5,25	31,50	20,00	5,00
4.2.1.4 - Chablis d'essence d'ornement qualité sciage menuiserie						
le m3	111,00	96,67	19,33	116,00	20,00	4,50
4.3 - Bois de chauffage forestier ou d'élagage						
<u>4.3.1 - de bonne qualité : (chêne, charme, robinier faux-acacia, etc)</u>						
le stère en 1 mètre de longueur	50,00	47,73	4,77	52,50	10,00	5,00
le stère en 2 mètres de longueur	37,00	35,45	3,55	39,00	10,00	5,41
<u>4.3.2 - de moyenne qualité : (châtaignier, érable, tilleul, platane, marronnier, peuplier, etc)</u>						
le stère en 1 mètre de longueur	20,00	19,09	1,91	21,00	10,00	5,00
le stère en 2 mètres de longueur	11,00	10,45	1,05	11,50	10,00	4,55
<u>4.3.3 - de basse qualité : (bois secs, incendiés, volis, produit d'élagage, branches cassées, résineux, etc)</u>						
le stère en 1 mètre de longueur	12,00	11,36	1,14	12,50	10,00	4,17
le stère en 2 mètres de longueur	7,00	6,82	0,68	7,50	10,00	7,14
Les recettes seront constatées au 7022 76 V40 ou 7028 511 V41 si la provenance n'est pas forestière						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
5 - OCCUPATIONS TEMPORAIRES DANS LES PARCS ET JARDINS						
5.1 - OCCUPATION POUR ACTIVITES A CARACTERE COMMERCIAL OU A DEMARCHE PUBLICITAIRE						
<u>5.1.1 - Occupation d'un emplacement pour un évènement isolé :</u>						
Le forfait de 10m ² par jour		25,00		25,00		
<u>5.1.2 - Utilisation récurrente d'un site ou jardin par un guide, praticien ou autre intervenant. La récurrence s'entend à compter de 3 utilisations dans l'année</u>						
Le forfait pour 3 visites ou interventions	15,00	15,00		15,00		
L'unité supplémentaire	5,00	5,00		5,00		
5.2 - OCCUPATION D'UN ESPACE VERT OU ESPACE D'EXPOSITIONS BOTANIQUES						
<u>5.2.1 - Le forfait par jour selon classification des espaces figurant dans le règlement des espaces verts, parcs, jardins et aires de loisirs de plein air :</u>						
Jardin historique		250,00		250,00		
Jardin de quartier		150,00		150,00		
Espaces de loisirs		200,00		200,00		
Autres espaces verts		75,00		75,00		
<u>5.2.2 - Le forfait par demi-journée dans un espace d'expositions botaniques</u>						
Serres de collections Biodivers	75,00	90,00		90,00		20,00
Les sites et emplacements possibles pour des activités n'ayant pas de portée publique sont laissés à l'appréciation de la Ville.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>La Ville se réserve le droit d'accorder expressément la gratuité sous réserve des dispositions de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.</p> <p>Toute annulation devra être formalisée par écrit 7 jours avant la date de début de l'occupation. A défaut, le montant de la redevance restera dû.</p> <p>5.3 - CONCESSION DU DROIT DE CHASSE</p> <p>Location de la concession du droit de chasse en forêt de Tours-Preuilly (la saison)</p> <p>Le tarif sera actualisé chaque année durant l'été conformément à la formule d'indexation prévue au cahier des charges de la concession du droit de chasse.</p> <p>Les recettes seront constatées au 7028.76.V00</p>		41 186,63	8 237,33	49 423,96	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6 - PATRIMOINE ARBORE URBAIN						
6.1 - PREJUDICES D'ATTEINTE A L'INTEGRITE DES ARBRES						
La quantification des sujets correspondant aux dons monétaires octroyés à la Ville en faveur de son verdissement est établie sur la base du coût de plantation d'un arbre ou d'un grand arbuste. Elle peut ainsi être intégrée dans les conventions de mécénat afférentes.						
Les mesures de réparations des dommages sur le patrimoine arboré sont les suivantes :						
Dans un premier temps, le calcul du préjudice causé aux arbres et arbustes ayant subi un dommage est réalisé par le biais du barème de l'arbre, consultable par tous sur le site www.baremedelarbre.fr/ . Ce barème a été approuvé lors du Conseil Municipal du 14/12/2022.						
Dans un second temps, des frais annexes peuvent s'ajouter selon les perspectives de conservation du sujet. La possibilité de son maintien est examinée et donne lieu au paiement d'un diagnostic. Ensuite, s'il s'avère que l'altération subie est trop importante pour garder le sujet, des frais d'abattage, de dessouchage et de plantation seront également à prendre en compte.						
6.1.1 - Diagnostic phytosanitaire						
Afin de déterminer le devenir d'un arbre suite aux altérations dont il a fait l'objet, un diagnostic est réalisé:						
- L'unité	720,00	600,00	120,00	720,00	20,00	
6.1.2 - Prestations d'abattage et de dessouchage						
S'il s'avère qu'un arbre impacté par des dégradations ne peut survivre ou présente un risque, il devra être remplacé. Pour cela il doit au préalable être abattu et dessouché						
- Abattage d'un arbre ou d'un arbuste	540,00	450,00	90,00	540,00	20,00	
- Dessouchage	480,00	400,00	80,00	480,00	20,00	
En cas de nécessité de remplacement d'un arbre ou d'un arbuste, un coût de plantation s'ajoute à la valeur du préjudice.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
6.1.3 - Forfait de plantation pour un arbuste (sujet atteignant plus de 4 mètres à l'âge adulte)						
Ce forfait de plantation intègre :	400,00	400,00		400,00		
- l'ouverture d'un trou de plantation, - la fourniture de terre végétale ou d'un substrat de bonne qualité, - la fourniture et plantation d'un arbuste de force moyenne, - la maintenance d'une durée d'un an						
6.1.4 - Forfait de plantation pour un arbre (sujet atteignant plus de 7 mètres à l'âge adulte)						
Ce forfait de plantation intègre :	800,00	800,00		800,00		
- l'ouverture d'un trou de plantation, - la fourniture de terre végétale ou d'un substrat de bonne qualité, - la fourniture et plantation d'un arbre feuillu en tige ou en cépée, ou d'un conifère, - la maintenance d'une durée d'un an						
6.2 - VALORISATION DES DONNS ET MECENATS						
La quantification des sujets correspondant aux dons monétaires octroyés à la Ville en faveur de son verdissement est établie sur la base du coût de plantation d'un arbre ou d'un grand arbuste. Elle peut ainsi être intégrée dans les conventions de mécénat afférentes. Les forfaits de plantation pour arbustes (6.1.3) ou pour arbres (6.1.4) servent de référence pour le chiffrage des dons et actions de mécénats						
6.3 - PRESTATIONS D'ENTRETIEN EN URGENCE SUR LES ARBRES						
Ce tarif est appliqué dans le cadre d'interventions en urgence sur des sites où des sujets présentent une menace pour la sécurité publique hors propriétés communales.						
Forfait de prise en charge de l'intervention (matériel compris)	253,00	291,67	58,33	350,00	20,00	38,34
Ce forfait sera complété par un décompte des heures de main d'œuvre réalisées selon le coût moyen horaire par grade des agents municipaux						
Les recettes seront encaissées au 704 511 V00 HT						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
7 - PRODUITS DE RECOLTES ET PRESTATIONS						
7.1 - Produits de récoltes						
<u>7.1.1 - Cucurbitacées :</u>						
Potimarron et courges (différentes variétés) - La pièce	2,70	2,56	0,14	2,70	5,50	
Potiron- La pièce	4,50	4,27	0,23	4,50	5,50	
Coloquinte - La pièce	0,50	0,47	0,03	0,50	5,50	
<u>7.1.2 - Légumes variés :</u>						
La cagette de 10 à 15 kg	40,00	37,91	2,09	40,00	5,50	
Les recettes seront encaissées au 7028.511.V30						
7.2 - Prestations d'assistance au jardinage						
<u>7.2.1 - Prestation de mise en place de terre végétale et/ou compost pour jardinière ou bac</u>						
Ce forfait intègre :						
- la fourniture de 1m3 de terre végétale et/ou compost	220,00	183,33	36,67	220,00	20,00	
- la fourniture de géotextile						
<u>7.2.2 - Prestation de mise en place de terre végétale et/ou de compost avec jardinière de type "box à pommes"</u>						
Ce forfait intègre :						
- la fourniture de 1m3 de terre végétale et/ou compost	320,00	276,67	55,33	332,00	20,00	3,75
- la fourniture de géotextile						
- la fourniture du box à pommes						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>7.2.3 - Mise à disposition d'un bac de culture pour jardin collectif sur l'espace public de Tours</p> <p>Forfait annuel mise en place comprise</p> <p>Des produits de récolte pourront être fournis gracieusement à des associations menant des actions caritatives.</p> <p>Par ailleurs, la Ville pourra accorder à titre exceptionnel le bénéfice de prestations d'assistance au jardinage aux établissements socioculturels de Tours et aux associations à but non lucratif de Tours qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.</p> <p>Les recettes seront encaissées au 7021.511.V20</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes conventions afférentes à ces prestations</p>	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8 - MATERIELS ET ENGINs UTILISES POUR TRAVAUX EN REGIE						
8.1 - Engins avec chauffeur (à l'heure)						
Véhicule léger		11,00	2,20	13,20	20,00	
Fourgon / Fourgonnette / 3t5		30,00	6,00	36,00	20,00	
Camion 5 à 7,5 tonnes		40,00	8,00	48,00	20,00	
Camion grue 7,6 à 15 tonnes	66,00	60,00	12,00	72,00	20,00	9,09
Camion supérieur à 15 tonnes		80,00	16,00	96,00	20,00	
Chargeuse / Pelleteuse >5tonnes / Mécalac		80,00	16,00	96,00	20,00	
Balayeuse sans aspiration		20,00	4,00	24,00	20,00	
8.2 - Matériels avec opérateur (à l'heure)						
Chariot élévateur / Minipelle 5t		35,00	7,00	42,00	20,00	
Dumper Sambron		10,00	2,00	12,00	20,00	
Broyeur de branche > 10 cm		30,00	6,00	36,00	20,00	
Engazonneuse automotrice		25,00	5,00	30,00	20,00	
Motoculteur		10,00	2,00	12,00	20,00	
Tracteur équipé de : Remorque forestière Rotovator Taille-haie		40,00	8,00	48,00	20,00	
Tracteur équipé de : Tarière portée Tonne à eau 5000L		30,00	6,00	36,00	20,00	
Tonne à eau portée 500-1500L		10,00	2,00	12,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
8.3 - Autres matériels (à la journée)						
Matériel mobile de chantier :						
Bétonnière						
Groupe électrogène						
Plaque vibrante						
Tarière						
Tronçonneuse		25,00	5,00	30,00	20,00	
Motoculteur						
Débroussailleuse à dos						
Les recettes seront encaissées au 704 511 V00 HT						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>9 - OUVRAGES ET ARTICLES SUR LES THEMES DES PARCS ET JARDINS, NATURE ET BIODIVERSITE</p> <p>9.1 - OUVRAGES</p> <p>Livre « Tours... Mon jardin dans la ville »</p> <p>Tout envoi d'ouvrage suite à une commande fera l'objet d'une refacturation au destinataire du coût des frais d'affranchissement et d'expédition selon les tarifs en vigueur de La Poste ou du transporteur.</p> <p>Les articles de cette rubrique pourront faire l'objet de dons en nature dans le cadre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dotation de concours, - actions et partenariats passés par la Ville en faveur de la solidarité alimentaire, la gastronomie ou la culture potagère, - contreparties à destination de mécènes. <p>Les recettes seront encaissées au 7088.511 V00</p>	16,00	17,06	0,94	18,00	5,50	12,50

GRAND THEATRE

SOMMAIRE

<i>TARIFS INDIVIDUELS</i>	333
<i>TARIFS ABONNEMENTS</i>	348
<i>AUTRES PRODUITS ANNEXES</i>	362

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - TARIFS INDIVIDUELS						
Tarifs de la saison artistique 2023/2024 applicables à compter du 1er juin 2023						
<p>La saison lyrique se composera de six opéras dont 4 classés en série T1 et 2 spectacles classés en T2, entrant dans les formules d'abonnement "Grande Saison" et "Saison Lyrique". Pour l'opéra d'ouverture, si une 3ème représentation est programmée, elle sera hors abonnement. La représentation du spectacle du 31 décembre est hors abonnement et sera classée en série T1+. Les galas exceptionnels seront classés en T1+.</p> <p>La saison Symphonique se composera de six programmes classés en série T3, entrant dans les formules d'abonnement "Grande Saison" et "Saison Symphonique".</p> <p>Des spectacles ou des animations (récital, concert, musique de chambre, ballet, théâtre, comédie musicale, autres ...) pourront venir compléter la programmation lyrique et symphonique.</p> <p>Ces spectacles seront classés en séries T1+ à T12 ou JP et JP Scolaire, en fonction de leur nature, leur coût et la catégorie de public visé.</p> <p>L'abonnement par carte Mélomane individuelle ou duo (pour 2 personnes) est maintenu. La carte Mélomane est valable 1 an de date à date et donne droit à 20% de réduction sur les séries de T1+ à T5 et série Vinci 2000 et Vinci 2000+, hors tarif "solidarité et personnels".</p> <p>Dans ce cadre, un tarif arrondi sera défini pour chaque série et chaque catégorie de place.</p>						
1.1 - DESIGNATION DES TARIFS PLACES INDIVIDUELLES						
La T.V.A. applicable sur ces tarifs est de 2,10 %.						
1.1.1 - SERIE T1+						
TARIF ENTIER						
Balcon	95,00	93,05	1,95	95,00	2,10	
1ère catégorie	80,00	78,35	1,65	80,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2ème catégorie	46,00	45,05	0,95	46,00	2,10	
3ème catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
4ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
REDUIT						
Balcon	89,00	87,17	1,83	89,00	2,10	
1ère catégorie	73,00	71,50	1,50	73,00	2,10	
2ème catégorie	43,00	42,12	0,88	43,00	2,10	
3ème catégorie	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	
4ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
SPECIAL						
Balcon	74,00	72,48	1,52	74,00	2,10	
1ère catégorie	62,00	60,72	1,28	62,00	2,10	
2ème catégorie	28,00	27,42	0,58	28,00	2,10	
3ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
4ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
TARIF SOLIDARITÉ ET PERSONNELS						
Balcon	49,00	47,99	1,01	49,00	2,10	
1ère catégorie	42,00	41,14	0,86	42,00	2,10	
2ème catégorie	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	
3ème catégorie	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	
4ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.1.2 - SERIE T1						
TARIF ENTIER						
. Balcon	79,00	77,38	1,62	79,00	2,10	
. 1ère catégorie	67,00	65,62	1,38	67,00	2,10	
. 2ème catégorie	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	
. 3ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
. 4ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	74,00	72,48	1,52	74,00	2,10	
. 1ère catégorie	61,00	59,75	1,25	61,00	2,10	
. 2ème catégorie	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
. 3ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
. 4ème catégorie	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	62,00	60,72	1,28	62,00	2,10	
. 1ère catégorie	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	
. 2ème catégorie	23,00	22,53	0,47	23,00	2,10	
. 3ème catégorie	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	
. 4ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Balcon	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
. 1ère catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 2ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 4ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
1.1.3 - SERIE T2						
TARIF ENTIER						
. Balcon	71,00	69,54	1,46	71,00	2,10	
. 1ère catégorie	58,00	56,81	1,19	58,00	2,10	
. 2ème catégorie	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	
. 3ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 4ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	65,00	63,66	1,34	65,00	2,10	
. 1ère catégorie	53,00	51,91	1,09	53,00	2,10	
. 2ème catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	
. 3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
. 4ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	
. 1ère catégorie	44,00	43,10	0,90	44,00	2,10	
. 2ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 4ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Balcon	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	
. 1ère catégorie	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	
. 2ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
1.1.4 - SERIE T3						
TARIF ENTIER						
. Balcon	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	
. 1ère catégorie	47,00	46,03	0,97	47,00	2,10	
. 2ème catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
. 3ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 4ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	
. 1ère catégorie	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
. 2ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
. 3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
. 4ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	39,00	38,20	0,80	39,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 1ère catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	
. 2ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 4ème catégorie - tarif réservé aux étudiants du CRR et 1 accompagnateur	8,00	4,90	0,10	5,00	2,11	
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Balcon	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	
. 1ère catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
. 2ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
. 3ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
<u>1.1.5 - SERIE T4</u>						
TARIF ENTIER						
. Balcon	45,00	44,07	0,93	45,00	2,10	
. 1ère catégorie	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
. 2ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	
. 1ère catégorie	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	
. 2ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
. 1ère catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
. 2ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
. 3ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Balcon	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
. 1ère catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
. 2ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 4ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
1.1.6 - SERIE T5						
TARIF ENTIER						
. Balcon	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
. 1ère catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
. 2ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 3ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF REDUIT						
. Balcon	30,00	29,38	0,62	30,00	2,10	
. 1ère catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
. 2ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	
. 1ère catégorie	17,00	16,65	0,35	17,00	2,10	
. 2ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 3ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
. 4ème catégorie	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Balcon	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
. 1ère catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
. 2ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 3ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
. 4ème catégorie	7,00	6,86	0,14	7,00	2,10	
1.1.7 - SERIE T6						
- TARIF ENTIER	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
- TARIF REDUIT	6,00	5,88	0,12	6,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	6,00	5,88	0,12	6,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>1.1.8 - SERIE T7</u>						
- TARIF ENTIER	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
- TARIF REDUIT	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
<u>1.1.9 - SERIE T8</u>						
- TARIF ENTIER	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	
- TARIF REDUIT	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
<u>1.1.10 - SERIE T9</u>						
TARIF ENTIER	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
TARIF REDUIT	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
TARIF SPECIAL	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
<u>1.1.11 - SERIE T10</u>						
- TARIF ENTIER	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
- TARIF REDUIT	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
<u>1.1.12 - SERIE T11</u>						
- TARIF ENTIER	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
- TARIF REDUIT	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.1.13 - SERIE T12						
- TARIF ENTIER	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
- TARIF REDUIT	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	
- TARIF SPECIAL	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	
1.1.14 - SERIE TU						
TARIF UNIQUE	5,00	4,90	0,10	5,00	2,10	
1.1.15 - SERIE VINCI 2000						
TARIF ENTIER						
. 1ère catégorie	55,00	53,87	1,13	55,00	2,10	
. 2ème catégorie	48,00	47,01	0,99	48,00	2,10	
. 3ème catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. 1ère catégorie	49,00	47,99	1,01	49,00	2,10	
. 2ème catégorie	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
. 3ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. 1ère catégorie	39,00	38,20	0,80	39,00	2,10	
. 2ème catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	
. 3ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. 1ère catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
. 2ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
. 3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
<u>1.1.16 - SERIE VINCI +</u>						
TARIF ENTIER						
. Carré or VIP	115,00	112,63	2,37	115,00	2,10	
. Carré or	96,00	94,03	1,97	96,00	2,10	
. 1ère catégorie	79,00	77,38	1,62	79,00	2,10	
. 2ème catégorie	67,00	65,62	1,38	67,00	2,10	
. 3ème catégorie	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Carré or	90,00	88,15	1,85	90,00	2,10	
. 1ère catégorie	74,00	72,48	1,52	74,00	2,10	
. 2ème catégorie	61,00	59,75	1,25	61,00	2,10	
. 3ème catégorie	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Carré or	79,00	77,38	1,62	79,00	2,10	
. 1ère catégorie	62,00	60,72	1,28	62,00	2,10	
. 2ème catégorie	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	
. 3ème catégorie	23,00	22,53	0,47	23,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS						
. Carré or	58,00	56,81	1,19	58,00	2,10	
. 1ère catégorie	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
. 2ème catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	
. 3ème catégorie	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
Le tarif "Carré or VIP" comprend un accès à la salle coupe-file, le placement privilégié en salle et un cocktail après le spectacle permettant de rencontrer le ou les artiste(s).						
<u>1.1.17 - TARIF DERNIERE MINUTE</u>						
S'applique aux spectacles relevant des séries T1+ à T5 et série Vinci 2000 à Vinci 2000 +, quelle que soit la catégorie de la place.	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
<u>1.1.18 - TARIF SPECIAL SOIREE JEUNE -28 ANS</u>						
Tarif unique	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
<u>1.1.19 - SERIE JP SCOLAIRE</u>						
Elle s'applique aux spectacles Jeune Public, dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire.						
Moins de 18 ans	6,00	5,88	0,12	6,00	2,10	
Adulte	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
Accompagnateur d'un jeune handicapé - GRATUIT						
Les accompagnateurs de groupes de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire, pourront bénéficier d'une invitation par tranche de huit enfants complète ou non.						
<u>1.1.20 - SERIE JP</u>						
Elle s'applique aux spectacles Jeune Public.						
Moins de 18 ans	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Adulte	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
Accompagnateur d'un jeune handicapé (tout public) - GRATUIT						
1.1.21 - CONCERT BEBES						
Concerne les enfants de 3 mois à 2 ans (à la date du concert choisi).						
Enfant de 3 mois à 2 ans - GRATUIT						
Adulte	9,00	8,81	0,19	9,00	2,00	
1.2 - BENEFICIAIRES DES TARIFS REDUITS						
TARIF REDUIT						
Ce tarif est déterminé forfaitairement. Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et, sur demande, au passage du contrôle de billets.						
Les bénéficiaires sont :						
- Adhérents des Amis du Centre Lyrique de Tours,						
- Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum sur un même spectacle avec un paiement unique						
- Partenaires du Grand Théâtre ayant signés une convention de partenariat ou de mécénat						
- Dans le cadre d'une opération de promotion ou de marketing ou d'un jeu autour d'un spectacle, limitée dans le temps et organisée par le Grand Théâtre						
TARIF INDIVIDUEL SPECIAL						
Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et, sur demande, au passage du contrôle d'accès. Les bénéficiaires sont :						
- Jeunes de moins de 28 ans						
- Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>- Accompagnateurs de groupes de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire en dehors des spectacles relevant des séries JP et JP scolaire</p> <p>- Adultes accompagnant un groupe de jeunes ou d'adultes handicapés, dans le cadre des IME ou équivalents en dehors des spectacles relevant des séries JP et JP scolaires</p> <p>- Demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte d'actualisation et les personnes en grande précarité sur présentation d'un justificatif RSA ou ASS (revenu de solidarité active ou allocation de solidarité spécifique), lorsque le Tarif Solidarité et Personnels n'est pas actif</p> <p>- Etudiants titulaires du Passeport Culturel en cours de validité (pas de condition d'age</p> <p>- Elèves du CRR et son accompagnant pour les concerts symphoniques</p> <p>- Personnels de la Ville de Tours accompagnés d'une personne de leur choix, dans la limite de 2 places par personne et par spectacle lorsque le tarif "solidarité et personnels" n'est pas actif, sur présentation d'une carte du COS.</p> <p>- Personnels du Grand Théâtre, engagés sur contrat pour le spectacle faisant l'objet de l'achat des billets (Artistes et Techniciens), dans la limite de 2 places par personne et par série lorsque le tarif "solidarité et personnels" n'est pas actif.</p> <p>- Accompagnants de bénéficiaires d'invitation, dans la limite d'une place</p> <p>- Dans le cadre d'une opération de promotion ou de marketing ou d'un jeu autour d'un spectacle, limitée dans le temps et organisée par le Grand Théâtre</p> <p>TARIF SOLIDARITE ET PERSONNELS</p> <p>Ce tarif est déterminé forfaitairement. Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et, sur demande, au passage du contrôle de billets.</p> <p>Les bénéficiaires sont :</p> <p>- Personnes en grande précarité sur présentation d'un justificatif RSA ou ASS (revenu de solidarité active ou allocation de solidarité spécifique)</p> <p>- Personnels de la Ville de Tours accompagnés d'une personne de leur choix, dans la limite de 2 places par personne et par série sur présentation d'une carte du COS.</p> <p>- Personnels du Grand Théâtre, engagés sur contrat pour le spectacle faisant l'objet de l'achat des billets (Artistes et Techniciens), dans la limite de 2 places par personne et par série.</p> <p>TARIF DERNIERE MINUTE</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Jeunes de moins de 28 ans, pendant l'ouverture des guichets au moment du spectacle et sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation.						
TARIF SPÉCIAL SOIRÉE JEUNE -28 ANS						
Jeunes de moins de 28 ans, sur présentation d'un justificatif au moment de la réservation et sur demande, au passage du contrôle d'accès aux salles.						
1.3 - BENEFICIAIRES D'INVITATIONS						
Concernant les spectacles produits par le Grand Théâtre, la Direction pourra décider d'accorder des invitations, dans les cas suivants :						
- Bénéficiaires de servitudes						
- Partenaires du Grand Théâtre dans le cadre de convention de partenariat ou de mécénat ou de collaboration avec d'autres structures culturelles,						
- Journalistes, critiques, agents artistiques						
- Dans le cadre d'une opération de promotion ou de marketing ou d'un jeu autour d'un spectacle, limitée dans le temps et organisée par le Grand Théâtre						
- Personnels du Grand Théâtre, permanents ou intermittents, dans la mesure des possibilités						
Les conditions générales de vente sont listées au 2.5						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - TARIFS ABONNEMENTS						
Tarifs de la saison artistique 2023/2024 applicables à compter du 01 juin 2023						
Il sera proposé une carte nominative ou une carte duo qui étend la réduction à une deuxième personne, valable de date à date, et qui donnera droit à une réduction de 20% sur les séries T1+ à T5 et les séries Vinci 2000 et Vinci 2000+, hors tarif "solidarité et personnels".						
Un tarif à la place sera défini pour chaque série et chaque catégorie.						
- CARTE MELOMANE (pour 1 personne)	53,00	51,91	1,09	53,00	2,10	
- CARTE MELOMANE DUO (pour 2 personnes)	84,00	82,27	1,73	84,00	2,10	
2.1 - ABONNEMENT CARTE MELOMANE						
La T.V.A. applicable sur ces tarifs est de 2,10 %.						
Les tarifs définis ci-dessous correspondent à environ 20% de réduction des tarifs individuels.						
2.1.1 - SERIE T1+ MELOMANE						
TARIF ENTIER						
Balcon	76,00	74,44	1,56	76,00	2,10	
1ère catégorie	64,00	62,68	1,32	64,00	2,10	
2ème catégorie	37,00	36,24	0,76	37,00	2,10	
3ème catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	
4ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
TARIF REDUIT						
Balcon	71,00	69,54	1,46	71,00	2,10	
1ère catégorie	58,00	56,81	1,19	58,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2ème catégorie	34,00	33,30	0,70	34,00	2,10	
3ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
4ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
Balcon	59,00	57,79	1,21	59,00	2,10	
1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	
2ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
4ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
2.1.2 - SERIE T1 MELOMANE						
TARIF ENTIER						
Balcon	63,00	61,70	1,30	63,00	2,10	
1ère catégorie	53,00	51,91	1,09	53,00	2,10	
2ème catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
3ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
4ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
TARIF REDUIT						
Balcon	59,00	57,79	1,21	59,00	2,10	
1ère catégorie	49,00	47,99	1,01	49,00	2,10	
2ème catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	
3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
4ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
TARIF SPECIAL						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Balcon	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	
1ère catégorie	41,00	40,16	0,84	41,00	2,10	
2ème catégorie	19,00	18,61	0,39	19,00	2,10	
3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
4ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
<u>2.1.3 - SERIE T2 MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						
. Balcon	56,00	54,85	1,15	56,00	2,10	
. 1ère catégorie	46,00	45,05	0,95	46,00	2,10	
. 2ème catégorie	25,00	24,49	0,51	25,00	2,10	
. 3ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
. 4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	52,00	50,93	1,07	52,00	2,10	
. 1ère catégorie	42,00	41,14	0,86	42,00	2,10	
. 2ème catégorie	23,00	22,53	0,47	23,00	2,10	
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	44,00	43,10	0,90	44,00	2,10	
. 1ère catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. 2ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
<u>2.1.4 - SERIE T3 MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						
. Balcon	44,00	43,10	0,90	44,00	2,10	
. 1ère catégorie	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	
. 2ème catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	
. 3ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
. 4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	
. 1ère catégorie	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	
. 2ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
. 3ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
. 1ère catégorie	28,00	27,42	0,58	28,00	2,10	
. 2ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 4ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>2.1.5 - SERIE T4 MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						
. Balcon	36,00	35,26	0,74	36,00	2,10	
. 1ère catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	
. 2ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
. 3ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
. 4ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	32,00	31,34	0,66	32,00	2,10	
. 1ère catégorie	26,00	25,47	0,53	26,00	2,10	
. 2ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 3ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 4ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	28,00	27,42	0,58	28,00	2,10	
. 1ère catégorie	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	
. 2ème catégorie	13,00	12,73	0,27	13,00	2,10	
. 3ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
. 4ème catégorie	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
<u>2.1.6 - SERIE T5 MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. Balcon	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	
. 1ère catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	
. 2ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
. 3ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
. 4ème catégorie	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. Balcon	24,00	23,51	0,49	24,00	2,10	
. 1ère catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
. 2ème catégorie	10,00	9,79	0,21	10,00	2,10	
. 3ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
. 4ème catégorie	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. Balcon	20,00	19,59	0,41	20,00	2,10	
. 1ère catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
. 2ème catégorie	9,00	8,81	0,19	9,00	2,10	
. 3ème catégorie	8,00	7,84	0,16	8,00	2,10	
. 4ème catégorie	7,00	6,86	0,14	7,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>2.1.7 - SERIE VINCI 2000 MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						
. 1ère catégorie	44,00	43,10	0,90	44,00	2,10	
. 2ème catégorie	38,00	37,22	0,78	38,00	2,10	
. 3ème catégorie	21,00	20,57	0,43	21,00	2,10	
TARIF REDUIT						
. 1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	
. 2ème catégorie	33,00	32,32	0,68	33,00	2,10	
. 3ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
. 1ère catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	
. 2ème catégorie	28,00	27,42	0,58	28,00	2,10	
. 3ème catégorie	15,00	14,69	0,31	15,00	2,10	
<u>2.1.8 - SERIE VINCI 2000 + MELOMANE</u>						
TARIF ENTIER						
- Carré OR VIP	92,00	90,11	1,89	92,00	2,10	
- Carré OR	77,00	75,42	1,58	77,00	2,10	
- 1ère catégorie	63,00	61,70	1,30	63,00	2,10	
- 2ème catégorie	53,00	51,91	1,09	53,00	2,10	
- 3ème catégorie	31,00	30,36	0,64	31,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF REDUIT						
- Carré OR	72,00	70,52	1,48	72,00	2,10	
- 1ère catégorie	59,00	57,79	1,21	59,00	2,10	
- 2ème catégorie	49,00	47,99	1,01	49,00	2,10	
- 3ème catégorie	29,00	28,40	0,60	29,00	2,10	
TARIF SPECIAL						
- Carré OR	63,00	61,70	1,30	63,00	2,10	
- 1ère catégorie	50,00	48,97	1,03	50,00	2,10	
- 2ème catégorie	42,00	41,14	0,86	42,00	2,10	
- 3ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
Le tarif "Carré OR VIP" comprend un accès à la salle coupe-file, le placement privilégié en salle et un cocktail après le spectacle permettant de rencontrer le ou les artiste(s).						
2.2 - LES FORMULES D'ABONNEMENT						
<u>2.2.1 - ABONNEMENT GRANDE SAISON</u>						
Cet abonnement comprendra les 6 spectacles lyriques et les 6 concerts symphoniques.						
Les tarifs "Abonnement entier et Abonnement réduit" sont déterminés forfaitairement.						
Les tarifs définis ci-dessous correspondent à environ 20% de réduction, des tarifs individuels entier et réduit.						
TARIF ABONNEMENT ENTIER						
Balcon	630,00	617,04	12,96	630,00	2,10	
1ère catégorie	534,00	523,02	10,98	534,00	2,10	
2ème catégorie	300,00	293,83	6,17	300,00	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3ème catégorie	192,00	188,05	3,95	192,00	2,10	
4ème catégorie	150,00	146,91	3,09	150,00	2,10	
TARIF ABONNEMENT REDUIT						
Balcon	582,00	570,03	11,97	582,00	2,10	
1ère catégorie	480,00	470,13	9,87	480,00	2,10	
2ème catégorie	264,00	258,57	5,43	264,00	2,10	
3ème catégorie	168,00	164,54	3,46	168,00	2,10	
4ème catégorie	138,00	135,16	2,84	138,00	2,10	
Un tarif à la place est défini afin de pouvoir panacher les catégories, en fonction des places disponibles dans la salle, au moment de l'achat de l'abonnement.						
TARIF ENTIER						
Balcon	52,50	51,42	1,08	52,50	2,10	
1ère catégorie	44,50	43,58	0,92	44,50	2,10	
2ème catégorie	25,00	24,49	0,51	25,00	2,10	
3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
4ème catégorie	12,50	12,24	0,26	12,50	2,10	
TARIF REDUIT						
Balcon	48,50	47,50	1,00	48,50	2,10	
1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	
2ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
3ème catégorie	14,00	13,71	0,29	14,00	2,10	
4ème catégorie	11,50	11,26	0,24	11,50	2,10	
<u>2.2.2 - ABONNEMENT SAISON LYRIQUE</u>						
Cet abonnement comprendra les 6 spectacles lyriques.						
Les tarifs "Abonnement entier" et "Abonnement réduit" sont déterminés forfaitairement.						
Les tarifs définis ci-dessous correspondent à environ 15% de réduction, des tarifs individuels entier et réduit.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
TARIF ABONNEMENT ENTIER						
Balcon	390,00	381,98	8,02	390,00	2,10	
1ère Catégorie	327,00	320,27	6,73	327,00	2,10	
2ème Catégorie	183,00	179,24	3,76	183,00	2,10	
3ème Catégorie	108,00	105,78	2,22	108,00	2,10	
4ème catégorie	87,00	85,21	1,79	87,00	2,10	
TARIF ABONNEMENT REDUIT						
Balcon	363,00	355,53	7,47	363,00	2,10	
1ère Catégorie	297,00	290,89	6,11	297,00	2,10	
2ème Catégorie	171,00	167,48	3,52	171,00	2,10	
3ème Catégorie	96,00	94,03	1,97	96,00	2,10	
4ème Catégorie	81,00	79,33	1,67	81,00	2,10	
Un tarif à la place est défini afin de pouvoir panacher les catégories, en fonction des places disponibles dans la salle, au moment de l'achat de l'abonnement.						
TARIF ENTIER						
Balcon	65,00	63,66	1,34	65,00	2,10	
1ère catégorie	54,50	53,38	1,12	54,50	2,10	
2ème catégorie	30,50	29,87	0,63	30,50	2,10	
3ème catégorie	18,00	17,63	0,37	18,00	2,10	
4ème catégorie	14,50	14,20	0,30	14,50	2,10	
TARIF REDUIT						
Balcon	60,50	59,26	1,24	60,50	2,10	
1ère catégorie	49,50	48,48	1,02	49,50	2,10	
2ème catégorie	28,50	27,91	0,59	28,50	2,10	
3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
4ème catégorie	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
4.2.3 - ABONNEMENT SYMPHONIQUE						
Cet abonnement comprendra les 6 concerts symphoniques.						
Les tarifs "Abonnement entier" et "Abonnement réduit " sont déterminés forfaitairement.						
Les tarifs définis ci-dessous correspondent à environ 15% de réduction, des tarifs individuels entier et réduit.						
TARIF ABONNEMENT ENTIER						
Balcon	282,00	276,20	5,80	282,00	2,10	
1ère Catégorie	240,00	235,06	4,94	240,00	2,10	
2ème Catégorie	132,00	129,29	2,71	132,00	2,10	
3ème catégorie	96,00	94,03	1,97	96,00	2,10	
4ème catégorie	72,00	70,52	1,48	72,00	2,10	
TARIF ABONNEMENT REDUIT						
Balcon	255,00	249,76	5,24	255,00	2,10	
1ère catégorie	210,00	205,68	4,32	210,00	2,10	
2ème catégorie	111,00	108,72	2,28	111,00	2,10	
3ème catégorie	81,00	79,33	1,67	81,00	2,10	
4ème catégorie	66,00	64,64	1,36	66,00	2,10	
Un tarif à la place est défini afin de pouvoir panacher les catégories, en fonction des places disponibles dans la salle, au moment de l'achat de l'abonnement.						
TARIF ENTIER						
Balcon	47,00	46,03	0,97	47,00	2,10	
1ère catégorie	40,00	39,18	0,82	40,00	2,10	
2ème catégorie	22,00	21,55	0,45	22,00	2,10	
3ème catégorie	16,00	15,67	0,33	16,00	2,10	
4ème catégorie	12,00	11,75	0,25	12,00	2,10	
TARIF REDUIT						
Balcon	42,50	41,63	0,87	42,50	2,10	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1ère catégorie	35,00	34,28	0,72	35,00	2,10	
2ème catégorie	18,50	18,12	0,38	18,50	2,10	
3ème catégorie	13,50	13,22	0,28	13,50	2,10	
4ème catégorie	11,00	10,77	0,23	11,00	2,10	
2.3 - BENEFICIAIRES DE TARIFS REDUITS						
Il sera accordé sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité, au moment de la réservation et, sur demande, au passage du contrôle d'accès.						
Les bénéficiaires sont :						
Jeunes de moins de 28 ans						
Adhérents des "Amis du Centre Lyrique de Tours"						
Participants de la Chorale populaire, sur présentation d'une pièce d'identité,						
Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum avec un paiement unique,						
Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité,						
Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur,						
Employés municipaux en activité, sur présentation de la carte du COS de la Ville de Tours et leurs conjoints.						
2.4 - FACILITES DE PAIEMENT						
Pour un ou plusieurs abonnements, à partir d'un total de 100 euros, il pourra être proposé un paiement en deux fois selon les modalités suivantes :						
A la souscription, l'abonné paiera la totalité de la somme :						
- un premier chèque ou une carte bleue, d'un montant au moins égal à la moitié du total. Le chèque sera remis immédiatement à l'encaissement. L'abonné recevra les billets correspondants.						
- un deuxième chèque sera mis en paiement fin octobre 2023. L'abonné recevra alors le reste des billets.						
Le non paiement du solde à la date butoir entraînera la suspension de l'abonnement jusqu'à régularisation et cela sans remboursement des places inutilisées.						
2.5 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE						
La réservation ou l'achat de billets implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, disponibles sur le site de l'Opéra de Tours et consultables à l'accueil de l'Opéra.						
Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, sans préavis. En cas de modification, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment du règlement complet des billets.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>BILLETTERIE INDIVIDUELLE ET CARTE MELOMANE</p> <p>Tarifs disponibles en ligne et au guichet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tarif entier et tarif entier Mélomane - tous les tarifs réduits sur présentation d'un justificatif au moment de l'accès en salle - tarif solidarité et personnels, avec contremarque et présentation au guichet d'un justificatif pour remise du billet <p>Les billets sont délivrés contre paiement intégral de leur montant et chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place.</p> <p>Les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni revendus. Aucun remboursement, ni échange n'est accordé en cas de retard ou d'erreur de jour, la date et l'heure du spectacle étant clairement indiquées sur le billet.</p> <p>En cas d'empêchement, les places pourront être échangées pour un autre spectacle, au plus tard la veille de la représentation. Des frais d'échange seront appliqués par billet.</p> <p>Les places réservées au guichet mais non payées sous huitaine, sont annulées.</p> <p>ABONNEMENTS Disponibles seulement au guichet.</p> <p>PLACEMENT Certaines places de 2ème, 3ème et 4ème catégorie peuvent présenter une visibilité réduite de la scène ou de l'écran de surtitrage. La tarification de ces places tient compte de ces éléments.</p> <p>SURTITRAGE Les ouvrages lyriques chantés en langue étrangère sont surtitrés en français.</p> <p>ACCES A LA SALLE Les représentations commencent à l'heure indiquée sur le billet. L'accès à la salle est possible 30 minutes avant le début de la représentation. L'accès à la salle n'est plus autorisé après le lever du rideau ou le début du concert. Toutefois, les retardataires pourront accéder à leur place à l'entracte ou à l'issue de la première œuvre symphonique. Le personnel de salle est en charge du remplacement des retardataires.</p> <p>Conformément à la législation relative au droit à l'image et droits d'auteurs, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle ainsi que les autres espaces du théâtre.</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Les boissons et la nourriture ne peuvent être consommés que dans le Foyer du public ou dans le péristyle. Il est interdit de consommer dans la salle et les couloirs du Grand Théâtre.						
Les enfants âgés de moins de cinq ans ne pourront pas accéder à la salle, sauf spectacle prévu à leur intention.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3 - AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES						
Tarifs de la saison artistique 2023/24 applicables au 01 juin 2023.						
La T.V.A. applicable sur les produits est à 5,5%, 10 % ou 20 %.						
3.1 - PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES						
3.1.1 - LES PROGRAMMES						
. Programme de salle	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
3.1.2 - PUBLICITE OU VALORISATION						
La publicité ou la valorisation sera admise dans la brochure de la saison et dans tous les programmes des spectacles produits par le Grand Théâtre, aux tarifs suivants :						
3.1.2.1 - Insertion dans la Brochure de saison						
. pour une page intérieure en quadrichromie	1 080,00	900,00	180,00	1 080,00	20,00	
. pour une page intérieure en quadrichromie - tarif mécènes	540,00	450,00	90,00	540,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	840,00	700,00	140,00	840,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie - tarif mécènes	420,00	350,00	70,00	420,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	2 400,00	2 000,00	400,00	2 400,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture - tarif mécènes	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture - tarif mécènes	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
. pour l'insertion du logo et mention du soutien - tarif mécènes	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. pour l'insertion du logo et mention du soutien - tarif partenaires	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
3.1.2.2 - Insertion dans la Brochure de saison et dans tous les programmes de salle, lyriques ou symphoniques						
. pour une page intérieure en quadrichromie	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	1 320,00	1 100,00	220,00	1 320,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	3 120,00	2 600,00	520,00	3 120,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	3 720,00	3 100,00	620,00	3 720,00	20,00	
3.1.2.3 - Insertion dans les programmes de salle, lyriques ou symphoniques						
. pour une page intérieure en quadrichromie	910,00	758,33	151,67	910,00	20,00	
. pour une page intérieure en quadrichromie - tarif mécènes	455,00	379,17	75,83	455,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie	660,00	550,00	110,00	660,00	20,00	
. pour une demi-page intérieure en quadrichromie - tarif mécènes	330,00	275,00	55,00	330,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture	1 080,00	900,00	180,00	1 080,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 2ème ou 3ème de couverture - tarif mécènes	540,00	450,00	90,00	540,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	1 440,00	1 200,00	240,00	1 440,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture - tarif mécènes	720,00	600,00	120,00	720,00	20,00	
. pour l'insertion du logo et mention du soutien - tarif mécènes	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
. pour l'insertion du logo et mention du soutien - tarif partenaires	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
3.1.2.4 - Insertion dans un programme de salle lyrique ou symphonique						
. pour une page intérieure en quadrichromie	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
. pour une page intérieure en quadrichromie - tarif mécènes	125,00	104,17	20,83	125,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture	410,00	341,67	68,33	410,00	20,00	
. pour une page en quadrichromie en 4ème de couverture - tarif mécènes	205,00	170,83	34,17	205,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.1.2.5 - Insertion sur le site Internet						
. Témoignage entreprise sur la page d'accueil pendant 6 mois	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
. Témoignage entreprise sur la page d'accueil pendant 1 an	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
. Mention et logo - tarif mécènes	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
. Mention et logo - tarif partenaires	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Le "chemin de fer" est déterminé par le Grand Théâtre de Tours, dans la limite des espaces disponibles. Ces tarifs servent également de base de calcul pour tout échange marchandise justifié par une valorisation des espaces publicitaires.						
3.1.3 - ENCARTAGE DANS LES PROGRAMMES LYRIQUES ET SYMPHONIQUES						
Tarif forfaitaire pour toutes les représentations d'un même spectacle.						
- par spectacle lyrique	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
- par concert	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
3.1.4 - VENTE D'ARTICLES DIVERS						
Ces articles seront vendus au public aux prix suivants :						
- Affichette petit format (tarif à l'unité)	2,00	1,67	0,33	2,00	20,00	
- Affiche (tarif à l'unité)	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	
- CD tarif A	15,00	12,50	2,50	15,00	20,00	
- CD tarif B	18,00	15,00	3,00	18,00	20,00	
- Coffret ou livre-CD tarif A	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
- Coffret ou livre-CD tarif B	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
- Livre d'activités "Tous à l'Opéra" - création Gallimard Jeunesse	7,90	7,49	0,41	7,90	5,50	
- Sac en toile	7,00	5,83	1,17	7,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Tee-shirt Chorale Populaire	14,00	11,67	2,33	14,00	20,00	
- Cartes-cadeaux Tarif 1	10,00	8,33	1,67	10,00	20,00	
- Cartes-cadeaux Tarif 2	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
- Cartes-cadeaux Tarif 3	30,00	25,00	5,00	30,00	20,00	
- Cartes-cadeaux Tarif 4	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
- Cartes-cadeaux Tarif 5	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Les cartes-cadeaux ont une validité d'un an à compter de la date d'achat. Elles ne sont pas remboursables.						
3.1.4.1 - Divers objets						
Ces articles seront vendus avec une TVA à 20% de	1,00	0,83	0,17	1,00	20,00	
à	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
3.1.4.2 - Vente de librairie						
Ces articles seront vendus avec une TVA à 5.5 % de	1,00	0,95	0,05	1,00	5,50	
à	500,00	473,93	26,07	500,00	5,50	
<u>3.1.5 - BAR ET CONFISERIES</u>						
Le Grand Théâtre pourra vendre des boissons et des confiseries avant ou lors des entractes des spectacles.						
3.1.5.1 - Le bar						
- Bouteille pétillant	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
- Verre de pétillant - kir	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
- Verre de vin blanc, rosé ou rouge	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
- Bière	4,00	3,33	0,67	4,00	20,00	
- Café, thé et infusion	3,00	2,73	0,27	3,00	10,00	
- Sodas, perrier et jus de fruit	4,00	3,79	0,21	4,00	5,50	
- Eaux plates, eaux gazeuses (sauf perrier)	2,50	2,37	0,13	2,50	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.1.5.2 - Les confiseries						
- Glaces	5,00	4,55	0,45	5,00	10,00	
- Paquets de bonbons	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
- Barres chocolatées	2,50	2,08	0,42	2,50	20,00	
- Biscuits salés (chips, cacahuètes, ...)	2,50	2,27	0,23	2,50	10,00	
- Biscuits sucrés	2,50	2,27	0,23	2,50	10,00	
- Confiserie supérieure	5,00	4,17	0,83	5,00	20,00	
3.1.6 - ATELIERS JEUNE PUBLIC						
Aucune TVA appliquée sur ces tarifs.						
3.1.6.1 - Atelier JP 1						
Ce tarif s'applique aux enfants de 6 à 10 ans. La durée de l'atelier est d'environ une heure.						
. Tarif unique - Enfant 6 à 10 ans	5,00	5,00		5,00		
3.1.6.2 - Atelier JP 2						
Ce tarif s'applique aux enfants de 6 à 10 ans. La durée de l'atelier est prévue jusqu'à 3 heures.						
Un gouter est fourni aux enfants.						
. Tarif unique - Enfant 6 à 10 ans	8,00	8,00		8,00		
3.1.7 - CONFERENCE						
La conférence d'une durée maximum de 2 heures est assurée par le Directeur du théâtre.						
- Conférence pour Groupe, Associations, Mécènes ou Partenaires	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
- Conférence pour Partenaires avec convention	2 250,00	1 875,00	375,00	2 250,00	20,00	
- Conférence pour la vente	3 500,00	2 916,67	583,33	3 500,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<u>3.1.8 - VISITES PERSONNALISEES DU GRAND THEATRE</u>						
Cette prestation s'applique aux groupes adultes, aux mécènes et aux partenaires (15 personnes maximum).						
La gratuité est accordée à l'Association Culture du cœur et aux Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques disposant d'un partenariat formalisé avec la Ville de Tours						
- La visite par un membre de l'équipe du Théâtre	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
- La visite par un membre de l'équipe du Théâtre pour les partenaires avec convention	325,00	270,83	54,17	325,00	20,00	
- La visite par un membre de l'équipe du Théâtre pour la vente	350,00	291,67	58,33	350,00	20,00	
- Accueil personnalisé par le Directeur	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
- Accueil personnalisé par le Directeur pour les partenaires par convention	125,00	104,17	20,83	125,00	20,00	
- Accueil personnalisé par le Directeur pour la vente	150,00	125,00	25,00	150,00	20,00	
<u>3.1.9 - VISITES PRIVEES DU GRAND THEATRE TOUT PUBLIC</u>						
Cette prestation, sous condition de réservation, est assurée par les guides conférenciers de la Ville et s'adresse à tout public						
Le tarif réduit concerne les demandeurs d'emploi, étudiants, allocataires du RSA, titulaires de la carte adulte handicapé, adhérents du COS et ayants-droit, sur présentation d'un justificatif						
Le tarif de groupe s'applique à 20 personnes maximum avec un paiement unique.						
- Tarif individuel entier	6,00	5,00	1,00	6,00	20,00	
- Tarif individuel réduit	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
- Gratuit moins de 18 ans						
- Tarif de groupe (20 personnes maxi)	90,00	75,00	15,00	90,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2 - LOCATIONS MOBILIERES ET IMMOBILIERES						
<u>3.2.1 - LOCATION DE PRODUCTION LYRIQUE</u>						
Les tarifs s'appliquent aux membres de la Réunion des Opéras de France (ROF).						
Le tarif s'applique à chaque représentation.						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
3.2.1.1 - Production de moins de 5 ans						
- Production complète (décors, les costumes et les accessoires du spectacle)	8 000,00	6 666,67	1 333,33	8 000,00	20,00	
- Production incomplète (éléments de décors, accessoires, costumes)	7 000,00	5 833,33	1 166,67	7 000,00	20,00	
- Décors et accessoires seuls ou costumes seuls	5 500,00	4 583,33	916,67	5 500,00	20,00	
- Lot de costumes (15 silhouettes maximum)	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
3.2.1.2 - Production de plus de 5 ans						
- Production complète (décors, les costumes et les accessoires du spectacle)	6 600,00	5 500,00	1 100,00	6 600,00	20,00	
- Production incomplète (éléments de décors, accessoires, costumes)	5 400,00	4 500,00	900,00	5 400,00	20,00	
- Décors et accessoires seuls ou costumes seuls	4 200,00	3 500,00	700,00	4 200,00	20,00	
- Lot de costumes (15 silhouettes maximum)	900,00	750,00	150,00	900,00	20,00	
<u>3.2.2 - LOCATION DE PRODUCTION JEUNE PUBLIC</u>						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
- Tarif unitaire applicable aux 4 premières représentations	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
- Tarif unitaire applicable aux représentations suivantes	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
<u>3.2.3 - LOCATION MATERIEL ET MOBILIER D'ORCHESTRE</u>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.3.1 - LOCATION MATERIEL D ORCHESTRE						
La TVA applicable est à 5,5%.						
Location de partitions à des tiers. Tarifs à la représentation.						
Des frais forfaitaires d'expédition de partitions seront appliqués au locateur.						
Tarif A	200,00	189,57	10,43	200,00	5,50	
Tarif B	500,00	473,93	26,07	500,00	5,50	
Tarif C	1 000,00	947,87	52,13	1 000,00	5,50	
Tarif D	1 500,00	1 421,80	78,20	1 500,00	5,50	
Tarif E	1 800,00	1 706,16	93,84	1 800,00	5,50	
Tarif F	2 000,00	1 895,73	104,27	2 000,00	5,50	
Tarif G	2 500,00	2 369,67	130,33	2 500,00	5,50	
Tarif H	3 000,00	2 843,60	156,40	3 000,00	5,50	
Tarif I	4 000,00	3 791,47	208,53	4 000,00	5,50	
Tarif J	5 000,00	4 739,34	260,66	5 000,00	5,50	
Frais forfaitaires d'expédition de partitions	35,00	29,17	5,83	35,00	20,00	
3.2.3.2 - LOCATION MOBILIER D ORCHESTRE						
Pupitres : Lot de 20 pupitres conditionnés en flight case	120,00	100,00	20,00	120,00	20,00	
3.2.4 - MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR SPECTACLE OU MANIFESTATION						
La T.V.A. applicable est à 20,00 %.						
La Ville peut mettre à disposition des locaux lorsqu'un intérêt public le justifie. Les locaux peuvent faire l'objet d'une location au bénéfice d'associations, particuliers, organismes publics ou privés.						
3.2.4.1 - Mise à disposition gratuite						
Le pack forfaitaire "Théâtre en ordre de marche" est accordé gratuitement, dans les cas suivants :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>a) - Conservatoire à Rayonnement Régional</p> <p>Salle de spectacle, Foyer du public, Péristyle, Salle Jean Vilar : mise à disposition du CRR dans le cadre de la démarche partenariale entre le Grand Théâtre et ce dernier,</p> <p>- 2 jours d'occupation par an</p>						
<p>b) - Association des Amis du Centre Lyrique de Tours</p> <p>- Foyer du Public et Péristyle : deux journées d'occupation gratuites par an.</p> <p>- Salle Jean Vilar : mise à disposition de la salle pour chaque conférence organisée autour des spectacles lyriques du Grand Théâtre,</p>						
<p>c) - Associations musicales partenaires de la Ville de Tours</p> <p>Mise à disposition de la Grande Salle dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Florilège Vocal : 4 jours d'occupation par an - Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours : 2 jours d'occupation par an 						
<p>d) - Partenaires bénéficiant du soutien exceptionnel de la Ville de Tours</p> <p>Mise à disposition de la Grande Salle, dans la limite de 3 par année civile</p>						
<p>Les mises à disposition de la Grande Salle prévues aux b et c incluent celles du Foyer du public, de la salle Jean Vilar et du Péristyle, dans leur fonction principale de circulation.</p> <p>Les événements particuliers (cocktail, réception...) dans ces espaces, feront l'objet d'une facturation.</p>						
<p>e) - Organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la Ville</p> <p>- Salle Jean Vilar</p>						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>3.2.4.2 - Mise à disposition payante</p> <p>- Les tarifs correspondent à un pack forfaitaire journalier d'occupation du lieu, appelé "Théâtre en ordre de marche".</p> <p>- La location de la Grande Salle comprend la mise à disposition gracieuse du Foyer du Public et du Péristyle en mode normal d'utilisation d'accueil du public. S'il y a utilisation du Foyer du public ou du Péristyle à d'autres fins (cocktail, concert, récital, conférence, spectacle...) un tarif de location particulier sera appliqué en supplément.</p> <p>- Contenu du pack forfaitaire journalier "Théâtre en ordre de marche"</p> <p>Le pack comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> . La mise à disposition de la salle . La mise à disposition d'1 régisseur, 4 machinistes et 3 électriciens/son/lumières, en semaine du lundi au samedi, hors horaires de nuit (22h - 7h) . La mise à disposition d'1 agent d'accueil à la conciergerie en semaine du lundi au samedi, hors horaires de nuit (22h - 7h) . La mise à disposition du personnel de salle (Contrôleurs et Hôtesses) . Les matériels appartenant au Grand Théâtre et répertoriés dans la fiche technique fournie par la Direction technique . Le personnel assurant des missions de sécurité civile (secours aux personnes) . Les fluides . Le nettoyage des locaux 						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
<p>Le pack ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prestation de billetterie - Les agents de sécurité chargés du contrôle d'accès au bâtiment - Les matériels complémentaires non fournis par le Grand Théâtre <p>Les éléments suivants font l'objet d'une facturation correspondant au coût réel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnels, matériels ou équipements dépassant le contenu du pack forfaitaire - Heures de nuit effectuées par le personnel (accueil et technique) - Mise à disposition du personnel (accueil et technique) les dimanches ou jours fériés <p>- Il est défini 5 tarifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services municipaux de Tours et les Partenaires exceptionnels de la Ville (partenariat formalisé) - Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques partenaires de la Ville de Tours (partenariat formalisé) : <ul style="list-style-type: none"> . L'Association des Fêtes Musicales en Touraine, le Centre International de la Mélodie Française Académie Francis Poulenc, le Florilège Vocal, l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours, l'Ensemble Jacques Moderne, Douce Mémoire, Diabolus In Musica, Jazz à Tours, Le Petit Fauchoux, Béton Production, l'Ensemble Consonance, le Centre Chorégraphique National de Tours, le Centre Dramatique Régional de Tours, la Compagnie Xpress, l'Atelier Musical de Touraine, le Temps Machine. - Mécènes relevant d'une convention de mécénat en cours d'application. - Partenaires relevant d'une convention de partenariat ou de sponsoring en cours d'application - Autres Locataires 						
3.2.4.2.1 - Location du Foyer du public ou du Péristyle hors location de la Grande Salle						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
- Mécènes	750,00	625,00	125,00	750,00	20,00	
- Partenaires conventions	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
- Autres Locataires	2 400,00	2 000,00	400,00	2 400,00	20,00	
3.2.4.2.2 - Location du Foyer du public ou du Péristyle avec location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	102,00	85,00	17,00	102,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	190,00	158,33	31,67	190,00	20,00	
- Mécènes	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
- Partenaires conventions	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
- Autres Locataires	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
3.2.4.2.3 - Location du Foyer du public et du Péristyle hors location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
- Mécènes	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
- Partenaires conventions	1 700,00	1 416,67	283,33	1 700,00	20,00	
- Autres Locataires	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
3.2.4.2.4 - Location du Foyer du public et du Péristyle avec location de la Grande Salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	170,00	141,67	28,33	170,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
- Mécènes	350,00	291,67	58,33	350,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Partenaires conventions	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
- Autres Locataires	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
3.2.4.2.5 - Location de la Grande Salle en configuration Conférence ou Captation						
Il s'agit d'une manifestation ne comprenant pas de spectacle sur scène.						
Forfait par journée d'équipement, de réglage						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
- Mécènes	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
- Partenaires conventions	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
- Autres Locataires	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
Forfait par journée comprenant la manifestation avec personnel de salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	1 000,00	833,33	166,67	1 000,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	1 300,00	1 083,33	216,67	1 300,00	20,00	
- Mécènes	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
- Partenaires conventions	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
- Autres Locataires	4 000,00	3 333,33	666,67	4 000,00	20,00	
3.2.4.2.6 - Location de la Grande Salle en configuration spectacle ou défilés ou shows						
Forfait par journée d'équipement, de réglage, de répétition ou de répétition générale sans personnel de salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	900,00	750,00	150,00	900,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	1 350,00	1 125,00	225,00	1 350,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Mécènes	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
- Partenaires conventions	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
- Autres Locataires	5 000,00	4 166,67	833,33	5 000,00	20,00	
Forfait par journée comprenant un spectacle ou une répétition générale avec personnel de salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
- Mécènes	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	
- Partenaires conventions	4 500,00	3 750,00	750,00	4 500,00	20,00	
- Autres Locataires	7 500,00	6 250,00	1 250,00	7 500,00	20,00	
Forfait par spectacle supplémentaire dans la journée une répétition générale avec personnel de salle						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours	950,00	791,67	158,33	950,00	20,00	
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	1 100,00	916,67	183,33	1 100,00	20,00	
- Mécènes	1 500,00	1 250,00	250,00	1 500,00	20,00	
- Partenaires conventions	1 800,00	1 500,00	300,00	1 800,00	20,00	
- Autres Locataires	2 400,00	2 000,00	400,00	2 400,00	20,00	
3.2.4.2.7 - Location de la salle Jean Vilar avec spectacle ou manifestation tout public						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours - Gratuit						
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
- Mécènes ou Acteurs culturels réalisant des actions revêtant un intérêt public local	600,00	500,00	100,00	600,00	20,00	
- Partenaires conventions	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
- Autres Locataires	1 100,00	916,67	183,33	1 100,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.4.2.8 - Location de la salle Jean Vilar sans spectacle ou manifestation tout public						
- Services municipaux ou Partenariat exceptionnel de la Ville de Tours - Gratuit						
- Associations musicales, théâtrales ou chorégraphiques conventionnées par la Ville de Tours	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
- Mécènes ou Acteurs culturels réalisant des actions revêtant un intérêt public local	260,00	216,67	43,33	260,00	20,00	
- Partenaires conventions	400,00	333,33	66,67	400,00	20,00	
- Autres Locataires	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
3.2.5 - MISE A DISPOSITION DE SALLES POUR TOURNAGE						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
Concerne le tournage de court et long métrages, de documentaires, ou de publicités, dans les espaces du Théâtre : Grand Salle, Escalier d'honneur, Loges artistes, Combles, escaliers de service, dessous de scène, Bureaux administration, Atelier de couture, Salle Jean Vilar...						
Les tarifs correspondent à un forfait selon la durée d'occupation du lieu. Les tarifs comprennent :						
- La mise à disposition du lieu, les rémunérations et charges sociales des personnels techniques du théâtre.						
- Les matériels inscrits à l'inventaire du théâtre et les fluides.						
Toutes locations de matériels supplémentaires restent à la charge du locataire et sont réglées directement par lui.						
Chaque mise à disposition de salle fait l'objet d'un contrat.						
3.2.5.1 - Tarif général						
3.2.5.1.1 - Location de tous les Espaces publics du Théâtre						
- par jour	10 000,00	8 333,33	1 666,67	10 000,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- par semaine (7 jours)	50 000,00	41 666,67	8 333,33	50 000,00	20,00	
- par mois (30 jours)	150 000,00	125 000,00	25 000,00	150 000,00	20,00	
<u>3.2.5.1.2 - Grande salle</u>						
- par jour	6 000,00	5 000,00	1 000,00	6 000,00	20,00	
- par semaine (7 jours)	30 000,00	25 000,00	5 000,00	30 000,00	20,00	
- par mois (30 jours)	90 000,00	75 000,00	15 000,00	90 000,00	20,00	
<u>3.2.5.1.3 - Location de tous les Espaces publics du Théâtre hors Grande salle</u>						
- par jour	4 000,00	3 333,33	666,67	4 000,00	20,00	
- par semaine (7 jours)	20 000,00	16 666,67	3 333,33	20 000,00	20,00	
- par mois (30 jours)	60 000,00	50 000,00	10 000,00	60 000,00	20,00	
<u>3.2.5.2 - Tarif Structure associative à but non lucratif ou partenariat exceptionnel Ville de Tours</u>						
<u>3.2.5.2.1 - Location de tous les Espaces publics du Théâtre</u>						
- par jour	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
- par semaine (7 jours)	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
- par mois (30 jours)	5 000,00	4 166,67	833,33	5 000,00	20,00	
<u>3.2.5.2.2 - Grande salle</u>						
- par jour	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
- par semaine (7 jours)	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
- par mois (30 jours)	3 000,00	2 500,00	500,00	3 000,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.5.2.3 - Location de tous les Espaces publics du Théâtre hors Grande salle						
- par jour	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
- par semaine (7 jours)	800,00	666,67	133,33	800,00	20,00	
- par mois (30 jours)	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
3.2.6 - LOCATION D'ESPACES DESTINES A LA PUBLICITE						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
Chaque location d'emplacement fera l'objet d'un contrat.						
3.2.6.1 - Location d'emplacement publicitaire (Kakemono) ou affichage extérieur						
L'affichage aura lieu dans les espaces de circulation au moment des spectacles ou à l'extérieur du Théâtre.						
Le Kakemono est fourni par l'annonceur.						
- Pour toutes les représentations d'un spectacle lyrique	205,00	170,83	34,17	205,00	20,00	
- Par concert symphonique (samedi et dimanche)	155,00	129,17	25,83	155,00	20,00	
- Pour 1 spectacle lyrique et 1 concert	305,00	254,17	50,83	305,00	20,00	
3.2.6.2 - Location d'alcôve						
Les deux alcôves se situent dans le péristyle, près de l'escalier d'honneur.						
- pour 1 alcôve sur toutes les représentations d'un spectacle lyrique	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
- pour 1 alcôve par concert symphonique (samedi et dimanche)	250,00	208,33	41,67	250,00	20,00	
- Pour 1 spectacle lyrique et 1 concert	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.7 - MISE A DISPOSITION D'ESPACE AU PROFIT D'UN TIERS POUR UNE VENTE AUX ENCHERES						
La TVA applicable est à 20%						
Un espace, au sein du Théâtre, peut être mis à disposition d'un tiers pour les besoins d'une vente aux enchères dans le cadre d'une vente au profit d'un organisme caritatif, d'un artiste en résidence au Grand Théâtre ou tout autre organisme.						
Un montant forfaitaire de mise à disposition sera appliqué ainsi qu'un pourcentage sur le produit brut de la vente : 5% pour les organismes caritatifs et 7% pour les artistes en résidence et pour les autres organismes. Le tiers sera tenu de fournir un document comptable au Grand Théâtre certifiant le chiffre d'affaires réalisé. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention domaniale.						
Montant forfaitaire de mise à disposition pour les organismes de charité et artistes en résidence.	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
Montant forfaitaire de mise à disposition pour les autres organismes	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
3.2.8 - LOCATION DE MATERIELS ET INSTRUMENTS						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
Les tarifs correspondent à un forfait journalier de mise à disposition par matériel, équipement ou instrument (exception: tapis de danse).						
La location des matériels, équipements et instruments ne pourra être accordée que dans le cadre de manifestations ou spectacles ayant lieu au Grand Théâtre et dans la mesure de leur disponibilité.						
Chaque location fait l'objet d'un contrat.						
La gratuité est accordée aux services municipaux						
3.2.8.1 - Matériel technique						
Le matériel technique (videoprojecteur) est loué hors lecteurs vidéos et machines informatiques.						
3.2.8.1.1 - Videoprojecteur						
Vidéoprojecteur Panasonic PT DW11K 11000 lumens avec objectif	375,00	312,50	62,50	375,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.2.8.2 - Tapis de danse						
forfait installation	100,00	83,33	16,67	100,00	20,00	
3.2.8.3 - Tribune						
Le coût du bureau de contrôle est à la charge du locataire	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
3.2.8.4 - Instruments						
Timbale (Premier)	70,00	58,33	11,67	70,00	20,00	
Xylophone, Glock valise, Glock pédales, Grosse caisse Symphonique, Cloches tubes, Célesta	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
<u>3.2.9 - LOCATION DE COSTUMES ET ACCESSOIRES</u>						
La TVA applicable est à 20 %						
La location des costumes et accessoires s'adresse uniquement aux professionnels du spectacle.						
Toute location de costumes ou d'accessoires occasionnera des frais de recherche, de préparation, de conditionnement et de nettoyage.						
L'organisation et les frais de transport sont à la charge de l'emprunteur au départ comme au retour. Chaque emprunt fera l'objet d'une demande de location.						
Frais de recherche - forfait par heure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
Frais de préparation, de conditionnement et de rangement - forfait par heure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
Frais d'essayage - forfait par heure	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
Frais de nettoyage - forfait par silhouette	25,00	20,83	4,17	25,00	20,00	
Les tarifs correspondent à un forfait mensuel. Une majoration de 10% sera appliquée par quinzaine supplémentaire.						
Costume d'époque	65,00	54,17	10,83	65,00	20,00	
Costume contemporain	55,00	45,83	9,17	55,00	20,00	
Manteau / cape	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Chemise / lingerie	20,00	16,67	3,33	20,00	20,00	
Corset	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Accessoire (chapeau, structure basse, tour de cou...)	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Chaussures	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
Mannequin	40,00	33,33	6,67	40,00	20,00	
3.2.10 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL						
La T.V.A. applicable est à 20 %.						
3.2.10.1 - INTERVENTION PEDAGOGIQUE DE MUSICIEN						
Concerne l'intervention pédagogique d'un musicien :						
- Par musicien et par séance de 3 heures consécutives ou non	200,00	166,67	33,33	200,00	20,00	
- Par nuitée et petit déjeuner	68,00	56,67	11,33	68,00	20,00	
- Par repas	19,00	15,83	3,17	19,00	20,00	
3.2.10.2 - FORFAIT JOURNALIER ASSISTANCE D'UN TECHNICIEN						
Ce tarif s'applique dans le cadre d'une location de production (décors et/ou costumes) ou d'une demande particulière d'une structure publique ou privée.						
Les techniciens concernés sont précisés dans le contrat de location.						
Ce tarif s'applique pour chaque journée voyagée, travaillée ou immobilisée chez le locataire et pour les jours de voyage.						
Ce tarif ne comprend pas les frais de séjour, ni de voyage.	300,00	250,00	50,00	300,00	20,00	
3.2.10.3 - FORFAIT POUR CHARGEMENT ET DECHARGEMENT						
Ce tarif s'applique dans le cadre d'une location de production complète (décors et costumes).						
Il comprend la mise à disposition des techniciens nécessaires au chargement au départ de Tours et du déchargement au retour des camions de décors et costumes.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Il est appliqué un forfait unique et global par production.	1 200,00	1 000,00	200,00	1 200,00	20,00	
<u>3.2.11 - FRAIS LIES A LA BILLETTERIE</u>						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
3.2.11.1 - PRESTATION DE BILLETTERIE						
Le Grand Théâtre prend en charge le personnel nécessaire à la réalisation de la prestation, la création de fichiers informatiques, la prise des réservations, l'impression des documents comptables obligatoires.						
Le Grand Théâtre ne fournit pas les billets thermiques qui restent à la charge de l'organisateur.						
Le public pourra payer les places en numéraire, en chèque ou en carte bleue selon les termes du contrat.						
Les recettes seront encaissées dans un premier temps par le Trésor Public puis reversées au tiers. Les frais de commissions seront déduits du montant des cartes bleues.						
- Tarif forfaitaire pour 1 représentation, hors fourniture des billets.	500,00	416,67	83,33	500,00	20,00	
- Tarif forfaitaire pour chaque représentation supplémentaire, hors fourniture des billets.	350,00	291,67	58,33	350,00	20,00	
La billetterie des spectacles de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours et du Florilège Vocal est réalisée à titre gratuit pour les seules représentations se déroulant au Grand Théâtre de Tours dans le cadre de leurs journées de gratuité.						
3.2.11.2 - FOURNITURE DE BILLETS THERMIQUES						
Dans le cadre d'une prestation de billetterie, il pourra être fourni les billets thermiques.						
- Tarif pour une boîte de mille billets	75,00	62,50	12,50	75,00	20,00	
3.2.11.3 - FRAIS DIVERS						
Frais forfaitaire par billet, appliqués pour tout échange de billet	3,00	2,50	0,50	3,00	20,00	
Frais forfaitaires appliqués pour l'envoi postal des abonnements	8,00	6,67	1,33	8,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.3 - VALORISATION DE PLACES						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
Il s'agit de places de catégorie balcon ou 1ère catégorie.						
S'applique lorsqu'un mécène ou un partenaire souhaite réserver des places dans le cadre d'une location du foyer du public ou d'une convention de mécénat ou de partenariat.						
3.3.1 - REPETITIONS GENERALES						
- Mécènes - séries T1 - Balcon	48,00	40,00	8,00	48,00	20,00	
- Mécènes - séries T1 - 1ère catégorie	42,00	35,00	7,00	42,00	20,00	
- Partenaires - séries T1 - Balcon	57,00	47,50	9,50	57,00	20,00	
- Partenaires - séries T1 - 1ère catégorie	50,00	41,67	8,33	50,00	20,00	
3.3.2 - REPETITIONS PRE-GENERALES						
- Mécènes - séries T1 - Balcon	32,00	26,67	5,33	32,00	20,00	
- Mécènes - séries T1 - 1ère catégorie	28,00	23,33	4,67	28,00	20,00	
- Partenaires - séries T1 - Balcon	38,00	31,67	6,33	38,00	20,00	
- Partenaires - séries T1 - 1ère catégorie	33,00	27,50	5,50	33,00	20,00	
3.3.3 - PRIVATISATION DE LOGE						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
S'applique aux partenaires et mécènes. Il s'agit d'un tarif par loge.						
- Loge sur un spectacle lyrique	478,00	398,33	79,67	478,00	20,00	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- Loge sur un spectacle symphonique	246,00	205,00	41,00	246,00	20,00	
- Loge sur une générale lyrique	428,00	356,67	71,33	428,00	20,00	
- Loge sur l'ensemble des spectacles lyriques	2 250,00	1 875,00	375,00	2 250,00	20,00	
- Loge sur l'ensemble des spectacles lyriques et des concerts symphoniques	4 250,00	3 541,67	708,33	4 250,00	20,00	
3.4 - SOIREE CLE EN MAIN						
La T.V.A. applicable est à 20%.						
S'applique aux partenaires et mécènes. Il s'agit d'un pack par personne, comprenant 1 place, une programme de salle, une coupe de pétillant à l'entracte et un accueil personnalisé par une hôtesse						
- Pack lors d'une générale lyrique	66,00	55,00	11,00	66,00	20,00	
- Pack lors d'une représentation lyrique	87,00	72,50	14,50	87,00	20,00	
- Pack lors d'une représentation symphonique	69,00	57,50	11,50	69,00	20,00	
3.5 - VENTE DE SPECTACLES						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
Les ventes de spectacles seront déterminées par contrat, détaillant la prestation.						
3.5.1 - CONCERTS DE L'ORCHESTRE REGION CENTRE-VAL DE LOIRE - TOURS						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
Ces tarifs comprennent les rémunérations, les charges sociales et fiscales, les défraiements et voyages des musiciens, chef d'orchestre, solistes, régisseurs, des techniciens, administrateur et chargé de diffusion.						
Ils intègrent également les frais de transport des instruments et des matériels.						
La ville de référence étant celle du lieu de déroulement du concert et la population étant celle donnée par le site internet de l'Insee : www.recensement.insee.fr , à la date de signature du contrat.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
3.5.1.1 - Pour le 1er concert						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	3 000,00	2 843,60	156,40	3 000,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	5 000,00	4 739,34	260,66	5 000,00	5,50	
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	7 000,00	6 635,07	364,93	7 000,00	5,50	
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	4 000,00	3 791,47	208,53	4 000,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	6 300,00	5 971,56	328,44	6 300,00	5,50	
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	8 500,00	8 056,87	443,13	8 500,00	5,50	
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	5 500,00	5 213,27	286,73	5 500,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	8 900,00	8 436,02	463,98	8 900,00	5,50	
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	10 900,00	10 331,75	568,25	10 900,00	5,50	
3.5.1.2 - Par concert supplémentaire pour un même organisateur						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	1 900,00	1 800,95	99,05	1 900,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	4 000,00	3 791,47	208,53	4 000,00	5,50	
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	6 200,00	5 876,78	323,22	6 200,00	5,50	
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	2 750,00	2 606,64	143,36	2 750,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	5 100,00	4 834,12	265,88	5 100,00	5,50	

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	7 500,00	7 109,00	391,00	7 500,00	5,50	
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS						
. Jusqu'à 39 musiciens (petite formation)	4 150,00	3 933,65	216,35	4 150,00	5,50	
. De 40 à 56 musiciens (moyenne formation)	7 455,00	7 066,35	388,65	7 455,00	5,50	
. Plus de 56 musiciens (grande formation)	9 135,00	8 658,77	476,23	9 135,00	5,50	
<u>3.5.2 - CONCERTS DE MUSIQUE DE CHAMBRE</u>						
Le concert	1 800,00	1 706,16	93,84	1 800,00	5,50	
<u>3.5.3 - CONCERTS D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL</u>						
Le concert (12 musiciens maximum)	2 000,00	1 895,73	104,27	2 000,00	5,50	
<u>3.5.4 - CONCERTS BEBES, JEUNE PUBLIC AVEC LE CHOEUR ET L'ORCHESTRE</u>						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						
Tarif pour un concert Bébés	770,00	729,86	40,14	770,00	5,50	
Tarif pour un concert jeune public ou du chœur et orchestre isolé	2 970,00	2 815,17	154,83	2 970,00	5,50	
Tarif pour deux concerts jeune public ou du chœur et orchestre consécutifs sur un même service de 3h pour un même organisateur	4 180,00	3 962,09	217,91	4 180,00	5,50	
Tarif pour un concert jeune public ou du chœur et orchestre jumelé avec un concert tout public pour un même organisateur sur la même journée	2 530,00	2 398,10	131,90	2 530,00	5,50	
<u>3.5.5 - CONCERTS DU CHOEUR</u>						
La T.V.A. applicable est à 5,5 %.						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Le tarif est forfaitaire et comprend les rémunérations, les charges sociales et fiscales du chef de chœur, des choristes et du pianiste s'il y a lieu.						
Le déplacement en car et les repas éventuels seront à la charge de l'organisateur en paiement direct auprès des fournisseurs ou en remboursement sur facture au Grand Théâtre.						
3.5.5.1 - CONCERTS EN REGION CENTRE VAL DE LOIRE						
- VILLE JUSQU'À 10 000 HABITANTS OU ASSOCIATIONS						
Le concert	800,00	1 421,80	78,20	1 500,00	5,50	
Participation du chœur à un concert symphonique	600,00	853,08	46,92	900,00	5,50	
- VILLE DE 10 001 A 30 000 HABITANTS OU ASSOCIATIONS						
Le concert	1 000,00	1 800,95	99,05	1 900,00	5,50	
Participation du chœur à un concert symphonique	600,00	1 137,44	62,56	1 200,00	5,50	
- VILLE DE PLUS DE 30 000 HABITANTS OU ASSOCIATIONS						
Le concert	1 200,00	2 180,09	119,91	2 300,00	5,50	
Participation du chœur à un concert symphonique	600,00	1 421,80	78,20	1 500,00	5,50	
3.5.5.2 - CONCERTS HORS REGION CENTRE VAL DE LOIRE						
Les concerts du Chœur feront l'objet d'un contrat de cession dont le tarif sera négocié de gré à gré.						
3.5.6 - SPECTACLE PRIVATISE						
Vente d'un spectacle supplémentaire privatisé sur série existante au profit d'un financeur ou d'un partenaire de la Ville de Tours. La mise à disposition de la Grande salle inclut le foyer du public et le péristyle.						
Un devis estimatif sera établi sous la forme d'un budget détaillé pour chaque vente de spectacle.						
Les modalités feront l'objet d'un contrat détaillé entre les parties.						
Tarif à partir de	2 000,00	1 666,67	333,33	2 000,00	20,00	
et jusqu'à	100 000,00	83 333,33	16 666,67	100 000,00	20,00	
3.6 - ENCAISSEMENT DES RECETTES						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Les recettes du Grand Théâtre seront réparties par codes gestionnaires du C80 au C86 et encaissées sur les articles budgétaires suivants :						
- 7062 - 3111 : Droits d'entrées (billetterie, abonnements)						
- 706888 - 3111 : Vente de produits finis et prestations de services (vente de spectacles, remboursement de défraiements...)						
- 7083 - 3111 : Locations diverses (locations décors/costumes, ...)						
- 70848 - 3111 : Mise à disposition de personnel facturé						
- 70878 - 3111 : Remboursement de frais par d'autres redevables (frais d'affranchissement...)						
- 7088 - 3111 : Autres produits d'activités annexes (programmes, affiches, boissons...)						
- 74718 - 3111 : Participation Etat						
- 7472 - 3111 : Participation Région						
- 7473 - 3111 : Participation Département						
- 74741 - 3111 : Participation Communes membres du GFP						
- 74748 - 3111 : Participation Autres Communes						
- 74788 - 3111 : Autres subventions (Sacd, partenariat, ...)						
- 752 - 3111 : Revenus des immeubles (location de la salle, ...)						
- 756 - 3111 : Libéralités reçues (mécénat...)						
- 758884 - 3111 : Excédents de régie						
- 758888 - 3111 : Produits de gestion courante (affichage kakémono...)						
- 7788 - 3111 : Autres produits exceptionnels (dons, ventes aux enchères...)						
- 673 - 3111 : Titres annulés sur exercice antérieur						
Le paiement des droits d'entrées peut être accepté en numéraire, en chèques français, en cartes bancaires, chèques vacances, en Pass Culture, en YEP'S et cartes-cadeaux.						
La vente à distance par carte bancaire et la vente en ligne seront acceptées pour la billetterie.						
En ce qui concerne les recettes de l'abonnement Mélomane et de l'abonnement Grande Saison, elles seront réparties de la façon suivante :						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
- 60 % sur le poste budgétaire : 7062 - 3111 - C 81 activités lyriques						
- 40 % sur le poste budgétaire : 7062 - 3111 - C 82 activités symphoniques						

COHESION SOCIALE

SOMMAIRE

<i>ESPACE LOISIRS JEUNES.....</i>	391
-----------------------------------	------------

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - ESPACE LOISIRS JEUNES						
1.1 - Droit d'adhésion annuel aux activités dites libres proposées par l'ELJ						
<u>1.1.1 - Familles domiciliées à Tours</u>						
Un enfant	7,00	7,00		7,00		
Deux enfants	12,00	12,00		12,00		
Trois enfants et plus	15,00	15,00		15,00		
<u>1.1.2 - Familles domiciliées hors Tours</u>						
Un enfant	9,80	10,00		10,00		2,04
Deux enfants	14,80	15,00		15,00		1,35
Trois enfants et plus	17,80	18,00		18,00		1,12
1.2 - Activités						
<u>1.2.1 - De loisirs (piscine, patinoire, ...)</u>						
Familles domiciliées à Tours	4,00	4,20		4,20		5,00
Tarif préférentiel adhérent	2,00	2,00		2,00		
Familles domiciliées hors Tours	6,50	6,70		6,70		3,08
<u>1.2.2 - Spécifiques (karting, quad, ...)</u>						
Familles domiciliées à Tours	6,40	6,50		6,50		1,56
Tarif préférentiel adhérent	3,20	3,20		3,20		
Familles domiciliées hors Tours	10,00	10,00		10,00		

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.2.3 - Culturelles (cinema, concerts, parcs de loisirs)						
Familles domiciliées à Tours	2,20	2,50		2,50		13,64
Tarif préférentiel adhérent	1,20	1,20		1,20		
Familles domiciliées hors Tours	4,70	5,00		5,00		6,38
1.3 - Stages culturels ou sportifs avec intervenants						
Prix pour une séance de 2 heures :						
Familles domiciliées à Tours	2,40	2,50		2,50		4,17
Familles domiciliées hors Tours	4,80	5,00		5,00		4,17
Prix pour un forfait de 4 jours	6,20	6,30		6,30		1,61
Prix pour un forfait de 5 jours	8,50	8,50		8,50		
1.4 - Séjours						
1.4.1 - Courts de 1 à 5 nuits (mini-camps...)						
Le prix d'un séjour court est calculé comme suit :						
(nombre de jours + nombre de nuits) x prix de journée						
Le quotient familial pris en compte est issu de Cafpro, applicatif internet de la CAF.						
Familles domiciliées à Tours						
Les tarifs journaliers sont calculés à partir du quotient familial sur la base d'un taux d'effort et encadrés par un prix minimum et un prix maximum :						
* Taux d'effort						

			2023	2024				
			TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Quotient familial								
	de 0 à 600	0,79%						
	de 601 à 670	0,95%						
	de 671 à 760	1,00%						
	de 761 et plus	1,45%						
	* Prix minimum		3,20	3,20		3,20		
	* Prix maximum		12,20	12,20		12,20		
Familles domiciliées hors Tours								
= Tarifs journée avec repas Tours + majoration de 14,50 €								
	* Prix minimum		19,50	19,50		19,50		
	* Prix maximum		29,50	29,50		29,50		
Les règlements des familles sont demandés au moment de l'inscription.								
Les déductions pour les familles relevant d'une Caisse d'Allocations Familiales d'un autre département accordées aux familles sont valables dans les mêmes conditions que pour les accueils de loisirs.								
1.4.2 - Longs à partir de 6 nuits								
Le tarif journalier est un prix forfaitaire								
	Familles domiciliées à Tours		18,20	18,20		18,20		
	Familles domiciliées hors Tours		31,00	31,00		31,00		
Déductions éventuelles : bons vacances collectives attribués par la CAF ou bons vacances attribués par la Mutualité Sociale Agricole.								
Ces documents devront être insérés dans le dossier d'inscription.								

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1.5 - Rallye urbain						
Jeunes de Tours	8,50	9,00		9,00		5,88
Jeunes de l'agglomération	13,00	13,50		13,50		3,85
1.6 - Buvette accueil de loisirs						
Manifestations évènementielles						
* Boissons	1,00	1,00		1,00		
* Glaces	1,00	1,00		1,00		
* Confiseries	0,60	0,60		0,60		
* Sandwich	1,80	1,80		1,80		
* Barquette de frites	1,00	1,00		1,00		
Les recettes seront constatées à l'imputation : 70632 338 I30.						

RESSOURCES HUMAINES

SOMMAIRE

<i>LOGEMENTS DE FONCTION</i>	396
<i>TRAVAUX EFFECTUES PAR LES AGENTS</i>	397

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
1 - LOGEMENTS DE FONCTION						
1.1 - Tarifs mensuels des charges locatives						
<u>1.1.1 - EAU</u>						
Logement de 60 m2	11,75	12,69		12,69		8,00
Logement de 100 m2	18,80	20,30		20,30		7,98
Logement de 130 m2	25,85	27,91		27,91		7,97
<u>1.1.2 - ELECTRICITE (avec chauffage électrique)</u>						
Logement de 60 m2	114,19	137,29		137,29		20,23
Logement de 100 m2	190,32	228,82		228,82		20,23
Logement de 130 m2	247,42	297,47		297,47		20,23
<u>1.1.3 - ELECTRICITE (sans chauffage électrique)</u>						
Logement de 60 m2	29,18	35,08		35,08		20,22
Logement de 100 m2	48,21	57,96		57,96		20,22
Logement de 130 m2	62,17	74,75		74,75		20,23
<u>1.1.4 - GAZ</u>						
Logement de 60 m2	73,92	85,01		85,01		15,00
Logement de 100m2	122,71	141,12		141,12		15,00
Logement de 130 m2	159,67	183,62		183,62		15,00
Les recettes seront constatées à l'imputation : 70878 551 U52						

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2 - TRAVAUX / PRESTATIONS PAR LES AGENTS DE LA VILLE DONT TRAVAUX EN REGIE						
par estimation du coût moyen horaire par grade au 1er octobre 2022						
2.1 - FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur	45,33	46,73		46,73		3,09
Attaché hors classe	50,23	52,84		52,84		5,20
Attaché principal	41,20	42,76		42,76		3,79
Attaché	31,46	32,80		32,80		4,26
Rédacteur principal de 1ère classe	28,96	30,55		30,55		5,49
Rédacteur principal de 2ème classe	25,77	26,44		26,44		2,60
Rédacteur	23,22	23,74		23,74		2,24
Adjoint administratif principal de 1ère classe	23,39	23,91		23,91		2,22
Adjoint administratif principal de 2ème classe	20,66	21,78		21,78		5,42
Adjoint administratif	20,18	21,21		21,21		5,10
Administrateur	35,39	36,09		36,09		1,98
2.2 - FILIERE ANIMATION						
Animateur principal de 1ère classe	28,76	29,34		29,34		2,02
Animateur principal de 2ème classe	26,03	26,22		26,22		0,73
Animateur	22,94	23,01		23,01		0,31
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	22,09	22,30		22,30		0,95
Adjoint d'animation	21,19	22,23		22,23		4,91
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	22,93	23,76		23,76		3,62

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
2.3 - FILIERE CULTURELLE						
Assistant d'enseignement artistique		19,34		19,34		
Professeur d'enseignement artistique hors classe	39,69	39,31		39,31		-0,96
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	28,04	27,96		27,96		-0,29
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	29,70	29,84		29,84		0,47
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	20,44	21,01		21,01		2,79
2.4 - FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE						
Conservateur patrimoine en chef	53,43	54,58		54,58		2,15
Bibliothécaire principal	38,71	27,12		27,12		-29,94
Bibliothécaire	29,86	30,54		30,54		2,28
Attaché principal de conservation du patrimoine	40,23	37,57		37,57		-6,61
Attaché de conservation du patrimoine	30,58	31,99		31,99		4,61
Assistant de conservation principal de 1ère classe	28,40	28,79		28,79		1,37
Assistant de conservation principal de 2ème classe	23,48	20,70		20,70		-11,84
Assistant de conservation	23,58	24,61		24,61		4,37
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	22,87	22,49		22,49		-1,66
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	20,27	20,12		20,12		-0,74
Adjoint du patrimoine	20,41	21,35		21,35		4,61
Conservateur du patrimoine	39,31	38,29		38,29		-2,59
2.5 - FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Médecin de 1ère classe	45,33	47,79		47,79		5,43
Puéricultrice hors classe	36,74	37,04		37,04		0,82
Puéricultrice	33,62	31,59		31,59		-6,04
Sage femme hors classe	38,45	40,93		40,93		6,45
Infirmier en soins généraux	28,49	28,97		28,97		1,68

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Infirmier de classe supérieure	30,65	31,14		31,14		1,60
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	23,10	24,06		24,06		4,16
Auxiliaire de puériculture de classe normale	20,04	20,90		20,90		4,29
Cadre de santé	35,92	37,51		37,51		4,43
2.6 - FILIERE POLICE						
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	26,04	30,73		30,73		18,01
Chef de service de police municipale	29,30	35,42		35,42		20,89
Brigadier chef principal	29,05	29,32		29,32		0,93
Gardien-brigadier	25,36	31,65		31,65		24,80
2.7 - FILIERE SPORTIVE						
Educateur des APS principal de 1ère classe	29,67	31,55		31,55		6,34
Educateur des APS principal de 2ème classe	25,12	28,27		28,27		12,54
Educateur des APS	21,95	24,01		24,01		9,38
Opérateur principal des APS	25,94	26,99		26,99		4,05
2.8 - FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef	52,79	53,19		53,19		0,76
Ingénieur principal	43,55	42,43		42,43		-2,57
Ingénieur	34,16	34,85		34,85		2,02
Technicien principal de 1ère classe	29,06	30,06		30,06		3,44
Technicien principal de 2ème classe	25,39	26,57		26,57		4,65
Technicien	25,23	26,00		26,00		3,05
Agent de maîtrise principal	25,12	25,54		25,54		1,67
Agent de maîtrise	23,72	24,58		24,58		3,63
Adjoint technique principal de 1ère classe	22,73	23,39		23,39		2,90
Adjoint technique principal de 2ème classe	20,57	21,46		21,46		4,33

	2023	2024				
	TTC	HT	TVA	TTC	Taux	%
Adjoint technique	19,41	20,34		20,34		4,79
Ingénieur hors classe	51,00	52,07		52,07		2,10
2.9 - FILIERE MEDICO-SOCIAL-SECTEUR SOCIAL						
Agent social principal de 1ère classe	23,24	24,16		24,16		3,96
Conseiller socio-éducatif	26,65	28,80		28,80		8,07
Psychologue hors classe	39,76	41,24		41,24		3,72
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	30,52	32,13		32,13		5,28
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	25,29	25,89		25,89		2,37
Educateur de jeunes enfants	24,42	25,54		25,54		4,59
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	22,02	22,83		22,83		3,68
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	20,51	20,90		20,90		1,90
Ces recettes seront constatées aux imputations suivantes : 70878 / 70876 /70688 020 / 722 020 F10						